



PIERRE BOUCHER
SEIGNEUR DE BOUCHERVILLE

UNE VIEILLE SEIGNEURIE
BOUCHERVILLE

IMPRIMERIE DE "L'ÉTENDARD", 35, RUE SAINT-JACQUES

BOUCHERVILLE ET SON FONDATEUR

- " J'établis ma seigneurie de Boucherville, pour avoir un lieu dans ce païs consacré à Dieu, où les gens de bien puissent vivre en repos et les habitans faire profession d'estre à Dieu d'une façon toute particulière."

PIERRE BOUCHER.

UNE

VIEILLE SEIGNEURIE

BOUCHERVILLE

CHRONIQUES

PORTRAITS ET SOUVENIRS

PAR

LE P. LOUIS LALANDE

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Interrogez les générations anciennes,
consultez avec soin la mémoire de vos
pères, et eux-mêmes vous instruiront.—

JOB, VIII.

DEUXIÈME ÉDITION

MONTREAL

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES

1891

A Sa Grandeur

M^{gr} Alexandre-Antonin Taché

Archevêque de Saint-Boniface

Nous dédions

Cette

Esquisse historique

De sa chère paroisse de

Boucherville.

LETTRE DE MGR TACHÉ

A L'AUTEUR.

MON CHER PÈRE,

Vous avez bien voulu me dédier votre histoire de la *Seigneurie de Boucherville* : je vous remercie de cette attention. Elle me prouve que vous savez combien m'est chère la paroisse dans laquelle j'ai passé les années de mon enfance, et dont les voûtes de l'église ont offert un asile suprême aux restes de ma mère et de ses ancêtres pendant six générations.

Je ne me permettrai aucune réflexion sur votre travail. Vous n'en avez rendu l'appréciation impossible, par la manière dont vous parlez et de moi et de tant de personnes qui me sont chères.

Je puis néanmoins dire que Boucherville évoque assez de souvenirs religieux, pour que l'histoire en soit un juste sujet d'édification, à ceux qui veulent l'étudier.

Puisse-t-elle être lue et méditée ! Puisse l'œuvre du fondateur de la paroisse de la Sainte-Famille, être connue ; puissent les nobles sentiments qui ont inspiré M. Boucher, continuer à se perpétuer parmi ceux qui jouissent de son œuvre ! Que la ville Boucher reste toujours un lieu cher à ceux qui pratiquent la vertu, en marchant sur les traces du héros canadien qui a donné son nom à sa seigneurie et à sa paroisse.

C'est dans ces sentiments que j'accepte la dédicace de votre livre. Je vous offre en retour mes souhaits les plus sincères et les plus affectueux.

† ALEX., ARCH. DE SAINT-BONIFACE.

Montréal, 16 novembre 1889.

AVANT-PROPOS

" Hâtons-nous de dire ce qu'étaient les mœurs, les coutumes, les travaux, les vertus de nos pères, avant que les innovations du progrès moderne ne les aient fait entièrement disparaître."

M. de GASPÉ.

La bonne simplicité de nos anciennes familles canadiennes s'en va chaque jour, et avec elle s'en vont de belles et pieuses traditions qu'il importait de conserver.

Bien que simples jusqu'à la naïveté, les mœurs de nos pères étaient empreintes d'une vigueur tout antique et d'un esprit de foi digne des âges très chrétiens. Le moment vint où cette simplicité d'antan ne fut plus de mise ; l'engouement pour les innovations la fit passer

de mode. Mais comme sous elle s'abritaient de solides vertus, on n'a pas pu détruire l'abri, sans porter atteinte aux vertus elles-mêmes.

Si, sur la route, l'on n'eût laissé tomber de nos coutumes que ce qui pouvait nous retarder, pour adopter des usages plus en rapport avec les temps, le changement n'eût pas laissé d'être avantageux et conforme aux bonnes traditions. La marche aurait paru trop lente à quelques progressistes,—toutes les marches ascendantes le sont,—mais à la fin nous nous serions trouvés plus haut. Le mouvement s'est opéré souvent en sens contraire ; et pour nos habitants des campagnes surtout, cette route du nouveau est devenue une pente, car ils se sont laissés glisser. Il est arrivé ce qui est naturel : ils se sont trouvés plus bas.

Le génie inventeur de notre temps a créé une prospérité matérielle incontestable : personne ne refuse de le reconnaître. Mais en rendant le travail plus facile, il a laissé des loisirs plus longs, des amusements et un bien-

être dont le luxe a profité pour envahir de plus en plus notre population. En disparaissant, les habitudes d'un travail continuel, rude il est vrai, mais salubre, ont laissé la porte ouverte à l'oisiveté et à son cortège.

*
* * *

Il ne faut pas cependant se faire l'écho des pessimistes, et dire que rien n'existe plus des temps d'autrefois. On ne guérit pas un mal en l'exagérant. L'amour du travail et du devoir, l'esprit de foi, l'hospitalité polie et charitable, la docilité à suivre les enseignements de la religion, ne sont pas entièrement bannis du sein de nos bonnes paroisses canadiennes.

Ces pages, avec les faits qu'elles rapportent et les caractères qui y sont dessinés, en offrent maintes preuves.

Boucherville, plus que bien d'autres paroisses, a l'avantage d'avoir gardé jusque dans leur extrême vieillesse, des hommes nés sur les terres où, il y a plus d'un siècle, travaillaient leurs pères et leurs aïeux. Après avoir

vécu avec eux, quelques-uns de ces octogénaires vivent encore aujourd'hui avec leurs enfants. Ils ont reçu sans mélange et transmettent de même sans interruption à leurs fils, leurs vieilles traditions. On a bien pu quelquefois changer, en les améliorant, les goûts et le mode d'action de ces vieillards : ce qu'il y avait de solide dans leur foi et leurs mœurs canadiennes est resté, comme reste la solidité du tronc et des racines d'un arbre, quand il pousse un nouveau feuillage et de nouveaux rameaux.

Ces vétérans de la culture ont eu, jusqu'à aujourd'hui, contre toute funeste innovation, une influence marquée. Les nobles familles qui ont fondé et sans cesse habité Boucherville, ont aussi puissamment contribué à maintenir en partie cet esprit primitif, aussi religieux que national.

Il importe de garder intact ce qui en reste. C'est dans l'intention de contribuer à cette œuvre que nous publions l'esquisse historique de la paroisse de Boucherville.

I

SITE,—ÉTENDUE,—POPULATION.

Sur la rive sud du Saint-Laurent, à neuf milles de Montréal, entre Longueuil et Varennes, sur une longueur et une largeur variant entre cinq et sept milles, s'étend la paroisse de la Sainte-Famille de Jésus-Marie-Joseph de Boucherville.

Fondée en 1668, elle comptait, treize ans après,—comme il appert par le recensement de 1681,—trente-neuf familles et trois cent vingt arpents de terre en culture. Elle se compose aujourd'hui de sept rangs, sur une superficie de 21,064 acres¹. La population, exclusivement catholique, est d'environ 2,000 âmes.

Le village est situé sur le fleuve. Autour de l'église qui dresse au centre son clocher, comme

¹ *Rapports municipaux à la Législature de Québec.*

autour d'un bercail, sont groupés huit cents villageois. De grands ormes ombragent les rues, et plusieurs élégantes résidences se dérobent dans des bosquets d'érables, de cormiers, de trembles et de saules.

La campagne qui environne le village forme une vaste surface légèrement ondulée, fermée au sud-est par la modeste montagne de Saint-Bruno. A l'ouest, s'élèvent les verts sommets du Mont-Royal. Quand le jour est beau et le ciel bleu, on voit se dessiner dans le lointain Notre-Dame et ses deux tours, le dôme de Saint-Pierre, les hauts édifices et les nombreux clochers de Montréal ; le soir, on voit étinceler la longue ceinture des lumières électriques qui illuminent son port.

En descendant, l'œil se repose de villa en villa, de jardin en jardin, jusqu'à la Longue-Pointe.

En face du village, le Saint-Laurent se divise en plusieurs canaux et forme des îles, autour desquelles il promène lentement ses eaux vertes : on dirait qu'à l'instar de l'île de Calypso, Boucherville est un de ces lieux enchanteurs que les fleuves ne quittent qu'à regret.

C'est sur une de ces îles que M. Thomas de Grosbois, descendant de la noble famille de Boucherville, jouit paisiblement de l'héritage de ses pères. L'île

porte son nom. Sa fertilité, sa fraîcheur au milieu des eaux, le gazon qui la couvre comme un tapis, les jardins qui entourent sa vieille maison de pierre bâtie à la rustique, sa fameuse ormaie, dont l'épais feuillage semble, de loin, s'élever à la surface des eaux comme une gigantesque corbeille de verdure : tout cela en fait un site à ravir.

Un service régulier de bateaux rend aux Bouchervillois les communications faciles avec Montréal et les paroisses environnantes des deux rives. Plusieurs fois le jour, ils peuvent traverser à la Longue-Pointe ou remonter jusqu'à Hochelaga et à Montréal. De plus, la compagnie du chemin de fer de Montréal à Sorel a construit, à quelques arpents du village, une gare où, depuis cinq ans, les trains, malgré plusieurs irrégularités, ont généralement reçu les passagers deux fois le jour.

M. PIERRE BOUCHER.

On n'écrit pas l'histoire de Boucherville, même dans un très court sommaire, sans résumer au moins celle de son pieux fondateur. On ne saurait examiner la solidité de cette fondation, sans rencontrer partout l'action de la main qui en a posé les pierres angulaires.

L'œuvre du sieur Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, est de celles qui durent; en apprenant comment il a procédé, ceux qui continuent cette œuvre la perfectionneront et l'affermiront toujours sur les fermes bases qu'il lui a données.

Plusieurs historiens et entre autres—nous nous plaisons ici à leur en donner crédit—le judicieux auteur de l'*Annuaire de Ville-Marie* et celui des *Grandes Familles françaises en Canada*, nous serviront à faire connaître davantage ce grand

patriote et grand chrétien. Nous avons aussi en mains des *Mémoires* et autres manuscrits du fondateur de Boucherville ; ils nous permettront d'ajouter des renseignements sur sa vie, de corriger même certain écrivain, sans prendre comme lui l'inexcusable liberté de changer le texte de plusieurs vieux documents, de les remanier, au point de faire disparaître presque entièrement le charme de leurs pensées simples mais vigoureuses, sous le vêtement d'un style moderne. Il a cru faire honneur à l'auteur, en le faisant s'exprimer comme on ne s'exprimait pas de son temps. Il a même été jusqu'à omettre, çà et là, des phrases importantes, à sauter par-dessus des alinéas, sans aucune note explicative.

C'est cependant ce texte défiguré et tronqué, que des guillemets et des titres en vedette nous feraient prendre pour celui du sieur Pierre Boucher.

Un prêtre distingué du diocèse de Montréal disait un jour, en parlant du vénérable fondateur : " Si jamais je puis avoir assez de loisirs, j'écrirai la vie de ce saint." Cet éloge vaut tout un livre. Tout ce qu'on peut y ajouter, n'en saurait être que le commentaire.

M. Boucher se doit à lui-même sa gloire et ses titres de noblesse. Il n'avait que treize ans, quand il quitta le Perche, en compagnie de son père, pour venir s'établir dans la Nouvelle-France.

Au commencement de l'été de 1635, son vaisseau abordait devant la jeune cité de Champlain. Il eut alors le bonheur de voir, quelques semaines avant sa mort, le célèbre fondateur de notre vieille capitale.

Deux jésuites, les PP. Jérôme Lalemant et Jacques Buteux, qui venaient dépenser leur vie, comme plusieurs de leurs frères, sur cette terre de l'Amérique du Nord, firent avec lui la traversée ¹. Cette coïncidence eut sur toute sa vie une grande influence.

Plus encore que leur science, la mortification, la modestie et le dévouement de ces religieux avaient touché son jeune cœur. Il se sentit attiré vers eux, s'instruisit de l'histoire de leur Compagnie, et voulut avoir toujours un Jésuite pour directeur.

¹ Le P. Jérôme Lalemant fut, ainsi que son frère Charles, supérieur des missions de la Nouvelle-France durant plusieurs années. Il était l'oncle du P. Gabriel Lalemant, compagnon martyr du P. de Brébeuf. Le P. Jacques Buteux se rendait chez les Attikamégues, en remontant le Saint-Maurice, quand lui et ses compagnons furent investis par une bande d'Iroquois, "à l'endroit où la rivière va tombant dans des précipices." Le Père tomba blessé de deux balles à la poitrine et d'une autre au bras droit. Les barbares se ruèrent alors sur lui et l'assommèrent à coups de hache. On montre encore l'endroit où l'on croit qu'il expira.

Rien ne témoigne mieux de la piété tendre qu'il avait envers les bienheureux de leur Ordre et surtout envers saint Jean-François Régis et le P. de Brébeuf, que le recours fréquent à leur médiation, et les conseils qu'il donnait à ses enfants ¹.

Les relations fréquentes qui existaient alors entre les sauvages et les habitants de la nouvelle colonie rendaient nécessaires les services des interprètes. C'était le temps où chaque colon était à la fois défricheur, soldat et apôtre.

M. Boucher se condamna à quatre ans de vie "dans les Pays d'Enhaut, chez les Sauvages nommés Hu-

1 Sur l'un de ses manuscrits, intitulé :

NAISSANCE DE GENEVIÈVE
BOUCHER, NOTRE FILLE,

on lit ce qui suit : " Elle vint au monde le dix-neuf d'août 1676, environ sur les six heures du soir, un mercredi . . . Nous l'avons présentée à Dieu par les mains du Père Régis, de la Compagnie de Jésus, que je prie de vouloir bien être son protecteur et défenseur. Elle fut baptisée le trente du même mois par M. Caumont, notre curé, et tenue sur les fonds de baptême par M. et Mme de Repentigny, et nommée Geneviève.

" Comme je ne sais pas, ma chère fille, quand je vous quitterai et que Dieu m'appellera à lui, voici ce que je vous recommande, en cas que je meure avant que vous ayez l'usage de raison :

" Premièrement, d'être bien dévote, de vous recommander à votre protecteur le Père Régis : C'est un homme mort en odeur de sainteté et qui fait beaucoup de miracles. J'espère qu'il vous obtiendra la grâce d'être une bonne servante de Dieu et de la Ste Vierge. Je vous recommande, ma chère enfant, une grande dévotion à Jésus.

rons," afin d'apprendre leur langue ¹. On pouvait attendre une belle carrière de celui qui s'était soumis, tout jeune encore, à un pareil noviciat de la vie des bois. Il combla les espérances.

Revenu à Québec, il entre dans la garnison, remplit, à la satisfaction de tous, en maintes circonstances importantes, son office d'interprète, parvient au grade de caporal, puis bientôt de sergent, prend part à plusieurs expéditions contre les Iroquois, et s'y fait remarquer par une prudence qui n'a d'égale que sa bravoure.

Il était à la suite de M. de Montmagny, dans le combat livré à deux cents Iroquois, sur la rivière Richelieu, en 1643. Les ennemis furent repoussés "avec perte de leur côté," malgré leur attaque subite et les embuscades dans lesquelles il

Marie et Joseph, à votre bon ange et à votre patronne Ste Geneviève. Quand vous serez en âge de choisir un état de vie, recommandez bien l'affaire à Dieu et à la Ste Vierge. Priez le Père Régis de vous obtenir les lumières nécessaires pour une affaire si importante. Prenez conseil de quelqu'homme de bien et suivez ce qu'il vous dira, après que vous luy aurez fait connaître le fond de votre âme ; mais dans quelque état que vous soyez, tâchez d'acquérir la perfection du dit état. Souvenez-vous toujours que vous n'êtes en ce monde que pour Dieu et pour travailler à votre salut. Pour cet effet, fuyez toute mauvaise compagnie ; aimez les gens de bien, parcequ'ils sont serviteurs de Dieu. Soyez charitable, humble, chaste, patiente et dévoté. Evitez la compagnie des libertins, qu'il faut plus fuir que le diable,"

1 Extrait des *Mémoires* de M. Boucher.

s'étaient flattés de faire tomber la petite troupe française.

Deux ans après, il mit en fuite, sur le lac Saint-Pierre une autre bande d'ennemis, qui échappèrent "à la faveur d'une nuit très obscure" ¹.

L'année suivante, le fort de Bécancourt assiégé par les Iroquois, le voyait se distinguer parmi les plus braves. La lutte fut plus longue, cette fois, à cause de la mésintelligence qui régnait parmi les officiers, et, selon l'expression des *Mémoires*, "de la mauvaise conduite de ceux qui commandaient," mais à la fin les Sauvages furent forcés de se retirer.

Après cette expédition, M. Boucher fut chargé du soin des magasins de Trois-Rivières; et, en 1649, M. d'Ailleboust, successeur de M. de Montmagny, "l'en établit commis en chef." Les Iroquois faisaient alors de suprêmes efforts pour ruiner la Colonie. On sait que le troisième gouverneur de la Nouvelle-France, eut la douleur, faute de secours, de ne pouvoir pendant un temps réprimer leur audace.

Trois-Rivières était un des principaux bourgs

¹ Ferland t. III, c. VI.

fortifiés, et de tous peut-être, le plus menacé. Satisfait de la conduite de M. Boucher dans son dernier emploi, et instruit de ses actes de bravoure, M. d'Ailleboust lui donna "une commission de capitaine des habitants des Trois-Rivières, avec ordre de les exercer au maniment des armes, de faire tenir leurs armes en état, de ne laisser sortir personne sans armes, et de faire entourer de palissades le Bourg de Trois-Rivières" ¹. Il me donna plusieurs autres ordres, ajoute-t-il lui-même avec candeur, *que j'exécutay entièrement*.

Cette même année, M. de Lauzon succéda à M. d'Ailleboust. Il augmenta les pouvoirs de M. Boucher, et lui ordonna de fortifier *le Bourg*, en prévision du siège dont ils étaient menacés de la part des Iroquois, et d'obliger les habitants de faire la garde ². Au mois de mai de l'année suivante, 1653, dit-il encore lui-même, "M. de Lauzon m'envoya des provisions de Lieutenant Civil et Criminel de Mons. le Grand Sénéchal de la Nouvelle-

1 Mémoires.

2 L'abbé Faillon a décrit, dans son *Histoire de la Colonie française en Canada*, la ville de Trois-Rivières, telle qu'elle était après ces fortifications et sous le gouvernement de M. Boucher. (t. III, p. 373). "Elle était enfermée, dit-il, dans un carré d'environ quatre-vingts toises sur cent, mais brisé à deux de ses angles, à cause des

“ France, son fils, pour la juridiction des Trois-
 “ Rivières, charge que j’ay exercée jusqu’à ce que
 “ le Roy, ayant repris le Pays, y changea la justice.”

Il n’avait reçu cette dernière commission que depuis quelques jours, quand M. de la Poterie, alors gouverneur de Trois-Rivières, obtint un congé de quelques mois et descendit à Québec. M. Boucher qui avait toujours été son homme d’action et son homme de conseil, le remplaça durant son absence.

Il avait trente ans. Son courage le mit alors au nombre des sauveurs du Canada.

Plusieurs fois repoussée déjà par le brave capitaine, la tribu des Agniers avait, dans le mois d’août, 1653, réuni cinq cents guerriers, et s’était jetée sur le fort, afin de s’ouvrir, en le rasant, la porte de la Colonie¹. Brave entre les braves, disaient-ils, et

“ accidents de terrain. Cette enceinte formée de pieux avec trois
 “ redoutes aux angles et plusieurs bastions, renfermait l’église, la
 “ maison du gouverneur et une trentaine de maisons, sans compter
 “ quelques autres qui étaient hors de l’enceinte et protégées par le
 “ moulin. Ce moulin, comme une sorte d’avant-poste, avait été cons-
 “ truit à quarante toises sur un plateau de trente qui joignait l’en-
 “ ceinte ; et sur ce plateau on voyait des pièces de canon, et tout
 “ auprès une redoute isolée, pour protéger les artilleurs et leur servir
 “ au besoin de lieu de retraite. . . .”

¹ *Relations des Jésuites*, (1653.)—FERLAND, t. III, c. IX—“ Les cinq cents Iroquois, dit l’abbé Faillon, après avoir fait eacher de leurs

honoré entre tous serait, chez les cinq nations, celui qui rapporterait la chevelure du jeune chef pâle de Trois-Rivières.

M. Boucher avait à ses côtés quarante-six hommes.

Il comprit qu'en sauvant ou en perdant Trois-Rivières, on allait sauver ou perdre la Nouvelle-France. Calme pourtant, et confiant en Dieu, il se prépare à la résistance. Avant d'offrir à ses compagnons l'exemple d'une adresse consommée, il leur offre celui d'une rare vertu. Il est bon, pensait-il, avant de tirer ses balles, de lancer sa prière à Dieu ; rien n'est plus terrible que la force du vrai soldat unie à celle du vrai chrétien ; il savait que la piété contribue au perfectionnement de la valeur militaire, qu'on ne perd rien en courage parce qu'on cherche à unir la gloire de Jésus-Christ à celle de la patrie, la palme du martyr aux lauriers de la victoire.

Il se met donc à genoux avec les siens, prie, se relève plein d'ardeur, s'avance au nom du Père et du

gens, dans les environs de cette dernière place, avaient attaqué le Fort, le 23 août ; et voyant qu'on les recevait à coups de canon, s'étaient jetés sur les bestiaux et avaient mis le feu aux blés des campagnes voisines." (t. II, p. 165.)

Fils et du Saint-Esprit, dispose habilement sa poignée de braves sur les points les plus menacés, barricade solidement les portes, fortifie les bastions du fort, et quand les Sauvages s'élancent à l'attaque, il les reçoit à coups de mousquet et de canon.

La surprise est grande dans la troupe des Agniers. Ils pensaient surprendre eux-mêmes le fort et l'enlever d'assaut. Leurs guerriers tombent avant de pouvoir atteindre, avant même de voir ceux qui les frappent. En vain ils rôdent autour des palissades, reculent, se groupent pour revenir à la charge, escarmouchent pendant longtemps, *le 9ème jour qui estait un samedi*, ils s'enfuient une dernière fois, en jalonnant leur chemin de plusieurs de leurs morts. Ils ne purent exercer leurs vengeances "qu'en brûlant les maisons et granges, hors de la portée du canon, et les bleds et pois qui se trouvèrent coupés, le feu n'ayant pas pris dans ceux qui estaient encore sur pied." Trois-Rivières était sauvé. Les ennemis envoyèrent quelques-uns des leurs *avec un espèce de Pavillon blanc*, pour demander à leurs vainqueurs de conclure la paix.

C'était le soir, et comme M. Boucher redoutait

quelque ruse iroquoise, il ne voulut point les entendre et les remit au lendemain. C'était faire acte de prudence. Après huit jours de délibérations, il saisit les trames d'un complot, dans lequel les ennemis avaient résolu de *surprendre le fort sous prétexte de paix*. Il leur fit expier cette fourberie et les força enfin à accepter les conditions de paix qu'il leur avait d'abord proposées ¹. " La paix fut arrêtée, écrit-il lui-même, aux conditions qu'ils me rendraient tous les prisonniers qu'ils avaient dans leur armée, tant français que sauvages ; qu'ils iraient chercher ceux qu'ils avaient dans leurs villages et même les amèneraient dans quarante jours ; et que les plus considérables des nations iroquoises viendraient à Québec, avec des présents, demander la paix à M. de Lauzon, notre gouverneur, et la conclure ; ce qui fut exécuté en tout point ; et en partant, ils me laissèrent en otage six de leurs enfants."

Les Iroquois furent fidèles, cette fois, à leurs

¹ M. Boucher, raconte Ferland, fit des présents à Téharihogen, premier chef de guerre des Agniers, pour l'engager à aller délivrer le P. Poncet. Téharihogen devait aussi proposer à son canton de conclure la paix avec les Français et leurs alliés sauvages, pendant que ses compatriotes descendus à Québec en prépareraient des préliminaires. (t. I, p. 412.)

promesses et revinrent quelque temps après, avec leurs prisonniers, entre autres avec le jésuite Poncet, qu'ils avaient fait prisonnier au Cap-Rouge, le vingt août précédent, avec un français nommé Mathurin Franchetot¹. Dans cet intervalle, M. de La Poterie revint à Trois-Rivières et M. Boucher, lui en ayant remis le gouvernement, partit avec ses sauvages pour Québec. Le Gouverneur le reçut avec joie et en lui manifestant la plus vive reconnaissance. "Ha! que vous avez eu de bonheur, lui dit-il en l'embrassant, d'avoir si bien conservé votre poste, car sy les ennemis eussent pris les Trois-Rivières, tout le pays estait perdu!"

Il lui exprima en même temps la douleur qu'il éprouvait de ne pouvoir récompenser de si brillants services, mais la Colonie était si pauvre qu'il n'avait pas "de quoy payer les officiers." Tout ce que je puis faire, reprit-il, c'est de vous donner le commandement de la ville que votre valeur guerrière a sauvée.

Dès lors, en effet, des commissions furent expédiées à M. Boucher, lesquelles portent, *qu'elles lui*

1 *Journal des Jésuites.*—*Relation de 1662.*

ont été données pour le récompenser d'avoir sy bien deffendu cette place.

Nous n'avons pu trouver la minute de cette commission. Et c'est probablement pour en avoir été privé comme nous, qu'un historien a cru que M. Boucher n'avait été investi officiellement de cette charge qu'une fois, en 1663, par M. de Mézy. Il est vrai qu'il reçut, en 1663, une commission de M. de Mézy,—et celle-là nous la citons¹. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour pouvoir douter, en face du manuscrit que nous avons sous les yeux, qu'il ait également reçu une première fois une commission semblable, en récompense de sa glorieuse victoire. Du reste, les faits et les dates ne contredisent en rien cette double nomination. La première se fit en 1653, et c'est après avoir commandé à Trois-Rivières "en qualité de gouverneur pendant quatre ans," que M. Boucher demanda à M. D'Argenson "à se retirer sur son bien; ce qui, écrit-il, me fut accordé avec peine."

Or, ce n'est qu'en 1663, comme nous venons de le voir, et après son voyage en France, qu'il fut rappelé au gouvernement de Trois-Rivières. "Le

jour même que M. de Mézy nommait M. de Maison-neuve gouverneur de Montréal, dit l'abbé Faillon, il appelait M. Pierre Boucher à remplir les mêmes fonctions dans tout le pays des Trois-Rivières" ¹.

"Il résidait dans le pays depuis trente ans," dit encore le même historien, en racontant les circonstances du départ de M. Boucher pour la France, *et avait même été gouverneur des Trois-Rivières*. Il ajoute, quelques lignes plus loin : "M. de Mons étant monté de Québec aux Trois-Rivières en un jour, il établit *de nouveau* gouverneur de ce dernier poste M. P. Boucher, qu'il avait ramené de France avec lui. . . ." ². Rien donc ne nous empêche de croire que la première comme la seconde nomination ait été officielle.

La seconde, comme on peut le voir dans les *Notes et documents*, renferme une belle appréciation des qualités du brave gouverneur. *Fidélité au service du roi, valeur, expérience, sage conduite au fait des armes*, ce sont les qualités que M. de Mézy énumère en l'appelant au gouvernement d'un des postes les plus importants de la Nouvelle-France.

1 *Histoire de la Colonie française en Canada*, t. II, p. 19.

2 t. II, p. 498.

III

AMBASSADE,—LETTRES DE NOBLESSE.

CONCESSION DE LA SEIGNEURIE DES ILES-PERCÉES.

Avant cette nomination, M. Boucher avait été chargé d'une mission importante. Le besoin de secours se faisant sentir de plus en plus dans la Colonie, M. d'Avangour l'avait député à la cour de Louis XIV, " pour supplier le roy de prendre sous sa protection une colonie qui se trouvait absolument abandonnée et réduite aux derniers abois."

Tout ce qu'il y avait " de personnes en place dans le pays l'avaient chargé de leurs mémoires, et ils espéraient beaucoup du zèle de cet officier qui connaissait mieux que personne le Canada, et que sa vertu rendait très propre à se faire écouter favorablement du Prince " ¹.

¹ P. de Charlevoix : *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, p. 360.

L'interprète de la garnison de Québec devenait donc ambassadeur. Son patriotisme et ses talents, agissant sur un plus grand théâtre, n'en eurent que plus d'éclat et de succès.

Il profita du bienveillant accueil du roi, pour lui faire connaître le Canada, ses misères, ses besoins, ses luttes incessantes contre des ennemis toujours renaissants.

Les grandeurs de la cour, les fêtes des courtisans n'eurent rien pour le distraire de sa mission, non plus que de ses habitudes de piété.

“ Sa Majesté, dit encore le P. de Charlevoix, témoigna beaucoup de surprise, en apprenant qu'un si bon pays eût été si fort négligé. Elle nomma ensuite M. de Monts commissaire, pour en faire la visite et y intimer ses ordres, et commanda qu'on y envoyât incessamment quatre cents hommes de ses troupes, pour y renforcer les garnisons des postes les plus exposés ”¹.

M. Boucher amena de plus, à ses propres frais, “ cent hommes de travail ; ” mais une partie d'entre eux moururent pendant la traversée, et il dut, avant d'établir les autres, subir des dommages considérables.

¹ *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, p. 360.

Louis le Grand, avec ce discernement qui lui fit toujours choisir et récompenser les hommes de mérite, reconnut les héroïques services de M. Boucher en lui accordant, aux applaudissements des grands de sa cour, des lettres de noblesse.

Nul ne les méritait mieux, et nul monarque ne pouvait en signer de plus honorifiques.

Le feu a détruit ce précieux document, dans l'incendie du séminaire de Québec ; mais pour la consolation de ses enfants, M. Boucher en obtint, en 1707, une autre copie que l'on conserve encore dans la famille :

“ . . . Les témoignages qui nous ont été rendus, en l'année 1661, des services distingués que le Sieur Pierre Boucher, alors Gouverneur des Trois-Rivières, nous avait rendus, dès l'année 1649, dans les emplois importants que nous lui avons confiés en la Nouvelle-France, et particulièrement dans celui de Gouverneur des Trois-Rivières, nous auraient engagé à lui donner des marques glorieuses de notre estime, en lui accordant des lettres d'noblesse, pour lui et pour ses enfants, nés et à naître en loyal mariage ; mais ces lettres ayant été brûlées dans l'incendie arrivé au séminaire de Québec, nous avons eu égard aux remontrances

qu'il nous a faites, pour nous supplier de lui en faire expédier de nouvelles, en vertu desquelles il pût continuer de jouir, ainsi que sa postérité, des honneurs et des avantages qui sont réservés à la noblesse. A ces causes, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons par ces présentes signées de notre main, le dit Sieur Boucher et ses enfants nés et à naître en loyal mariage, anoblis et anoblissons et du titre de gentilshommes décorés et décorons, voulons et nous plaît qu'en tous lieux et endroits de notre royaume, et en tout pays soumis à notre domination, ils soient tenus et réputés nobles et gentilshommes, et comme tels qu'ils puissent prendre la qualité d'écuyers et parvenir à tous les degrés de chevalerie et autres dignités, titres et qualités réservés à la noblesse, jouir et user de tous les honneurs, prééminences, franchises et exemptions dont jouissent les anciens nobles de notre royaume, tant qu'ils vivront noblement, tenir et posséder Fiefs et Seigneuries qu'il a, ou qu'il pourra acquérir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre sceau.

“ Donné à Versailles, le 17 juin de l'an de grâce 1707, et de notre règne le 59e.

(Signé) “ LOUIS.”

Après avoir repris, à son retour, le gouvernement de Trois-Rivières, M. Boucher fut promu, par le Conseil souverain, à une autre charge importante, celle de juge royal ¹.

Ce choix seul suffirait à justifier les éloges qui ont été faits de l'honnêteté, du jugement et du sens pratique de M. Boucher, de la confiance et de l'estime qu'il s'était acquises. Il faut remarquer, en outre, que son autorité n'était due qu'à ses qualités naturelles. M. Boucher n'était pas un homme instruit ; il était arrivé à Québec trop jeune et avait été trop constamment livré à la guerre et à d'autres diverses fonctions, pour avoir pu se ménager le loisir de faire des études.

Cependant il n'exerça pas longtemps la charge de juge royal. Il demanda lui-même sa démission et l'obtint du gouverneur en conseil, en 1664. "*Sur*

1 "*Le Conseil*, est-il dit dans sa commission, en conséquence et au dé fir de l'arrêt de son érection, voulant pourvoir de personnes capables pour exercer les états et offices de juge royal aux Trois-Rivières, de Procureur du Roy et d'un greffier et notaire au dit lieu a fait choix de Sieur Boucher gouverneur du dit lieu pour tenir et exercer la dite charge de juge royal. . . Et ordonné que les appellations des Sentences du juge du dit lieu ressortiront en ce Conseil, et leur sera délivré des provisions des dites charges, et en attendant exerceront par provisions, et attendu la charge de gouverneur qu'à le dit Sieur Boucher au dit lieu il est exempté de la prestation de serment en ce Conseil" *.

* *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. I, p. 58.

la requête présentée au conseil par le sieur Boucher tendante à ce qu'il fust deschargé de la charge de juge Royal auxdites Trois-Rivières, ouy sur ce le procureur Général du Roy, *le Conseil* a donné acte et accordé audit sieur Boucher les fins de ses demandes”¹.

En retour de sa fidélité au service de la Nouvelle-France, M. Boucher reçut, quelques années après, une autre récompense qui offre plus d'intérêt encore à notre sujet. L'intendant Talon voulant montrer, lui aussi, combien il appréciait “les bons et utiles services” du sauveur de Trois-Rivières, lui donna, accorda et concéda la seigneurie de Boucherville, *ayant cent quatorze arpents de front sur deux lieues de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, bornés des deux côtés par le Sieur de Varennes*², avec les Iles nommées Percées pour jouir de la dite terre en tous droits de Seigneurie et justice³.

1 *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*. Vol. I, p. 288.

2 Le fief que M. de Varennes possédait au sud-ouest de Boucherville, lui avait été concédé quelques jours seulement (29 octobre 1672) avant la concession de la seigneurie des Iles-Percées à M. Boucher. Il avait vingt-huit arpents de front sur deux lieues de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent; il fut appelé le fief Tremblay. (Registre d'Intendance, Vol. I, folio 17)—(Bouchette; *Topographie du Bas-Canada*, p. 200).

3 Cf. *Notes et documents*, III.

Ce domaine ajouté à un autre d'une lieue et demie de longueur sur deux de profondeur, situé sur les bords de la rivière Yamachiche, comme on peut le lire encore dans les *Documents relatifs à la tenure seigneuriale*¹, et ajouté aussi à une île qui lui avait été concédée, en 1655, faisait de sa seigneurie une des plus belles de tout le Canada.

1 Cf. *Notes et documents*, II.

IV

FONDATION DE LA PAROISSE.

C'est après cette concession que fut fondée la paroisse de Boucherville. De ce moment en effet le sieur Pierre Boucher n'eut plus qu'un humble désir : celui de se retirer de la vie publique, de céder à un autre le gouvernement de Trois-Rivières, pour s'établir dans sa seigneurie et y vivre ignoré en défrichant le sol, comme le dernier de ses censitaires. Des motifs puissants le poussèrent à s'y rendre, avant même de recevoir ses lettres patentes.

Ces motifs, écrits de sa main et dictés par un cœur tout imprégné de foi, d'humilité, de patriotisme, resteront à jamais une des pages les plus chrétiennes de l'histoire des seigneurs canadiens.

La paroisse née d'un pareil sentiment ne pourra, à moins d'oublier ou de trahir son glorieux berceau,

cesser d'être profondément chrétienne. Il lui faudrait, pour se pervertir, rougir de son fondateur et répudier son souvenir, arracher de son propre sein la semence sainte qu'il y a jetée, démolir jusqu'à la dernière les vertus qu'il a données pour assises à sa fondation. Nous transcrivons ces *Raisons*, de la copie, que M. l'aumônier des Ursulines de Québec a déclaré, sous sa signature, être en tout conforme à l'original déposé chez ces religieuses.

RAISONS

QUI M'ENGAGENT A ÉTABLIR MA SEIGNEURIE DES
ILES PERCÉES QUE J'AY NOMMÉE BOUCHERVILLE.

1ère Raison.—“ C'est pour avoir un lieu dans ce
“ païs consacré à Dieu, où les gens de bien puissent
“ vivre en repos, et les habitants faire profession
“ d'estre à Dieu d'une façon toute particulière.
“ Ainsi toute personne scandaleuse n'a que faire de
“ se présenter pour y venir habiter, si elle ne veut
“ changer de vie, ou elle doit s'attendre à en estre
“ bientôt chassée.

2ème Raison.—“ C'est pour vivre plus retiré et
“ débarrassé du fracas du monde, qui ne sert qu'à

“ nous désoccuper de Dieu et nous occuper de la
“ bagatelle, et aussi pour avoir plus de commodité
“ de travailler à l'affaire de mon salut et de celui
“ de ma famille.

3ème Raison.—“ C'est pour tâcher d'amasser quel-
“ que bien par les voies les plus légitimes qui se
“ puissent trouver, afin de faire subsister ma fa-
“ mille, pour instruire mes enfans en la vertu, la
“ vie civile et les sciences nécessaires à l'état où
“ Dieu les appellera et ensuite les pourvoir chacun
“ dans sa condition.

4ème Raison.—“ Comme c'est un lieu fort avan-
“ tageux tant pour les grains que pour les nourri-
“ tures, et que ce serait dommage qu'il demeurât
“ inutile, ou que cela est capable de mettre bien des
“ pauvres gens à leur aise, ce qui ne se peut faire
“ si quelqu'un ne commence.—Cette terre m'ap-
“ partenant, je crois que Dieu demande de moy que
“ j'aïlle au plus tôt l'établir. Ce qui me confirme
“ dans cette pensée, c'est la connaissance que j'ay
“ que cela sera utile au public et aux particuliers.

5ème Raison.—“ C'est qu'il me semble que j'au-
“ ray plus de moyen de faire du bien au prochain
“ et d'assister les pauvres, que dans le poste où je
“ suis, où mes revenus ne suffisent pas pour faire

“ ce que je voudrais, ayant d'ailleurs une grande
 “ famille ; ce qui fait que je n'ay à présent presque
 “ que le désir et la bonne volonté.—Peut-être que
 “ dans la suite me trouverai-je en état d'exécuter
 “ les sentiments que Dieu me donne conformément
 “ à ce que j'ay vu pratiquer à un grand homme de
 “ bien ; ce que je ne pourrais faire demeurant icy.”

Une prière touchante suit l'expression de ces motifs. M. Boucher savait que l'homme, même après avoir fait tout ce qui dépend de lui, ne doit encore attendre le succès que de Dieu. On y voit briller en même temps sa pureté d'intention et le désir de voir son œuvre continuée par ses descendants.

“ Pour y réussir, je prie notre bon Dieu par les
 “ mérites et l'intercession de son fidèle serviteur, le
 “ Père de Brébeuf ¹, de m'en faciliter l'établisse-
 “ ment, si c'est pour sa gloire et le salut de mon
 “ âme et celui de toute ma famille ; sinon, qu'il ne
 “ permette pas que j'en vienne à bout, ne voulant
 “ rien que sa sainte volonté.

1 La vie du P. Jean de Brébeuf a été écrite par le P. Martin, S. J. Ceux qui ont lu cet édifiant récit, ne s'étonneront pas de la confiance de M. Boucher dans l'intercession de ce grand serviteur de Dieu. Le martyr du P. de Brébeuf n'a été que le sceau d'une vie apostolique toute de sacrifice. C'est ce que les catholiques de cette Province ont reconnu et couronné, en élevant, au sein de la ville de Québec, le monument *Cartier-Brébeuf*.

“ *Je mets cecy par écrit, afin que si Dieu permet*
 “ *que je réussisse, le relisant, je me souviennne de ce à*
 “ *quoi je me suis engagé ; afin aussi que mes suc-*
 “ *cesseurs sachent mes intentions. Je les prie de*
 “ *continuer dans la même volonté, si ce n'est qu'ils*
 “ *voulussent enchérir par-dessus, en y faisant quel-*
 “ *que chose de plus à la gloire de Dieu. C'est ce*
 “ *en quoi ils me peuvent le plus obliger, ne leur de-*
 “ *mandant pour toute reconnaissance que Dieu soit*
 “ *servy et glorifié d'une façon toute particulière*
 “ *dans cette seigneurie, comme en étant le maître.*
 “ *C'est mon intention ; je le prie de tout mon cœur*
 “ *qu'il veuille bien l'agréer, s'il lui plaît. Ainsi-soit-il.*

(Signé)

“ BOUCHER.”

Chacun de ces motifs est une leçon de haute vertu.
 Ils encouragent ou font rougir. Les hommes qui se
 disent gens de bien sans en accomplir les œuvres,
 doivent se sentir rapetissés devant cet homme d'ac-
 tion. Au contraire, il édifie et soutient ceux qui
 font profession d'être vraiment patriotes chrétiens,
 qui combattent le mal tant qu'ils peuvent et sous
 toutes ses formes.

Nous voudrions voir ces motifs compris de tous

nos ambitieux en quête de charges honorifiques, de tous nos gouvernants, comme du dernier colon gouverné, de tous ceux qui, au lieu de "faire valoir une terre qu'il est fâcheux de laisser inculte," au lieu de tailler à leurs fils un héritage permanent dans nos vastes forêts, tout en perpétuant chez eux l'héritage plus précieux de leurs vertus, vont prêter leurs bras et ruiner l'existence de leurs familles, au profit d'industries étrangères.

M. Boucher, en abandonnant les honneurs du gouvernement pour se livrer aux humbles travaux des champs, fit preuve d'un patriotisme dévoué. Le sauveur de Trois-Rivières et de la Nouvelle-France a été défricheur et laboureur, bien plus qu'il n'a été seigneur.

Il nous sera facile de trouver parmi ses descendants des exemples semblables. Sa famille a fourni tour à tour à la patrie, des hommes d'État pour la gouverner, des soldats pour la défendre, des prêtres pour la moraliser, des cultivateurs pour la nourrir.

Plusieurs de ses fils, seigneurs comme lui, ont défriché et labouré, combattu à la tête de nos armées ; puis, nouveaux Cincinnatus, sont revenus contents à la charrue.

Ceux qui cultivent les champs peuvent enregistrer ces exemples avec fierté. Une erreur, qui tend à disparaître heureusement, a fait croire pendant longtemps que l'agriculture était incompatible avec la haute éducation, qu'elle n'était le partage que des ignorants et d'une classe en tout inférieure. De là, une sorte d'humiliation pour ceux que la nécessité condamnait à cette condition.

Plus d'un respectable jeune homme de la campagne croirait encore s'élever, en changeant son état pour celui d'un employé subalterne de bureau. Très humble ambition, en vérité.

Ces jeunes gens n'ont-ils plus raison d'être fiers de se voir la force et le soutien de la société? N'est-il pas étonnant qu'une carrière honorée et enviée de la noblesse et des hommes les plus intelligents de toutes les classes, soit dédaignée de ceux mêmes qui peuvent en jouir? Ne serait-ce donc plus un honneur de porter sur ses mains durcies les marques honorables du travail? sur son visage bruni au grand soleil, la preuve d'une vraie liberté dans ses domaines, d'une indépendance tranquille sous l'œil et le ciel de Dieu? Leur âme est-elle moins belle, leur intelligence et leur cœur moins grands, moins nobles, parce que

leur œuvre n'est qu'un concours avec l'œuvre de
Celui

Qui fait naître et mûrir les fruits ?

De qui peuvent-ils donc envier le sort ? Ce n'est pas des nobles gouvernants qui résignent leurs charges pour jouir du bonheur des champs ; ce n'est pas de ceux qui sont exempts du travail : il y a trop peu de mérite à se croiser les bras pour réussir. Personne n'est plus digne de considération, ne mérite mieux d'être salué avec respect, que celui qui s'est fait lui-même ce qu'il est, qui n'est arrivé à son but qu'après avoir creusé le pénible sillon du travail. Et si l'on est fier d'être cultivateur, pourquoi ne sera-t-on pas fier aussi de le paraître, d'en porter les habits, d'en garder les traditions, les coutumes, les mœurs ¹ ?

1 Le luxe dans les habits, on le sait, est devenu chez nous une véritable cause de ruine. La propreté et la bienséance convenables à leur état ne suffisent plus à nos habitants de la campagne ; et s'ils résistent quelquefois aux exigences de la mode, si leur bon sens regimbe contre ses folies, ce n'est ordinairement que pour un temps. C'est l'affaire de s'habituer à ses nouveautés extravagantes.

A ce propos, il me souvient d'un fait, que me raconta un citoyen marquant de Boucherville :

—Un jour, dit-il, que je causais avec un bon cultivateur, nous vîmes passer devant nous un jeune avocat, récemment arrivé dans notre village. C'était au temps du pantalon couleur paille et serré sur la jambe.

—Faut-il être nigaud, me dit mon brave homme, pour faire, comme ça, de ses jambes des fuseaux !

Je souris en l'approuvant, fier de l'étoffe grise dont j'étais amplement revêtu des pieds à la tête.

Quelques années plus tard, je me retrouvais un dimanche matin, en face de l'église. C'était en été; je vis arriver, avec sa famille, mon honnête cultivateur se rendant à la messe. Il descendit avec mesure d'une superbe voiture, emmaillotté qu'il était dans un fin pantalon jaune, très étroit. Le tailleur lui avait transformé, selon ses goûts récents, les jambes en fuscaux.

Je fus plus fier que jamais de mon habit de flanelle canadienne.

Nous ne revîmes pas le jeune avocat; notre ami l'eût probablement trouvé nigaud de porter, cette fois, un pantalon blanc, large, en forme de sac. Pourtant le tailleur n'eut que deux années à attendre pour lui en couper un pareil.

C'est ainsi que l'on suit nos élégants, juste d'assez près pour n'avoir pas même le mince mérite du dernier patron.

LE FORT SAINT-LOUIS.

LA PREMIÈRE CHAPELLE,—ÉRECTION CANONIQUE DE
LA PAROISSE, — LA PREMIÈRE ÉGLISE, — LE
PRÉSIDENT DE LA CONGRÉGATION
DE LA SAINTE VIERGE.

Le premier soin de M. P. Boucher, en arrivant dans sa seigneurie, fut d'exécuter en tous points ses résolutions.

Il commença d'abord par se prémunir contre les sauvages, dont les incursions étaient alors fréquentes. Boucherville était particulièrement exposé à leurs attaques ; car en venant de la Nouvelle-Angleterre, pour monter vers les pays du Nord-Ouest, ou pour attaquer Villemarie,—ce qu'ils firent à plusieurs reprises,—ils choisissaient souvent de suivre le cours de la rivière Chambly jusqu'à

Sorel; de là, ils se rendaient par le Saint-Laurent jusqu'au ruisseau qui sert de décharge au *petit lac*, entre Varennes et Boucherville. Quand ils avaient remonté ce ruisseau jusqu'au *petit lac*, ils revenaient vers le fleuve par la rivière Sabrevois et arrivaient, après ce détour, derrière le village.

M. Boucher bâtit son manoir à l'embouchure même de cette petite rivière, à une vingtaine d'arpents de l'église actuelle. Il l'entoura de palissades et le fortifia suffisamment, pour se mettre en garde contre toute surprise de la part de l'ennemi.

A côté du manoir, il fit élever la première chapelle de Boucherville; et en face, sur le bord du fleuve, une petite redoute, dont on voyait encore les dernières ruines il y a quelques années. Voilà ce que l'on a désigné sous le nom de fort Saint-Louis.

La paroisse n'avait pas encore de curé fixe. Le P. Marquette n'y avait été qu'en passant et pour faire ses adieux à M. Boucher, avant de partir pour ses missions de l'ouest et la découverte du Mississipi. MM. les abbés Pommier, de Caumont et de Brullon ne la desservirent, en même temps que les paroisses voisines, qu'à titre de missionnaires. C'est

là toutefois qu'ils avaient leur résidence ; là étaient les registres, et souvent les habitants de Longueuil et de Varennes s'y rendaient pour le baptême de leurs enfants, les mariages et l'accomplissement des autres devoirs religieux.

Ces premiers prêtres missionnaires et, après eux, le premier curé fixe de Boucherville, M. Rodolphe Gaybert de la Sandrays, nommé à cette cure en 1688, ont desservi la paroisse de Longueuil jusqu'à la fin de ce siècle ¹; les auteurs de l'*Histoire de Longueuil* l'ont eux-mêmes clairement démontré ².

L'érection canonique de la paroisse de la Sainte-Famille eut lieu en 1692, quatre ans après l'arrivée de M. de la Sandrays. Cette date nous paraît antérieure de plusieurs années, à celle de l'érection des paroisses voisines. Nous n'avons pas, il est vrai, le décret d'érection de la paroisse de Longueuil (il ne se trouve pas même dans l'histoire récemment pu-

1 Parmi les actes de baptême faits à cette époque par M. de Brulion, deux surtout sont dignes de remarque, parce qu'ils indiquent ce qu'étaient alors les chapelles de Longueuil et de Varennes. Le premier est celui de Charles Deline, fils de Charles Deline et de Jeanne Bracannier, baptisé le 6 novembre 1678, dans une chambre de la maison de Longueuil, qui tenait lieu de chapelle. Le second est du 22 avril 1679, et le baptême se fit au Cap Varennes, en la maison du seigneur qui tient lieu d'église.—(Registres de Boucherville).

2 *Histoire de Longueuil*, p. 50—170.

blée de cette paroisse) pour vérifier ce qu'en a dit M. Genest dans sa carte de la Nouvelle-France, et savoir s'il a raison de ne faire remonter l'érection de cette dernière paroisse qu'en 1715. Mais il n'est pas du tout aussi évident qu'on le dit, que cette date soit fausse par le fait seul que Longueuil a ses registres paroissiaux depuis le commencement de l'an 1701. S'il y avait dans ce fait la preuve que l'on a voulu y trouver, nous pourrions dire également que Boucherville fut érigé en 1668, car c'est cette date que porte la première page de son premier registre ; or, ce serait contraire à la vérité et au décret reproduit à la fin de notre ouvrage ¹.

Combien de temps la chapelle du fort Saint-Louis servit-elle au culte, en quel temps M. Boucher abandonna-t-il le Fort pour aller résider près de l'église ; en laissa-t-il la garde seulement ou la possession à son successeur : c'est ce que nous n'avons pu établir sur des preuves certaines.

M. Huguet-Latour, membre de la Société historique de Montréal, affirme qu'en 1670 M. Pierre de

¹ Cf. *Notes et documents* : Décret de l'érection canonique de Boucherville, IV.

Caumont fit bâtir une église en bois, longue de cinquante pieds et large de trente-cinq, à l'endroit même où est l'église actuelle, sur un terrain donné, dès lors, par M. Boucher, mais dont il ne passa contrat que plusieurs années après. Ce terrain était de sept ou huit arpents en superficie, c'est-à-dire à peu près l'emplacement de l'église d'aujourd'hui ; et le donateur l'avait cédé " sans autres prétentions de sa part que de participer aux bonnes œuvres et dévotes prières qui se feront en la dite église ¹."

Connaissant la piété de M. Boucher, son zèle pour les œuvres pieuses, et la pauvreté des colons de sa seigneurie, il nous paraît très vraisemblable que cette petite église ait été presque entièrement l'œuvre de sa générosité. Il nous est impossible de dire si c'est alors ou longtemps après cette époque qu'il changea lui-même de résidence et vint demeurer dans cette " maison longue et étroite " dont on a conservé la description. Il paraît assez certain cependant que ce fut en 1670.

De cette maison, il fit trois résidences ; lui-même habita dans la première avec sa famille ; il fit de l'autre la résidence du curé ou *prêtre desservant*,

¹ Cf. *Notes et documents*, V.

tant que les modiques ressources des paroissiens ne leur permirent pas de lui construire un presbytère ; dans la troisième il reçut la vénérable sœur Marguerite Bourgeois et ses religieuses, qui venaient chaque été enseigner le catéchisme et faire l'école aux enfants. Sa maison était donc, à la fois, le presbytère, l'école et le manoir.

Persuadé qu'il fallait plus que des secours humains pour se protéger contre les attaques des Iroquois, il s'enrôla avec les colons de sa seigneurie sous la bannière de Marie. " C'est à la pieuse initiative de M. Boucher, qu'est dû l'établissement de la congrégation de la Sainte-Vierge. Lui-même fit bâtir, à ses frais, la chapelle des Congréganistes ¹. Il sentait, ce grand chrétien, qu'il avait besoin de la protection du ciel pour réussir dans l'établissement de sa seigneurie. Il comprend que rien mieux que la dévotion à la Sainte-Vierge ne pouvait conserver les mœurs des colons

1 Nous avons tout lieu de croire que la chapelle dont il est ici fait mention était celle du fort Saint-Louis. Nous ne voyons nulle part qu'il en existât une autre pour les premières réunions des congréganistes. C'est assez longtemps après la fondation que fut bâti sur le terrain des sœurs, la chapelle spécialement réservée à la congrégation.

“qu’il avait choisis entre les plus honnêtes et les plus vertueux ¹.”

M. Boucher fut lui-même le premier président de cette congrégation. Sa ferveur lui donna un tel élan, que nobles et colons se faisaient gloire d’être congréganistes.

Son respect pour le curé de la paroisse et pour l’autorité religieuse en général, a été longtemps proverbial. Le curé a autorité et grâce d’état pour la direction de ses paroissiens ; le seigneur de Boucherville était persuadé qu’on se fait toujours tort à soi-même en dépréciant les jugements ou les œuvres des supérieurs ecclésiastiques, et en fomentant l’esprit d’insubordination. De toutes les vertus dont il a donné l’exemple, cette parfaite soumission à son curé est celle dont l’influence s’est fait le plus longtemps sentir. Un siècle après lui, son arrière-petit-fils, plein de reconnaissance envers Mgr Plessis, pour le nouveau pasteur qu’il avait donné à Boucherville, témoignait dans une lettre à son évêque, une profonde vénération pour le clergé, et protestait que ce sentiment était aussi celui de tous les paroissiens : “cette grande famille, selon son expres-

¹ Annuaire de Ville-Marie, troisième livraison, p. 272.

sion, dont tous les membres ont toujours eu pour principe d'être les amis et les défenseurs de leurs curés."

Cet esprit de subordination a souffert quelques exceptions, mais il est encore à Boucherville une tradition de famille.

VI

DERNIÈRES ŒUVRES DU FONDATEUR DE BOUCHERVILLE.

“ HISTOIRE VÉRITABLE ET NATURELLE DE LA
NOUVELLE-FRANCE ”, — LES ADIEUX DU
GRAND-PÈRE BOUCHER.

Afin de donner une preuve des services de tout genre rendus au pays par le sieur Pierre Boucher, il nous faut dire un mot du livre qu'il publia en 1663. C'est un ouvrage intitulé *Histoire véritable et naturelle des Mœurs et Productions du pays de la Nouvelle-France*. Il est dédié à *Monseigneur Colbert, conseiller du Roy* et destiné à faire connaître aux Français les beautés et les ressources du Canada.

Ce qui importait alors, c'était d'éveiller l'attention de la mère-patrie, sur le berceau de cette fille qu'elle avait engendrée sur les rives lointaines du

Saint-Laurent. La France nouvelle devait vivre ou périr, selon qu'elle serait secourue ou abandonnée par sa mère. En disant ce qu'elle était, M. Boucher dit aussi ce dont elle avait besoin. Il continua ainsi son ambassade; son livre n'a pas été étranger à l'envoi des troupes et des autres secours nécessaires, pendant un demi-siècle après sa publication. On s'étonne même de l'apathique ignorance qui nous a livrés à l'Angleterre, après les renseignements favorables qu'il avait donnés sur notre pays.

Nos principaux historiens ont souvent puisé dans cet ouvrage judicieux; nous voyons dans le P. de Charlevoix, dans l'abbé Ferland et dans Garneau un grand nombre de citations qui en ont été tirées.

L'épître dédicatoire est datée *de la ville des Trois-Rivières, en la Nouvelle-France, le 8 octobre 1663*. L'auteur y déclare son désir de faire connaître ce qui est "de la gloire du roy et des intérêts de la France," et de répondre plus au long aux nombreuses questions que Sa Majesté lui a faites sur le Canada, durant l'entretien de trois quarts d'heure qu'Elle a bien voulu lui accorder. L'esprit chrétien dont il était animé brille dès les pages de l'avant-propos. Son premier soin, comme celui de tous les principaux fondateurs de la Colonie, était de

n'avoir pour colons que des gens de bien, hommes de dévouement, de courage, de vertu et de mœurs irréprochables. Pour que les générations canadiennes fussent vigoureuses et fécondes, il fallait que la source en fût pure.

“Les gens de bien peuvent vivre icy bien contents, dit-il, mais pas les méchans, vu qu'ils y sont éclairés de trop près : c'est pourquoy je ne leur conseille pas d'y venir, car ils pourraient bien en estre chassés et du moins estre obligés de s'en retirer comme plusieurs ont déjà fait ; et ce sont ceux-là proprement qui décrient fort le Pays, n'y ayant pas rencontré ce qu'ils pensoient.”

Pour rassurer les Français, que la seule pensée de notre hiver faisait frissonner, M. Boucher avoue que *le froid y est un peu aspre, mais qu'il n'est pas toutefois désagréable* : “c'est un froid qui est guay, et la plupart du tems ce sont des jours beaux et sereins et on ne s'en trouve aucunement incommodé. On se promène partout sur les neiges par le moyen de certaines chaussures faites par les Sauvages, qu'on appelle Raquettes, qui sont fort commodes. En vérité les neiges sont icy moins importunes que ne le sont les bouës en France.” C'est dans ce langage simple et charmant dans sa sincérité, que l'au-

teur décrit les principaux endroits du pays, "les forests où les arbres sont gros et hauts extraordinairement," les richesses du sol de ces immenses plaines, que l'Iroquois encore indompté force de laisser incultes; les grands bois de *chesnes, châtaigniez, noyers, hêtres*. . . . qui bordent les rivières et les laes, où abondent le castor, l'original, le lièvre, la loutre, le chevreuil, les oiseaux de toutes grandeurs et de tous plumages. Il décrit de même les beautés du printemps, la rapidité de la végétation et l'admirable fécondité de "la terre parée d'un beau verd" et du *bled semé dans la fin d'avril*.

Si la brochure de M. Boucher, écrit l'abbé Ferland, eût été répandue en France dans les provinces de l'ouest, elle aurait pu décider bien des personnes à traverser la mer, pour se créer un patrimoine sur les bords du Saint-Laurent¹. Qu'étaient donc devenues ces pages, quand nos derniers défenseurs, abandonnés, mouraient de faim ou succombaient dans d'héroïques combats, sous les gros bataillons de leurs ennemis? Avaient-ils lu cette histoire de leur compatriote les français qui dédaignaient nos *quelques arpents de neige*? L'avaient-ils cachée à

1. *Histoire du Canada*, t. I, p. 477.

Louis XV pour ne pas troubler ses ignobles plaisirs ? Ou bien, seulement, Dieu permit-il cet abandon pour notre bonheur ?

Rappelons maintenant la dernière œuvre de M. Boucher, celle où son âme se révèle toute entière avec ses admirables qualités de père chrétien : ses adieux à sa famille, le testament de son cœur.

Épuisé par le travail et par ses quatre-vingt-quinze ans, le saint vieillard sentait que sa vie, dont tout le cours avait été limpide comme les eaux du grand fleuve qui coulait au pied de son manoir, allait bientôt se perdre dans l'océan éternel, où tout retourne et se confond. Toutes ses années n'avaient été qu'une préparation à ce sacrifice suprême.

En voyant l'éternité de plus près, il comprit mieux encore que "la piété est le tout de l'homme ¹." Il s'y adonna avec toute la ferveur de ses aspirations, parfaitement libre enfin "d'estre à Dieu d'une façon toute particulière."

Nous voudrions avoir plus de détails sur ces derniers jours si pieusement écoulés. Ah ! si nous pouvions évoquer tous les souvenirs de ce coin de terre que baignent la Sabrevois et le Saint-Laurent,

1. Bossuet, *Oraison funèbre de Condé*.

les murs de l'antique manoir que les mains du pieux seigneur ont bâtis, de combien de révélations nous serions les confidants édifiés !

Nous avons du moins ses adieux et ses derniers conseils. Un manuscrit précieux les conserve ; c'est un héritage bien cher que les descendants de M. Boucher se transmettent de père en fils.

La tendresse de l'époux, l'amour du père, la sagesse du vieillard ne s'y manifestent pas moins que la foi sincère du chrétien. Ce sont les derniers rayons du soleil d'un long jour, se couchant serein, et étincelant encore dans sa majestueuse sérénité.

Cet écrit, que nous reproduisons, M. Boucher l'adresse à sa fille Geneviève, religieuse ursuline, sous le nom de mère Saint-Pierre ;—mais il était déjà rédigé depuis assez longtemps, quand il lui fut communiqué. La famille l'appelle

Les adieux du Grand-Père Boucher.

“ Il fut un temps (et non pas éloigné encore), dit M. Jacques Viger, dans une lettre au R. M. Maguire, que cet écrit était lu en entier, annuellement, en famille et à genoux ¹. ”

¹ Lettre du 22 janvier 1841, citée dans l'*Histoire des Ursulines de Québec*, t. II, p. 92.

“MES DERNIÈRES VOLONTEZ ¹.”

“Au nom du Père, du Fils et du St-Esprit :

“Je donne mon âme à Dieu, mon corps à la terre. Je veux mourir dans la foy et religion Catholique, Apostolique et Romaine. Je laisse le peu de bien que j'ay à mes pauvres enfans, auxquels je recommande : 1^o de prier Dieu pour le repos de mon âme ; 2^o d'avoir soin de payer ce qui se trouvera estre dû lorsque je mourrai ; 3^o d'aimer et honorer leur bonne mère, de ne la chagriner en rien, la supporter et deffendre contre tous ceux qui voudroient lui faire de la peine. Enfin, rendez-lui les devoirs de bons enfans et assurez-vous que Dieu vous récompensera. 4^o Je vous recommande la paix, l'union et la concorde entre vous, et que l'intérêt ne soit jamais capable de mettre la moindre division entre vous. Ne vous amusez pas à écouter les rap-

1 Nous trouvons ce titre sur le manuscrit que l'honorable C. B. de Boucherville a eu l'extrême obligeance de nous prêter. L'*Annuaire de Ville-Marie* (troisième livraison—supplément, p. 385) l'intitule *Les adieux*, etc., et donne le titre : *Mes dernières volontés*, à un autre manuscrit de M. Boucher, en date du 6 août 1688. Il avait écrit, en effet, à cette époque, une sorte de testament dans lequel il réglait la conduite que devaient tenir ses enfans, dans le partage de ses biens, s'il lui arrivait de mourir subitement. Lui-même donne à cet écrit le nom de *Dernières Volontés* : “. Pour remédier donc à tout, autant que je le puis, je dresse l'acte qui suit, où je déclare mes Der-

ports qui vous seront faits de vos frères et sœurs. Aimez-vous les uns et les autres, le tout dans la vue de Dieu, vous souvenant qu'il faudra tous faire ce que je fais, c'est-à-dire mourir et paraître devant Dieu, pour y rendre compte de vos actions ; ne faites donc rien dont vous ayez sujet de vous repentir.

“ Je ne vous laisse pas grand bien, mais le peu que je vous laisse est très-bien acquis. J'ai fait ce que j'ay pu pour vous en laisser davantage, je n'ai rien négligé pour cela, n'ayant fait aucune folle dépense, vous le savez tous ; mais Dieu, qui est le maître, ne m'en a pas voulu donner davantage. Je vous laisse bien des personnes de rang, de distinction et d'honnêtes gens pour amis ; je ne vous laisse aucun ennemy de ma part, que je sache. J'ay fait ce que j'ay pu pour vivre sans reproche, tâchez de faire de même. Obligez autant que vous pourrez

nieres Volontés . . .” Et après avoir enjoint à ses enfants ce qu'il fallait faire, il ajoute : “ Si quelqu'un de mes enfants, soit fils ou fille, ou gendre, s'oppose à mes dernières volontés, je leur déclare que mon bien est à moy, l'ayant eu d'acquit et non de patrimoine ; ainsi je ne luy donne rien, et je prétends et entends qu'il n'entre dans aucune part de ce que je laisse en mourant ; mais que le tout soit partagé entre ceux de mes enfants, qui auront été bien obéissants et qui auront mis en exécution mes dernières volontés, que je leur fais entendre par le présent papier. . . .

tout le monde et ne désobligez personne, pourvu que Dieu n'y soit point offensé. Ayez toujours, mes chers Enfans, la crainte du Seigneur devant les yeux et l'aimez de tout votre cœur.

“C'est à vous, MA CHÈRE FEMME, que je parle à présent :

“Continuez d'aimer vos Enfans, mais aimez-les également, comme-j'ay fait, pour entretenir la paix et la concorde entre eux. Ce n'est pas que ceux qui nous témoignent le plus d'amour et qui ont le plus de respect, sans intérêt, ne méritent que nous les aimions davantage, mais il ne faut pas que cela paroisse aux yeux des autres ; parce que ceux qui font moins leur devoir envers nous sont les moins vertueux et par conséquent plus capables de troubler la paix. Demandez en particulier à Dieu qu'il récompense ceux qui vous portent le plus de respect, et faites ce que vous pourrez en secret pour le reconnaître. Priez et faites prier pour ma pauvre âme. Vous sçavez combien je vous ai aimée et tous vos parens pour l'amour de vous. En écrivant cecy je m'examine sur le tems que nous avons vécu ensemble, mais ma conscience ne me reproche rien, si

ce n'est de vous avoir trop aimée ; mais en cela je n'y vois pas de mal, grâce au Seigneur.

A Monsieur de Muy.

“ Je vous prie, Monsieur, comme un homme d'esprit, de vouloir bien contribuer à maintenir la famille en bonne intelligence. Vous sçavez, Monsieur, que vous m'avez souvent dit, que vous vouliez vivre et mourir mon ami, et que vous m'en donneriez des preuves dans toutes les rencontres. En voicy une occasion. Je sçais qu'il n'appartient qu'à une âme aussy généreuse que la vôtre, de servir un ami après sa mort ; c'est quelque chose de grand, puisque c'est le servir sans intérêt. C'est ce que j'attends de votre générosité, et je meurs dans cette confiance que vous travaillerez de tout votre pouvoir à maintenir tous vos beaux-frères et belles-sœurs dans l'union, et que vous ferez tout votre possible pour qu'il n'y ait aucune brouillerie entre eux. Je leur ordonne d'avoir beaucoup de confiance en vous et de déférence pour vos sentiments.

A tous en général.

“ Je vous parle à tous, mes chers Enfants. Voulez-vous que Dieu vous bénisse ? tenez-vous en paix les

uns avec les autres et que l'intérêt ne soit pas capable de vous désunir ; ce qui pourrait arriver dans le partage du peu de bien que je vous laisse. C'est si peu de chose que cela n'en vaut pas la peine ; mais si par malheur, ce que je ne crois pas, il arrivoit quelque difficulté entre vous, prenez deux ou trois personnes de vos amis des plus gens de bien et leur remettez tous vos intérêts entre les mains, et passez-en par où ils jugeront à propos ; vous souvenant qu'un méchant accord vaut mieux qu'un bon procès. Souvenez-vous encore que le meilleur moyen d'entretenir la paix, c'est de conserver la crainte de Dieu. Ayez confiance en sa bonté et il vous donnera ce qui vous est nécessaire. Faites du bien à tout le monde, pour l'amour de lui ; ne faites de mal à personne autant que vous le pourrez. C'est Dieu qui m'a donné le peu de bien que je vous laisse ; il m'en a assez donné pour vivre honorablement avec les honnêtes gens ; il vous en donnera aussy autant qu'il vous sera nécessaire, et à vos enfans ; je l'en prierai de tout mon cœur, s'il me fait miséricorde, comme je l'espère de sa bonté. Faites réflexion qu'il y a bien des personnes qui se fatiguent jour et nuit, pour amasser du bien pour des gens qui se moqueront d'eux après leur mort.

Il faut faire ce que l'on peut pour en amasser, ne négliger aucune occasion ; mais que ce soit toujours sans préjudice de notre conscience et de notre honneur. Plus-tôt vivre pauvre, plus-tôt mourir, que de rien faire contre l'ordre de Dieu. Si vous vivez dans sa crainte, il aura soin de vous.

“ Fuyez toutes sortes de débauchés et faites en sorte que vos enfans ne le soient pas. Souvenez-vous de cette parole du Sauveur : “ que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il perd son âme.” La vie est courte, mais l'éternité ne finit jamais. Je ne m'étends pas davantage, vous êtes assez instruits de vos obligations de Chrétiens ; mettez en pratique ce que vous sçavez, et vous serez sauvés. Soyez charitables et aumôniers autant que vous le pourrez. Faites-vous le plus d'amis qu'il vous sera possible, mais préférez toujours les gens de bien ; parce que les personnes qui vivent dans la crainte de Dieu vous peuvent beaucoup servir par leurs prières, conseils et bons exemples, au lieu que les libertins font tout le contraire ; il ne s'y faut même fier que de bonne sorte. Il arrive souvent que l'intérêt ou la défiance fait qu'ils n'agissent pas sincèrement avec vous, et qu'ils vous disent souvent le contraire de ce qu'ils pensent. Il faut avoir la simplicité de

la colombe, mais en même temps la prudence du serpent. Il est rare d'en trouver un avec qui on puisse agir à cœur ouvert, à moins qu'il ne soit véritablement vertueux : pour lors, vous pouvez lui ouvrir votre cœur, sans crainte d'être trompés. Mais prenez garde, il y a bien des hypocrites, qui sont malaisés à connoître. Tout ami intéressé, il ne s'y faut pas fier. On peut pourtant quelquefois s'en servir dans la grande nécessité, mais toujours avec défiance, sans toutefois le faire paroître.

“ Lisez le plus que vous pourrez de bons livres, et quand vous en trouverez qui vous donnent de bonnes instructions pour l'état où Dieu vous a mis, ne vous contentez pas de les lire une fois, mais tâchez de les posséder. Ceux que Dieu a appelés dans l'état du mariage pourront lire la *Famille Sainte* par le Père Cordier, jésuite, les *Conseils de la Sagesse* et autres semblables.

“ Adieu donc, mes pauvres Enfans pour un peu de tems, parceque j'espère que nous nous reverrons dans le Paradis, pour louer Dieu pendant toute l'éternité sans jamais être séparés. C'est là où nous nous entretiendrons cœur à cœur ; c'est pour cela que je conjure ceux qui ressentiront quelque afflic-

tion de notre séparation, de faire réflexion que ce n'est que pour peu de tems, et que nous nous réunirons bientôt ; d'ailleurs, que ne vous étant plus utile à rien, il ne se faut pas tant affliger ; la perte n'est pas grande. De plus, vous sçavez qu'il se faut tous séparer. Ainsi, je vous dis adieu, comme celui qui s'en va devant vous, vous attendre. Priez Dieu pour moi, je le feray pour vous. Comme je ne sçais quand je mourray, ni la manière, et que j'ignore si j'auray le tems de vous parler, c'est pour cela que je le fais icy, de crainte de ne pouvoir le faire dans ce tems-là."

Après ces adieux "à tous en général," M. Boucher s'adresse en particulier à chacun des membres de sa famille :

"Je commence par vous, ma chère Femme :

"Je vous dis adieu. Souvenez-vous combien je vous ai aimée. Priez Dieu pour moi et songez à vous préparer à la mort. Vous êtes âgée et par conséquent ne pouvez pas tarder à me suivre. D'ailleurs, il ne faut pas se laisser surprendre. Réparez par vos bons exemples les mauvais que j'ai donnés.

“ Et vous, mon fils de Boucherville :

“ Je vous dis adieu. Ne vous affligez pas de notre séparation. Je dis aussi adieu à votre femme et à vos enfans. Priez tous le Seigneur pour moi, je le feray pour vous. Je vous recommande trois choses : 1^o de vivre dans la crainte de Dieu ; 2^o de continuer à y élever vos Enfans ; 3^o de vivre en homme d'honneur, et que rien ne paroisse en vous que d'honnête homme. Vivez en paix avec vos frères et sœurs. Vous êtes l'aîné, agissez en père de famille et que l'intérêt ne vous fasse jamais rompre avec eux. Souvenez-vous que Dieu a soin de ses serviteurs, mais surtout des pacifiques et miséricordieux. Je vous donne ma bénédiction et à tous vos enfans que j'aime tendrement comme aussy votre femme pour qui j'ai bien de la considération, et que je n'oublieray pas devant Dieu.

“ Dites à votre sœur de Varennes que je lui dis adieu et à tous ses Enfans, que j'aime et que j'ai toujours aimés. Je leur donne et à elle ma bénédiction. Je les exhorte tous à vivre dans la crainte de Dieu et de s'entre aimer les uns les autres comme Dieu et la bienséance le demandent.

“ Vous direz à votre frère de Grandpré, que je lui dis adieu, à sa femme et à ses enfans ; que je leur donne ma bénédiction ; qu'ils prient Dieu pour moy et qu'ils ne s'affligent pas de notre séparation, qui ne sera que pour un tems. La vie est courte. Je le conjure de travailler de tout son possible et d'employer son esprit et son crédit à maintenir la paix et l'union dans la famille. Je le prie de continuer à vivre dans la crainte de Dieu et en homme d'honneur, comme il a fait jusqu'à présent.

“ Adieu mon fils de Grosbois. Vous sçavez combien je vous ai aimé, n'en soyez pas ingrat, mais priez Dieu pour moi en reconnaissance. Ne vous affligez pas de ce que je vous quitte ; Dieu le veut et il est tems de partir. Je ne suis plus utile à personne en ce monde ; j'y suis à charge aux autres et à moy-même. Je vous donne ma bénédiction, à votre femme et à tous vos enfans, à qui je dis aussi adieu. Vivez tous dans la crainte du Seigneur. Continuez de tout votre pouvoir à conserver la paix entre vos frères et sœurs ; que l'intérêt ne soit jamais cause de votre désunion.

“ Je dis adieu à ma fille LeGardeur, à son mary et à tous ses enfans auxquels je donne ma bénédic-

tion. Vous ne devez pas douter, ma chère Fille, que je n'aye bien de l'amitié pour vous. En reconnaissance, priez Dieu pour ma pauvre âme et engagez Mr LeGardeur de ma part à conserver la paix et l'union dans la famille. Qu'il se souvienne que Bienheureux sont les pacifiques. La vie est courte, l'éternité bien longue puisqu'elle n'a pas de fin. Servez bien Dieu, en remplissant fidèlement tous les devoirs de votre état.

“ Adieu, ma fille De Muy, adieu à tous vos enfans à qui je donne comme à vous ma bénédiction. Je prie de tout mon cœur, le Seigneur qu'il vous donne tout ce qui vous est nécessaire en ce monde et le Paradis en l'autre. Je demande la même grâce pour Mr De Muy. Priez Dieu pour moi qui vous aime tendrement.

“ Je prie derechef Monsieur De Muy de se souvenir qu'il m'a promis d'accommoder les petits différens qui pourroient nôtre dans la famille. Souvenez-vous, Monsieur, que Dieu vous a donné de l'esprit et du talent pour cela ; de plus, vous êtes homme d'honneur et de parole ; ce qui fait que je fonde beaucoup sur vous.

“ Mandez à votre frère, le Curé de St-Joseph, que

je lui dis adieu ; qu'il se souviene de moy au St-Autel, et que je lui donne de tout cœur ma bénédiction. Il peut beaucoup contribuer à maintenir la paix et l'union dans la famille ; qu'il y travaille ; je l'en prie très-instantment.

“ Adieu, mon cher fils de Monbrun, adieu à votre femme et à vos enfans. Je vous donne à tous ma bénédiction. Priez Dieu pour moy. Vous sçavez que je vous ay toujours beaucoup aimés ; je sais que vous m'aimez réciproquement et que par conséquent vous aurez de la douleur de ma mort ; mais je vous conjure de ne point vous affliger ; cela ne serviroit qu'à intéresser votre santé. Songez que vous avez une famille qui a besoin de vous ; d'ailleurs, vous ne perdez rien en me perdant. Je vous seray plus utile auprès de Dieu, s'il me fait miséricorde, comme je l'espère de sa bonté.

“ Adieu mon cher Fils de Lapérière. Je sais combien vous m'aimez et que notre séparation vous sera bien sensible, mais consolez-vous et dites souvent : Dieu l'a voulu de la sorte . . . que son saint nom soit béni. Priez le Seigneur pour moi. Je ne vous en dis pas davantage, vous sçavez mes sentimens. Je vous donne ma bénédiction, et je prie le

Seigneur qu'il vous donne la sienne. Craignez Dieu et fuyez le péché.

“ Adieu ma chère fille de Sabrevois, dites à Mr de Sabrevois que je luy dis aussy adieu et à votre fille ; je vous donne ma bénédiction. Vivez toujours dans la crainte de Dieu et l'horreur du péché. Priez le Seigneur pour moy, je le ferai pour vous. Je conjure Mr de Sabrevois de continuer à conserver la paix et l'union dans la famille.

“ Adieu, ma chère fille Boucher. Je suis fâché de vous laisser, sans que vous soyez pourvue. Vous sçavez que ce n'est pas ma faute, et qu'il n'a dépendu que de vous. Dieu aura soin de vous et vous servira de père. Vous avez votre mère qui vous aime beaucoup. Priez Dieu pour moy, je le prierai pour vous. Je vous donne ma bénédiction et vous laisse sous la protection de la sainte Vierge.

“ Mandez à votre frère Boucher, prêtre du séminaire de Québec, que je lui dis adieu, que je lui donne ma bénédiction ; qu'il prie Dieu pour moy, surtout au saint sacrifice de la messe. Je ne lui donne aucune instruction, parce qu'il en sait assez et plus que moi. Qu'il continue comme il a com-

mencé, et qu'il contribue à faire régner la paix et l'union dans la famille.

“ Adieu, mon fils de Niverville. Je vous donne ma bénédiction. Ayez bien soin de votre chère mère, qui vous a tant aimé, et qui vous aime encore tendrement.

“ Adieu, ma chère fille de St-Pierre, adieu, ma chère Enfant. Je vous donne ma bénédiction. Priez Dieu pour moi, je vous en prie, et ne vous affligez pas quand on vous portera la nouvelle de ma mort, au contraire réjouissez-vous de ce que Dieu m'a appelé à lui, et délivré par sa bonté des misères de cette vie. Je sais que cela sera difficile, parce que vous m'aimez trop, et que d'ailleurs votre naturel tendre et affectueux vous cause bien de la peine dans de semblables rencontres.

“ Si vous m'avez aimé plus que vos frères et sœurs, j'ai aussy eu bien de la tendresse pour vous et j'en aurai toute l'éternité. J'ai dessein de vous écrire une lettre particulière pour vous dire adieu ; votre attachement pour moi mérite bien cela, je le ferai à mon retour de Québec, si Dieu me fait la grâce de faire ce voyage. Je fais cecy d'avance, de crainte d'être surpris par la mort, sachant bien que ce vous

sera, et à tous vos frères et sœurs, une consolation, surtout à ceux qui ont plus de tendresse pour moi, de voir que j'ay eu le soin de leur dire adieu, devant que de sortir de ce monde.

“ En cas que je mourusse subitement, ni sans pouvoir parler, je donne à ma fille de St-Pierre, mon Reliquaire d'argent que je porte sur moy. Il y a bien des Indulgences appliquées dessus, mais elles ne luy peuvent servir; elle en pourra faire mettre d'autres. Comme c'est tout ce qui me reste, à donner, il est bien juste que je le donne à celle qui m'a tant témoigné d'affection, et qui a toujours eu pour moi un si tendre attachement, pendant que j'ai vécu en ce monde.

“ Aux autres.—Je leur laisse le peu de bien que Dieu m'a donné, à condition toutefois qu'ils prieront et feront prier Dieu pour moi. Je leur demande à chacun dix messes, sans compter les prières qu'ils feront; c'est bien la moindre chose qu'ils puissent faire pour le repos de mon âme. Je leur en demande autant pour leur mère, à qui ils ont tant d'obligation.”

Ce manuscrit ne porte aucune date, mais comme

M. Boucher l'adresse à sa fille *de Saint-Pierre*, nous savons, au moins, d'une manière certaine, qu'il est d'une date postérieure au *testament* de 1688. Ce n'est qu'en 1694, le 10 juin, que Mlle Geneviève Boucher entra au noviciat des Ursulines; et ce n'est que deux ans après, lors de sa profession, qu'elle prit le nom de *mère de Saint-Pierre*. M. Boucher n'aurait donc pu s'exprimer dans les mêmes termes, s'il eût écrit ses *adieux* avant ce temps.

Un autre manuscrit fait suite à celui-ci. Il est du 18 août, et probablement de la même année :

“ *Du 18 d'aoust.*—J'ai cru devoir ajouter icy que ma femme et moy avons fait un Testament, lequel nous ne souhaitons qu'il soit ouvert qu'après la mort du dernier vivant, à moins qu'il ne survînt quelque chose qui obligeat à l'ouvrir plus tôt, ou pour quelques raisons que nous n'avons pu prévoir; mais quoiqu'il puisse arriver, qu'on n'y change absolument rien de nos intentions qui sont de vous faire vivre en paix et d'empescher que vous ne plaidiez les uns contre les autres. Nous avons tâché d'y garder l'égalité en tout; cependant s'il paroît que quelqu'un soit plus avantageé, souvenez-vous que vous êtes tous frères et sœurs, qu'il ne faut pas se porter

envie les uns les autres. Ce n'a pas été notre intention d'en gratifier plus les uns que les autres, mais quand cela serait, nous avons le droit de le faire, étant maîtres de notre bien. Tout notre désir en vous laissant ce que nous avons et que Dieu nous a donné, c'est que vous vous en serviez à la subsistance de vos familles et à entretenir la paix et l'union entre vous.

“Je ne doute point que si quelqu'un de vous la veut troubler, Dieu ne l'en punisse. Je l'en prie et l'en prierai de tout mon cœur.

“BOUCHER.”

Après ce dernier témoignage de son dévouement et de sa foi, le 19 avril 1717, dix ans avant son épouse, le fondateur de Boucherville s'en alla devant Dieu ¹.

Sa paroisse, la patrie, la religion lui devaient leurs plus belles couronnes : Dieu ceignit son front d'une couronne immortelle.

¹ Acte de sépulture, à la date du 21 avril 1717. “A esté enterré dans l'église paroissiale de Boucherville, sous son banc, M. Pierre Boucher, escuyer, seigneur de Boucherville, décédé le dix-neuvième jour du mesme mois et an que dessus, en la communion de notre mère la Ste-Eglise Catholique Apostolique et Romaine. après avoir reçu les sacrements de viatique et d'extrême-onction, âgé d'environ

La terre a pris sa dépouille vénérée ; sa paroisse garde son souvenir, son esprit et ses œuvres ; la religion l'exemple de ses vertus, la patrie son nom, comme un patrimoine de gloire.

nonante sept ans, en présence de Mr Dauzat, prêtre du Séminaire de St-Sulpice, curé de Longueuil, qui a fait le service, de Maxime Tailhandier, notaire, de Gilles Papin, soussignés avec moy, missionnaire de Boucherville.

C. DAUZAT, prêtre.

TAILHANDIER.

RENÉ LEMOYNE.

SALADIN, prêtre missionnaire.

VII

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE de BOUCHERVILLE.

Le nom des de Boucherville est resté en honneur jusqu'à nos jours. Les descendants de cette famille à la sixième génération, le portent maintenant avec autant de légitime orgueil que leurs pères.

Quinze enfants ont hérité du patrimoine et des vertus du sieur Pierre Boucher. Sa seigneurie fut divisée en douze parties : le fils aîné en eut la moitié, comme on peut le voir dans l'acte de *foi et hommage* rendu au roi, en 1728 ; l'autre moitié fut partagée entre les autres enfants ¹.

¹ Cf. *Notes et documents*, VI.

D'après Mgr Tanguay, le célèbre généalogiste canadien, la famille aurait compté seize enfants ¹. M. Boucher dit pourtant dans ses *Mémoires* : " J'ay eu neuf garçons dont huit sont encore en vie et un qui a été tué depuis la dernière guerre par M. Le-verrier, par accident. . . J'ay encore eu six filles qui sont toutes vivantes ; l'aînée a été mariée à M. de Varennes. . ." Et cette partie du *Mémoire* a certainement été écrite vers la fin de sa vie, puisqu'il y fait mention de la mort de M. de Muy, arrivée en 1708, plus de vingt-cinq années, par conséquent, après la naissance de son dernier enfant.

M. Boucher avait d'abord épousé, en 1648, Mlle Marie-Madeleine Chrétienne, fille d'un chef sauvage et élève des Ursulines de Québec ; elle survécut à peine une année à son mariage.

Le 9 juillet 1652, le fondateur de Boucherville convolait en secondes noces, et c'est de ce mariage avec Mlle Jeanne Crevier ², que naquirent les

1 *Dictionnaire Généalogique*, t. I, p. 71.

2 Mme de Boucherville était fille de M. Christophe Crevier, sieur de la Meslée. Cet homme laissa plusieurs enfants qui prirent le nom des concessions faites à leurs familles: Crevier de St-François, Crevier Duvernay, ancêtre de M. Ludger Duvernay, fondateur de la société Saint-Jean-Baptiste, Crevier de Bellerive, ancêtre de M. le G.-V. Crevier, curé de Sainte-Marie de Monnoir. (*Grandes Familles—Dictionnaire généalogique*, t. I, p. 150.)

quinze enfants, dont voici les noms avec celui des illustres familles auxquelles ils ont donné naissance.

PIERRE DE BOUCHERVILLE,

né en 1653, et second seigneur de Boucherville.

MARIE,

épouse de M. René Gauthier de Varennes, chevalier, seigneur de Varennes et du Tremblay, gouverneur de Trois-Rivières durant vingt ans.

LAMBERT, SIEUR DE GRANDPRÉ,

major de Trois-Rivières où il mourut en 1699, à l'âge de quarante-trois ans, laissant trois enfants dont l'un, Louis, était filleul de M. de Frontenac.

IGNACE, SIEUR DE GROUSBOIS,

marié en 1694, à Montréal, à Mlle Marie-Anne Marganne de la Valtrix. Il se retira, quelque temps avant sa mort, du service militaire où il avait passé sept ans, et mourut à Boucherville en 1699.

MADELEINE

épousa en 1680, M. Pierre Noël Le Gardeur de Tilly, membre du Conseil souverain et lieutenant des troupes de la marine.

MARGUERITE

ne survécut que onze ans à son mariage. Elle avait épousé, en 1687, M. Nicolas Daneau de Muy, un des plus braves et des plus riches officiers de son temps. Il était chevalier de Saint-Louis. Après avoir été capitaine dans un détachement de la marine, il fut élevé au grade de major, puis préposé à la charge de lieutenant dans le gouvernement de Cayenne, et devint enfin gouverneur de la Louisiane après le sieur d'Iberville. Une de ses filles, qui était religieuse au monastère des Ursulines de Québec en même temps que sa tante et deux de ses cousines, Mlles Marguerite de Varennes et Anne-Marie de Boucherville, nous a laissé d'intéressants écrits ; entre autres, la vie de Mme la Comtesse de Pontbriand et les *Annales de la guerre de sept ans*, terminées par les plus belles pages à la gloire de Montcalm. Elle mourut à l'heure même où l'on chantait le service funèbre de ce héros, dans l'église des Ursulines.

RENÉ, SIEUR DE LA PÉRIÈRE,

enseigne sur un des vaisseaux de M. Daneau de Muy. Il n'eut que deux enfants de son mariage avec Mlle Françoise Malhiot. Il faisait partie, avec

le brave d'Iberville, de l'expédition de Terre-neuve, et l'historien Garneau le place à la tête des Canadiens qui se distinguèrent dans cette campagne héroïque ¹.

JEAN, SIEUR DE MONTBRUN,

se maria deux fois et eut une nombreuse famille. Il fut capitaine dans un détachement de la marine, et commanda, en 1729, toute la milice de la côte du sud. Des fils du fondateur de Boucherville, c'est peut-être celui dont l'épée a rendu les plus grands services au Canada. La Vérendrye, dans son voyage au lac Nipigon, et le P. de Gonor l'avaient rencontré chez les Sioux, où il avait établi un poste, en 1727. Il mourut en 1742, âgé de soixante-quinze ans.

JEANNE

est la première des enfants de M. Boucher baptisés à Boucherville. Elle épousa M. Jacques-Charles Sabrevois de Bleury et devint mère d'une des plus illustres familles du pays. C'est du nom de cette famille que fut appelé plus tard le vieux manoir du fort Saint-Louis et le fief où il est bâti. Mme

¹ Garneau : *Histoire du Canada*, t. I, p. 363.

de Sabrevois n'était mariée que depuis huit ans quand elle mourut, en 1703.

NICOLAS,

prêtre agrégé au Séminaire de Québec.

JEAN-BAPTISTE, SIEUR DE NIVERVILLE,

seigneur de Chambly, époux de Mlle Thérèse de Rouville.

GENEVIÈVE,

religieuse ursuline sous le nom de Mère Saint-Pierre. Un chapitre de l'histoire des *Ursulines de Québec*, intitulé : " Si l'on aime ses parents au monastère," présente cette religieuse comme le modèle de l'affection tendre et sainte envers sa famille. Une lettre qu'elle adressait à son père en 1699, fait admirablement la preuve de cette piété filiale. On disait, de son temps, qu'elle ressemblait beaucoup à son père " par les qualités de l'esprit et la trempe du caractère."

JOACHIM

fut tué en 1692, à l'âge de trente-trois ans, " dans un combat contre les Iroquois," selon l'auteur du *Dictionnaire Généalogique*. Il nous paraît plus

certain, qu'il fut la victime de l'accident dont nous avons parlé plus haut, en citant les *Mémoires*.

LOUISE,

la sœur jumelle de Jeanne, ne se maria point ¹.

Toutes ces familles se propagèrent par une nombreuse génération. L'un des fils de M. B. de la Périère eut, de son mariage avec Charlotte Pécody, vingt enfants, tous baptisés, mariés et inhumés à Boucherville, à l'exception de sa fille aînée qui reçut la sépulture à Québec, et d'un de ses fils, qu'un historien compte au nombre des malheureux naufragés de l'*Auguste* ².

La Mère Saint-Pierre, entrée à l'âge de vingt ans chez les Dames Ursulines, en passa soixante-dix en religion, et eut le bonheur de voir, avant de mourir, treize de ses nièces religieuses comme elle, deux de

¹ *Jacques* est le nom du seizième enfant, d'après Mgr Tanguay et les registres de la paroisse. Il aurait été baptisé à Boucherville, en 1673, avec Jean-Baptiste son frère jumeau, et serait mort à l'âge de quinze ans.

² L'*Auguste* est ce vieux navire équipé à la hâte, sur lequel furent forcés de s'embarquer pour la France, après la cession du Canada, plusieurs officiers français et canadiens, avec leurs familles. Le général Murray était ennuyé de voir ces soldats avec leurs uniformes et leurs épées : " On ne distingue plus les vainqueurs des vaincus ! " disait-il. Le vieux navire sombra, dans une tempête, sur les côtes du golfe Saint-Laurent. Quelques passagers échappèrent au naufrage et parvinrent aux habitations après d'incroyables misères.

ses frères et sept de ses neveux honorés du sacerdoce. L'un de ces derniers avait appris, encore enfant, son heureuse destinée, de la bouche de Madame d'Youville. "Étant enfant, raconte Mlle de la Broquerie, j'étais allée dans la compagnie de ma mère, Clémence Gamelin-Maugras de la Broquerie, avec un de mes cousins tout jeune alors, Jean-François Sabrevois de Bleury, visiter Madame d'Youville, ma tante. A la fin de la visite, Madame d'Youville, regardant le jeune de Bleury, lui dit en le touchant légèrement sur l'épaule: *Tu mourras prêtre mon petit bonhomme*". Il fut durant quelques années aumônier des Dames Ursulines de Trois-Rivières, et il était curé de La Chenaie, quand il mourut, en 1803, au milieu du deuil de ses chers paroissiens¹.

Le peu d'étendue de cet ouvrage ne nous permet pas de faire la notice historique de chacun des enfants et des petits-enfants de M. Pierre Boucher. Il faudrait puiser dans l'histoire de presque toutes les familles nobles du Canada. Nous les verrions, pour la plupart, remplir dignement de très honorables charges. Nous y verrions les offi-

1 *Histoire des Ursulines de Trois-Rivières.*

ciers les plus distingués, comme de Sabrevois, défendant, en 1700, avec MM. de Ramezay, de Montigny, de Ligneris, etc., le Canada envahi par les Anglais ; comme le chevalier de Niverville, qui gagnait la croix de Saint-Louis en contribuant en héros à la défaite de Montgomery ; comme le jeune et brave de Grandpré, capitaine à Saint-Domingue, et plusieurs autres.

Qu'il nous suffise de dire un mot des fils aînés de chacune des six générations des de Boucherville.

II. *Pierre B. de Boucherville* fut pendant quelques années officier de haut grade dans l'armée ; mais il passa la plus grande partie de sa vie, à la culture des terres qui lui avaient été concédées près du lac Saint-Pierre, et de sa seigneurie de Boucherville, où il vécut près de soixante ans après son mariage¹. Il épousa Mlle Charlotte Denis, veuve du sieur Pierre du Pads, et fut père de douze enfants.

Quatre de ses filles se firent religieuses ; l'une consacra cinquante-quatre années de sa vie au sou-

¹ Ces terres lui avaient été concédées en 1672, par l'Intendant Talon. Elles avaient trois quarts de lieue de front sur une lieue de profondeur. (*Documents seigneuriaux*, t. I, p. 88.)

lagement des malades, à l'Hôtel-Dieu de Montréal. René, le huitième fils de M. Pierre de Boucherville, fut le chef de la famille distinguée, Boucher de la Bruère.

Parmi les descendants de cette famille, plusieurs se sont illustrés ; mais notre histoire conserve avec honneur, entre tous, le nom de M. René de la Bruère, major du deuxième bataillon canadien à Château-guay, en 1812, héros digne de marcher à côté de M. de Salaberry. Sa bravoure lui mérita une décoration de la reine Victoria, et deux drapeaux pour son bataillon, don gracieux de la princesse Charlotte.

Un autre fils de M. Pierre B. de Boucherville, Joseph, fut le père de l'illustre famille Boucher de la Broquerie. Un de ses petits-fils, Joseph-Ignace de la Broquerie, épousa en 1798, Mlle Charlotte-Sophie Boucher de Niverville de Montizambert. Il eut le bonheur de compter parmi ses huit enfants, celle qui devint la mère de Mgr Taché.

III. *Pierre B. de Boucherville* succéda à son père, en 1740. Il épousa Mlle Marguerite Raimbault et devint père de six enfants. Son fils aîné, dit l'auteur des *Grandes Familles*, "périt au siège de Québec." Ce jeune officier combattait à côté de plu-

sieurs membres de sa famille, quand sa bravoure l'entraîna, à la tête de son régiment, sous les balles de l'ennemi : il eut la gloire de tomber pour son pays, *ante ora patrum* et sous les murs de notre vieille forteresse.

En 1740, la guerre devenant imminente de tous côtés, M. de Beauharnois envoya M. Pierre B. de Boucherville à Niagara pour mettre ce fort en état de défense. Quoique déjà dans un âge assez avancé, il fit preuve en cette circonstance d'une activité toute juvénile. Vaillant et sans peur, comme on l'avait toujours été dans sa famille, jouissant d'une rare popularité due autant à son amour de la patrie qu'à l'amour de tous les braves qui la défendaient, doué d'une volonté plus indomptable encore que l'indomptable vigueur de son corps, on le voyait le premier sur la brèche et aux travaux de fortification, simple dans son courage, toujours prêt à alléger les fatigues de ses compagnons, à partager les privations, les peines et les joies du bivouac.

Il survécut plusieurs années à ses dernières expéditions, et mourut à Boucherville, en 1767, à l'âge de soixante-dix huit ans,

IV. *René-Amable B. de Boucherville* est un des loyaux sujets canadiens qui, au commencement de ce siècle, prouvèrent à Albion notre fidélité à son drapeau. Il fut un des lutteurs actifs, infatigables, patriotiques jusqu'à l'héroïsme de cette époque mémorable de notre histoire, où nos pères se battaient en braves à Châteauguay, pour l'Angleterre, après s'être battus sur le terrain légal, pour la défense de nos droits, contre l'Angleterre. Faire des prodiges de valeur au profit de ceux qui leur auraient interdit le feu et l'eau et les auraient frappés d'ostracisme, s'ils l'eussent pu, semblait à ces hommes magnanimes l'accomplissement d'un simple devoir.

Membre du Conseil législatif, peu d'années après l'établissement de cette branche de la législature, il fut en politique le frère, qu'on nous permette cette expression, des Bédard, des de Lotbinière, des deux Panet et de tous les généreux défenseurs de nos libertés et de nos institutions nationales.

Après les jours sombres, jours de souffrance et de terreur, que le Canada avait traversés sous le *Régime militaire* et pendant les révoltantes exactions du Bureau colonial, sous le gouvernement civil absolu, M. de Boucherville fut de ceux qui, enfin, obtinrent l'octroi de la constitution de 1791,

et avec elle les commencements d'une liberté longtemps due et longtemps réclamée. Nos pères avaient le droit d'exprimer leurs griefs, jusquelà comprimés par une puissance arbitraire, et de prouver, en face de leurs injustes adversaires, dans l'enceinte de leur nouveau Parlement, que l'on pouvait être fidèle sujet de la Couronne tout en étant catholique, comme l'Angleterre l'avait été elle-même au temps glorieux où elle était *l'Ile des Saints*, tout en parlant notre langue, la langue maternelle de Richard Cœur-de-Lion, de Henri V d'Angleterre et de tant d'autres illustres anglais.

M. René-Amable de Boucherville épousa Mlle Madeleine Rimbault de Saint-Blain. Plusieurs de leurs enfants moururent en bas âge ; Charlotte, leur fille aînée, épousa l'honorable Chaussegros de Léry ; Thomas prit le nom de Verchères de Boucherville et fut le père de M. le docteur de Boucherville, de Beauharnois ; Pierre-Amable succéda à son père.

V. *Pierre-Amable B. de Boucherville*, né en 1780, mourut en 1857, après avoir été, comme son père, officier de l'armée, grand-voyer et conseiller législatif, aide-de-camp de sir Georges Prévost.

Les deux nobles familles de Boucherville et de Sabrevois de Bleury s'allièrent de nouveau, par son mariage avec Mlle Marguerite Sabrevois de Bleury.

VI. C'est de ce mariage que sont nés MM. Pierre-Georges et Charles-Eugène B. de Boucherville, et leur sœur Catherine-Émélie. Celle-ci épousa M. le docteur de Grosbois, devint mère de sept enfants et mourut à Chambly, en 1856.

M. Pierre-Georges B. de Boucherville réside à Québec, où il naquit en 1815. Greffier du Conseil exécutif de la Province de Québec, depuis plusieurs années, il se démit l'an dernier de son emploi.

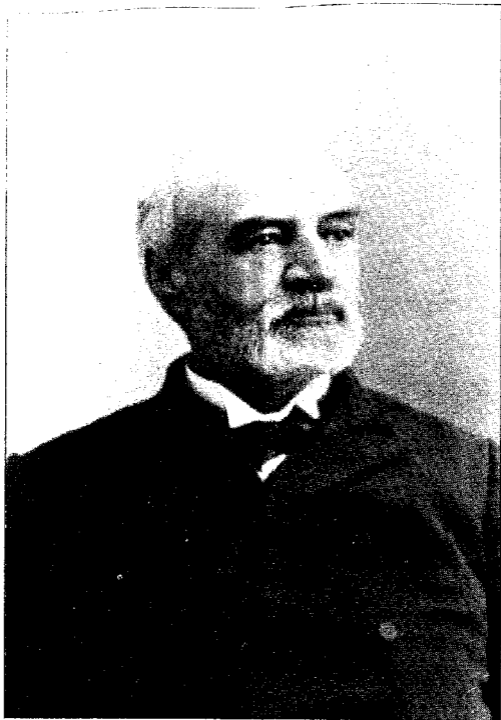
Ses œuvres littéraires l'ont placé au premier-rang parmi nos écrivains.

L'HONORABLE CHARLES-EUGÈNE
B. DE BOUCHERVILLE.

Nul ne porte plus noblement le nom de son ancêtre et n'en conserve mieux les pieuses traditions, que l'honorable Charles-E. B. de Boucherville.

Né en 1822, il fit ses études au collège de Montréal, puis fut admis à l'étude de la médecine ; après avoir reçu ses grades, il alla étudier pendant quelques années à Paris.

A son retour au Canada, il s'établit à Saint-Athanase et se livra à la pratique de sa profession. Ce fut pour peu d'années cependant, car en entrant dans la carrière politique, vers 1860, il abandonna la médecine, où il eût pu se distinguer, et vint se fixer à Boucherville qu'il n'a pas quitté depuis.



L'HONORABLE C.-E. B. DE BOUCHERVILLE

L'emplacement sur lequel s'élève sa résidence a appartenu à ses pères, sans interruption, depuis l'établissement de la seigneurie. Tout ce qui l'entoure est pour M. de Boucherville comme une histoire, dont les pages seraient sans cesse ouvertes sous ses yeux. Tout est souvenirs, leçons, faits mémorables, tout lui parle encore le langage des anciens jours. Sa maison—une des plus jolies et des plus confortables du village—s'élève au milieu d'un parterre. Le fleuve coule sous ses fenêtres ; on y arrive en quelques pas sous de grands arbres en arceaux.

M. de Boucherville épousa, en 1861, Mlle Suzanne-Élizabeth Morrogh et devint père d'un enfant : la mort lui ravit bientôt et l'enfant et la mère.

De son second mariage avec Mlle Lussier, de Varennes, sont nés un fils et une fille, Joseph et Marie. Joseph, après un cours classique couronné de succès, au collège Sainte-Marie, à Montréal, est entré, l'été dernier, à l'école militaire de Kingston. Marie vient d'achever avec distinction ses études au couvent d'Hochelaga.

C'est à l'éducation et au bonheur de ces deux enfants, que Monsieur et Madame de Boucherville consacrent leurs attentions pleines de sollicitude,

leurs prières, les bonnes œuvres de leur vie exemplaire.

Il n'est jamais facile de faire un éloge : faire l'éloge de M. de Boucherville nous déconcerte, si grande est la réserve qu'il nous inspire. Elles sont nombreuses pourtant ses nobles qualités, et malgré cela—et peut-être à cause de cela—nous hésitons, dans une sorte de gêne respectueuse, craignant de faire connaître ce qu'il aime à voir ignorer ; de dire ce que lui, mais lui seul, ne voudra pas croire.

Aussi bien, pour ne pas froisser sous une main assurément trop lourde, une de ses plus délicates vertus, la modestie, nous n'entreprenons pas de raconter comment cette vie, à la fois militante et paisible, allie à la simplicité la vigueur du caractère, l'humilité chrétienne à la noblesse et à la richesse du seigneur, la bonté de cœur à la sévérité des mœurs, à l'inflexible fermeté dans les convictions du catholique et de l'homme d'État. Nous n'en donnons qu'un léger crayon.

A l'instar du *Grand-Père Boucher*, M. Charles-E. B. de Boucherville est, dans sa paroisse, président de la congrégation des hommes sous le patronage de saint Joseph, et, comme son ancêtre, il remplit les devoirs de cette charge à la grande édification de tous.

M. le curé n'a pas seulement en lui un ami digne de sa haute estime, mais encore un promoteur et soutien des œuvres de piété, d'éducation et de charité, autant par ses conseils que par sa bourse.

Comme celle du soldat chrétien, sa foi est énergique ; elle donne à toutes ses pratiques religieuses quelque chose de militaire, sans ostentation comme sans respect humain.—Le général de Sonis pourrait dire de lui, comme il disait de ses soldats au sortir d'une église : *qu'il sait bien monter la garde devant Notre-Seigneur.*

De même que son pieux ancêtre, il aime une vie retirée, toute remplie de ses études et du travail "à l'affaire de son salut et à celui de sa famille."

Depuis, surtout, qu'il vit dans une atmosphère politique moins agitée, M. de Boucherville s'est livré à des études beaucoup plus étendues que ne le font ordinairement les hommes instruits de notre pays. Bien peu, il est vrai, jouissent des mêmes loisirs. L'histoire ancienne, moderne, profane et sacrée, l'économie politique et sociale, les langues, même les langues asiatiques, sont les matières qui se partagent ses heures. Il a acquis, particulièrement en histoire, de vastes connaissances ; et l'on conçoit aisément qu'après des études préliminaires, attentives, con-

sciencieuses, il ait pu dire que la lecture comparée de Darras et de Rohrbacher lui avait procuré une entière satisfaction.

D'ailleurs M. de Boucherville n'a pas seulement les loisirs, il a aussi pour lui les livres. Sa bibliothèque est richement montée ; il en a rempli les rayons en connaisseur. Ce n'est pas lui qui se privera d'un vieux bouquin, d'un document historique, d'un ouvrage nouveau, pour la seule satisfaction d'arrondir un capital enfoui dans une banque.

Son entrée sur la scène politique date de 1860. Élu par le comté de Chambly, il brigua, deux ans après, les suffrages de ses électeurs qui lui confièrent de nouveau leur mandat ; de sorte qu'il fut membre du Parlement durant les six dernières sessions, sous l'*Union* du Haut et du Bas-Canada.

Après l'Acte de la Confédération des Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, et la dissolution du dernier Parlement-uni, M. de Boucherville fut appelé au Conseil législatif, et choisi pour faire parti du ministère, qui inaugura la Confédération avec l'honorable P.-J.-O. Chauveau pour chef. Le Conseil législatif semble être dans sa famille comme héréditaire. Depuis plus de cent ans, fils, père, grand-père s'y sont succédé presque comme de droit. Le fils

eut l'honneur d'en être le président de 1867 à 1873, et continue encore, après vingt-deux ans, d'en être un des membres les plus distingués.

Le successeur de M. Chauveau, l'honorable M. Gédéon Ouimet, ne resta pas longtemps, on le sait, à la tête du ministère. Dès 1874, sa retraite laissait à M. de Boucherville la charge de former un nouveau cabinet, dont il fut le premier ministre pendant quatre ans. Il était donc monté au degré le plus élevé, où la politique active dans notre Province permette d'aspirer ; ou plutôt, il s'y était laissé placer, car ceux qui s'occupent de la chose publique savent si M. de Boucherville a recherché les honneurs du premier rang, ou s'il ne les a pas acceptés seulement pour le bien de son pays.

Pour rendre féconde son administration et en alléger les rudes labeurs, il sut s'entourer d'hommes de talent. Le ministère de Boucherville-Angers est resté célèbre à plus d'un titre, dans les annales parlementaires de la Province de Québec. Ce n'est pas à nous d'en apprécier les œuvres. Dussions-nous le faire, nous placerions en tête de ses actes administratifs la réforme du Bureau de l'éducation, dont tous nos évêques devinrent membres ; et plusieurs autres lois scolaires en voie de nous doter, en

cette matière, d'une législation que le pays attend encore. C'est ce qui fait le plus d'honneur à M. de Boucherville ; lui-même dit modestement : " C'est ce que j'ai fait de moins mal."

Qu'il nous soit au moins permis de dire de ce ministère, que la parfaite honnêteté de son chef, patriote dévoué, catholique sincère, droit dans ses intentions comme dans ses principes, offrait au peuple de solides garanties. Elles ne suffirent pas néanmoins à conjurer, en 1878, l'orage qui s'était grossi depuis plusieurs mois, pour éclater soudain dans le coup d'État, resté fameux, de Luc Letellier de Saint-Just. M. de Boucherville en fut la victime,—si l'on peut appeler victime celui qui quitte honorablement les banquettes où on l'a fait asseoir, dépose le fardeau d'une lourde responsabilité, et s'en retourne goûter le calme repos de son foyer, avec la conscience du devoir accompli.

Au mois de novembre de la même année, la mort de l'honorable M. Louis Lacoste laissait vacant, au Sénat, le siège pour la division de Montarville : M. de Boucherville fut appelé à lui succéder.

C'est donc sur ce double théâtre du Sénat et du Conseil législatif, qu'il met au service du peuple, de l'État et de la religion son expérience dans les

affaires, son érudition, son intégrité à toute épreuve, l'autorité d'une longue carrière politique sans tache.

Il aime la discussion telle qu'elle se fait dans les Chambres-hautes ; l'arène y est rarement ouverte aux combattants pour les luttes vives, ardentes, passionnées, comme elles se font parfois dans la chambre d'Assemblée. C'est une enceinte plus paisible. L'éloquence n'en est point bannie, mais c'est plutôt l'éloquence de la sagesse qui se contente d'instruire, sans rechercher, pour agir sur ces natures refroidies par l'âge et l'expérience, la véhémence qui émeut, échauffe, enflamme et entraîne. On combat cependant,—M. de Boucherville en a donné un exemple remarquable, en 1882, en se séparant de plusieurs de ses anciens amis politiques et en leur donnant maille à partir dans l'importante question de la vente du chemin de fer du nord,—mais les armes y sont toujours plus que courtoises. L'honorable sénateur ou conseiller, assez chaud partisan, ou assez neuf dans nos coutumes parlementaires pour s'aviser, à propos d'une mesure ordinaire, de partir en campagne, visière haussée et flamberge au vent, s'offrirait en spectacle curieux.

On laisse aux députés de l'Assemblée la gloire de prendre feu, d'étinceler, de dégainer et de descendre

en champ clos, parfois pour le seul plaisir de rompre une lance avec un adversaire. N'étant pas responsables au peuple, les sages *vieillards* des Chambres-hautes n'ont pas à lui faire admirer les coups d'estoc et de taille qu'ils donnent dans les rangs ennemis. Chez eux, point de ces grands accents de l'éloquence populaire, point de ces pathétiques indignations du forum. Tel qui, sur un autre théâtre, porte très à l'aise la toge de Cicéron et d'Hortensius, la dépose en entrant au Sénat et se contente du rôle de Caton.

Dans l'autre chambre, un projet de loi, une motion, une mesure quelconque est un brandon que ministériels et oppositionnistes, agitent, se lancent, se renvoient en l'attisant, et en faisant jaillir mille étincelles. Quand le brandon passe au Sénat, il s'éteint ; on l'examine et on délibère sans feu ni flamme.

Ce genre de délibération convient parfaitement au caractère et au genre de talent de M. de Boucherville. Il y excelle.

Doué d'un jugement droit, d'une justesse de vue peu commune, d'un tempérament calme, d'un esprit sincère et franc comme l'épée de ses pères, il a tout ce qui fait l'homme d'autorité, de conseil, de direc-

tion. Il n'a pas l'éloquence qui remue les masses ; sa parole n'est pas assez véhémence, son langage assez chaleureux ni assez coloré. Il est plutôt l'homme grave et plein de mérite de l'*Énéide*, qui, dans une assemblée tumultueuse soudainement calmée par sa présence,

Regit dictis animos et pectora mulcet,

que le tribun enthousiaste, qui éveille les passions, en active l'effervescence, laisse courir dans la foule son souffle puissant, et soulève les flots populaires, comme le vent ceux de la mer.

Loin de chercher jamais à briller au service d'un parti par des ruses habiles, M. de Boucherville a toujours été l'ennemi déclaré de l'intrigue sous toutes ses formes. Incapable de déguiser sa pensée, d'une dignité extérieure égale à la noblesse de son caractère, il n'est pas fait pour se prêter aux manèges des faiseurs politiques.

S'il rend avec une politesse distinguée, à tous, et surtout aux dignitaires civils et ecclésiastiques, le respect dû à leur rang, il sait aussi que la dignité de la vertu, inférieure à nulle autre, ne doit pas dégénérer en faiblesse, ni s'abaisser jusqu'à l'adulation ou à cette courtoisie d'emprunt des quémandeurs de popularité. Malgré son amour pour

la classe populaire et son empressement à lui rendre service, il ne descend point avec elle à ces rapports familiers, qui confondent tous les rangs. Pour cette raison peut-être, il n'a jamais excité d'affection enthousiaste, mais on l'a toujours extrêmement respecté.

Ces nobles qualités lui ont gagné le reproche d'être "rigide"; un petit journal l'a appelé "autocrate."

Si par rigidité, on entend l'inébranlable fermeté de ses principes, on ne s'est pas trompé, et le reproche devient un éloge mérité. M. de Boucherville ne se courbe pas facilement, c'est vrai; il n'a ni souplesse, ni désinvolture, ni disposition d'aucune sorte pour les volte-face. Un homme de sa trempe, instruit comme lui, ne se mène pas facilement à la lisière; on s'explique facilement aussi que les partisans, mus par des intérêts personnels, ne doivent pas aborder à l'aise une vertu aussi éclairée et incorruptible que la sienne.

Ces quelques remarques, nous l'espérons, ne froiseront les opinions de personne; elles ne sont que le portrait bien inachevé d'un homme dont le seul parti a toujours été celui du bien: c'est celui auquel tous nos politiques ont au moins l'intention d'appartenir.

ŒUVRES RELIGIEUSES

(JUSQU'EN 1837.)

“ Seigneur, vous le savez, j'ai aimé la beauté de votre maison ; j'ai voulu que le lieu de votre habitation fût orné, et j'y ai consacré l'emploi de mon temps et le travail de mes mains.”

CARDINAL PIE.

I

L'ESPRIT CHRÉTIEN DES BOUCHER- VILLOIS.

Les œuvres religieuses, à Boucherville, se sont opérées dans un concours de zèle toujours unanime. Depuis la petite chapelle bâtie par M. Boucher, au fort Saint-Louis, en 1668, l'église de la paroisse a été six fois rebâtie ou considérablement réparée; et chaque fois les fidèles en payèrent les frais avec une libérale émulation.

L'église et le presbytère, la maison de Dieu et celle de son ministre, ont été élevées, relevées, embellies, dans la tranquillité de la paix. Nous nous sommes convaincu de cette pacifique entente des paroissiens, en feuilletant les livres des délibérations de la fabrique.

Constater un fait de ce genre, est d'autant plus

consolant qu'il est devenu relativement rare. Maintes paroisses ont vu naître la discorde dans leur sein, en élevant le temple où tous les paroissiens doivent s'unir dans l'accord des mêmes sentiments, pour adorer, pardonner, espérer et s'aimer. L'esprit du mal aime ainsi à troubler les actions les plus saintes ; c'est dans le champ le plus fécond du moissonneur que l'envieux vient semer la zizanie.

Souvent un esprit brouillon a fait tout le mal. Il lui a suffi pour exercer sa néfaste influence, d'être servi par quelques partisans, d'émouvoir certaines passions toujours prêtes à l'être, de crier au luxe, aux folles dépenses. . . Grâce à ce procédé, il creuse une source de mal, à côté d'une entreprise toute à la gloire de Dieu. Ce n'est pas que l'énergie du curé et des fidèles soit nécessairement arrêtée par ces obstacles, mais le mérite de plusieurs contribuables y est au moins sacrifié ; car il n'y a plus de mérite à donner par contrainte, ce qui devait être l'aumône volontaire offerte à Dieu.

Agissant d'accord, les habitants de Boucherville n'ont pas perdu ce mérite plusieurs fois renouvelé ; ils ont encore moins assumé la terrible responsabilité de ceux qui, à propos de l'emplacement, de la réparation, de la construction d'une église ou

d'un presbytère, soulèvent des difficultés à leur curé ou à ses représentants. Il ne faut pas faire un crime à quelques Bouchervillois d'avoir eu leurs plans et de les avoir fortement suggérés; il est assez innocent aussi d'avoir cru ces plans supérieurs à ceux des hommes du métier, comme la chose est arrivée, par exemple, en 1801. Cette conduite a pu dévoiler de la suffisance et, peut-être, certains intérêts personnels assez étroits; mais elle ne s'est jamais portée au point d'engendrer des inimitiés entre pasteur et fidèles: ce mal qui ferme les consciences au confesseur, ces blessures de l'âme si souvent demeurées sans guérison.

Donner à Dieu, pour l'honneur de son temple, quelque chose des biens que lui-même dispense, a justement paru de tout temps, aux paroissiens de Boucherville, un simple acte de reconnaissance. Ils l'ont fait sans défiance et n'en ont pas été plus pauvres. Ils ont manifesté encore une fois, en 1879, ce bon esprit, en adoptant, pour la réparation de l'église, la souscription volontaire, de préférence à la répartition légale. "Eh! qu'avons-nous donc à perdre?" disait l'un d'eux, en 1878, en donnant sa contribution pour la chapelle du Sacré-Cœur. "Croyez-vous que le bon Dieu va me jeter dans la

“ misère et les privations, parce que je me prive de
“ quelque chose pour lui ? Allons donc ! s’il ne
“ me remet pas la valeur de mon argent avant ma
“ mort, il me le devra au ciel : alors, tant mieux ! ”

Que ce langage est vrai dans sa simplicité ! Dieu qui nous donne la vie, la nourriture, le vêtement, le logis, et qui daigne habiter parmi nous, pourrait bien exiger que nous lui bâtions une demeure convenable ; loin de là, il promet une immortelle récompense à ceux qui de bon cœur lui élèveront un temple. Non, une aumône comme celle-là, n'appauvrit personne.

Il en a été du presbytère, avons-nous dit, comme de l'église de Boucherville : la même générosité a présidé à l'un et à l'autre. En cela, rien qui surprenne ; ne serait-ce pas un contresens étrange qu'une paroisse où Dieu serait respecté, et le curé ne le serait pas ? D'ailleurs, si l'esprit religieux n'eût pas suffi, le grand bon sens des paroissiens leur eût indiqué la raison de convenance, qui veut que la maison du père spirituel de la paroisse soit digne de son rang. Il serait injuste, pensaient-ils, de ne pas agir en cette matière, à l'égard du curé, au moins comme on fait à l'égard du marchand, du médecin et de l'avocat. Or, parce que les paroiss-

siens ont contribué au bien-être de ces hommes, en payant pour certains remèdes ou pour la défense de quelques-uns de leurs droits, s'arrogent-ils le pouvoir de régler les dimensions du logis, de mettre obstacle au confort de ceux qui ont reçu leur argent. Peuvent-ils donc s'arroger ce droit parce que le prêtre consacre sa vie à la guérison de leur conscience et à la défense de leurs droits les plus sacrés ? parce qu'il est à la fois le médecin et l'avocat des âmes ? Cette prétention n'a rien qui ressemble à l'esprit de foi. Aussi, personne, à Boucherville, n'a assez ignoré les bienfaits du ministre de Dieu pour oser la manifester.

II

LA DEUXIÈME ÉGLISE.

LA CHAPELLE DES CONGRÉGANISTES,—LE PRES-
BYTÈRE,—LE R. M. TABEAU

En 1712, la première église en bois de Boucherville se trouvant trop petite pour le nombre toujours croissant des fidèles, Mgr Jean-Baptiste de La Croix Chevrières de Saint-Valier, évêque de Québec, ordonna d'en construire une autre. Il délégua, pour la bénédiction de la première pierre son vicaire-général, M. Vachon de Belmon, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal.

Nous transcrivons ici l'inscription destinée à commémorer ce fait :

†

D. O. M.

Anno salutis MDCCXII° CLEMENTIS PAPÆ
 XII Pontificatus XI°, LUDOVICI Magni XVI
 Regni 69°, Illust. Ro. D. D. JOANNE DE LACROIX
 Epô Quebecensi, Templum hoc parochiale
 Sacræ Familiæ J. M. J. sacrum
 felicibus auspiciis inchoabat,
 LAPIDEM PRIMARIUM AQUA LUSTRALI PIATUM
 Solemni ritu in fundamentis
 COLLOCABAT D. D. FRANCISCUS VACHON
 De Belmon in Diœcesi Quebecensi
 Vicarius Generalis VI° Kalendas
 Julii.

†

Cette église était en pierre, et c'était la plus grande, à cette époque, entre Montréal et Trois-Rivières. Sans doute elle ne fut pas parfaitement achevée dès les premières années après sa construction ; les ressources de la fabrique n'étaient pas encore considérables, les colons n'avaient encore défriché qu'une partie de leurs terres, et souvent la conscription les forçait d'abandonner leurs travaux. On ne pouvait leur demander beaucoup, malgré leur bonne volonté. L'achèvement et la décoration du nouveau temple se fit peu à peu. Presque chaque année, dans les délibérations de la fabrique, il est question de nouvelles dépenses pour son embellissement.

Le 19 avril, le très révérend M. Normand, vicai-

re-général de l'évêque de Québec, ordonnait de construire à l'extrémité de l'église, près de la porte d'entrée, des fonts baptismaux "fermant à clef, tenus proprement et convenables en tout au sacrement qu'on y confère." En 1775, une assemblée de quatorze marguilliers, anciens et nouveaux, présidée par le R. M. Charles-Madeleine You de la Découverte Dufrost, décidait de prendre sur les fonds de la fabrique l'argent suffisant pour ajouter des bancs à la nef et agrandir le jubé. Ce fut la dernière réparation considérable qu'on fit à cette église avant sa destruction.

Près de l'église s'élevait, *sur le terrain des Sœurs*, la chapelle dont nous avons parlé à l'occasion des dons généreux du sieur Pierre Boucher. Les Congréganistes s'y réunissaient le dimanche et les soirs du mois de mai, pour réciter l'office et chanter les louanges de la sainte Vierge. C'était un spectacle édifiant de voir accourir du fond de leurs concessions, ces braves défricheurs, anciens militaires pour la plupart et plusieurs même descendants de nobles familles, apportant aux pieds de Marie les dons de leur piété candide, leurs cantiques, leurs vœux, les fleurs sauvages de leurs champs.

Ces scènes nous rappellent qu'il existait, dans nos campagnes, il y a quelque vingt ans, une pieuse coutume de faire ainsi le mois de Marie. Les mères de famille et leurs filles ornaient une petite chapelle, ordinairement bâtie au pied d'un calvaire ; et, devant une statue ou une image de la sainte Vierge, vieillards et enfants, pieusement agenouillés sur le sol, récitaient le chapelet. Puis on chantait en plein air des hymnes et des cantiques ; tous les apprenaient, y répondaient en chœur, et les fredonnaient ensuite pendant leur travail de chaque jour. Marie était bénie à jamais.

Hélas ! les chapelles et les calvaires tombent, sont tombés, et ne se relèvent pas toujours !

Cette chapelle des congréganistes de Boucherville exista près de cinquante années. La voyant tomber en ruines, le R. M. Marchand proposa, en 1740, de la démolir et d'en élever une autre ; ce qui fut fait de l'agrément de tous les membres de la congrégation.

Fervent serviteur de la Mère de Dieu, M. Marchand n'épargna rien pour l'embellissement du nouveau sanctuaire. L'autorité d'ailleurs dont jouissait ce prêtre vénéré sur ses paroissiens, autorité que ne firent qu'accroître ses œuvres de charité, ses

trente-huit ans de séjour au milieu d'eux, sa dignité de grand-vicaire de Mgr Jean-Olivier Briand, pour Montréal, lui permettait de tout obtenir de leur pieuse générosité. La chapelle eut des ornements, des ex-voto, des peintures d'un art exquis. Plusieurs, après la démolition, ont été conservés dans l'église et sont devenus, en 1843, la proie des flammes.

Le procès-verbal d'une assemblée présidée par M. Denaut nous indique approximativement l'endroit où s'élevait cette chapelle. La fabrique venait d'acheter des demoiselles de Grosbois, l'emplacement qui sépare la rue Sainte-Famille du fleuve, à l'extrémité de la place publique, devant l'église. Les marguilliers avaient cru d'abord que ce terrain appartenait à la fabrique en vertu de la donation en franche-aumône du sieur Pierre Boucher ; mais M. de Beauharnois, intervenu pour mettre fin à une contestation qui s'était élevée à ce sujet, et appuyé sur l'autorité du sieur Radisson, arpenteur royal, avait rendu à la famille B. de Boucherville le terrain contesté.

Or, dans une assemblée, en 1819, il est résolu que, *pour laisser plus libre la place publique en face de l'église, on fera disparaître la vieille chapelle, qui*

s'en va en ruine, et qu'on la rebâtira en front avec le presbytère.

Cette dernière résolution n'a pas été mise immédiatement à effet. Ce n'est que douze ans après que fut construite la nouvelle chapelle, en pierre, au coin de la rue Sainte-Famille ; l'ancienne resta debout jusqu'en 1832. Une plaque de plomb, encastrée dans une de ses pierres fondamentales et retrouvée après la démolition, atteste la date de la pose de la première pierre, par M. le curé Marchand, assisté du seigneur Pierre de Boucherville. En voici le texte :

D. O. M.

Anno Salutis MDCCXXXV, vacante sede
Pontificali, LUDOVICI DECIMI QUINTI REGNI XXV, Capella
Sanctæ Mariæ virginis sacra, felicibus auspiciis in-
choat. LAPIDEM PRIMARIUM AQUA LUSTRALI PIATUM
solemni ritu in fundamentis collocant D. PETRUS
DE BOUCHERVILLE DOMINUS PAROCHLÆ,
Et DOMINUS STEPHANUS MARCHAND ejusdem loci
parochus, die 29 Junii, anni supradicti,
ad majorem Dei gloriam.

Sur la première page du troisième volume des registres de la paroisse de la Sainte-Famille, on lit les lignes suivantes : " L'an de Notre-Seigneur, mil sept cent dix-huit et le quatorzième de juillet, la première pierre du presbytère de Boucherville

a été placée." M. Saladin ¹ en prit possession deux ans après.

Avant ce temps et après le séjour du curé chez le seigneur de Boucherville, il y avait un autre presbytère, une " maison presbytérale," comme l'appelle M. l'abbé Claude Dauzat, remplaçant intérimaire de M. Guybert de la Saudrays à la cure de la paroisse. Mais rien n'indique que cette maison ait été bâtie aux dépens de la fabrique, ni le moment où M. de la Saudrays en fit sa résidence. Le nouveau presbytère fut assez solidement construit pour durer plus d'un siècle.

M. Saladin l'avait fait bâtir, M. Dufrost fut le premier à le faire réparer, près de soixante ans après ².

1 M. Simon Saladin, prêtre de Saint-Sulpice, desservit Boucherville durant onze ans, jusqu'en 1727. Venu du diocèse de Viviers, en France, il mourut à Montréal, en 1747, âgé de 61 ans.

2 M. Charles-Madeleine You de la Découverte-Dufrost, prêtre, était fils de François-Madeleine You de la Découverte et de Mme d'Youville, Marie-Marguerite Dufrost de Lajemmeraye, fondatrice de l'Institut des Sœurs Grises. M. Dufrost fut tour à tour curé de Sainte-Rose-de-Lima, de la Pointe-Lévis et de Boucherville. Il mourut dans cette dernière paroisse en 1790, et son corps fut déposé dans le caveau de l'église, sous le sanctuaire. Mgr Hubert, évêque de Québec, l'avait nommé, deux ans auparavant, son grand-vicaire, à Montréal.

Son frère, François d'Youville de la Découverte, prêtre et curé comme lui, mourut quelques années avant lui à l'Hôpital-Général des Sœurs Grises, et fut inhumé aux pieds de Mme d'Youville, sa mère,

En 1775, en effet, furent inscrits dans le livre des délibérations de la fabrique le don d'un magnifique tabernacle, de plusieurs vêtements sacrés, et cinq cents francs donnés par la fabrique pour la réparation du presbytère.

Entre autres prêtres qui y firent long séjour, fut le vénéré messire Pierre-Antoine Tabeau, quinzième curé de la paroisse. Fils d'un capitaine de milice de Montréal, il apporta dans la milice du Christ la même infatigable ardeur, dont son père avait fait preuve sur les champs de bataille. Ordonné en 1805, il vint à Boucherville douze ans après et y demeura jusqu'en 1831. Dans cet intervalle, il fit deux missions dans le Nord-Ouest, où il déploya un zèle digne d'un véritable apôtre.

En 1829, Mgr Lartigue le chargea d'une mission d'un tout autre genre, à Rome. La fidélité avec laquelle il s'en acquitta, lui mérita d'être appelé, à son retour, à l'évêché de Montréal et nommé grand-vicaire. Cette dignité l'affligea profondément. Dans son humilité, il s'en croyait indigne : l'humble ministère dans une paroisse ou dans une pauvre mission sauvage, disait-il, était déjà plus que je ne pouvais faire.

Les paroissiens ne furent pas moins affligés de

son départ ; car s'il mettait dans leur direction quelque chose de cet esprit militaire qu'il tenait de sa famille, si tout devait marcher un peu comme marche un bataillon ; hommes et femmes cependant, devenus tous plus ou moins soldats sous son commandement, sentaient qu'ils avaient en lui un saint et généreux capitaine, toujours le premier dans l'exercice de la charité, toujours le premier à la peine, prêt à relever les faibles, à panser leurs blessures, à se faire leur champion contre tous leurs vrais ennemis. " Ah ! c'était un brave curé, " celui-là, nous disait dernièrement un vieillard de " Boucherville ; c'est lui qui m'a fait faire ma première communion ! et si ça marchait droit ! et si " nous l'aimions ! "

L'humilité de M. Tabeau n'était pas à bout. En le choisissant comme son grand-vicaire, Mgr de Telmesse avait l'intention d'en faire son successeur ; et Rome avait agréé son choix.

Des bulles furent expédiées le 3 octobre 1834, nommant M. Tabeau évêque de Spiga, *in partibus infidelium cum futura successione*. Sa consécration néanmoins n'eut pas lieu ; car de ce jour sa santé alla toujours s'affaiblissant, et il mourait au

mois de mai suivant, 1835, âgé seulement de cinquante trois ans.

Il fut, selon son désir, inhumé sous le sanctuaire de l'église de Boucherville. Mgr René Gaulin, coadjuteur du diocèse de Kingston, chanta son service funèbre. Seize prêtres signèrent l'acte de sépulture ¹.

Revenons au presbytère.

M. Tabeau venait d'y arriver, quand les marguilliers résolurent, dans une assemblée, d'exposer à Sa Grandeur Mgr Plessis " la nécessité urgente et indispensable " de construire un *chemin couvert* à côté de l'église, d'enclorre le cimetière d'un mur de pierre . . . et de faire des réparations au presbytère. Ces permissions furent accordées l'année suivante, pendant la visite pastorale de Mgr Panet, coadjuteur de Québec.

Néanmoins, tout réparé qu'il était, le presbytère avait cent ans ; et dans une assemblée tenue en 1826, M. Tabeau déclare qu'il l'a abandonné à cause de sa vétusté. Son successeur, M. François Demers, obtint la permission de prendre trois cents louis de la caisse de la fabrique, pour en construire un autre. Cinq mois seulement de séjour à

1 Registres de Boucherville.

Boucherville, ne lui permirent que de préparer les plans ; au R. M. Hudon fut laissé le soin de les faire exécuter.

Ce presbytère est celui d'aujourd'hui.

*Le Jarque marquette De la compagnie de S. J. ay donne. Cet ceremonie et
carie fide le dictoz Kibitaga. et Antoinette de mittgumish, aage de 2. mois et
2. boys a l'aveul pour mortaliere moral Peulre. Le jeunain S. J. Bouché et la marieane.
aue Bouché le 20 May 1668*

III

QUELQUES FAITS ET QUELQUES NOMS.

Parmi les faits inscrits dans les archives de Boucherville, un certain nombre sont pour nous d'un intérêt particulier. Quelques-uns même, à raison de leurs auteurs, ou des circonstances qui les ont accompagnés, méritent une place en vue dans l'histoire du Canada.

La première page des registres de la paroisse, a conservé un manuscrit parfaitement lisible du P. Marquette ¹: le seul autographe de ce genre en Canada, croit-on, du célèbre explorateur jésuite et missionnaire de l'ouest. C'est un acte de baptême. Nous en donnons ci-contre le fac-simile.

1 Il s'est fait en l'honneur du P. Marquette, depuis quelques années, un mouvement qui ressemble à un triomphe. En 1821, M. Gabriel Richard, missionnaire à Détroit, parcourant les bords du lac Michigan, fut conduit par les sauvages, à l'endroit où fut d'abord enterré

Après le P. Marquette, la paroisse de Boucherville eut l'honneur de recevoir un grand nombre d'autres célèbres personnages. Elle a été pendant longtemps comme le rendez-vous des plus illustres officiers, seigneurs et même gouverneurs du Canada. On fait mention de plusieurs d'entre eux qui venaient prendre part à la récitation de l'office de la Sainte-Vierge dans la petite chapelle des congréganistes. Plusieurs autres de ces noms historiques sont inscrits dans les archives parmi ceux des pères, parrains, marraines, enfants des plus grandes familles du pays. A la date du 15 novembre, nous retrouvons dans le registre de 1673 le nom de "Louis, fils de M. Jean-Baptiste Le Gardeur, seigneur de Repentigny et de Marguerite Nicolet," ayant pour parrain "M. Louis de Buade de Fron-

le découvreur du Mississipi. Il y éleva une croix de bois, sur laquelle il grava ces paroles :

" FR. JH. MARQUET
DIED HERE 9TH MAY, 1675. "

Depuis, des historiens comme J. G. Shea ont écrit le récit des découvertes et des travaux du missionnaire jésuite ; un des écrivains les plus distingués des États de l'ouest, vient de publier les relations d'un voyage qu'il fit depuis le Mississipi jusqu'au lac Michigan, en passant par les mêmes rivières, les mêmes portages que le P. Marquette. Le 3 septembre 1877, les jésuites du Michigan, creusèrent, en présence de Mgr Mrak, évêque de Marquette, à l'endroit où était

“ tenac, chevalier, comte de Palluau, IXe gouver-
 “ neur du Canada, de 1672 à 1682, et XIIe, de 1689
 “ à 1698 ; m. (*marraine*) Mlle Marie-Anne Le Neuf
 “ de la Poterie, femme de M. René Robineau, sei-
 “ gneur de la Poterie.”

L'acte suivant se lit quelques pages plus loin :
 “ 1687, 20 octobre.—*Charles*, fils de Charles Le
 “ Moyne, 1er baron de Longueuil, chevalier de Lon-
 “ gueuil, chevalier de St-Louis, gouverneur de
 “ Montréal, administrateur, de 1725 à 1726, et de
 “ *damelle* Claude-Élizabeth Sotiart, femme de son
 “ Altesse Royale Mad. de France ; par., Jacques Le
 “ Moyne, Ecr, sieur de Ste-Hélène ; mar., Anne de
 “ Robutel, fille de M. de Saint-André, de son nom
 “ Claude Robutel, sieur de la Noue, seigneur de
 “ l'Ile de St-Paul.”

autrefois la petite chapelle de Mackinaw, et retrouvèrent les restes d'ossements du vénérable missionnaire. On les conserve dans l'église Saint-Ignace. (*History of the Catholic Missions*,—J. G. Shea.

Chaque Etat de la république américaine a droit de placer dans la grande salle du CAPITOLE NATIONAL, à Washington, deux statues : celles des deux plus grands personnages de l'Etat. En mars 1887, l'honorable George C. Ginty choisit pour l'un des deux héros le missionnaire jésuite, et proposa au Sénat du Wisconsin un bill *autorisant le gouverneur d'ériger à Washington la statue du P. Marquette*, “ the faithful missionary whose work among the Indians, and explorations within the borders of the state in the early days, are recognized all over the civilized world.” (Section 2 du bill). Il le soutint et le fit adopter après un brillant éloge de Marquette.

Au bas de l'acte de baptême de *Marguerite-Philippe*, fille de M. de Muy, gouverneur de la Louisiane, et de Marguerite Boucher, se trouve la signature d'un autre illustre parrain: "M. Philippe de Vandreuil de Rigaud, colonel de toutes les troupes du Roy en la Nouvelle-France, marquis, chevalier de St-Louis, capitaine de vaisseau et gouverneur général de toute la Nouvelle-France en 1704."

Nous pourrions ainsi citer le nom de Louis d'Ailleboust, sieur de Coulonges; de Alexandre Le Gardeur, sieur de Montesson, tué à Montréal, en 1672, dans un combat contre les Iroquois; l'un et l'autre, parrains de deux enfants sauvages dont ils s'étaient faits les protecteurs.

A ces noms, pourrait encore s'ajouter celui de l'oncle de madame d'Youville, le célèbre de la Vérendrye, dont Mgr Taché se glorifie d'être l'arrière-neveu, et qui signa avec sa sœur, l'acte baptismal de *Marie-Marguerite* de Muy: "Louis Gaultier de la Vérendrye et Magdeleine Gaultier de Varennes." C'était le 19 décembre, 1691.

Cette même année, un baptême d'un autre genre eut lieu à Boucherville, celui de la première cloche de cette paroisse. M. Ignace B. de Grosbois en fut le parrain, comme il l'avait été de Marie Kisen-

ta8e ; Marie Boucher était la marraine de l'enfant sauvage, Jeanne sa sœur la fut de la petite cloche, que l'on appela *Marie-Jeanne*.

On la monta dans l'humble clocher de l'église de bois, le 23 mai, veille de la fête de l'Ascension.

Jour joyeux, que celui où elle se fit entendre pour la première fois. Plusieurs de ces braves colons n'avaient pas entendu la cloche depuis plus de vingt ans. Malgré les frêles échos de sa voix, la petite *Marie-Jeanne* leur parlait de joie, reportait leur cœur dans la vieille patrie de France et réveillait les tendres souvenirs de leur village natal.

L'année suivante eut lieu l'érection canonique de la paroisse, et M. Pierre-Rodolphe Guybert de la Saudrays en fut nommé curé.

L'affection toute filiale dont ce digne prêtre jouissait auprès de ses paroissiens, a laissé à Boucherville des souvenirs ineffaçables. L'ayant rappelé en 1711, l'évêque de Québec reçut des Bouchervillois une lettre si touchante, l'expression d'un amour si sincère, de si pressantes prières, qu'il dût donner de nouveau ce pasteur à son troupeau. La lettre qu'il écrivit à cette occasion est un magnifique éloge de la piété des fidèles et du vénérable curé qui les y avait formés. " Le désir, dit Mgr de Saint-Valier, que vous

“ m’avez témoigné de retenir M. de la Saudrays, vo-
“ tre curé, m’a paru si louable que je n’ai rien omis
“ pour le satisfaire. Je crois aussi que Dieu, à qui
“ vous vous êtes adressés par vos prières a béni vos
“ intentions et le soin que j’ai pris de les faire réus-
“ sir. Enfin, j’ai obtenu de Monsieur Dollier, qu’il
“ ne laisserait pas plus longtemps un troupeau si
“ affectionné à son pasteur, privé de sa présence ¹.
“ Le plaisir qu’il nous fait, à vous et à moi, est d’au-
“ tant plus considérable qu’il se prive lui même et
“ son séminaire d’un sujet dont il a grand besoin.
“ Mais il ne peut rien refuser à son évêque, et votre
“ évêque ne peut rien refuser à des paroissiens qui
“ ont un amour si ardent et si sincère pour leur
“ père. Recevez-le donc de ma main, une seconde
“ fois je vous le renvoye, profitez d’autant plus de
“ ses instructions, que vous avez eu plus de crainte
“ de le perdre et que j’ai eu moi-même plus de pei-
“ ne de le rendre. Vous m’avez demandé que j’en
“ fisse un curé fixe : je le fais de tout mon cœur.
“ Mais souvenez-vous que le véritable moyen de le
“ fixer, c’est de faire fructifier de plus en plus la

1 M. François Dollier de Casson était supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal. Il est l’auteur de plusieurs ouvrages sur le Canada, dont quelques-uns ont été publiés par la Société historique de Montréal.

“divine semence qu’il répandra dans les cœurs.
“Adieu, mes chers enfants.”

Outre sa sainteté et son dévouement envers chacune des familles en particulier, M. Guybert de la Saudrays avait accompli bien des œuvres qui le rendaient digne de cet attachement. Le couvent confié à la direction des sœurs de la Congrégation, et l’école dirigée par un instituteur laïque, étaient presque en entier le fruit de ses sacrifices.

Jusqu’à cette époque, les affaires de la fabrique de Boucherville semblent avoir été entièrement laissées sous le contrôle du curé. La première assemblée de paroisse dont fassent mention les registres eut lieu à la fin de l’année 1727. On y examina l’état des comptes, on élut un second marguillier,—il n’y en avait alors que deux,—et de ce moment ces sortes d’assemblées se firent régulièrement chaque année.

En 1731, Mgr l’évêque de Québec y fit une visite pastorale. Ce fut une grande consolation pour les fidèles, un puissant encouragement dans leurs travaux et leur piété.

Quelque temps après, les Ursulines de Québec envoyèrent à l’église un magnifique tabernacle doré,

et de généreux paroissiens firent don d'une cloche, pour remplacer *Marie-Jeanne*, devenue trop faible pour se faire entendre dans toute la paroisse.

Ces faits avaient lieu vers l'an mil sept cent cinquante. En dépit de la conscription, du désastre dont nous faisons plus loin le récit, et des difficultés qui accompagnent toute fondation, le nombre des colons avait considérablement grandi ; l'aisance était entrée dans leur foyer, toutes les terres de la seigneurie étaient concédées et en grande partie livrées à la culture.

Il sera bien superflu de dire que la conduite des paroissiens devait être très chrétienne, si l'on se rappelle l'origine de ces braves colons-soldats, le choix qu'en fit le sieur Pierre Boucher, les dangers incessants auxquels ils étaient exposés, leur frugalité et leurs durs travaux. Ces préservatifs ne suffisaient pas encore, et l'autorité religieuse et civile voulait d'autres garanties de la conservation des mœurs. Un contrat de vente au sieur Gilles Papin, *par-devant Antoine Loiseau, notaire royal*, fait preuve des précautions que l'on prenait alors pour éviter toute cause de désordre. Entre autres conditions, il y est dit que :
" le preneur, ses hoirs et ayans cause ne pourront
" tenir sur ledit emplacement de cabaret public ou

“jeux de brelan ou assemblée de danse ou bal, sans
“ un exprès consentement par escrit du Sr curé ou
“ ses successeurs à ladite cure ”¹.

De telles précautions jointes à de telles dispositions de la part de tous les citoyens, conservèrent longtemps à Boucherville son esprit primitif.

1 *Au Greffe de Montréal. A. Loiseau (1735).*

IV

LA TROISIÈME ÉGLISE.

PROJET DE DÉMEMBREMENT DE LA PAROISSE,—
LETTRE DE MGR PLESSIS.

Après la mort de M. Dufrost, la paroisse fut desservie pendant sept mois, d'abord par M. Pierre Denaut, curé de Longueuil et plus tard évêque de Québec, puis par M. Louis Lamothe. En 1790, elle eut le bonheur de recevoir un de ses plus éminents curés, M. Pierre Conefroy, grand-vicaire de Mgr Plessis, homme de talents, de grandes vertus, et chéri de ses paroissiens. La lettre de M. de Boucherville à Mgr l'évêque de Québec, dont nous avons déjà cité un extrait, nous apprend avec quelle joie fut saluée l'arrivée du nouveau pasteur dans la paroisse.

Boucherville l'eut pour curé durant vingt-six ans. A lui revient le mérite d'avoir bâti l'église de 1801.

Il y avait longtemps déjà que la nécessité d'une

nouvelle église paraissait urgente ; plusieurs résolutions avaient même été prises à ce propos, mais des circonstances en avaient toujours retardé l'exécution. Le manque de récolte, en 1786, fit changer le projet de construction d'une église, pour celui d'une grande chapelle temporaire ; l'année suivante, on annulla ces résolutions dans une autre assemblée et on décida de construire une église de 124 pieds sur 50. M. de Montarville, avec l'aide des syndics, fut chargé de la direction des travaux ; chaque contribuable devait apporter sa cote de pierre, de bois, de travail ou d'argent. Les marguilliers réglèrent même, trois semaines après cette assemblée, les agrandissements à faire à la chapelle des congréganistes, pour qu'on y pût faire les offices, durant les travaux de construction. Ce fut en vain ; de nouveaux obstacles surgirent et la nouvelle église fut remise à mil huit cent.

Cette fois, l'exécution suivit le projet ; les matériaux furent rapidement préparés, puis, au printemps de 1801, les travaux poussés avec une sage activité. Les talents de M. Conefroy en architecture, comme d'ailleurs dans tous les arts et sciences, lui permirent d'en tracer lui-même le plan. Au mois d'octobre de l'année suivante, Mgr Denaut

venait consacrer ce nouveau temple, considéré comme un des plus jolis édifices religieux de ce temps.

Comme pour l'église précédente, les décorations se firent peu à peu, pendant plusieurs années. Une assemblée des marguilliers autorisa d'abord Louis Cicot à passer contrat avec le sieur Cavillon, pour la construction d'une chaire, d'une corniche pour le contour de l'église, d'un banc-d'œuvre et d'un cartouche pour le maître-autel. En 1803, la fabrique confiait à M. de Laperrière la somme de cinquante-cinq louis, souscrits pour l'acquisition du tableau du sanctuaire. Plus tard, la somme de quarante louis fut payée à un peintre, pour une copie du tableau de Saint-Pierre aux liens, qui se trouvait alors dans la cathédrale de Québec. Trois autres tableaux furent encore achetés dans la suite, l'un devait être placé au-dessus du maître-autel, les deux autres dans les chapelles latérales. Le curé réglait en même temps, avec l'approbation des marguilliers, qu'aucune sépulture ne se ferait dans l'enceinte des murs de l'église, à moins qu'il ne fût payé trois cents livres, ancien cours.

Les embellissements de la nouvelle église n'étaient pas encore achevés, que Boucherville fut sur le point de perdre une partie de ses paroissiens. Dès

1809, M. René de la Bruère et plusieurs habitants tenanciers du fief Montarville ¹, dont il était seigneur, sollicitèrent de Mgr Joseph-Octave Plessis, la permission de bâtir sur ce fief un presbytère et *d'y établir une desserte qui réunirait, tant les concessionnaires présens et à venir dudit fief, que les terres et habitations sises sur le chemin de Longueuil à Chambly, depuis la sortie des aunaies jusqu'à l'endroit où la seigneurie de Chambly confine avec la baronnie de Longueuil.* Cette division aurait séparé de Boucherville presque toute l'étendue qui lui fut enlevée plus tard, dans la formation des paroisses de Saint-Bruno et de Saint-Hubert ².

Monseigneur ne jugea pas opportun d'agréer pour le présent cette requête. Dans une déclaration communiquée à M. de la Bruère, par l'entremise de M. Conefroy, vicaire-général, *il oblige ceux qui demeurent dans les deux premières rangées ou concessions dudit fief Montarville, plus connu par le nom des étangs, à faire provisoirement partie de la des-*

1 Cf. *Notes et documents*, VIII.

2 L'érection canonique de Saint-Bruno eut lieu en 1842, et l'érection civile, par proclamation du gouverneur-général, le 9 octobre 1846. La paroisse de Saint-Hubert fut érigée canoniquement vingt ans après, en 1862, et civilement en 1863.

serte de Boucherville, avec obligation d'y faire leur communion pascale, d'y porter leurs dîmes, d'y rendre le pain-béni, de s'y faire enterrer et de contribuer par conséquent à l'entretien du cimetière.

Quant à ceux de la troisième concession desdits étangs ou dudit fief de Montarville, qui ne peuvent facilement se rendre à Boucherville, "à raison de la montagne qu'ils ont à franchir," il leur permet, avec des conditions particulières, de faire provisoirement partie de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly.

Une lettre dans laquelle M. Coneyroy rend compte à l'évêque de l'état de sa paroisse, nous apprend qu'il y avait vers cette époque, à Boucherville, "près de quatorze cents communians." Le *Mémoire* présenté à Mgr J.-J. Lartigue, en 1836, par M. Hyacinthe Hudon, dit que le nombre s'élevait alors à deux mille. Le revenu annuel de la fabrique était, en 1825, de 260 louis courants. Les dettes n'étaient pas considérables, malgré les grandes dépenses qui avaient été faites pendant les trois dernières années, pour les écoles, pour l'acquisition d'un orgue de 500 louis, des stations du chemin de croix, d'un tableau représentant la mort de saint

Jérôme et d'un autre de saint Antoine ressuscitant un mort.

Lorsque M. Hudon vint prendre la cure, en 1832, "il s'occupa, avec un goût exquis, dit l'auteur de l'*Annuaire de Ville-Marie*, d'orner l'intérieur de l'église. Il plaça au-dessus du maître-autel un superbe et riche baldaquin, soutenu par quatre colonnes : il fit peindre la voûte, construire de nouveaux jubés et embellir le chœur des ornements d'une architecture remarquable."

MASSACRE ET INCENDIE

“Ah! then and there was hurrying to and fro,
And gathering tears, and tremblings of distress ;
...And there were sudden partings, such as press
The life from out young hearts, and choking sighs
Which ne'er might be repeated.”

Lord Byron.

LE MASSACRE DE 1695.

Malgré la protection visible, souvent accordée à Boucherville par la sainte Vierge, Dieu permit qu'une fois cette paroisse eût à enregistrer une horrible scène de deuil.

Depuis 1691 surtout, la colonie n'avait pas eu un moment de repos. Les Iroquois, soutenus par le major Schuyler de la Nouvelle-York, redoublaient leurs attaques partout et sous toutes les formes les plus astucieuses et les plus cruelles ; " leurs bandes qui semblaient sortir du sol," livraient bataille, presque en même temps, en 1692, à Saint-Lambert, sur la rivière Yamaska, à la Rivière-du-Loup, à Lachenaie, dans l'île Jésus et au lac des Deux-Montagnes. Battus partout, ils ne réussirent qu'à

empêcher d'ensemencer les terres. Ils ne se désistèrent pas cependant ¹.

Au printemps de 1695, ils recommencèrent leur guerre de maraudeurs, débarquèrent "par petits pelotons dans l'île de Montréal, où ils cassèrent la tête à quelques habitants ²."

Une bande nombreuse de ces barbares resta cachée dans les forêts de Boucherville, pour surprendre et massacrer les colons dans leurs champs. Heureusement, M. le comte de Frontenac l'apprit à temps. Il divisa ses troupes et en forma plusieurs petits bataillons, qu'il envoya dans les paroisses exposées aux attaques iroquoises.

M. de la Durantaye fut chargé de protéger Boucherville. Il avait sous son commandement une douzaine de sauvages, des volontaires canadiens et quelques soldats *réguliers*.

Au lieu de se rendre directement à Boucherville, M. de la Durantaye fit un long détour par Sorel, remonta la rivière Chambly, revint avec précaution dans les terres et tomba tout à coup sur les bandes d'ennemis. Surpris, les Iroquois n'y tinrent pas

1 Garneau : *Histoire du Canada*, t. I, p. 350.

2 P. de Charlevoix : *Hist. de la Nouvelle-France*, t. II, p. 155.

longtemps ; ils s'enfuirent, laissant leurs morts et leurs blessés.

Il y eut encore d'autres surprises, ajoute le P. de Charlevoix, de la part de ces barbares. Est-ce avant ou après cette bataille qu'elles eurent lieu . . ? l'historien ne fait pas connaître ce détail. Nous savons seulement que l'une de ces *surprises* fut celle de Boucherville.

Pendant une nuit sombre d'été, les Iroquois pénétrèrent jusqu'aux habitations, et poussés par leurs instincts cruels, ils se précipitèrent sur les familles endormies, se livrant à un massacre dont les horreurs ne furent surpassées que dans celui de Lachine. Des mères, avant d'être torturées elles-mêmes, virent leurs enfants égorgés dans le berceau ; des vieillards furent saisis dans leur fuite et traînés en captivité ; le feu dévasta plusieurs habitations. Quand le matin vint éclairer ce douloureux spectacle, on put voir des restes de flammes, des cendres, quelques familles effrayées sortant des bois, où elles avaient pu se sauver, des orphelins demi-nus à la recherche de leurs parents, des maris restés sans femme, des femmes sans époux, sans famille, sans gîte.

Une des principales victimes de ce massacre fut

M. Christophe Février, sieur de Lacroix, honorable bourgeois venu du pays de Mantes-sur-Seine, et établi à Boucherville depuis 1671 ¹.

M. de la Saudrays, curé de la paroisse, s'employa de toutes ses forces à soulager les malheureux. On crut même, tant ces malheurs l'avaient affligé, qu'il ne pourrait y survivre.

Son âme de pasteur en fut brisée. Le deuil de tous ses enfants fut le sien ; il devint, à force d'aumônes, pauvre comme les plus pauvres d'entre eux. Il partagea chacune de leurs misères, et sut leur faire trouver la seule consolation capable de soutenir en pareille infortune : la consolation puisée en Dieu.

“Après avoir eu la douleur, dit l'abbé Faillon, cité par M. Huguet-Latour, de voir ses brebis dispersées et cruellement égorgées par les Iroquois, il ne voulut jamais consentir à se séparer du petit nombre de celles qui avaient échappé à ces terribles massacres.”

La maladie le força d'abandonner son ministère, en 1716. Cinq ans après, il mourut au séminaire de Montréal.

¹ Faillon : *Histoire de la Colonie française en Canada*, t. III, p.352.

II

1837.

MISSION DES RR. PP. OBLATS DE MARIE- IMMACULÉE.

I. INCENDIE.

Pour réunir sous un même titre général les plus sombres événements qui eurent lieu dans la paroisse, nous disons immédiatement un mot des jours de 1837.

L'insurrection soulevant les esprits dans les paroisses voisines, eut à Boucherville des échos qui brisèrent l'harmonie entre les fidèles et le curé.

Selon la direction de son ordinaire, le R. M. Hudon approuva ceux qui voulaient rester sur le terrain d'une résistance légale, et blâma, comme il devait faire, la revendication par les armes de nos droits

foulés aux pieds. Il se créa des ennemis : les passions politiques sont souvent aveugles ; elles se précipitent plutôt à la suite d'un tribun exalté, qu'elles ne se laissent guider par la sage raison.

Comment pouvait-on empêcher toute agitation dans une paroisse qui faisait partie de *la confédération des six comtés*¹ : au sein de laquelle agissait l'ardent Bonaventure Viger, héros de la curieuse bataille sur le chemin de Chambly, et plusieurs autres citoyens parmi les plus notables, orateurs, ou auditeurs exaltés de l'assemblée fameuse de Saint-Charles, où furent adoptées les résolutions qui servirent de base à un appel au peuple. Toutefois ces partisans de l'insurrection ne furent pas nombreux. La voix de Mgr Lartigue rappelant, dans un mandement célèbre, les devoirs d'un catholique à l'égard de la puissance civile établie et constituée, en ramena un grand nombre à des idées plus calmes et plus chrétiennes. Les autres reconnurent bientôt la droiture des intentions du R. M. Hudon, en le voyant s'employer de toutes ses forces auprès du gouverneur, Lord Durham, à obtenir la réparation

1 C'est le nom que se donnèrent, dans l'assemblée du 23 octobre, à Saint-Charles, les habitants des comtés de Saint-Hyacinthe, Richelieu, Rouville, Chambly, Verchères et l'Acadie.

des injustices commises dans la répression des insurgés. Oubliant les injures dont il avait été l'objet, il demanda pour tous l'indemnisation des pertes qu'ils avaient encourues malgré ses sages avertissements.

Pendant que M. Lafontaine faisait voter en Chambre son bill d'amnistie générale, le R. M. Hudon favorisait les efforts patriotiques des membres du Parlement les plus influents, et prenait toute la part permise à son rang au succès du *bill d'indemnité*.

Il ne restait plus qu'un bien petit nombre de ces *patriotes* à réconcilier, lorsque, en 1840, la cure fut confiée au vénérable messire Thomas Pepin, cet humble prêtre, dont les trente-six années d'apostolat à Boucherville, remplissent pendant ce temps l'histoire presque entière de la paroisse. C'est lui qui fit disparaître les derniers vestiges de division.

Une mission prêchée en 1842—la première que les RR. PP. Oblats prêchèrent en Canada—rétablit chez tous les fidèles la ferveur, et fit refleurir dans les familles la piété d'autrefois. Les vieillards en gardent un pieux souvenir; ils moissonnent encore les fruits de ces jours de salut.

Mgr Bourget vint lui-même clore les exercices de

la retraite, et ajouter à la joie de ses enfants ses conseils et sa bénédiction.

Mais ce bonheur tranquille, hélas ! ne fut pas de longue durée. Les paroissiens étaient préparés au sacrifice : Dieu le leur imposa.

L'année 1843 leur rappellera toujours, ainsi qu'à tous ceux qui se sont unis à eux dans une douloureuse sympathie, le désastreux incendie qui, le 20 juin, réduisit en cendres l'église, la chapelle, le couvent, l'école, cent quarante-trois maisons et dépendances ; laissant plus de cinquante familles sans logis, et un dommage total de plus de cent mille piastres. Épreuve terrible ! et qui demandait une mâle vertu. Notre-Seigneur qui sait mieux aimer que les hommes, éprouve rudement parfois ceux qu'il a longtemps comblés des biens temporels, afin de les mieux établir dans la foi. Le malheur est alors un don de sa main, dont les effets, dans ceux qui savent le recevoir, sont dignes de ses miséricordieux desseins. Boucherville en est un exemple frappant. L'incendie a donné lieu à la manifestation d'admirables vertus, d'une charité, d'une résignation chrétienne, d'une foi en la Providence, d'une compassion pour les malheureux, qui ont produit les actes les plus glorieux à Dieu.

Le récit de ce sombre événement a été fait par M. l'abbé J.-C. Prince, plus tard évêque de Saint-Hyacinthe. Il se retrouve dans les *Mélanges religieux*, dont il était le rédacteur. Écrit le lendemain de l'incendie, il est la peinture fidèle de la situation du moment et porte tout le cachet de l'actualité.

“ Un affreux malheur vient de jeter l'épouvante et la consternation dans tout le pays. Le beau village de Boucherville est presque entièrement détruit! Mardi dernier à cinq heures trois quarts, le feu éclata dans la toiture d'un bâtiment dépendant de la maison de M. J. Weillbrenner. On présume que ce fut l'effet d'une étincelle échappée d'un bateau à vapeur qui se trouvait en ce moment au quai. Le vent soufflait avec une impétueuse violence ; en un clin d'œil toutes les maisons, tous les bâtiments adjacents devinrent la proie des flammes. Malgré le vent qui portait le feu dans la direction de l'est, les maisons en deçà du foyer de l'incendie, à partir de celle de M. L. Lacoste, qui fut miraculeusement épargnée, les quais, les remises qui bordaient la rivière, jusqu'à la place de l'église, tout fut détruit en un instant. A six heures, le couvent, l'église, cette église si belle, si riche, qui faisait l'orgueil et la consolation de cette paroisse si justement renom-

mée pour sa foi et sa piété, la nouvelle et magnifique maison d'école, toute la profondeur du village, jusqu'au chemin des concessions, tout brûlait à la fois. Les flammes se propageaient avec une si effrayante rapidité, que cinq minutes suffisaient à embraser entièrement une maison intacte l'instant d'auparavant.

“ A sept heures le clocher tomba dans le cimetière, porté dans cette direction par le vent. Dans cette chute il se dégagait une si prodigieuse quantité d'étincelles que soulevait et emportait le vent, que deux granges, situées *au lac*, à un mille de là, furent au même instant embrasées et détruites. On porte à soixante le nombre des maisons incendiées, sans compter les autres bâtiments. On dit, mais nous ne pouvons le croire, qu'on cria au capitaine qui prenait le large pour continuer son voyage, de retourner à Montréal pour y chercher des pompiers. Le fait est qu'au contraire, il descendit à Varennes, où son bateau mit de nouveau le feu à l'hôtel *Rasco*, mais on s'en aperçut à l'instant et on put aussitôt l'éteindre. Le *Lady Colborne*, qui avait quitté Montréal, à six heures, pour descendre à Québec, s'étant aperçu de l'incendie, se dirigea sur le lieu du sinistre, et, s'étant assuré qu'il n'y avait là ni pompes ni

secours, il retourna aussitôt sur ses pas pour amener des pompes et aussi des hommes de police, ce qui n'était pas moins nécessaire, car on assure que des brigands avaient profité du désastre et du tumulte, pour piller ceux dont le feu dévorait les maisons ; on les vit charger des canots, et prendre le large avec leur butin. Si ces faits sont vrais, nous n'avons pas de paroles assez énergiques pour flétrir des actes aussi hideux. Ce ne fut que vers neuf heures et demie, que M. le maire de Montréal, dont on ne saurait assez louer le zèle et la générosité, arriva avec le secours qu'il avait organisé. Mais il était trop tard ; les pompes devenaient dès lors inutiles, tout le village était détruit.

“ On doit à l'intrépidité et à l'intelligence du Dr Painchaud d'avoir sauvé le presbytère de la conflagration générale ; les bâtiments des cours seulement furent détruits. Si le presbytère eût pris feu, tout le bas du village eût été aussi réduit en cendres. Mais c'est tout ce qui reste de Boucherville, avec quelques maisons au-dessus de celle de M. Lacoste : environ un tiers de ce beau village. Jamais spectacle aussi terrible n'avait été offert à l'imagination ; ce vaste champ de feu qu'attisait un vent de tempête, cette grande église, son clocher d'où s'échappaient

comme des vagues de flammes, s'agitant, se courbant sous les coups de vent, cet immense foyer représentant une mer en fureur et que labouraient de brûlantes raffales, cette longue ceinture des quais d'où s'élançaient, comme des profondeurs d'un enfer, des tourbillons de flammes ; ces lueurs sinistres, effrayantes, que projetait l'incendie au milieu de la nuit sur tous les objets dans un immense rayon ; ces visages livides, cette consternation générale, le bruit de la tempête, des édifices qui s'écroulaient, les cris de désespoir, les prières, les sanglots ; c'était un spectacle plein d'horreur, et si quelque chose pouvait donner une idée de l'enfer, ce serait cela.

“ On cite plusieurs traits d'intrépidité et de dévouement. Ainsi, le jeune M. L. Taché a sauvé par son courage la maison de ses tantes, les demoiselles de Montizambert, comme le Dr Painchaud sauva le presbytère, comme le jeune M. Ph. Proulx sauva la maison de son oncle, M. L. Lacoste.

“ M. le curé mérite la plus grande part d'éloges. Il put transporter le Saint-Sacrement, les vases sacrés, tout le trésor de la sacristie. Il n'y eut que l'orgue et le corps de l'édifice qui devinrent la proie des flammes. L'église était assurée pour deux mille cinq cents louis, et l'orgue pour cinq cents louis ; mais

aucune autre propriété du village n'était assurée, et la plus grande partie des victimes du sinistre, sont de pauvres gens ! Ainsi au moment où nous écrivons ces lignes, il y a cinq à six cents personnes sans asile et sans pain ! Ils offraient, le lendemain du désastre, la scène la plus déchirante ; couchés la plupart sur les cendres encore fumantes du lieu qui avait été leur demeure, exposés aux ardeurs d'un soleil dévorant, ne faisant entendre que des soupirs et des gémissements, ne sachant ni où aller, ni que faire, ils ne redisaient que trop à tous les passants leur malheur et leur désespoir. C'était un spectacle à briser le cœur !

“ M. le Maire revint à Montréal dans la nuit, et le mercredi matin il repartit avec l'hon. L.-H. Lafontaine, pour porter des provisions et des secours pour les plus pressants besoins : vingt-cinq quarts de farine, deux cents pains, dix quarts de lard, etc. Reconnaissance à ces généreux bienfaiteurs, qui ont ainsi pris l'initiative dans cette œuvre de charité qui ne manquera pas d'imitateurs. Il faut dire, à la louange des personnes du village qui n'ont pas souffert du désastre, qu'elles ont mis leurs biens et leurs maisons à la disposition des victimes de l'incendie. La société de St-Jean-Baptiste, qui devait

donner son banquet lundi prochain, et dont la carte était cotée à 3 piastres par tête, a résolu, dans un élan de véritable patriotisme, de donner le montant des souscriptions au soulagement de ces infortunés. La corporation de Montréal doit convoquer une assemblée à l'effet de voter un secours public pour la même fin. On se propose aussi d'émettre une liste de souscription volontaire, qui serait offerte à tous les citoyens de Montréal, de Québec, de Kingston, de Toronto, pour secourir une grande infortune ¹."

La charité ne trompa point l'espérance de ces malheureux. De toutes parts, mais surtout de Montréal et de Québec, arrivèrent des aumônes suffisantes pour nourrir, durant plusieurs mois, les familles les plus indigentes.

Québec, terriblement dévasté par l'incendie, en 1866, vint à son tour solliciter l'aumône pour ses victimes : les habitants de Boucherville prouvèrent qu'ils ont la mémoire du cœur, et leur petite paroisse envoya pour sa part deux cent soixante-dix piastres.

Le R. M. Pepin fit pour ses paroissiens tout ce que le dévouement d'un père et d'un prêtre peut

¹ *Mélanges religieux*, 22 juin, 1843.

suggérer. Généreusement secondé par les religieuses de la Congrégation, il oublia comme elles ses pertes et ses misères personnelles pour se donner tout entier au soulagement des autres¹. Ce que lui et les religieuses avaient pu sauver des flammes, ils le donnèrent jusqu'à la dernière pièce aux victimes de l'incendie².

Cette conduite ranima le courage des paroissiens, et quatre jours seulement après le sinistre, ils sollicitèrent de Mgr Bourget la permission de reconstruire leur église. On conçoit qu'une si pieuse

1 Parmi les objets sauvés de l'incendie était une petite statue de Notre-Dame du Rosaire. Nous ne savons pas d'une manière certaine comment et d'où elle a été sauvée. Nous croyons cependant, d'après le souvenir qu'on en a gardé, qu'elle appartenait d'abord à Mlle de Montizambert, et qu'elle a été donnée plus tard par Mgr Taché au collège de Saint-Hyacinthe. Cette statue, conservée encore aujourd'hui dans la chapelle des Anges du collège, est l'objet de la tendre vénération des élèves congréganistes.

2 Nous devons noter ici un autre incendie moins général, mais plus désastreux encore, que Boucherville eut à déplorer le 25 janvier 1875. Vers deux heures du matin, le feu se déclara dans la résidence de M. Pierre Dulude, cultivateur dans la seconde concession de la paroisse. Lui-même, sa femme et ses huit enfants dormaient au second étage de leur maison. Le père éveillé tout d'abord par la fumée descendit en hâte, et voyant que l'étage inférieur et l'escalier lui-même étaient en grande partie embrasés, il donna l'alarme, puis courut chercher une échelle, afin de faire descendre en dehors la mère et ses enfants. Ce fut en vain. A son retour les flammes étaient répandues dans tout l'intérieur. Il cria alors à sa femme de faire sauter les enfants dans ses bras, par la fenêtre. Mais madame Dulude, qui avait voulu aussi descendre l'escalier, avait été suffoquée, et elle restait au milieu du brasier avec ses huit enfants.

générosité dans l'infortune dut toucher le cœur du saint évêque. La permission fut accordée : les travaux commencèrent au mois d'août, et cinq mois après, le jour de Noël, l'église actuelle de Boucherville s'ouvrait au culte.

L'EDUCATION

“ L'école est strictement une cour du temple, un portique en dehors du sanctuaire ; elle ne peut être séparée de l'église. Elle a été créée par l'église, et l'église l'a créée pour remplir sa mission envers ses propres enfants. L'église ne peut céder à aucun pouvoir sur la terre la formation de ses enfants et la direction de ses écoles.”

CARDINAL MANNING.

I

LE COUVENT DES SŒURS DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME.

C'est la vénérable sœur Marguerite Bourgeois qui donna, à Boucherville, les premières leçons de l'instruction primaire ; un monument, dont nous parlerons plus loin, s'élève à l'endroit où fut sa première école. Il y avait déjà quinze ans qu'elle allait de maison en maison pour instruire les petits enfants, quand—probablement dès 1668—elle vint dans ce but à Boucherville.

L'œuvre de la fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, eut de bien modestes commencements ; mais l'arbre qu'elle planta dans un sol sanctifié par ses vertus a été protégé, arrosé par

Dieu lui-même ¹. Les religieuses de la Congrégation répandent dans tout le Canada et dans plusieurs villes des États-Unis, les bienfaits de l'éducation, et ne s'appliquent pas avec moins de zèle à apprendre aux petits enfants les prières et le catéchisme, qu'à former, par les lettres, les arts et les exercices d'économie domestique, leurs grandes élèves à l'accomplissement de tous les devoirs de la femme chrétienne et de bonne société.

Quand la sœur Bourgeois consumait ses journées au milieu de quelques petits enfants ; quand, dans une pauvre maison, elle réunissait ses premières compagnes, institutrices comme elle, elle ne prévoyait pas, sans doute, le développement prodigieux de son œuvre, les neuf cent cinquante religieuses qui donnent aujourd'hui l'instruction à plus de 21,000 enfants, dans cent trois établissements, dont la plupart font l'orgueil de nos villes et de nos villages ; mais elle jetait dès lors, pour cet édifice sublime, les

1 La sœur Bourgeois vint à Montréal en 1653, avec M. de Maisonneuve, commença cette même année à enseigner les petits enfants. Un de ses autographes nous a conservé les noms de ses deux premiers élèves : "Ce furent, écrit-elle, Jeanne Loysel, que l'on me donna à quatre ans et demi, et Jean Desroches est venu après elle." Ces leçons se donnèrent dans la résidence même de M. de Maisonneuve ; ce n'est que quatre années après que l'on répara, pour cette pieuse institutrice, une pauvre étable qui devint sa première école à Montréal,

inébranlables fondements de l'humilité. "Dieu a voulu, comme disait le P. Varin de l'institut des Dames du Sacré-Cœur, que la base de l'édifice fût posée sur la simplicité, la petitesse, le rien, afin que la gloire en revînt à lui seul." Que la Congrégation conserve ces fondements, et l'édifice sera solide à jamais.

Ainsi ont germé et grandi toutes ces semences divines, que des mains choisies de Dieu ont jetées dans la terre canadienne ; ainsi prospèrent sous le soleil de la religion, l'Institut de madame d'Youville et de mademoiselle Mance, l'œuvre admirable et toute de sacrifices des Sœurs de charité de la Providence, de Sainte-Anne, des Saints Noms de Jésus et de Marie, etc., etc.

Nous savons que les sœurs de la Congrégation continuèrent plusieurs années à venir à Boucherville, pendant l'été, faire l'école aux enfants. A la fin du dix-septième siècle, elles y fondèrent un établissement permanent, dont la sœur Bourgeois traça elle-même le plan. La tradition a même conservé le souvenir d'une visite qu'elle y fit, après l'ouverture des classes ¹.

1 D'après l'abbé Faillon, les sœurs n'eurent d'habitation permanente à Boucherville qu'en 1703 : trois ans après la mort de leur fondatrice.

Deux siècles sont passés depuis ce temps ; les filles de cette sainte fondatrice ont continué sans interruption l'œuvre si saintement commencée par leur mère. Les sœurs Sainte-Catherine, Sainte-Célinie, Saint-Célestin, Saint-Benjamin et Sainte-Cordule, animées de son esprit, et selon les règles de leur Institut, se dévouent aujourd'hui à l'enfance avec la même patience, le même zèle, le même amour, qui animaient toutes celles qui les ont précédées dans cette paroisse.

Boucherville, d'ailleurs, leur est cher ; elles y sont entourées de la vénération des jeunes personnes et des mères de famille de tout âge, auxquelles elles ont fourni, par leur éducation pratique et religieuse, les moyens d'accomplir fidèlement leur mission ; ce village a été le théâtre du dévouement des premières religieuses de leur congrégation ; là se sont dépensées les vies humbles et laborieuses d'un grand nombre de leurs sœurs, plusieurs y ont reçu la sépulture. L'une d'elles, la sœur Sainte-Agnès, y était inhumée dès l'année 1703 ; bien d'autres l'ont suivie et sont allées grossir au ciel le nombre des protectrices de cette institution.

L'incendie de 1843, comme nous l'avons remarqué précédemment, fournit à ces religieuses, et sur-

tout à leur supérieure, la sœur Sainte-Claire, l'occasion d'exercer d'héroïques vertus. Ce fut un spectacle touchant de voir, au moment où les flammes enveloppaient le couvent, cette religieuse vénérée s'agenouiller sur le rivage, aux yeux de la foule éplorée, et offrir généreusement à Dieu son sacrifice.

Le lendemain, le R. M. Pepin fut témoin d'un autre acte de sa foi naïve. Ayant retiré de l'amas des objets sauvés de l'église et de la sacristie, *l'Enfant Jésus* que l'on exposait chaque année dans la crèche de Noël, elle le prend entre ses mains et, se croyant seule, se met à le réprimander, à lui reprocher d'avoir permis ce malheur de tant de ses bons serviteurs, de n'avoir pas même préservé son sanctuaire. Surprise tout-à-coup de se voir un témoin, elle s'arrête et comme un coupable qui veut s'excuser : " Eh bien ! oui, dit-elle, pourquoi aussi a-t-il laissé brûler son église ? " Un sourire du curé la rassura.

N'ayant plus de logis où réunir leurs élèves, les sœurs s'employèrent, durant plusieurs semaines, au soulagement des incendiés : les religieuses institutrices devinrent sœurs de charité.

Un an après l'incendie, le R. M. Pepin et M. Louis

Favreau, marguillier en charge, achetaient de Mgr Bourget, au nom de la fabrique et pour les religieuses, la maison de pierre qu'occupent aujourd'hui les frères, au coin des rues Sainte-Famille et Saint-Joseph. L'acte d'achat et celui de cession à la vénérable mère Sainte-Madeleine, supérieure de la Congrégation, furent passés le même jour et signés chacun par les parties contractantes et MM. les notaires Goguet et Lacoste.

Mais cette maison était trop petite pour un couvent; les sœurs étaient forcées de restreindre le nombre de leurs pensionnaires et leurs externes même y étaient à l'étroit. On proposa un échange. Comme les Cleres de Saint-Viateur avaient alors eux-mêmes une école trop petite, on leur offrit le couvent; et les sœurs prirent possession d'une maison que la fabrique avait acquise en 1859. C'est le couvent où elles ont eu leurs classes jusqu'à présent; il est bâti à l'endroit même où était celui d'avant l'incendie, sur l'emplacement que choisit la vénérable mère Bourgeois pour la résidence de ses sœurs à Boucherville.

Cent vingt élèves, en moyenne, dont une quarantaine de pensionnaires, y reçoivent une excellente éducation. Les sœurs les préparent à l'enseignement

primaire, ou à la promotion aux classes supérieures dans leurs principaux pensionnats, comme ceux de Villa-Maria ou du Mont Sainte-Marie.

Aux travaux de l'enseignement, les religieuses de la Congrégation, en ajoutent d'autres d'une moindre importance comme le soin du vestiaire de la sacristie, et des ornements servant au culte. Se retirer ensuite dans la solitude et le silence, prier pour ceux qui oublient ou méprisent la prière, mortifier sous l'œil de Dieu tout ce que la nature oppose encore à la grâce, chaque jour embellir, dans l'humilité, l'obéissance, la chasteté, la céleste couronne dont Dieu ceindra son front dans l'éternité, cacher aux yeux du monde, comme d'humbles violettes au fond des prés, ses vertus dont l'arôme parfume tout ce qui l'entoure; c'est l'autre partie de l'œuvre de cette fille de Notre-Dame : elle n'est pas la moins belle, la moins méritoire, la moins utile aux enfants qui reçoivent d'elle leur formation.

Le R. M. Primeau résolut, il y a quelques mois, de mettre à exécution le projet conçu depuis assez longtemps de bâtir un couvent, en remplacement de celui d'aujourd'hui. Seulement, l'argent manquait; il fallut compter sur la Providence. La

Providence avait donné mieux que de l'argent, en donnant au curé le dévouement, l'initiative qui entreprend, l'habileté féconde en moyens d'exécution, la constance qui mène une entreprise à bonne fin.

M. Primeau se met donc à l'œuvre ; il ouvre une liste de souscriptions, s'y place lui-même en tête pour mille piastres, MM. de Boucherville, Parizeau, Birtz, Sicotte, Aubertin, Dulude, Huet et plusieurs autres citoyens apportent leurs offrandes généreuses ; les Sœurs mettent à contribution leurs modiques ressources, et la construction commence.

Le site a été heureusement choisi, à l'angle de la grande place qui fait avenue à l'église, sur la rive où, tout frais encore, souffle le vent chargé des âpres odeurs des îles, et d'où l'on voit onduler le Saint-Laurent à travers une rangée de grands arbres. A l'arrière, l'emplacement s'étend jusqu'à la rue, en face du couvent actuel ; il est en partie enclos de houblon sauvage, de lilas et de cormiers. On en ferait aisément un magnifique jardin. Les jeunes élèves y jouiront donc d'un site aussi salubre qu'agréable.

Le plan du couvent et ce qui en a déjà été exécuté promettent un édifice solide et élégant.

II

LES ÉCOLES.

Avoir eu un couvent dès les premiers temps de la seigneurie, fut pour Boucherville un privilège rare et dont les effets, faciles à constater par la supériorité de l'instruction des filles sur celle des garçons, ont été clairement marqués jusque vers le milieu de notre siècle. Ça été pourtant en dépit de la bonne volonté des citoyens, si l'instruction des garçons est demeurée si longtemps inférieure ; car dès 1689, avant même que le gouvernement de la colonie se fût sérieusement occupé de l'instruction publique et que M. de Vaudreuil eût établi des instituteurs en différents endroits du pays, une école était ouverte au village de la Sainte-Famille, pour les garçons, et M. Bausault y était instituteur. En 1696, le sieur Jean-Baptiste Bau enseignait dans la même école ; et après lui, jusqu'en 1714, *Mathurin*

*Durant, chantre et instituteur*¹. La vigilance des curés dans le choix des maîtres qui y ont enseigné dans la suite, ne put jamais élever le niveau de l'éducation dans cette école, à celui de l'éducation donnée au couvent; ni faire exercer sur l'esprit et le cœur des enfants l'influence que les religieuses exerçaient sur leurs élèves. Longtemps d'ailleurs l'école languit avec un petit nombre d'enfants; en 1825, il n'y avait encore que quarante-cinq élèves, suivant l'enseignement très élémentaire du sieur Pierre Piché.

Mais les familles des campagnes éloignées du village surtout, furent longtemps privées du bienfait de l'éducation. Jusqu'en 1829, il n'est fait mention nulle part, à notre connaissance, d'école dans les campagnes de Boucherville. Avec la permission de Mgr Jean-Jacques Lartigue, la fabrique prêta, cette année-là, cinquante louis aux syndics d'une école des *concessions*. Ce déplorable état de chose, commun à tout le pays, tenait à plusieurs causes: à la négligence des parents, plus encore à l'incurie de l'autorité civile, et beaucoup aussi aux difficultés insurmontables des temps.

1 Registres de Boucherville.

A la fin du siècle dernier, dit Garneau, "le Canada ne possédait aucun système général d'instruction publique. Il n'y avait d'écoles de garçons que dans les villes ¹." Il est bien vrai que l'éducation domestique, forte, religieuse, des premiers colons, qui a mérité à leurs descendants de la part d'un anglais célèbre, le titre de "peuple gentilhomme," pouvait suppléer à ce manque d'instruction, en partie, mais non pas entièrement.

Il fallait toute l'énergie et la constance que le clergé et nos hommes d'État ont déployées, surtout depuis le commencement de notre siècle, pour faire sortir le peuple de l'apathie où il gisait à l'endroit de l'éducation, pour lui faciliter les moyens de s'instruire, pour débrouiller enfin et éclairer le chaos des lois britanniques qui nous concernaient en cette

1 *Histoire du Canada*, t. III, p. 61. Il faut cependant faire exception pour Boucherville, l'Assomption, la Rivière-Duchesne, Laprairie et deux ou trois autres villages du district de Montréal, qui avaient, écrit Mgr Hubert, vers 1780, leurs instituteurs et 24 à 30 personnes sachant lire et écrire. Ces instituteurs venaient, à cette époque, s'établir dans un village absolument comme y vient un marchand ou un artisan quelconque; libre à chacun de lui confier ses enfants. Or comme la somme, variant de deux à quatre shillings et demi, que l'on payait annuellement pour chaque élève, ne formait en moyenne, à la fin d'une année que le maigre salaire d'une centaine de shillings, il s'en suivait qu'à moins de sacrifices personnels de la part du curé ou de paroissiens, on ne pouvait avoir qu'un homme médiocre, donnant un médiocre enseignement.

matière, et empêcher certains gouverneurs et législateurs anti-canadiens-français de faire de l'école un moyen de propagande à leur dévotion. Depuis "l'Institution royale" de 1801, due à l'initiative de sir Robert Shore Milnes, nombre de lois ont été passées dans nos Parlements, mises en force, amendées, puis abrogées, avant d'en venir aux actes définitifs de 1845-46, qui font encore, après plusieurs amendements successifs, la base du système actuellement en vigueur¹. En vertu de ces actes, les écoles primaires sont placées sous le contrôle du surintendant de l'éducation et de commissaires élus par le peuple pour chaque arrondissement; grâce à une cotisation légale basée sur la valeur des propriétés, les municipalités, aidées dans certains cas par les subventions de la législature, paient le salaire des instituteurs et institutrices, les dépenses pour construction, réparation, entretien des maisons d'école.

Pendant quarante ans, que l'éducation fut au Parlement presque sans cesse à l'ordre du jour, celui des actes qui obtint les plus heureux résultats, fut le mieux à l'abri des orages politiques de ce

¹ 8 Vict., ch. 41 (1845). 9 Vict., ch. 27 (1846).

temps et le plus longtemps en force, fut l'acte de 1824, dit "des écoles de fabrique." Il permettait au curé et aux marguilliers de chaque paroisse d'affecter le quart des revenus de la fabrique au soutien d'une ou plusieurs écoles, selon le nombre des familles ¹. Dans les paroisses où les revenus étaient considérables, cette législation (perfectionnée encore en 1832-33 par la *loi des syndics d'écoles* et les gratifications du gouvernement) donna un élan vigoureux à l'éducation.

A Boucherville, le R. M. Hudon, s'entendit avec les marguilliers pour ne pas employer seulement le quart des revenus de la fabrique, mais pour payer en plus l'enseignement de plusieurs enfants pauvres. En 1832, par exemple, douze de ces enfants, et plus tard vingt-cinq, étaient instruits aux frais de la paroisse.

Les instituteurs étant mieux rémunérés, ils se formèrent avec plus de soin à leur état; et en 1845, on en comptait un grand nombre capable de donner un bon enseignement primaire.

La première assemblée des commissaires d'école de la paroisse de la Sainte-Famille, en exécution de

¹ M. P.-J.-O. Chauveau : *L'Instruction publique au Canada*, p. 65.

l'acte 8 Vict., ch. 41, eut lieu le 22 juillet 1845, en la demeure du secrétaire-trésorier, M. le notaire Charles Danau de Muy. Quatre commissaires étaient présents : MM. Augustin Quintal, Michel Peltier, Bonaventure Viger et Charles Aubertin. Considérant l'union qui se faisait de *l'école de la fabrique* à celles qu'ils érigeaient en vertu de l'acte sus-mentionné, ils reconnurent que M. Jacques Lamoureux, marguillier en charge, était de droit commissaire d'école. Le R. M. Pepin jouissait du même privilège : il fut élu président.

Même avant la fondation des *écoles de fabrique*, le R. M. Tabeau avait commencé, en 1821, à donner des leçons de latin, afin de préparer aux classes de *syntaxe* ou de *méthode* les jeunes gens qui désiraient entrer dans un collège classique. Cet enseignement ne dura qu'une douzaine d'années.

Actuellement, Boucherville a deux municipalités scolaires : celle *du village* et celle *de la paroisse*. Les commissaires proposèrent cette division en 1887, et malgré les graves raisons que quelques-uns firent valoir contre ce projet, il fut soumis à la législature de Québec, et en juillet de la même année, le lieutenant-gouverneur en proclama la sanction.

Quatre écoles, fréquentées par cent cinquante enfants *des concessions*, sont sous le contrôle de la municipalité *de la paroisse* ; celle *du village*, régie comme la première par cinq commissaires, se charge des intérêts de l'école des Frères et du couvent.

III

L'ÉCOLE DES CLERCS PAROISSIAUX DE SAINT-VIATEUR.

En 1856, les commissaires d'école, dirigés par le R. M. Pepin, et allant au-devant du désir des paroissiens, sollicitèrent et obtinrent des Clercs Paroissiaux de Saint-Viateur qu'ils prissent la direction de l'école du village. L'engagement eut lieu le 3 septembre, devant M. le notaire Louis Normandin, secrétaire-trésorier et MM. John-H. Munro, président des commissaires, P.-Édouard Malhiot, Augustin Renaud, Frs-Xavier Céré et Charles Roy.

En appelant chez eux les Clercs de Saint-Viateur, ces pères de familles ont fait preuve de discernement chrétien. En confiant leurs enfants à ceux qui font profession de les élever selon le cœur de Dieu, ils ont servi les intérêts les plus sacrés de

leurs fils, et répondu aux admirables desseins de l'Église, qui n'a pas de moyens plus efficaces de former le cœur de la jeunesse, que les congrégations religieuses. Le jour où ils ont substitué les religieux à un maître laïque, dans la noble charge d'élever leurs enfants, fait époque dans les annales de leur paroisse. Ce jour-là, ils ont apporté aux Clercs de Saint-Viateur leur part de matériaux pour l'édifice spirituel que ces religieux élèvent à la gloire de Dieu, et ils leur ont ouvert la voie dans laquelle ils tendent à la haute fin de leur institut.

Tous savent avec quel empressement les diverses municipalités scolaires de la Province de Québec imitent l'exemple des Bouchervillois. On y met une telle rivalité de zèle que les noviciats nombreux et sans cesse renouvelés des Clercs de Saint-Viateur, des Frères de Sainte-Croix et des Écoles chrétiennes ne fournissent pas encore assez de sujets, et les nombreuses demandes qu'ils reçoivent mettent chaque année en défaut la bonne volonté des supérieurs.

Il y avait neuf ans que les Clercs Paroissiaux de Saint-Viateur étaient établis dans notre Province, quand l'école de Boucherville leur fut confiée. Trois de leurs frères, sous la direction du Frère Champa-

gneur, avaient quitté la France, en 1847, pour se rendre au Canada. Mgr Bourget avait été lui-même à Vourles, berceau de leur institut, et avait obtenu du fondateur, le vénéré P. Louis-Marie-Joseph Querbes, d'amener avec lui ces trois religieux.

La ville naissante de Joliette vit avec bonheur s'implanter chez elle la petite colonie religieuse. C'était d'ailleurs une faveur qu'elle avait sollicitée auprès de l'évêque, par l'entremise de son fondateur, l'illustre Barthélemy Joliette.

Dans le noviciat qu'y fonda le P. Champagneur, — ordonné quelque temps après son arrivée, — furent formés les deux cents Clercs qui dirigent aujourd'hui trente établissements, disséminés dans toute la Province.

Après le collège Joliette et le collège Bourget, à Rigaud, l'école de Boucherville est une des premières dont ils eurent la direction. Le R. P. Chouinard en fut le fondateur et le premier directeur.

D'après le dernier contrat, fait pour seize ans et dont l'expiration est prochaine, trois frères doivent y donner l'enseignement, à raison d'un salaire annuel de deux cents piastres chacun.

Ils y donnent une instruction pratique, prépa-

rant leurs élèves à entrer avec avantage, s'ils le désirent, dans le commerce ou dans les *classes d'affaires* de nos grandes écoles ou collèges commerciaux.

Trente-trois ans dans une même école : c'est plus qu'il ne faut pour mettre à jour les vices ou les faiblesses d'une méthode d'enseignement quand ils existent. Les Bouchervillois en ont découvert si peu dans celle des Cleres de Saint-Viateur, qu'ils n'ont cessé en tout temps de leur manifester leur grande satisfaction. Soit qu'ils constatent seulement l'éducation donnée à leurs enfants, ou qu'ils la comparent à celle que donnaient autrefois chez eux les maîtres laïques, ils en concluent également à l'excellence de l'école congréganiste. Le contraire serait étonnant.

Faisons abstraction, en effet, des aptitudes extraordinaires et talents dont Dieu peut avoir doué les individus ; supposons ces dons divins également départis entre religieux et laïques, puisqu'il n'est pas encore démontré que l'on a plus ou moins de génie en tête, selon que l'on porte une redingote ou une soutane, et il reste évident que la supériorité est à ceux qui l'emportent par la formation à l'enseignement par les procédés, l'expérience, les traditions, le nombre et la solidarité des sujets.

Or, sans faire ici le procès des instituteurs laïques, et tout en tenant compte de leurs efforts constants pour perfectionner leur aptitudes professionnelles, nous ne pouvons nous empêcher d'avouer qu'il n'est pas un seul de ces moyens d'action, qui ne démontre les avantages qu'ont sur les laïques les frères enseignants. Eux seuls jouissent du privilège d'être formés à leur ministère, d'après les règles d'un saint fondateur ; règles écrites dans la prière, la méditation, et sanctionnées par les papes. Chaque religieux leur apporte à façonner les dispositions spéciales qui répèndent à sa vocation : une grande ardeur de prosélytisme auprès de la jeunesse, une indulgence souveraine, assez d'abnégation et d'humilité pour s'enfermer dans l'air méphitique d'une école, y vivre ignoré et souvent payé d'ingratitude. Et avec sa vocation, Dieu lui a donné un cœur de mère pour les enfants. Outre les directions qu'on lui a données, ses études particulières et les traditions de sa communauté, il a, à ses côtés, un ou plusieurs hommes d'expérience, travaillant avec lui durant des années quelquefois, mettant en pratique sous ses yeux ce qu'il sait en théorie. Il n'a pas à se faire à lui-même une méthode nouvelle ; le code d'enseignement qu'il doit suivre a reçu la sanction

du temps et de la sagesse; il est le même pour tous ses frères; il est uniforme.

Quelles traditions, quelle expérience, quels procédés apporte avec lui un instituteur nouveau? Qu'a-t-il pour seconder ses industries personnelles? Il a les quelques observations, légères comme celles de tout jeune homme, qu'il a pu faire pendant ses études, à l'école de son village, ou dans une école normale, s'il a eu le bonheur d'y étudier. Ses traditions? Elles remontent jusqu'à lui-même, comme les traditions de noblesse d'un parvenu. Son expérience? C'est ce qu'il apprend au jour le jour, tant que la routine, les occupations domestiques et autres, le manque de direction, ne l'ont pas fixé dans un état stationnaire. Ses procédés? Ceux que lui ont fournis les réponses de son manuel de pédagogie.

Point de nouvel acquis ne s'ajoute à ces ressources, qui ne puisse s'ajouter à celles des Frères. Religieux et laïques profitent—disons également—du travail des années. Et pourquoi pas? Ils opèrent sur le même terrain, combattent contre la même légèreté, la même ignorance, les mêmes défauts et les mêmes passions naissantes; rien ne s'oppose à ce que chacun tire une leçon pratique de ses succès ou de ses défaites.

La différence, c'est que pour ce combat intellectuel, le maître d'école part seul, reste seul, armé et discipliné par lui seul ; tandis que le religieux, après les exercices vigoureux du cadet de sa compagnie religieuse, armé, saintement bardé par ses chefs, part et agit sous leur commandement, avec des compagnons qui partagent ses luttes dans la conquête morale de la jeunesse.

Un maître laïque peut être doué d'un grand dévouement ; cela est vrai et a été bien des fois prouvé. Le blâmera-t-on cependant d'accorder une partie de sa sollicitude et de son travail au soin de sa famille ? Tout ce que le frère Viateur, ou celui de toute autre congrégation, a en lui de pouvoir, d'affection, de volonté, de force et de sollicitude, converge vers cette fin unique : l'éducation des enfants confiés à ses soins.

On ne peut pas non plus exiger d'un instituteur qu'il ait des aptitudes universelles et réussisse également bien, dans toutes les branches de l'enseignement primaire. C'est pour cette raison qu'un ancien commissaire d'école disait, après une distribution de prix à l'école du village de Boucherville, à un des pères de Saint-Viateur, de Joliette :—Une chose me console maintenant, mon révérend Père : je ne

remarque plus chez nos enfants de lacunes considérables en certaines matières.

Et le père ayant provoqué une explication :

—Autrefois, reprit-il, tels écoliers brillaient en arithmétique et ignoraient l'application des préceptes de la grammaire ; d'autres avaient des connaissances géographiques du monde entier, mais leur tenue était mauvaise, ou bien ils étaient affligeants par leur ignorance des vérités et des devoirs de la religion.

—Que voulez-vous ! répondit le père, en souriant, un homme ne peut pas tout faire et faire bien. Trois ou quatre ensemble se suppléent ; chacun est appliqué aux matières plus conformes à son talent ; et ainsi ce que l'un ne peut faire, l'autre le fait ; celui-ci enseigne mieux les premiers rudiments, celui-là les classes plus élevées ; et voilà comment nous évitons autant que possible les lacunes.

Cependant l'instruction n'est pas tout ; elle n'est pas même la partie la plus importante dans la formation de l'enfance. "L'instruction, dit Guizot, n'est rien sans l'éducation."

Oui, l'éducation religieuse ! fondement inébranlable du savoir. Sans elle, on peut enrichir l'esprit de l'enfant, son cœur reste vide ; on peut l'instruire

non pas l'élever. L'élever, c'est le placer dans une sphère supérieure, c'est ouvrir toutes ses facultés aux nobles aspirations, c'est leur donner les ailes de la foi et les faire monter toujours vers le bien. A cette fin, le calcul, la lecture, l'orthographe, la géographie, ne seront toujours que des moyens secondaires.

Ernest Legouvé disait : " Si j'étais absolument forcé de choisir pour un enfant, ou de savoir prier ou de savoir lire, je dirais : Qu'il sache prier ! car prier c'est lire au plus beau de tous les livres, au front de Celui d'où émanent toute lumière, toute justice et toute bonté."

En même temps qu'une instruction pratique, il s'agit de donner à cet enfant qui vient à peine de quitter les genoux de sa mère, des leçons capables " de développer dans son esprit la notion du vrai, et dans son cœur les germes du bien ; il s'agit de lui inculquer des croyances qui puissent devenir des vertus, et de tourner vers Dieu, son Créateur et son Rédempteur, la plus haute et la meilleure partie de lui-même ; il s'agit de lui apprendre à joindre ses mains dans la prière de la foi, et de lui faire comprendre son absolue dépendance de Celui qui tient nos destinées entre ses mains, il s'agit d'éloigner sa

jeune âme de tout ce qui pourrait la flétrir, et de la mettre en contact avec l'Évangile, avec l'Église, avec Jésus-Christ, avec toutes les sources divines de la pureté et de l'énergie morale ; il s'agit enfin de le cuirasser d'avance contre les épreuves et les adversités de la vie, par la pensée d'une vie meilleure dont celle-ci n'est que le prélude et l'initiation.—Voilà l'une des parties principales de l'éducation primaire¹."

C'est à quoi s'appliquent excellemment, à Boucherville et dans toutes leurs autres maisons, les Clercs Paroissiaux de Saint-Viateur. Et est-il besoin de dire que si l'instituteur laïque, observateur des commandements de Dieu, y peut quelque chose, le religieux qui suit les conseils de Jésus-Christ dans la voie de la perfection, et dont la vie est un exemple perpétuel d'abnégation, d'humilité et d'immolation au devoir, y arrivera sûrement par d'inoubliables leçons ?

La semence jetée par leurs mains dans des cœurs bien faits, ne périt pas. Elle peut être submergée pour un temps sous le flot des passions, mais elle demeure vivace, jusqu'à l'heure où poussant ses

1 Mgr Freppel: *Oeuvres polémiques*, t. I, p. 389.

germes féconds, elle se fait voie à travers ce flot de misères et s'épanouit dans une sainte conversion ; ainsi certaines plantes dont les germes longtemps perdus au fond vaseux des lacs ou des baies, poussent enfin, dans les jours chauds d'été, leurs longues tiges et étalent à la surface des eaux leur fleur virginale.

Dieu veuille, donc, que les Clercs Paroissiaux de Saint-Viateur et tous leurs frères en apostolat se multiplient au milieu de nous ; qu'avec la reconnaissance de nos villages et de nos villes, et sous la protection d'un gouvernement sincèrement catholique, accordant toute la sphère convenable à leur action et des coudées franches à leur institut, ils continuent longtemps de réunir autour d'eux les enfants, de se sacrifier pour eux sans espoir de retour, de donner leurs travaux et leur vie, comme le verger donne ses fruits, l'abeille son miel, la plaine féconde ses moissons.

Ceux qui n'attendent leur récompense que du Seigneur, seront bien récompensés.

ŒUVRES CIVILES

“ Pauci, legibus paucis, pagum regebant.”

TACITE.

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI.

DE QUELQUES ANCIENNES COUTUMES.

On ne peut se faire une idée exacte de l'état de la seigneurie de Boucherville dans ses commencements, si l'on ne se rappelle les principales coutumes du régime féodal. Nous ne saurions juger les habitants d'alors, d'après nos mœurs ; il faut pour cela remonter vers eux et les voir au milieu de leurs habitudes.

Les premiers colons de la paroisse dont nous esquissons l'histoire, étaient des soldats, comme ceux qui colonisèrent presque toutes les paroisses de la Nouvelle-France. Notons cependant, avec l'abbé Faillon, que M. Boucher eut au nombre des défricheurs de sa seigneurie quelques bonnes familles bourgeoises.

Tous néanmoins, devaient à certains moments se faire soldats : c'était un besoin du temps. Mais dès lors que ce besoin ne se faisait plus sentir, les habitants se divisaient ordinairement en deux classes. La première, plus casanière, se composait de cultivateurs proprement dits. " Leur rêve était d'acheter un fief terrien, qui pût donner à leurs descendants un titre ou au moins une entrée dans la noblesse ¹." Les grandes concessions seigneuriales qui leur étaient faites favorisaient leurs desseins, et permettaient quelquefois à tous les membres d'une nombreuse famille, de se grouper sur le domaine patrimonial réparti entre eux.

Plusieurs tenanciers censitaires parvenaient à la possession d'un fief ou d'un arrière-fief ; c'est ainsi que plus d'un fut, selon le mot bien connu : " tisserand par la grâce de Dieu, et seigneur par la grâce du roi."

L'autre classe était plus chevaleresque, plus aventurière. Elle aimait la gloire militaire, les courses lointaines, une vie de hasard et de dangers ; et, pour ne parler ici que des habitants de Boucherville et des environs, elle se mettait avec joie à

1 Rameau de Saint-Père : *Une Colonie féodale.*

la suite des Boucher de Montbrun et des de la Vérendrye, intrépides découvreurs qui explorèrent en amont et en aval les rivières de l'ouest; elle franchissait au pas de course les glaces de Terre-neuve et de la Baie d'Hudson, pour se battre sous les ordres de Boucher de la Perrière et de d'Iberville. Les *coureurs de bois* étaient des siens.

De même, cependant, que les censitaires savaient laisser à leur charrue et combattre à la suite de leur seigneur; ainsi les officiers et les soldats de cette classe guerrière savaient, à leurs moments, défricher et faire valoir les terres qui leur avaient été accordées. Nous avons déjà fait remarquer que tous les seigneurs, coseigneurs et seigneurs de fief des Iles-Percées ont été laboureurs et guerriers.

Ni l'une ni l'autre de ces deux classes ne jouissaient de la richesse. Ou bien, ces nobles officiers n'avaient apporté de France que leur épée et leur courage; ou bien, les sacrifices qu'ils avaient dû s'imposer pour l'établissement de leur seigneurie ou le défrichement de leur concession avaient épuisé leurs ressources. M. Boucher avoue dans ses *Mémoires*, qu'après avoir établi les colons qu'il avait amenés de France, au retour de son ambassade, il se trouvait complètement ruiné.

Voilà pourquoi, seigneur et seigneuresse, roturier et roturière se livraient également aux travaux des champs.

Dans un mémoire au ministre de France, M. de Denonville exposait, en 1686, "l'extrême pauvreté de plusieurs nombreuses familles, toutes nobles ou vivant comme telles." Et il énumérait entre autres noms, celui des Boucher, des d'Arpentigny, des de Saint-Ours, et des de Tilly. "Cependant, "ajoute-t-il en parlant de ces nobles familles, les "enfants ne s'épargnent pas, car j'ai vu deux grandes filles couper les blés et tenir la charrue. . . . "La femme et la fille de M. de Tilly labouraient aussi "la terre." Heureusement qu'alors, travailler, labourer, défricher, faire à l'occasion le coup de mousquet, étaient même pour les femmes un honneur.

Tout en déplorant les causes de la pauvreté, le gouverneur sait bien remarquer les heureux résultats de ce travail sur les mœurs du peuple et la santé robuste des enfants. Ces résultats, il a été facile de les constater jusqu'à l'avant-dernière génération. Serait-il facile de les constater aujourd'hui? Au lieu de travailler au champ, comme leurs aïeules, depuis les premières lueurs de l'aube

jusqu'aux étoiles du soir, les mères et les filles de la génération qui pousse ont, en plusieurs endroits, des servantes pour aider aux menus travaux du ménage ; l'honneur pour elles, c'est d'avoir abandonné la faucille et la navette, pour broder et pianoter. Elles n'en sont pas plus heureuses ; leur santé n'est pas meilleure. Tous leurs soins délicats ne sont qu'un élément de faiblesse. Les hommes qui ont été nourris du lait des robustes défricheuses de notre sol, et n'ont eu bien des fois, pendant les jours ardents de la moisson, qu'une javelle de blé pour berceau, ont formé les admirables générations dont la dernière s'éteint : il n'y en aura plus de pareille. Et si dans trente ans, quelque Énée canadien s'avisait de transporter en un nouveau Lavinium les types de cette forte race conservés dans une de nos vieilles paroisses, pour y faire revivre les anciennes coutumes ; son choix, comme celui du chef troyen sur la côte de Sicile, en laisserait un grand nombre sur le rivage du Saint-Laurent.

La nécessité pour les seigneurs et leurs censitaires de travailler, de souffrir et de combattre ensemble, eut encore un autre résultat : elle forma entre eux "cette cohésion sociale" qui fut, d'après l'auteur d'une *Colonie féodale*, le secret de la

puissance et “ de l'énergie de ce petit nombre d'hommes assaillis pendant tout un siècle par des ennemis qui se comptaient vingt contre un.” Il se formait ainsi entre eux, ajoute le même écrivain, “ mille souvenirs communs, de travail, de fatigues, de dangers qui ne s'oublient jamais.” Il se créait “ une espèce de parenté, ou tout au moins d'alliance entre tous les habitants de la même seigneurie.”

Nous avons pu constater qu'il se forma, entre les premiers colons de Boucherville, une parenté bien réelle. En prenant une dizaine de familles parmi les contemporains du grand-père Boucher, nous trouvons après un demi siècle, que ces familles et tous leurs descendants sont unis entre eux par des alliances ou par les liens du sang.

Aujourd'hui encore, si nous faisons l'arbre généalogique de toutes les familles de la paroisse, nous prouverions facilement qu'il n'en existe peut-être pas cinquante, qui ne soient alliées à divers degrés jusqu'au septième, à toutes les autres.

Les ancêtres de M. le maire Charron, par exemple, alliés à la famille Lapointe, à la fin du dix-septième siècle, avaient pour parents, vers 1775, à peu près le quart des citoyens de la paroisse. Des mariages les avaient unis aux familles Bourdon, Ménard,

Ricendeau, Lamoureux, dont le chef, établi à Boucherville, en 1670, comptait vers 1730, soixante-dix enfants et petits-enfants ; aux familles Aubertin, Véronneau et Racicot, si nombreuses encore aujourd'hui, Chabot, Lacoste, Chaperon, Charbonneau, Desrochers, Pigeon, Robert, etc.

Il en est de même de la famille Parizeau, dont l'ancêtre, Jean Parizeau, vint s'établir à Boucherville du vivant du sieur Pierre Boucher ; des familles Normandin, Desmarteau, Huet et Sicotte. De cette dernière, l'histoire a conservé le nom de l'ancêtre ; elle le place au nombre des victimes des Iroquois, avec cette remarque, que lui, après de cruelles tortures, eut le bonheur de s'échapper de leurs mains et de vivre encore quatorze ans après avoir été scalpé.

Quant à l'union entre censitaires et seigneur, elle fut, à Boucherville, intime et constante. Ce que nous avons déjà dit de M. Boucher en ferait la preuve. Il était au milieu des siens, non pas comme chef seulement, mais comme un père de famille entouré d'une sincère affection. Les colons admiraient sa conduite ; ils recevaient ses avis avec une confiance filiale.

Confiance facile à expliquer. Qu'un seigneur, en

effet, observe en tout les règles de la justice et soit aussi bienveillant qu'honnête, c'est faire beaucoup, mais tout seigneur doit en faire autant; qu'il soit bon serviteur de Dieu, c'est un sujet d'édification, cependant c'est le devoir de tout chrétien; mais qu'un seigneur se fasse l'égal et presque le serviteur de chacun de ses censitaires, pénètre dans leur chaumière pour entendre leurs peines, soulager leurs misères, distribuer l'aumône des consolations et du pain, c'est là une bonté de cœur si paternelle, qu'elle fait naturellement vibrer les cordes du sentiment filial. Ce fut celle du sieur Pierre Boucher.

Aussi, quand lui-même écrit dans l'acte de foi et hommage d'un de ses vassaux : " Nous l'avons relevé et embrassé ¹" ne faudrait-il pas voir dans cet acte une pure formalité seigneuriale, mais l'expression vraie de l'affection du seigneur.

L'acte de foi et hommage faisait partie des obligations contractées par le censitaire envers le seigneur, dont il acceptait une concession. Les autres droits seigneuriaux n'étaient fixés par aucune loi,

1 Cf. Notes et documents, IX.

mais ils étaient partout légers ; si légers, dit Rameau de Saint-Père, que “ les questions d'intérêt étaient bien rarement assez graves pour ébranler les sentiments si puissants qui rattachaient ces hommes entre eux ¹.”

Le tribunal établi par le gouvernement pour régler les droits des seigneurs et de leurs censitaires, en 1854, a constaté que les seigneurs ne devaient concéder leurs terres qu'à “ simples titres de redevances, que ni la loi ni l'usage n'avaient fixé le taux des cens et rentes,” excepté dans certains cas particuliers, où le gouverneur ou son intendant avait dû intervenir.

L'acte de concession faite, en 1672, au sieur Pierre Boucher, ne fait mention d'aucun taux déterminé. L'acte de partage entre ses douze enfants, n'en mentionne pas non plus ; et il en est de même de l'acte *pour partager la commune de la seigneurie de Boucherville*, en 1821. A la section 13 de ce dernier, nous lisons que “ rien de contenu en cet acte “ ne s'étendra ou ne pourra s'étendre à empêcher le “ ou les seigneurs de Boucherville, de demander, “ exiger, recevoir et exercer tous et chacun les

1 *Une Colonie féodale*, t. I, p. 10,

“droits de cens et rentes, corvées, retrait et autres droits à lui ou à eux dus et échus.” Mais tout est laissé aux libres conditions des contrats. C’est ce que confirme, dans ses *Observations*, le juge en chef, L.-H. Lafontaine, en citant un grand nombre de jugements où est établie “la légalité d’un taux quelconque, lorsqu’il avait été librement fixé par la convention des parties ¹.”

Or, il nous serait facile de citer une multitude de concessions, à Boucherville ou ailleurs, pour prouver que ce taux ne dépassait pas une somme minime. L’auteur de l’*Histoire de la Colonie française en Canada* ², dit des cens et rentes, qu’ils n’étaient “qu’une simple reconnaissance et un signe légal du droit primitif” sur des biens concédés gratuitement.

Les seigneuries étaient généralement divisées en fermes de quatre-vingt-dix à cent vingt arpents. Souvent elles étaient concédées à raison de “un ou deux sols de rente par arpent, plus un demi-minot de blé pour la concession entière,” et de fait ce taux ou son équivalent est le plus ordinaire. Les concessionnaires de la seigneurie du lac des Deux-

¹ Questions seigneuriales, *Opinion des juges*, t. I, p. 246.

² t. III, p. 368.

Montagnes, par exemple, "devaient payer 20 sols et 1 chapon par chacun arpent de terre de front sur 40 de profondeur, et 6 deniers de cens ;" et il était ordonné aux seigneurs "de n'insérer dans lesdites concessions ni somme d'argent ni aucune autre charge qu'à simple titre de redevance."

D'autres concessions imposaient aux censitaires d'une ferme de soixante arpents, "2 sols de cens, 1 sol 8 deniers par chaque arpent en superficie," mais avec l'avantage de pouvoir choisir, ou de payer en argent ou en valeur. Un des titres de ce temps-là porte "3 livres et deux chapons vifs pour toute ladite concession, ou 40 sols en argent, à défaut de bailler lesdits deux chapons, et 2 sols de cens."

Parmi les réserves et autres obligations imposées aux concessionnaires et aux seigneurs, il leur était enjoint, comme nous le lisons dans une ordonnance de l'intendant Hocquart au sieur Sabrevois de Bleury, de conserver les bois de chêne, ou de les exploiter pour Sa Majesté "moyennant salaire raisonnable." Les seigneurs se réservaient aussi quelquefois "les bois de pins rouges propres pour les goudronneries."

Tous les tenanciers de Boucherville étaient tenus de réserver "les bois propres à la construction des

vaisseaux," de laisser "les chemins ou passages nécessaires." "A chaque mutation à laquelle la vente ou la donation donnait lieu, le seigneur suzerain avait droit au quint, qui était le cinquième de la valeur du fief ; l'acquéreur jouissait d'une remise d'un tiers s'il payait comptant. Lorsque le fief passait aux mains d'un héritier collatéral, cet héritier était soumis au droit de relief, c'est-à-dire au paiement de la valeur d'une année de revenu ; il n'était rien dû si le fief descendait en ligne droite." Cette règle générale, que l'historien Garneau applique à toutes les seigneuries, subit néanmoins plusieurs modifications trop longues pour être expliquées ici, sous les diverses formes de tenures qui existèrent au pays.

De son côté, le seigneur avait des devoirs à remplir envers ses censitaires et envers la Couronne, à laquelle il rendait foi et hommage, aveu et dénombrement. Quelques-uns étaient des devoirs stricts, d'autres tenaient à de simples traditions.

Les déférences que l'on avait envers sa personne, étaient très honorifiques, sans doute, mais compensaient peu les dispendieuses formalités auxquelles il était tenu. Il avait, dans l'église, la préséance

sur tous les autres fidèles ; un banc particulier lui était réservé ; dans les processions, il venait immédiatement après le clergé, il recevait le premier le pain bénit, le cierge au jour de la Chandeleur, l'aspersion au commencement de la messe ; mais à titre de seigneur il devait aussi accepter d'être le parrain au moins une fois dans chaque famille de ses censitaires. Les registres de Boucherville font mention au moins une quarantaine de fois du *sieur Pierre Boucher, parrain*. L'auteur des *Anciens Canadiens* parle d'un seigneur qui reçut, le premier jour de l'an, "après l'office du matin, la visite d'une centaine de ses filleuls."

Or, dans ce temps-là, on ne jouissait pas impunément de cet honneur. "Le parrain fournissait toute la boisson qui se buvait au festin du compéragé, ainsi que celle que buvait la mère de l'enfant nouveau-né pendant sa maladie." Ajoutez les étrennes, les présents traditionnels, l'entretien même, dans plusieurs cas, des nombreux filleuls.

Le seigneur était obligé, ainsi que ses vassaux, de tenir feu et lieu dans sa seigneurie, de faire des chemins et des ponts, de défricher les terres, au risque de voir sa concession révoquée et réunie au domaine de la Couronne. Souvent il devait bâ-

tir une chapelle et pourvoir à l'entretien du missionnaire ou curé. Toujours il fallait construire un moulin ; le plus communément un moulin à vent.

Par contre, il jouissait du privilège exclusif de moudre les grains de sa seigneurie. Les censitaires devaient faire moudre au moulin banal, à raison du quatorzième minot, prix de mouture fixé par la Coutume de Paris¹. Il ne leur était loisible d'aller au moulin d'un autre seigneur, que dans le cas où, après avoir laissé leur grain chez leur seigneur deux fois vingt-quatre heures, il n'avait pas encore été moulu.

Bien que leurs machines ne fussent pas compliquées, ces moulins étaient toutefois dispendieux, parce qu'il fallait se procurer en France, les meules, les cordages, les voiles, la plupart des instruments de fer, presque tout l'outillage nécessaire pour leur fonctionnement.

Il y eut longtemps, à Boucherville, deux moulins à vent : le premier était sur le chemin de Varennes, vers l'extrémité de la seigneurie ; l'autre sur une petite éminence, assez près du fleuve, à un mille

¹ *Édits et Ordonnances* t. II, p. 62.

environ au sud-ouest du village, sur la propriété qui appartient aujourd'hui à M. Sicotte.

C'est à ce dernier, sans doute, que les habitants du fief Tremblay, situé entre Boucherville et Longueuil et relevant de la seigneurie de Varennes, venaient faire moudre leur grain. Fatigués de traverser Boucherville, pour se rendre au Cap de Varennes, ils avaient obtenu, le 29 juin 1707, un jugement de l'intendant Raudot, qui les relevait de l'obligation d'aller au moulin de leur seigneur. En compensation, ils étaient tenus "de payer audit seigneur par chacun an un minot de blé pour chaque deux arpents de front." M. de Varennes les exemptait, en même temps, "de venir planter le *may* devant son manoir."

Planter le *may* devant la porte du seigneur, était une autre coutume du régime féodal.

Tous les censitaires se réunissaient de grand matin au manoir, portant fusils, haches, casse-tête à la ceinture et grandes cornes à poudre suspendues à leurs bandoulières. Ils ébranchaient un long sapin *jusqu'à sa cime appelée bouquet*, ils en faisaient la *toilette* et le plantaient en terre. Après cela venait le feu de joie; on amorçait les fusils, et le seigneur qui avait tout ignoré jusqu'à ce

moment, selon l'étiquette, tirait le premier coup, et tous devaient après lui *noircir le may*.—Maintenant, nous allons *l'arroser*, disait ensuite le seigneur, et la fête commençait par un petit verre de rhum.

Rien de joyeux comme une fête au manoir! et, du reste, comme toutes celles de ce temps-là. De la gaieté plein les cœurs, gaieté simple, franche, innocente. “ On aurait dit des frères et des sœurs, écrit M. de Gaspé, se livrant en famille aux ébats de la plus folle gaieté.” Les vieillards oublièrent leur âge pour s'en donner à cœur joie, ils s'unissaient aux jeunes gens, pour rire de leur franc rire, danser leurs rondes légères, “ le moulin tic tac,” “ le joli rosier,” pour jouer à “ la compagnie vous plaît-elle ? ” ou fournir à “ la toilette à madame.”

On a dit que “ les anciens Canadiens, terribles sur les champs de bataille, étaient de grands enfants dans leurs réunions.” Heureuse enfance qui n'aurait pas dû vieillir.

Tous ces amusements, dit encore M. de Gaspé, “ qui faisaient les délices des réunions canadiennes, il y a soixante ans, ont cessé par degré dans les villes, depuis que l'élément étranger s'est mêlé davantage à la première société française.” Disons

que maintenant ils ont cessé à peu près partout. Le peu qui en reste a été conservé dans les paroisses purement canadiennes des anciennes seigneuries. C'est là que la bonne gaieté d'autrefois a prolongé son séjour ; elle y laisse ses derniers vestiges,

*Extrema per illos,
.....excedens terris, vestigia fecit* 1,

comme Astrée chez les fortunés laboureurs de l'Ausonie.

Il y a trente ans, que l'auteur des *Anciens Canadiens*, écrivain spirituel et *grand enfant*, lui aussi, dans son humeur, se prenait à déplorer *l'échange de tant de joie, pour tant de froideur et tant d'ennui !* Et pourtant, il n'avait pas dû subir alors les bienséances affectées qu'inventent nos élégants pour chaque nouvelle soirée, les propos de muguet, les riens raffinés dits avec force saluts, et tous ces compliments appris, dont le naturel

Fait mourir à tous coups la conversation 2.

Assez ; on va croire que nous voulons passer pour un vieillard morose.

1 Virgile, *les Géorgiques*.

2 Molière, *le Misanthrope*.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons affirmer que Boucherville a été très longtemps,—pourquoi ne pas dire toujours?—fidèle aux traditions d'urbanité seigneuriale.

M. Bouchette y trouvait encore en 1815, une politesse aussi distinguée “ que dans les hauts cercles de la nation française ¹.” Un avocat aussi bien connu parmi nos plus savants jurisconsultes, qu'il l'était, il y a quelques années, dans la fashion montréalaise, nous disait : “ Il y a vingt ans, quand nous voulions avoir une soirée agréable et très aristocratique, nous allions à Boucherville.”

Telles sont, entre mille, quelques-unes des principales coutumes, auxquelles les citoyens de Boucherville et ceux des autres seigneuries ont été soumis, sous le régime féodal.

Ce régime n'est plus : il n'allait pas à l'esprit et aux besoins de nos jours, et son abolition fut jugée une réforme nécessaire. Mais la critique s'est parfois acharnée sur tous les tons à rendre odieuse la tenure seigneuriale d'autrefois ; et c'est une injustice. “ Nous avons de la féodalité, dit M. J.-C. Taché,

1 *Topographie du Bas-Canada*, p. 202.

ce qu'elle a de bon, et c'est probablement en partie à cette institution que nous devons les mœurs chevaleresques et l'exquise politesse de notre population ; tâchons de faire en sorte que ces excellentes choses restent quand le système seigneurial sera éteint, et gardons-nous d'insulter aux institutions qui passent. La liberté et l'égalité y gagnent de n'être pas accompagnées d'allures triviales et mal-séantes ¹." Ne pouvait-on pas, en effet, supprimer cette tenure sans dénaturer les services accomplis ? sans oublier surtout qu'elle a été à peu près le seul moyen de colonisation de nos grandes vallées ? N'avoir plus besoin de sa protection, était-ce une raison pour lui prodiguer l'injure ? Parce qu'il a grandi, l'homme ne méprise pas le protecteur de son enfance ; le voyageur ne calomnie pas son guide, parce qu'il est arrivé en lieu sûr.

1 J.-C. Taché, *De la Tenure seigneuriale en Canada*, t. III, p. 4 des *Documents*.

II

L'AUTORITÉ MUNICIPALE.

La paroisse de la Sainte-Famille fut érigée civilement par un arrêt du conseil d'État, enregistré à Québec, le 3 mars 1722.

L'administration de la justice dans les paroisses était bien simple, en ces temps anciens. Les seigneurs pouvaient exercer une autorité subalterne dans leurs domaines, sous la dépendance du gouverneur, de l'intendant et du Conseil souverain. Ils possédaient ce que l'on a appelé "le droit de haute, moyenne et basse justice, c'est-à-dire le droit d'avoir des juges et des tribunaux." Ils faisaient aussi accepter des personnes de leur choix aux *offices de greffier, notaire et sergent*, comme on peut le voir dans une lettre de M. Boucher, datée de 1683 ¹.

¹ Cf. *Notes et documents*, X.

Certaines concessions ne donnaient aux seigneurs que le droit de moyenne et basse justice. Cette dernière suffisait pour le recouvrement des droits seigneuriaux, l'autre s'exerçait dans les affaires un peu plus importantes. Dans tous les cas, le pouvoir de ces *trois justices* se bornait aux causes d'une valeur variant "depuis vingt sous jusqu'à cent francs."

Les appellations des tribunaux du seigneur ressortissaient aux cours de juridiction royale et du Conseil souverain, "dans toute matière en litige excédant un écu."

Remarquons toutefois qu'un très petit nombre de seigneurs ont usé de leur pouvoir. "L'on trouve à peine, dit le juge en chef Lafontaine, quelques exemples de l'exercice, sous la domination française, de la haute justice conférée aux seigneurs du Canada. Même, bien peu de ces seigneurs paraissent avoir exercé la moyenne et la basse justice ¹." La raison en est bien simple ; c'est que l'exercice de ce pouvoir était trop onéreux.

Un édit du 12 novembre, 1664, faisait défense "à tous juges subalternes et procureurs fiscaux," de

1 *Questions seigneuriales*, Opinion des juges, t. I, p. 336.

prendre aucun salaire ni vacations des parties, sous peine d'être traités comme concussionnaires ; sauf à eux de se faire donner des appointements, par ceux qui les avaient pourvus desdites charges.

Vu leurs modiques revenus, les seigneurs pouvaient rarement se charger de l'entretien de leurs juges ; " et ils négligèrent si généralement de profiter de leur prérogative, qu'au temps de la conquête on en comptait à peine trois ¹." Ainsi, en fait, ce *droit redoutable* de haute, moyenne et basse justice n'a pu motiver l'effroi qu'on s'est plu à concevoir pour lui ; il était, en droit, limité par tant de côtés, accompagné de tels correctifs, restreint par tant d'édits du roi et du Conseil supérieur, qu'il ne pouvait facilement se prêter aux abus. Du reste, sous la domination anglaise, il est tombé en désuétude ou sous l'abrogation.

Outre le notaire, le greffier et le sergent, il y avait encore dans chaque seigneurie " un procureur fiscal et un substitut, qui remplissaient les fonctions d'officiers de police et de juges d'instruction pour informer des délits publics." Un syndic élu par les habitants, dans une assemblée publique, régulière,

1 *Documents seigneuriaux*, Lettre du gouverneur Carleton.

autorisée par le gouverneur, était chargé d'employer les deniers qui lui étaient mis en mains, pour le bien commun des particuliers ¹. Dès qu'un citoyen se plaignait du dommage causé par l'incurie ou la malhonnêteté d'un voisin ou autre, le syndic sollicitait l'intervention du juge, et si le seigneur n'avait pas établi un juge pour ses censitaires, il s'adressait à un juge voisin ou même au Conseil souverain.

Plusieurs changements furent faits, dans les attributions de ces divers officiers, avant et après l'introduction en Canada de la Coutume de Paris, —“cette bonne vieille Coutume de Paris,” comme l'appelle M. Chauveau,—et après “la célèbre ordonnance de 1667 qui, jusqu'à tout dernièrement encore, était notre code civil et notre code de procédure civile.” Énumérer ces changements serait dépasser les bornes assignées à cet ouvrage.

Une citation de l'*Histoire du Droit canadien*, et d'un article de revue légale, va nous montrer comment le nom des officiers fut changé et leur autorité modifiée, sous la domination anglaise. “La voirie était réglée par une loi de 1796, l'acte des chemins (36 Geo. III, c. 9), sous la direction d'un offi-

1. *Édits et Ordonnances*, t. I, p. 140.

cier de district, appelé le grand-voyer, et d'officiers de paroisses, sous le nom d'inspecteurs et sous-voyers, dont toutes les attributions se bornaient à l'ouverture et à l'entretien des chemins et des routes; l'agriculture était protégée par quelques dispositions législatives, réglant les cours d'eau, l'abandon des animaux, la suppression des mauvaises graines; et quant à la police des campagnes, elle était laissée au bon vouloir du capitaine de la côte et des juges de paix du comté, si toutefois il y en avait." Les municipalités, "inconnues sous la domination française," ne commencèrent à exister avec une organisation régulière qu'en 1840¹. L'institution en est due à Lord Sydenham.

Malheureusement, elle arrivait dans un temps mauvais, après 1837 et à l'heure où l'on préparait l'unique législation des Canadas-Unis: elle éprouva de tous côtés une vive opposition. Les esprits prévenus contre toute loi du Conseil spécial, virent dans celle-là "une machine à taxer" et dans les nominations de certains officiers, que s'était réservées le gouverneur, un moyen arbitraire d'influer sur les élections.

1 M. B.-A. T. de Montigny; *Histoire du Droit canadien*, p. 473-474.

Ces dispositions paralysèrent la loi. A Boucherville et dans plusieurs autres localités, des conseillers furent élus à condition de faire tout en leur pouvoir pour empêcher le fonctionnement des conseils. Ils y réussirent.

Trois lois différentes suivirent celle de 1840, et l'améliorèrent considérablement. Toutes eurent surtout pour effet de modifier le mode d'élection, le prélèvement des droits municipaux, de fixer l'étendue des arrondissements et la valeur des propriétés requise pour l'éligibilité.

En 1840, les officiers du conseil étaient :

Un gardien, nommé par le gouverneur.

Des conseillers électifs.

Un trésorier, nommé par le gouverneur.

Des auditeurs des comptes, dont l'un nommé par le *gardien*, avec l'approbation du gouverneur.

Un greffier du conseil, choisi par le gouverneur, sur trois personnes indiquées par le conseil.

Un juge de paix ou autre personne, nommé par le gardien, pour présider les assemblées de paroisse.

Un greffier de paroisse, élu par les habitants.

Trois cotiseurs, un collecteur, des inspecteurs de chemins et ponts, des sous-voyers, des inspecteurs de clôtures et fossés, des gardiens d'enclos, des

surintendants des pauvres, tous élus par les habitants ¹.

Plusieurs de ces officiers furent éliminés par les lois de 1845-47 ; tous les autres, le maire lui-même, furent élus par le conseil, et les habitants ne furent plus appelés à donner leurs votes que dans l'élection des conseillers.

Ce qui longtemps a le plus enrayé l'action des conseils municipaux, est précisément une de leurs attributions essentielles, je veux dire le pouvoir de prélever des cotisations pour les besoins de la municipalité. Cet article de la loi a toujours été si impopulaire que, même dans la loi de 1847, on n'a pas voulu rendre la cotisation obligatoire ; elle ne doit se faire que dans le cas où des dépenses jugées nécessaires la rendent urgente, et si le revenu des permis de vente ne suffit pas à liquider la dette municipale.

Avec ces derniers amendements, cette législation demeura en vigueur jusqu'à *l'Acte des municipalités et des chemins*, de 1855 ². Cette nouvelle loi, refondue cinq ans plus tard et modifiée par plu-

¹ *Histoire du Droit canadien*, p. 479.

² 18 Vict., c. 100.

sieurs actes subséquents, renferment toutes les dispositions qui régissent encore maintenant nos municipalités.

La première session du conseil de la paroisse de Boucherville, en conformité avec cette loi, eut lieu le 26 juillet 1855. Le lieu de la séance fut fixé par M. Thomas Austin, registrateur du comté de Chambly. Sept conseillers étaient présents : MM. Pierre Viger, François Gauthier, Antoine Brodeur, Joseph Babin, Michel Peltier, Antoine Favreau et Louis Viger ¹. Sur proposition du conseiller Pierre Viger, M. le notaire Louis Normandin fut élu secrétaire-trésorier; moyennant honoraires de vingt-cinq louis par année. M. Antoine Brodeur, appuyé par M. Michel Peltier, proposa ensuite aux honneurs de la mairie M. Pierre Viger. L'élection se fit à l'unanimité des voix, et après la prestation des serments d'office, cette première séance fut levée.

En 1857, en vertu d'une proclamation du gouverneur, la paroisse fut divisée en deux municipalités : celle *du village* et celle *de la paroisse*.

Le village choisit pour ses premiers conseillers

1 Les conseillers actuels sont MM. Ernest Audet-Lapointe, Antoine Bourdon, Henri Jodoin, Isaïe Provost, Abraham Richard, F.-Xavier Racicot. Le maire est M. Remi Charron.

MM. Louis Lacoste, élu maire dès la première session, Jean-Baptiste Riendeau, Magloire Lozeau, Honoré Desrochers, Benjamin Loiseau, John H. Munro, Nicolas Hogleman ¹. M. le notaire Normandin fut leur secrétaire-trésorier, ainsi qu'il l'a toujours été depuis ce temps, un ou deux ans exceptés, de l'une et l'autre municipalité.

¹ Le maire actuel est M. Joseph-A. Demers, et les conseillers : MM. Toussaint Bénard, Joseph Chauvin, Pierre Lachambre, Maurice Lafontaine, Charles Normandin, Pierre Vinet.

III

L'HONORABLE LOUIS LACOSTE.

Dès sa première session, le 20 janvier 1857, le conseil municipal du village de Boucherville choisit, à l'unanimité des voix, M. Louis Lacoste pour maire de la municipalité. Il en a rempli l'office pendant plus de vingt ans.

A ce seul titre, l'honorable M. Lacoste mériterait d'être rangé parmi les principaux citoyens de Boucherville; mais il a été plus que l'homme de sa paroisse, plus que l'homme de son comté et de sa division sénatoriale : il a été l'homme de son pays. Cinquante années durant, il a été pour ainsi dire l'âme dirigeante de la nombreuse population répandue entre le Saint-Laurent et le Richelieu jusqu'au bassin de Chambly, dans tous les grands mouvements qui intéressaient la nation. Franchissant

même les limites de cette région, son influence d'homme de profession et de représentant du peuple rayonnait au loin, pour guider l'opinion.

Il fut élu pour la première fois, en 1834, député du comté de Chambly, et il siégeait encore au Sénat en 1878. La génération actuelle admirait en lui le représentant de nos trois dernières grandes époques politiques. "Il faisait revivre, dit un de ses admirateurs, dans notre petit monde modernisé, les anciens canadiens."

C'est un des vaillants pilotes qui, pendant trente années de tourmente, ont guidé la barque du peuple canadien. Tout en se faisant l'homme de son temps, il gardait dans ses vues, ses jugements, sa manière d'apprécier les événements et les hommes, l'esprit des patriotes d'autrefois.

Louis Lacoste naquit à Boucherville, en 1798. Il fit ses études au collège de Montréal. Les savants ecclésiastiques qui dirigeaient alors cette institution, formèrent leur jeune élève avec toute l'intelligence et l'entente de l'éducation, qui caractérisent encore aujourd'hui leurs successeurs dans la formation de la jeunesse.

Grâce à l'excellente méthode de travail qu'il avait apportée de Saint-Sulpice, le jeune étudiant n'eut

pas de peine à sortir victorieux des épreuves qu'il fallait alors subir pour arriver au notariat. Son stage fut brillant comme toute sa carrière.

Et pourtant, l'absence de code et de tout enseignement spécial rendaient l'étude du droit ardue, pleine de recherches ingrates ; nos lois, en partie du moins, présentaient encore l'apparence d'un fatras ; c'était comme une bibliothèque où France, Angleterre, Canada, auraient jeté leurs livres sans ordre et sans laisser le temps de les ranger.

Le notaire stagiaire aimait sa profession : il en aima le travail. Pothier et les différentes Coutumes n'eurent bientôt plus de secret pour lui. Il se pénétra de l'esprit des lois françaises et combla sa mémoire de connaissances de tous genres ; ses études continuées toute sa vie en firent un des premiers notaires du Bas-Canada. Longtemps M. Lacoste et M. Girouard, de Saint-Benoît, dominant leurs confrères par la hauteur de leur savoir, firent autorité partout. Il était passé en usage, lorsqu'il s'agissait d'affaires importantes, d'en appeler à l'un ou à l'autre de ces deux interprètes de la loi. Au nord du Saint-Laurent, lorsque surgissait une difficulté, on disait ; "Allons trouver Girouard," et au sud : "Consultons Lacoste." Cette

confiance s'est reportée depuis dans une large mesure, sur le fils de l'un de ces deux savants jurisconsultes.

La profession de notaire avait autrefois une importance que les empiètements successifs du barreau, sur son domaine, ont diminuée considérablement. La législation faite en partie par les avocats, depuis trente ans, a substitué, les circonstances aidant, l'homme de loi chargé de régler les difficultés légales, à l'homme de loi qui a pour mission de les prévenir. Le notaire du temps passé occupait, dans le cours ordinaire des choses temporelles, la position du prêtre de nos paroisses, dans l'ordre spirituel. Rien de ce qui se rattachait exclusivement aux intérêts du temps, ne se décidait sans son intervention. Il ne venait à l'esprit de personne de conclure un marché important, sans rechercher ses conseils et son ministère.

Que de règlements heureux, M. Lacoste a effectués ! Combien de procès coûteux évités, grâce à ses sages avis ! Combien de familles ont dû à son esprit pacificateur, la conservation de leur maison, de leurs biens, de leur bonheur !

Le notaire, nous venons de le dire, se doublait en lui d'un homme politique, ou, tout bonnement, d'un

patriote : la politique, telle qu'on l'entend ordinairement n'avait aucun attrait pour lui ; elle répugnait à son tempérament, et n'était que le moyen nécessaire de mettre en œuvre son ardent patriotisme. N'eût-il écouté que ses goûts, jamais il n'aurait quitté pour elle ses livres, ses vieux et chers amis.

Mais comment rester calme, au coin du feu, en présence des injustices dont souffrait alors notre Province ? Pouvait-il se soustraire aux obligations que lui imposait sa position au milieu des siens ? Il fit donc violence à ses sentiments, et se jeta dans la mêlée à la suite de Papineau.

Lorsque les jours de deuil de 1837 se levèrent sur la patrie, il paya de sa liberté son dévouement à la cause nationale. Il vit les portes de la prison de Montréal se fermer sur lui, avec l'horrible perspective de les voir, avant longtemps peut-être, s'ouvrir sur le chemin de l'échafaud. Grâce à Dieu, l'autorité ne put découvrir contre lui une seule preuve de haute trahison ; et il fut rendu, après sept mois de détention, à l'affection de sa famille et de ses concitoyens.

L'accueil chaleureux qu'on lui fit à Boucherville, faillit le compromettre de nouveau. Les tyrans aux petits pieds prirent pour un nouvel

appel aux armes, les feux de joie allumés pour cette fête. Aussitôt leur police est aux aguets, et ils font des démarches pour obtenir un arrêt et un second emprisonnement ; ils obtinrent le ridicule.

Après l'Union, ce qui restait de forces vives dans la nation se concentra sous la direction de Louis-Hippolyte Lafontaine. L'horizon était encore sombre et pour arracher au pouvoir les libertés qu'il persistait à nous refuser, il fallait au successeur de Papineau exilé, le concours de toutes les énergies : M. Lacoste appelé à la lutte, s'y lança encore de bon cœur ; et Lafontaine n'eut pas, de son propre aveu, de lieutenant plus en communion d'idées et de sentiments avec lui, que son coparoisien, le représentant de Chambly.

Six fois M. Lacoste fut député à l'Assemblée législative par cette division électorale : en 1834-43-44-49-50-57.

Le jour où Lafontaine quitta la vie publique, le député de Chambly aurait aimé à le suivre dans sa retraite ; mais ses électeurs lui imposèrent de nouveau par leurs sollicitations de rester à son poste.

Par la nature de son esprit, de son caractère et de ses habitudes, M. Lacoste n'était pas un orateur ; c'était un homme de cabinet. C'est dans les délibéra-

tions de ses amis, que son grand sens politique et légal donnait la pleine mesure de sa valeur.

Ce sens politique parut dans tout son jour lorsque l'on mit à l'étude le projet d'abolition de la tenure seigneuriale. Cette question était incomprise, hérissée de difficultés ; ce système tenait au cœur de notre état social, se présentait avec toute la force d'un droit acquis, avec la sanction du temps et le prestige des services rendus au pays dans le passé. Comment opérer, sans bouleversement, une révolution complète dans notre mode de tenure des terres ? Les esprits les plus sérieux reculaient devant le projet, et se demandaient si les avantages qu'offrait le changement ne seraient pas achetés trop cher.

M. Lacoste, que sa profession avait souvent appelé à intervenir dans les contestations entre seigneurs et censitaires, embrassa d'un coup d'œil les détails complexes de la question ; il établit les rapports, entre les sacrifices qu'on devait exiger des seigneurs, et la compensation qu'il serait légitime de leur offrir. Le premier, il aperçut la vraie solution ; et quand il exposa son plan à ses amis, membres du gouvernement, ce fut une véritable révélation. On n'eut plus qu'à faire l'élaboration de ce plan ; les

grandes lignes en furent gardées, et nous les retrouvons dans le projet de loi soumis au Parlement par l'honorable M. Drummond.

En 1861, M. Lacoste quittait l'Assemblée législative pour entrer au Conseil.

Jusqu'alors ses élections ne lui avaient coûté aucun travail : elles s'étaient faites à l'inverse de celles d'aujourd'hui, sans sollicitations de la part du candidat, qui n'avait eu qu'à céder au désir de ses électeurs. A ce moment, le parti conservateur cherchait un homme d'une grande influence, pour enlever le mandat de la division Montarville à l'honorable M. Kierskowski, dont l'élection venait d'être annulée. M. Lacoste dut accepter cette mission difficile. Il défit le candidat libéral.

Lors de la Confédération, il entra au Sénat, où il siégea jusqu'à sa mort, arrivée dans les derniers jours du mois d'octobre, 1878.

M. Lacoste s'est marié trois fois ; il épousa d'abord Mlle de la Bruère, puis Mlle Mount, veuve Genevay ; et enfin Mme veuve Thais Proulx, mère des trois enfants qui lui ont survécu : l'honorable Alexandre Lacoste, Arthur, négociant de Montréal, et la sœur Marie-Thais de Saint-Joseph, de l'Institut des Saints Noms de Jésus et de Marie. La

sœur Marie-Thaïs est une des courageuses missionnaires envoyées, il n'y pas longtemps encore, dans la mission de Oakland, en Californie.

De sa première épouse, M. Lacoste avait eu un fils, qu'il eut la douleur de voir mourir à l'âge de trente et un ans. C'était, de son temps, le jeune notaire qui inspirait les plus belles espérances; déjà il s'était posé en maître dans la profession. Sir Louis-Hippolyte Lafontaine faisait le plus grand cas de son opinion; il le choisit un jour comme tiers arbitre dans une cause, où lui-même et un de ses collègues devaient juger en premier ressort. Les articles que ce jeune notaire a publiés, dans une revue légale du temps, attestent une science remarquable. Son autorité était si considérable qu'il a fixé plusieurs points de jurisprudence. "Nous avons sous les yeux, dit M. DeCelle's (auquel nous devons, ainsi qu'à l'obligeance de l'honorable M. Alexandre Lacoste, les détails de cette courte biographie), nous avons un jugement de la cour d'appel, dans lequel les juges s'appuient sur l'opinion de ce jurisconsulte de trente ans."

Lorsque M. Lacoste s'éteignit, en 1878, ce fut un deuil public; à Boucherville plus qu'ailleurs encore, car là, on n'avait pas connu seulement les qualités

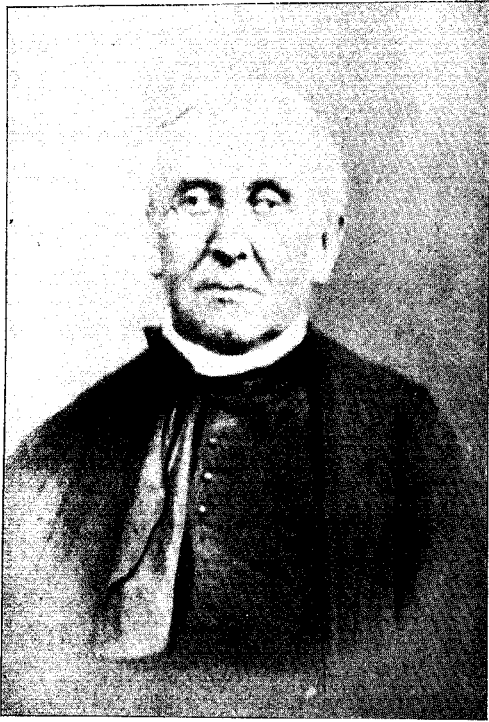
de l'homme politique, mais aussi les vertus du citoyen, catholique pieux, charitable, affable dans ses rapports avec les petits comme avec les grands, généreux, modeste, dévoué.

Il a laissé le souvenir du juste, qui passe en faisant le bien.

APRÈS 1843

“ Labia sacerdotis custodient
scientiam, et legem requirent ex
ore ejus ; quia angelus Domini
exercituum est.”

PROPH. MALACHIÆ.



R. M. THOMAS PÉPIN

LE R. M. THOMAS PEPIN.

Après le terrible incendie qui venait de le dévaster, le village de Boucherville présenta, durant plusieurs mois, un sinistre aspect. Plusieurs familles s'étaient retirées à Montréal, d'autres s'en étaient allées aux États-Unis, laissant à leurs concitoyens, avec les décombres calcinés de leurs logis, le souvenir de leur ruine. L'église elle-même, si rapidement et si généreusement rebâtie, n'eut point d'autre décoration à l'intérieur, pendant assez longtemps, que ses quatre murs nus. La fabrique était endettée. Néanmoins, l'esprit de charité des paroissiens n'avait subi ni ruine, ni affaiblissement ; au contraire l'épreuve l'avait revigoré.

Le dévouement infatigable de M. Pepin fit refleurir, comme dans les plus beaux jours de la

paroisse, la paix, l'entente, la piété et les concours de bienfaisance. On a dit de ce vénérable prêtre, que *Dieu a voulu récompenser ses vertus, même dès ici-bas* : “ Il a ramené dans les sentiers du devoir “ ceux qui s'en étaient éloignés pour quelques “ années. Il a fait de Boucherville une paroisse “ modèle ¹.”

M. Thomas Pepin appartenait à une famille d'artistes. Il naquit à Charlesbourg, le 20 avril 1801. La nature lui donna une belle intelligence, un caractère ardent, un cœur affectueux et extrêmement sensible ; il n'était pas de ceux pour qui la vertu est affaire de tempérament, acquise presque avec la vie, pratiquée sans efforts et sans luttes. Pour être vertueux il lui fallut, avec une pieuse éducation et de bons exemples, de l'énergie, des combats, une grande vigilance de sa part et de celle de sa mère, des victoires nombreuses remportées sur lui-même.

Il fit sa première communion à Beauport, où ses parents s'étaient établis un an après sa naissance. M. Vanfelson, qui en était alors le curé, mit tous ses soins à préparer à cette sainte action ce jeune enfant qu'il aimait tendrement. Il le vit si pieux,

que dès lors il crut pouvoir assurer à sa mère qu'un jour son fils serait prêtre. Cependant la santé délicate du petit Thomas faisait appréhender qu'il ne pût faire ses études ; et c'est à regret que son père céda à ses désirs, en 1815, et demanda son entrée au séminaire de Québec.

Malgré de longues maladies, le jeune élève, grâce à ses talents et à force de travail, réussit à passer chaque année d'excellents examens. On crut pendant les premiers mois de son cours, qu'un vice d'organe lui permettant à peine de s'exprimer d'une manière intelligible, finirait par le décourager : il en fut tout autrement. Cette difficulté ne servit qu'à prouver son énergie. A l'exemple de Démosthènes, il entreprit de corriger ce défaut en s'imposant le sacrifice de parler, de lire, d'articuler fortement avec un morceau d'ivoire dans la bouche : " Plus d'une fois, dit son biographe, le jeune disciple, la bouche ensanglantée, eut la tentation de jeter cet instrument de supplice," cependant il supporta la douleur avec patience, tant qu'enfin il acquit une facilité d'élocution surprenante ¹. D'aussi constants efforts étaient propres, non seule-

1 Le *Franc-Parleur*, octobre 1874.

ment à corriger un défaut de langue, mais à perfectionner le caractère déjà si énergique de M. Pepin.

Sa victoire sur ce défaut naturel fut si complète, qu'il n'y trouva aucun obstacle à sa prédication :
 “ Le ministère de la parole qu'il a rempli, du-
 “ rant plus de 50 ans, a porté de beaux et d'admi-
 “ rables fruits. Sans avoir toutes les qualités qui
 “ forment l'orateur parfait, M. Pepin possédait
 “ un genre d'éloquence, à laquelle on ne résistait
 “ que difficilement : l'éloquence du cœur. Il avait
 “ au suprême degré le *pectus quod disertos facit*.
 “ Avec lui, il touchait, il remuait les consciences, il
 “ savait faire vibrer les fibres les plus délicates du
 “ cœur humain, pour le tourner ensuite à songer à
 “ Dieu et à la vertu ¹.”

Son directeur spirituel n'eut aucun doute sur sa vocation ; le sacerdoce avait toujours été pour son vertueux pénitent, le terme de ses désirs, la grande faveur constamment sollicitée dans ses prières. Malgré les craintes que lui inspirait son humilité en face de la prêtrise, il embrassa l'état ecclésiastique, en 1822, étudia la théologie au séminaire de Québec, et fut ordonné le 3 octobre 1824, par Mgr Plessis,

¹ *Annuaire*, p. 326,

Nommé vicaire dans la ville de Québec, il se révéla, dès les premières semaines, avec toutes les qualités d'un vrai ministre de Jésus-Christ.

Il appliqua au bien l'impétuosité de son caractère, l'amour de son cœur généreux, sa sensibilité et toutes les passions qu'il avait si bien domptées dans sa jeunesse. Charitable, il l'a été toute sa vie ; il a pratiqué l'aumône sous toutes ses formes. De ses épargnes, et l'on sait si les épargnes d'un vicaire doivent être modiques, il défraya la dépense du cours classique d'un jeune homme pieux, fils d'une pauvre veuve. Ce jeune protégé devint prêtre, de même que la plupart de ceux dont M. Pepin se fit le bienfaiteur.

En 1827, les cures de Saint-Jean-Deschaillons et de Saint-Pierre-les-Becquets devinrent vacantes ; et comme il s'était élevé, dans cette dernière paroisse, des dissensions à propos de la construction d'une église, l'évêque de Québec envoya M. Pepin à ce poste difficile, avec la charge de desservir les deux paroisses. Il avait alors vingt-six ans ; il répondit parfaitement à la confiance de son évêque, et réussit, par sa prudence, ses sages lenteurs et surtout par sa piété, à rétablir la paix au milieu de tous ses paroissiens,

Après six années passées dans l'exercice de ce ministère, un nouveau sacrifice fut demandé à sa générosité : celui de quitter son diocèse pour passer dans celui de Montréal. C'était exiger de lui bien des séparations pénibles, mais la manifestation d'un simple désir de son évêque suffit à l'y faire consentir.

Mgr Lartigue le nomma à la cure du Sault-au-Récollet, en 1833 ; puis, en 1836, le préposa à la desserte de Saint-Roch-de-l'Achigan, autre paroisse en proie aux divisions intestines. Là, comme à Saint-Pierre-les-Becquets, son œuvre de pacification fut complète. En 1837, il obtint l'amnistie pour plusieurs de ses paroissiens, qui s'étaient compromis malgré lui pendant l'insurrection ; et dans une entrevue avec Lord Colborne, il fit révoquer l'ordre, que ce gouverneur avait donné à ses troupes, de dévaster la paroisse de Saint-Roch.

De là, M. Pepin fut appelé, en 1840, à la cure de Boucherville, où il demeura jusqu'à sa mort. « Il n'a cessé d'y jouir de l'estime, de l'amour, de la vénération et de la confiance de tous ses paroissiens. Les enfants, les pauvres gens le regardaient comme un père, les vieillards comme un guide sage et éclairé ; tous, comme un ami dévoué. Les pauvres

surtout l'aimaient et redoutaient l'instant où il s'éloignerait d'eux." Nous avons dit plus haut, au cours chronologique de notre récit, les premières œuvres de son zèle dans cette paroisse.

La vénération dont il était entouré lui permit de recourir souvent à la générosité de ses fidèles ouailles ; il le fit avec prudence et jamais en vain. C'est ainsi qu'il vint en aide à plusieurs familles indigentes, et qu'il réunit les fonds nécessaires à l'achèvement de l'église.

En 1845, il fit l'achat de quatre cloches. Elles furent bénites le 16 septembre, par Mgr Jean-Charles Prince, coadjuteur de l'évêque de Montréal. Ce fut une brillante solennité religieuse, et l'occasion de dons généreux de la part des parrains, des marraines, des marguilliers et de plusieurs autres paroissiens ¹.

¹ Ces quatre cloches furent baptisées sous les noms de Marie-Amélie, de Marie-Thais, de Marie-Eloïse et de Marie-Louise. Les parrains et marraines respectifs de chacune d'elles furent : le R. M. H. Tessier, prêtre, et Mme Amélie Sabrevois de Bleury, épouse de l'honorable Pierre de Boucherville ; M. Joseph-Antonin de la Broquerie et Mme Louis Lacoste ; M. Joseph Jodoin et Mme Jean-Baptiste Jodoin ; M. Jacques Audet et Mme Augustin Quintal.—Les quatre cloches avaient coûté \$1,000. La première *Marie-Amélie*, ayant été brisée, en 1877, fut envoyée à Londres et échangée pour une nouvelle. Nous retrouvons dans les registres de la paroisse l'acte suivant, signé par Mgr Taché.

" Le vingt juin, mil huit cent soixante-dix-huit, nous, soussigné,

La même année, Mgr Gaulin, évêque de Kingston, consacra dans l'église de Boucherville un nouveau maître-autel, auquel furent attachées, en vertu d'un indult obtenu par Mgr l'évêque de Montréal, toutes les indulgences, dont jouissait l'autel brûlé en 1843. Or, à ce dernier, Mgr Plessis, usant du pouvoir que lui avait accordé Pie VII, avait attaché l'indulgence perpétuelle, en faveur des âmes du purgatoire, pour toutes les messes qu'on y célébrerait.

" Archevêque de St-Boniface, avons béni solennellement, avec les
 " cérémonies et rites marqués au Pontifical Romain, et ce en pré-
 " sence d'un grand concours de fidèles, dans l'église paroissiale de la
 " Ste-Famille de Boucherville, une cloche du poids de huit quintaux
 " et quatorze livres, sortie de la fonderie de MM. Mears et Stai-
 " bank, de Londres, et destinée à l'usage de ladite église en rempla-
 " cement d'une cloche de même pesanteur et proportion, qui avait été
 " cassée. Laquelle nouvelle cloche, nous avons bénie comme dit ci-
 " dessus, sous les noms de Marie-Joseph-Émilie-Alexandre, et a été
 " présentée par l'honorable Charles de Boucherville et sa Dame. MM.
 " Benoit, M. P. et sa Dame, L. Massue, Écr, et sa Dame, Paul Lus-
 " sier et sa Dame, agissant comme parrains et marraines. En foi de
 " quoi nous avons signé, ainsi que MM. les parrains et marraines
 " sus-nommés et autres assistants à la cérémonie. "

† " Alex., Archevêque de St-Boniface, "

II

SECONDE MISSION DES RR. PP. OBLATS.

DERNIÈRES ANNÉES DE M. PEPIN.

Nous savons quelle affection reconnaissante les RR. PP. Oblats s'étaient gagnée auprès des citoyens de Boucherville, pendant la retraite de 1842. Le souvenir en était encore vivace, dans la paroisse, quand le R. M. Pepin résolut de rappeler les Pères pour une seconde mission. C'était en 1862. Les âmes étaient parfaitement disposées à recevoir la semence de la parole divine. Le travail consista moins, cette fois, à opérer des conversions remarquables, qu'à stimuler davantage dans la voie du bien ceux que leur curé y guidait depuis longtemps. Il y avait moins d'habitudes vicieuses à combattre ; il fut plus facile d'y implanter des pratiques de dévotion.

Les sympathies, établies entre les Oblats de Marie

Immaculée et les familles de Boucherville, étaient plus étroites encore, depuis que Mgr Taché, l'honneur de cette paroisse, faisait aussi l'honneur de sa congrégation. Rappeler le nom d'Oblat à ces chrétiens, c'était rappeler celui de l'illustre missionnaire et archevêque; et ce nom était pour eux synonyme de vertu, de patriotisme, de grandeur, de sacrifice, de sainteté dans l'apostolat.

Ces sympathies servirent puissamment à l'efficacité de la prédication : on ouvre volontiers son cœur à ceux qu'on vénère comme des saints. La parole des missionnaires pénétra sans obstacle dans ces âmes chrétiennes et y produisit des effets durables de piété.

C'est toujours un spectacle touchant que la clôture d'une mission. Toute une paroisse réunie autour de ceux qui lui ont annoncé les grandes vérités de l'Évangile, entend leurs derniers conseils ; on sent battre tous les cœurs purifiés, dans les mêmes sentiments de gratitude, d'espérance, de joie et d'amour de Dieu. Il se fait alors des actes de vertu, dont le ciel doit se réjouir ; il coule des larmes, dont le souvenir est celui des plus heureux moments de la vie ; il se prend des résolutions, qui feront bien des élus au dernier jour.

Boucherville voulut, en cette circonstance, donner un témoignage public de reconnaissance aux RR. PP. Oblats, et leur promettre ce qu'il y a de plus consolant à des cœurs d'apôtres : la persévérance dans la vertu. " Nous savons bien, leur disait M. Charles B. de Boucherville, dans une adresse présentée au nom des pères de famille, que vous ne cherchez pas dans ce monde la récompense de votre dévouement ; néanmoins permettez-nous d'espérer que ce concert de reconnaissance, qui s'élève vers vous, ne vous trouvera pas indifférents. Missionnaires, vous avez quitté la vieille France pour venir dans la France nouvelle répandre les bénédictions, dont Dieu vous a fait les dispensateurs ; puissiez-vous longtemps encore faire le bien dans notre cher Canada ; et que le souvenir des heureux fruits de cette retraite soit pour vos cœurs de prêtres un parfum de consolation, comme pour nous il sera un motif puissant de persévérance, dans les bonnes résolutions que vous nous avez fait prendre."

Parlant au nom des jeunes gens, M. Alexandre Lacoste leur disait à son tour :

" Soyez toujours fidèles, nous avez-vous dit, la dernière fois que vous êtes monté dans la chaire. Eh bien ! nous vous disons avec toute l'ardeur de

notre âge, afin que cette parole soit contre nous, si jamais nous nous écartons du chemin de la vérité : cette religion que vous nous avez prêchée, nous avons cru la comprendre ; nous l'avons comprise : ce Christ, cette Vierge que vous avez proclamés, nous les aimons. Cette croix, elle est la nôtre, elle est notre signe de ralliement.

“ Oui, nous voulons que la religion conduise la charrue du laboureur, dirige l'épée des combattants, inspire la plume de l'écrivain, afin que tous servent la patrie, cette terre privilégiée que Dieu nous fait aimer plus que toute autre.

“ Nous sommes fiers de dire cette parole dans cette enceinte sacrée, dans ce temps d'incrédulité, où l'apostolat laïque doit plus que jamais seconder le prêtre.”

On sent à ce langage l'enthousiasme de la jeunesse, mais ceux qui avaient vu se presser autour de la chaire tous les jeunes gens de la paroisse, ne doutaient nullement qu'il ne fût l'expression sincère de leurs sentiments.

“ Le prêtre ! ajoutait M. Lacoste, vous nous avez retracé ses bienfaits pour l'humanité. Le prêtre ! aujourd'hui plus que jamais nous apprenons à le vénérer dans le chef auguste de la Catholicité, dans

le Vieillard du Vatican, si indignement persécuté, dans ses illustres défenseurs, dans ces hommes d'élite qui abandonnent tout, patrie, parents, amis, pour le salut de leurs frères. Depuis longtemps nous apprenons à le respecter, à l'aimer, nous lui avons donné notre confiance, dans la personne de notre Pasteur.....

“..... La jeunesse surtout a besoin du prêtre ; c'est à lui qu'elle va demander des conseils éclairés ; c'est lui qui lui communique le courage pour accomplir sa mission.....”

Parlant de cette retraite, le R. M. Pepin disait, qu'elle restait comme une des plus douces consolations de sa vie. “ Je suis heureux, répétait-il, la charité règne parmi mes paroissiens.” Cette parole fait également connaître la piété du curé et celle des paroissiens.

Huit ans après, M. Pepin préparait à sa paroisse une fête d'un autre genre, et féconde aussi en fruits spirituels.

Il avait fait, en 1869, le voyage de Rome, en compagnie de Mgr Bourget et de Mgr Désautels, et était revenu le 29 septembre 1870.

Pendant son séjour dans la ville éternelle, le pape

lui fit le don précieux du corps de saint Gènezeux, relique d'un martyr que l'on avait extraite des catacombes. Le pieux curé voulut en faire la translation à l'un des autels de l'église, avec tout l'éclat possible. Mgr Taché célébra la messe ; trente prêtres prenaient place au chœur, plusieurs citoyens distingués et une foule nombreuse encombraient la nef ¹.

Ce jour-là, commença avec la première cérémonie religieuse en l'honneur de ce glorieux martyr, la longue série des faveurs du ciel accordées aux fidèles de Boucherville, par son intercession. Les reliques reposent encore, dans une châsse richement ornée, sous l'autel dédié à Notre-Dame de Lorette.

L'organisation de cette fête fut à peu près la dernière à laquelle M. Pepin prit une part active. Sérieusement malade durant plusieurs semaines de son séjour à Rome, il en était revenu avec une santé

1 L'acte de cette translation est inscrit aux registres : "Le six août, mil huit cent soixante-dix, nous, soussigné, Alexandre Taché, évêque de Saint-Boniface, avons présidé à la translation solennelle du corps de saint Gènezeux, martyr, avec la fièle de son sang, qui a été extrait des catacombes de Rome..."

Au bas de la signature de Mgr Taché, suivent celles des prêtres présents à la cérémonie.

délabrée. Quelques mois après son retour, il s'en remit du soin de sa paroisse au R. M. Lussier.

Ce jeune prêtre, récemment arrivé lui-même de Rome, où il avait accompagné les Zouaves pontificaux, en qualité d'assistant-aumônier, demeura à Boucherville jusqu'à la mort de M. Pepin ¹.

Fils d'une vertueuse et pauvre famille de Boucherville, il doit à la protection de M. Pepin d'avoir fait ses études classiques. Ce qu'il a dit de son bienfaiteur et ce qu'il a fait pour lui, prouvent plus encore l'affection d'un fils que la reconnaissance d'un protégé. A ce sujet, citons en partie une de ses lettres, adressée à M. le chanoine Hicks :

“ C'est à ce prêtre vénéré, dit-il de M. Pepin, que je dois d'être ce que je suis ; sans lui, je ne pourrais pas dire ce que tous les jours je redis avec tant d'amour et de reconnaissance au Dieu bon : *De stercore erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus populi sui.* (psaum. 112.) J'étais, en effet, un pauvre qui n'avait d'autre mérite que d'aimer beaucoup à servir la messe basse. Mais je me

¹ En 1878, M. Lussier fut appelé à l'évêché de Montréal, nommé chanoine par Mgr Fabre, préposé à la cure de Saint-Henri des Tanneries, puis à celle de Contrecoeur, et enfin à celle de Beauharnois, où il réside encore.

trompe, j'avais, aux yeux du bon prêtre, un grand mérite, car Dieu m'avait fait don d'une bonne mère, ce n'est pas assez, je devrais dire d'une sainte mère. Elle aurait voulu un prêtre dans sa nombreuse famille, un prêtre qui pût la consoler dans sa vieillesse, l'assister dans ses derniers instants ; ses vœux devaient être exaucés, mais elle n'en devait pas voir la complète réalisation—car cet enfant qui devait être prêtre, n'était encore que diacre, quand Dieu la rappela à lui. Que Dieu bénisse ma pauvre mère, c'est elle qui me valut la protection si honorable du curé qu'elle vénérât.

“ Sans m'en rien dire, elle s'ouvrit un jour à ce dernier de ses projets d'avenir. M. Pepin ne lui donna pas de réponse immédiate. Mais quelques jours après, un matin que je venais de servir la messe, je me le rappelle comme si c'était hier, M. le curé m'appela à lui et me dit :— Mon enfant, aimerais-tu à aller au collège ?— Oh ! oui, M. le curé, mais il n'y a pas à y songer, nous sommes trop pauvres.— Voudrais-tu faire un prêtre ? J'avouerais ici que je répondis oui, de tout mon cœur, sans savoir si c'était bien là mon désir.— Eh bien ! mon enfant, dis à ta mère qu'elle prépare tes effets, tu iras au collège.

“ Je ne pensai même pas à remercier, mais je partis à toutes jambes, pour porter à ma mère la bonne, l'heureuse nouvelle. Je croyais bien la faire rire, elle se mit à pleurer. L'excès du bonheur, dans une âme sensible, se traduit plus souvent par les pleurs que par les ris. Mais comme j'ignorais alors cela, je me mis à pleurer avec ma mère.—Mon enfant, me dit-elle alors, en essuyant ses larmes, tu aimeras beaucoup ton protecteur, tu prieras bien le bon Dieu pour lui. Et pourrais-je oublier cette recommandation, quand de nouveaux bienfaits viennent chaque jour m'imposer le doux devoir de la reconnaissance ?

“ Je vous le demande, vous qui avez éprouvé la même faveur, pouvez-vous ne pas aimer, ne pas prier le bon Dieu de bénir celui qui va vous prendre par la main, pour vous retirer d'une condition obscure, et vous donner le plus grand de tous les bienfaits, celui qui vaut mieux que la fortune la plus brillante, le bienfait de l'éducation ?

“ Mon histoire, à quelques variantes près, est celle de beaucoup d'autres, qui ont reçu de la même main, les mêmes bienfaits”

Avec de pareils sentiments de gratitude, on con-

çoit le bonheur de M. Lussier, de pouvoir alléger les travaux des dernières années de son bienfaiteur.

Cependant, même avec ce sage auxiliaire, le vénérable curé garda la haute direction de sa paroisse. Ses membres affaiblis n'avaient pas refroidi son cœur, son intelligence conservait encore toute sa vigueur, les années n'y avaient laissé, pour trace de leur passage, que la sagesse de l'expérience. Mgr Bourget, le nommant vicaire-forain, en 1873, prouvait combien il était encore utile au diocèse. Cette dignité fut suivie d'une autre, et le 8 octobre 1874, il était créé chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal. La lettre par laquelle Monseigneur de Montréal lui conférait cette seconde dignité, lui arriva le jour même de ses *noces d'or*. C'est ainsi que Mgr Bourget, retenu à l'évêché par la maladie, participa au cinquantième anniversaire de prêtrise de son vénérable ami.

Ce fut Monseigneur de Saint-Boniface, qui fit la lecture de cette lettre, au dîner, en présence de Mgr Fabre, de Mgr Ryan, évêque de Buffalo, et de tous les convives, prêtres et laïques. L'incident fut aussi joyeux qu'inattendu. . . . " Je m'associe de grand cœur, disait Mgr Bourget, à toutes les jubilations, à toutes les ovations, à toutes les émotions de ce

“ jour plein de souvenirs pour vous, et pour tous
 “ ceux qui vous ont toujours aimé, et qui vous ai-
 “ ment plus que jamais. Veuillez accepter la pré-
 “ sente, quoique écrite à la hâte, comme l’expression
 “ simple et naïve, d’un ancien compagnon de collègue,
 “ d’un confrère affectionné, et d’un évêque sincère-
 “ ment dévoué. Afin de resserrer de plus en plus
 “ les liens qui nous unissent, je vous adresse ci-
 “ jointes des lettres de chanoine-honoraire, et afin
 “ que nous puissions terminer nos jours en chantant
 “ ensemble les cantiques du Seigneur, pour les con-
 “ tinuer pendant toute l’éternité. . . .”¹.

La fête fut édifiante et joyeuse ; M. Pepin, malgré sa faiblesse, officia à la grand’messe, assisté d’un diacre et d’un sous-diacre, et servi par quatre prêtres nés à Boucherville ; Mgr Taché fit le discours de circonstance. Sincère admirateur des vertus de M. Pepin, il n’eut qu’à épancher son cœur pour être éloquent ; il montra combien ce vétéran du sacerdoce, modèle de ses frères en apostolat, ce guide assuré des âmes, ce père des jeunes gens, des pauvres et des malheureux, ce prêtre toujours soumis à son évêque et portant cinquante années chargées d’œu-

¹ *Le Franc-Parleur*, octobre 1874.

vres apostoliques, méritait les dignités qui couronnaient son vieil âge, la vénération dont il était l'objet, des honneurs et des jouissances tels qu'on pouvait bien en désirer pour lui, mais que Dieu seul saurait accorder.

La veille au soir de la fête, toutes les résidences du village avaient été brillamment illuminées. Les paroissiens avaient exprimé à leur pasteur, leur reconnaissance, leurs souhaits, et leur bonheur "de voir une carrière sacerdotale si bien remplie, se prolonger heureusement et avec fruit, pour le bien des âmes et la gloire de Dieu." Ils lui présentèrent en même temps, en cent trente-quatre piastres.

Les jeunes gens de la paroisse lui offrirent, à leur tour, un missel richement relié. Les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame lui présentèrent, avec leurs vœux de fête, un prie-Dieu et une couronne de grand prix, destinée à une statue de la sainte Vierge; les élèves du couvent lui firent leurs souhaits, dans une adresse dont nous extrayons le passage suivant :

"Toi, l'ainé de notre âge, en attendant cette heure,
Où Dieu couronnera dans sa sainte demeure
Le travail de son plus dévoué serviteur,
Ecoute le souhait que forme notre cœur :

Jouis longtemps, heureux, prospère

De la moisson, fruit du labeur ;

N'est-elle pas le doux salaire,

La récompense du Pasteur ;

Avant d'habiter la Patrie,
Apprends à nos âmes d'enfants,
Où trouver—secret de ta vie—
Le vrai bonheur, qui couronne tes cheveux blancs.

Les jeunes gens terminèrent la fête par une séance dramatique.

Ce *cinquantenaire* fut le dernier jour joyeux du pieux vieillard. Trois autres années de souffrance s'écoulèrent, et la mort lui apporta enfin le repos suprême du juste. Ce fut le 29 décembre 1876 ¹.

Son service et l'oraison funèbre qu'y prêcha Mgr Fabre, devant la foule émue des paroissiens et des

1 Voici l'acte de sépulture de M. Pepin, tel que signé par Mgr Édouard-Chs Fabre, évêque de Montréal, par l'honorable C.-E. de Boucherville, et par une soixantaine de prêtres présents aux funérailles : "Ce quatre janvier mil huit cent soixante-dix-sept, nous, soussigné, évêque de Montréal, avons inhumé, sous les voûtes de l'église paroissiale de cette paroisse de la Sainte-Famille de Boucherville, dans un tombeau spécialement préparé pour lui, sous le sanctuaire, du côté de l'évangile, le corps de monsieur Thomas Pepin, Vicaire-Forain, Chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal et curé de cette dite paroisse depuis trente-six ans et quelques mois, et décédé sur icelle, dans la maison presbytérale, âgé de soixante-quinze ans et huit mois. Étaient présents l'honorable Charles B. de Boucherville, premier ministre de la Province de Québec, messire Pierre-Eucher Lussier, protégé et aide du vénérable défunt depuis quelques années et grand nombre de prêtres amis du défunt, tant du diocèse de Montréal que de celui de Saint-Hyacinthe, lesquels ont signé, lecture faite. Le vénérable curé est décédé le vingt-neuf décembre dernier, sur les quatre heures de l'après-midi.

"ÉDOUARD-CHS, Ev. de Montréal."

(Suivent les signatures de soixante prêtres.)

étrangers, furent une manifestation éclatante de l'estime dont il jouissait.

Quelques jours après, le 17 janvier, un autre service était célébré dans la chapelle du collège de Saint-Hyacinthe. L'éloge funèbre, prononcé cette fois par Mgr Joseph-Sabin Raymond, fut un pieux hommage de reconnaissance et d'admiration rendu "à l'ami dévoué de l'éducation, au père de la jeunesse et au prêtre saint, modèle accompli de la vertu sacerdotale."

III

ŒUVRES PRINCIPALES

DE M. LE CHANOINE LUSSIER

A BOUCHERVILLE.

Trois faits importants perpétueront la mémoire du séjour de M. Lussier, à titre de curé-assistant, dans sa paroisse natale : la construction de la chapelle du Sacré-Cœur de Jésus, la bénédiction d'un nouveau cimetière et celle des stations du chemin de croix qu'il y érigea.

Avec l'assentiment des marguilliers, il choisit pour le cimetière un terrain élevé, dont la pente rend le drainage facile, situé sur le chemin *du lac* à un demi-mille environ de l'église. Lui-même fit les cérémonies de la bénédiction, le 21 novembre 1875. Au mois de juillet suivant, Mgr Bourget l'autorisait à y ériger les stations du chemin de croix.

Depuis ce temps, on vit s'introduire peu à peu la coutume salutaire d'aller prier pour les morts, sur la terre même où ils reposent, et d'offrir pour le repos de leur âme les indulgences gagnées en méditant sur les quatorze scènes principales de la passion de Notre-Seigneur. C'est là que les personnes en deuil, vont chercher quelque consolation et rendre leur douleur utile à leurs chers défunts.

Que d'âmes sont revenues meilleures de ce pèlerinage à travers les tombes ! Quand, les soirs d'été, on voit descendre vers le village un homme en deuil, revenant de prier pour ceux qui dorment au cimetière, on peut se dire : cet homme comprend mieux qu'auparavant l'éternité, aime mieux Jésus souffrant, sait mieux la brièveté et le néant des choses de la vie. Et celui-là a fait un grand pas vers le ciel, qui s'est avancé dans la connaissance de l'éternité, dans l'amour de Jésus et dans le mépris du monde.

La construction de la chapelle du Sacré-Cœur fut commencée le 14 septembre 1876, et les travaux durèrent près de deux ans.

Il y avait depuis longtemps à Boucherville, comme dans la plupart des villages de notre Province,

une ou deux petites chapelles servant de *reposoir* dans les processions du Saint-Sacrement. L'une d'elles, la chapelle du Mont-Carmel, due à la piété de Mlle Louise Boucher de Montizambert, avait tenu lieu d'église pendant les cinq mois qui suivirent l'incendie de 1843 ¹.

M. Lussier voyant tomber en ruine la dernière de ces chapelles, profita de l'occasion pour en élever uné qui, servant au même usage que l'ancienne, serait en même temps un monument à la gloire du Cœur de Jésus et un encouragement efficace à la dévotion, qu'il voulait implanter dans sa paroisse.

¹ " Mlle Louise Boucher de Montizambert, qui avait pour Notre-Seigneur Jésus-Christ au Très-Saint-Sacrement de l'autel un amour très ardent, avait fait bâtir cette chapelle tout à côté de sa maison pour servir de *reposoir à son cher Jésus*, dans les processions de la Fête-Dieu. Toute son ambition se bornait là, et elle ne pensait pas qu'un jour on serait obligé d'y célébrer le Saint-Sacrifice. Ce fut donc pour elle une ample rémunération de ses peines et une immense consolation pour son cœur, de pouvoir dans sa vieillesse, et alors que de nombreuses infirmités la retenaient clouée sur son lit de douleurs, entendre de sa maison la sainte Messe qui se disait dans la chapelle, œuvre de sa foi et de sa générosité.

" Soupirant depuis longtemps après le bonheur de s'unir pour toujours à Jésus, elle vit arriver la mort avec calme et tranquillité. Le jour de l'Immaculée-Conception, une nièce était allée la voir, elle lui exprima le désir qu'elle avait de communier : " Ce n'est pas possible à présent ; plus tard vous communirez, ma tante. " — " Je suis capable d'attendre jusqu'à dix heures, jusqu'à onze heures, s'il le faut. " — " Plus tard, mais pas aujourd'hui, ma tante, ce n'est pas possible, M. le curé est trop occupé. " — " Quand donc, s'écria-t-elle alors en levant ses regards vers le ciel, quand donc, ô ma fête bien-aimée, irai-je te célébrer au ciel ? " Le 16 décembre 1843, elle rendit à Dieu sa belle âme, lais-

Ce prêtre zélé était heureux de donner à Notre-Seigneur un témoignage permanent de sa reconnaissance, là même où son enfance et sa jeunesse avaient éprouvé ses plus signalés bienfaits. Sa foi ne lui permettait pas de douter de la réalisation des promesses de Jésus, dès qu'il aurait rempli les conditions exigées par son divin Cœur. Il savait qu'à la bienheureuse Marguerite-Marie, Notre-Seigneur promit un jour, dans une révélation : " que tous ceux qui seraient dévoués à son Sacré-Cœur ne pé-

sant une mémoire en bénédiction parmi ceux qui avaient été témoins de sa vie toute sainte et toute remplie d'œuvres de zèle et de charité. Elle était âgé de 85 ans." (*Annuaire de Ville-Marie*, p. 238.)

Mlle Marie-Louise de Montizambert était l'arrière-petite-fille du sieur Pierre Boucher. Son grand-père, Jean-Baptiste Boucher, sieur de Niver, eut sept enfants, dont l'un, Pierre-Louis de Montizambert, épousa une orpheline allemande, Mlle Charlotte-Caroline Hate, dans les circonstances extraordinaires que voici, telles que relatées par Mme Charles Taché : " Le père de cette demoiselle, était venu s'établir sur les bords de la Belle-Rivière, où s'est élevé depuis Pittsburg. Il y vivait paisible et heureux au milieu de sa famille, lorsqu'un jour tout-à-coup les Sauvages vinrent fondre sur son établissement, le tuèrent, lui, son épouse et plusieurs de ses enfants. Charlotte-Caroline échappée au massacre avec deux de ses sœurs, fut emmenée en captivité. L'ayant rencontrée providentiellement, M. de Montizambert fut touché de son malheur, et la sortit. Il l'acheta des barbares et la fit instruire. Elle pouvait avoir alors quinze ans. Lorsqu'elle fut grande et catholique, son bienfaiteur l'épousa." Des cinq filles nées de ce mariage, deux, Mlles Marie-Louise et Marie-Anne ne se marièrent point, et firent durant toute leur longue vie l'édification des citoyens de Boucherville. Une de leurs sœurs mourut en 1803, une autre épousa M. Piedmont de la Bruère. Mlle Charlotte-Sophie épousa M. Joseph-Ignace Boucher de la Broquerie, grand-père de Mgr Taché.

riraient jamais, et que, comme il est la source de toutes les bénédictions, il les répandrait avec abondance dans tous les lieux où serait posée l'image de cet aimable Cœur pour y être aimée et honorée ; et que, par ce moyen, il réunirait les familles divisées, et protégerait celles qui seraient en quelque nécessité."

Obtenir pour une paroisse la réalisation de telles promesses, c'est lui faire le plus inappréciable des dons. Et nous croyons, de toute la foi que nous avons dans les paroles de Jésus-Christ, que Boucherville est pour Lui un lieu de plaisance, depuis le jour où son divin Cœur y a son sanctuaire. Nous croyons que la paroisse où n'est pas seulement posée son image, mais où des milliers de communions et de saints sacrifices sont offerts en son honneur, où des âmes pieuses réparent constamment l'indifférence et l'ingratitude, dont ce Cœur brûlant d'amour est l'objet, de la part des hommes ; où de nombreux pèlerins viennent de toutes parts manifester publiquement leur foi et se consacrer à Lui, nous croyons dis-je, selon la promesse du Sacré-Cœur, que cette paroisse *ne périra jamais*.

En bâtissant une chapelle et en établissant la dévotion au Cœur de Jésus, M. Lussier se

proposait avant tout de préserver ses paroissiens des maux, qui affligent presque tous les chrétiens de nos jours et contre lesquels Notre-Seigneur a révélé, dans ces derniers temps, les trésors de son Cœur. Il comprit qu'elle est le remède efficace aux plaies qui rongent toutes les classes de la société, la dévotion nécessaire à nos misères, à notre indifférence, à notre sensualisme, à nos impiétés, à nos profanations. D'ailleurs, en propageant ainsi cette dévotion, il ne faisait qu'entrer dans le mouvement qui la répand, depuis plusieurs années, avec une merveilleuse rapidité.

Il fut généreusement secondé dans son œuvre. La charité d'une pieuse veuve, Mme Louis Jodoin, lui offrit le vaste emplacement où s'élève la chapelle, à l'extrémité est du village ; et elle joignit à ce don la somme de cinq cents piastres. Elle eut un grand nombre d'imitateurs.

Aucune souscription ne fut imposée ; l'œuvre entière a été le produit de la cotisation volontaire des fidèles de la paroisse : c'était une œuvre de charité ; on laissa la charité indiquer à chacun la part qu'il devait y prendre.

Lorsque M. Lussier se fut assuré des généreuses dispositions des paroissiens il sollicita de l'évêque

de Montréal, l'autorisation de commencer les travaux. Mgr Bourget répondit à sa demande par la lettre suivante :

Monsieur,

“ Je vous permets, de l'agrément de M. le Curé, de faire construire, dans le village, au lieu jugé le plus convenable, une chapelle qui pourra servir aux processions du St-Sacrement et aux réunions des différentes Congrégations établies dans la paroisse.

“ Vous pourrez faire appel à la générosité de la paroisse pour subvenir aux frais de construction, et vous pourrez faire de cette chapelle un monument de jubilé.

“ Je suis bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

“ † IG., Ev. de Montréal.”

“ M. P.-E. LUSSIER, ptre de

“ Boucherville.”

La permission de bâtir étant donc accordée, plusieurs dames de la paroisse formèrent aussitôt un comité, pour l'organisation d'un bazar, pour quêter

à domicile et exciter dans toutes les familles la charité en l'honneur du Sacré-Cœur¹. Leur dévouement fut admirable et couronné de succès.

Le R. P. Michaud, C. S. V., fut chargé de tracer le plan de la chapelle ; d'habiles ouvriers le mirent fidèlement à exécution.

La bénédiction de la première pierre eut lieu le 10 septembre, 1876. M. l'abbé Croteau, directeur du collège de Varennes, officia, assisté des RR. MM. F.-X. Bourbonnais et M. Valois ; M. Alexis Pelletier prêcha le sermon de circonstance.

Dans sa simplicité, ce petit édifice est élégant, surtout depuis les nouvelles décorations, dont M. le curé Primeau a fait revêtir ses murs et sa voûte. Il mesure dans œuvre 60 pieds de longueur et 25 de largeur. Les murs sont en brique ; un petit clocher surmonte la façade et s'élève à une vingtaine de pieds au-dessus du faitage. La voûte

¹ Le bazar fut organisé par les dames de l'association de la Sainte-Famille : Mesdames Narcisse Larrivée, F.-X. Robert, Edouard Malhiot, Henri Jodoin, Louis Normandin, Octave Peltier, Désiré Béland, Nicolas Hogleman, veuve Laforce, Toussaint Bénard, Constant Normandin, Louis Lacosté, Rami Charron, Alphonse Carmel, Etienne Lussier, Alcidas Renaud, Alfred Huét, Ferdinand Lamoureux, Pascal Vinnet, Napoléon Dulude, Louis Racicot, Louis Lussier, Gilbert Bénard, Toussaint Daigneau, Louis Jetté, Azarie Messier, Joseph Savariat, veuve Louis Sicotte, Emery Lalumière, Narcisse Dalpé, Adolphe Dulude, François Audet, Joseph Daigneau.

n'est d'abord, des deux côtés, qu'un plafond uni, à angle droit avec les murs ; au milieu, elle s'élève en plein cintre entre les deux rangées de colonnes qui la soutiennent. Quelques sujets symboliques y ont été peints à fresque. Les deux autels latéraux sont dédiés à sainte Anne et à saint Joachim, et on a respectivement placé sur chacun d'eux la statue de ces deux saints. Celle du Sacré-Cœur surmonte le maître-autel ; elle est presque de grandeur naturelle ; sa pose sur l'autel, l'élévation et la forme de l'autel lui-même, rendent faciles et du meilleur effet, les parures qu'y font les sœurs de la Congrégation, aux jours des grandes solennités et pour les pèlerinages du mois de juin.

Le 2 juillet 1878, M. le chanoine Lussier vint de Montréal, sur la délicate invitation de M. le curé, bénir la chapelle et y célébrer la première messe.

Ce jour-là même, le R. M. Picard, P. S. S., conduisait en pèlerinage au nouveau sanctuaire les *Petites Servantes des pauvres*, dont il était le directeur. Nous citons la lettre par laquelle Mgr l'évêque de Montréal l'y avait autorisé.

Elle ne renferme pas seulement une approbation, mais un encouragement donné à ces pèlerinages, et

le désir de Sa Grandeur de voir se répandre de plus en plus la dévotion au Sacré-Cœur.

“ Montréal, 22 juin 1878.

Monsieur,

“ J'autorise bien volontiers ce pèlerinage en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, que vous devez entreprendre avec les petites servantes des pauvres du Saint-Nom de Marie.

“ Propager la dévotion au très saint et très adorable Cœur de Jésus, c'est une œuvre qui mérite très certainement l'encouragement et l'approbation d'un évêque. Aussi, je vous félicite sincèrement d'inaugurer cette ère de pèlerinages au Sacré-Cœur dans la nouvelle chapelle, que les paroissiens de Boucherville ont élevée à la gloire de ce saint Cœur, et au prix de sacrifices qui les honorent.

“ Vous prierez ce divin Cœur qu'il bénisse l'évêque de Montréal et le vaste diocèse dont la Providence lui a confié l'administration.

“ Je vous accorde de tout cœur, ainsi qu'à vos pieuses pèlerines, la bénédiction demandée.

“ Je suis bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très humble serviteur,

“ † ÉDOUARD-CHS, Év. de Montréal.”

M. E. PICARD, P. S. S.

Le souvenir de ce premier pèlerinage demeurera : les *Petites Servantes des pauvres* ajoutèrent à leurs adorations et à leurs prières, le don précieux de la statue du Sacré-Cœur, dont nous avons parlé plus haut. Elle témoignera longtemps de leur foi et de leur générosité.

Depuis ce jour, un grand nombre d'autres pèlerinages ont été faits à Boucherville ; diverses congrégations de Montréal s'y rendirent en corps, plusieurs maisons d'éducation y conduisent leurs élèves chaque année, dans le mois de juin ; des fidèles nombreux viennent des paroisses environnantes, ranimer leur ferveur dans ce sanctuaire et solliciter les faveurs du Cœur de Jésus. Honneur, adorations, gloire y sont rendus au Sacré-Cœur ; bienfaits et bénédictions à ses dévots serviteurs.

IV

RESTAURATION DE L'ÉGLISE.

LE BAPTISTÈRE.

Le 4 janvier 1877, le R. M. Lussier était appelé à l'évêché de Montréal, et le R. M. Joachim Primeau, quittant sa paroisse de Saint-Patrice de Sherrington, venait le remplacer à Boucherville.

L'esprit d'initiative, les talents en administration et les vertus sacerdotales du nouveau curé étaient déjà connus ; sa réputation l'avait devancé dans sa paroisse.

Connaître les ressources et les obligations de la fabrique, les dispositions des paroissiens, les œuvres à entreprendre ou à parachever, fut pour lui l'affaire de quelques jours. On sentit dès lors que sa main allait diriger sûrement les affaires temporelles ; et l'on ne reconnut pas moins, dans l'exercice de son

ministère, le zèle d'un vrai curé, une direction spirituelle aussi éclairée que douce et charitable. Sa douceur ne fut pas sans fermeté cependant ; elle n'alla jamais jusqu'à la tolérance des abus. Au risque de déplaire à ceux qui sacrifient volontiers le bien des âmes à leurs plaisirs ou à leur gain, il réprima leur influence et fit disparaître, tant qu'il put, toutes les causes du mal. Au respect qu'il inspira d'abord, se joignit bientôt l'estime de tous les honnêtes paroissiens.

Un de ses premiers soins fut de terminer les décorations de la chapelle du Sacré-Cœur, et de restaurer entièrement l'intérieur de l'église. Il acheva l'une et l'autre telles que nous les voyons aujourd'hui.

L'église est en pierre ; elle repose sur les fondements de celle de 1801, suffisamment préservés, ainsi qu'une bonne partie des murs, de l'incendie de 1843, pour supporter la nouvelle construction. A l'extérieur, elle n'a rien de remarquable, si ce n'est cette aimable simplicité et antiquité de forme, devenue pour nous presque historique, tant nous nous sommes habitués à la retrouver dans les vieilles églises qui s'élèvent sur les bords du Saint-Laurent.

Il faut avouer que ce style ancien a ses beautés. Parlant de l'église de la Longue-Pointe et de celles qui lui ressemblent,—et de ce nombre est celle de Boucherville,—un touriste dit dans ses *Notes de voyage* : “ J'en ai admiré bien d'autres, mais nulle n'a produit en moi une plus religieuse impression.” Ces murs modestement élevés sous le long toit aigu qu'ils supportent, ce portail presque tout entier en face pyramidale, surmonté de son clocher, svelte, unique comme le Dieu du temple et la foi des fidèles qui s'y rassemblent pour prier, tout cet ensemble a quelque chose de religieux et de national, précieux pour nous comme de vieux monuments, cher comme nos anciens souvenirs. La Bretagne, dit-on, nous en a fourni les modèles ; presque toutes les églises de nos paroisses ont été bâties sur ce plan. Nous serions tentés de dire qu'elles ne sont pas seulement plus champêtres, plus bretonnes, plus canadiennes que les autres, mais qu'elles ont même un air plus catholique. Sans beaucoup d'imagination on pourrait peut-être ajouter que, pour cette raison, le protestantisme, si souvent notre imitateur en architecture, n'a jamais imité ce genre. Personne ne peut s'y tromper, en effet, et même sans la croix qu'elles portent fièrement sur leur pinacle, le voya-

geur le plus étranger y reconnaîtrait des églises de notre culte.

A l'intérieur, l'église de Boucherville est tout à fait jolie. Les décorations n'ont pas été prodiguées ; elles sont distribuées avec goût et portent au recueillement.

Définir le caractère de son architecture ne serait pas facile ; comme le grand nombre des églises de notre pays, son genre particulier semble être celui de n'en avoir pas. On dirait que certains architectes ne sont satisfaits, qu'après avoir ébauché, dans un même édifice, les traits de tous les genres connus et imaginés.

Pourtant, en dépit de ce mélange d'ordres divers et de plusieurs irrégularités, l'église plaît par ses détails et le caractère pieux de l'ensemble. Elle a assez plu à M. Landry, rédacteur par intérim du *Canadien*, pour lui faire écrire, en 1882 : "A l'intérieur, c'est un vrai bijou que l'église de Boucherville."

Sa longueur est de 150 pieds, sur une largeur de 60. La nef forme une croix, dont le pied est surmonté d'un jubé assez grand pour contenir l'orgue et une vingtaine de bancs. Les galeries du transept sont destinées aux élèves du couvent.

L'autel latéral, du côté de l'épître, est dédié à saint Louis de Gonzague. Tout auprès, est placée la statue de Notre-Dame de Pitié. A l'autre autel latéral est attaché un des plus riches privilèges dont jouisse cette église : l'affiliation à Notre-Dame de Lorette. On peut en lire le diplôme, encadré et suspendu à côté de l'autel. Il a été obtenu en 1871, par M. le chanoine Lussier, et porte la signature du cardinal Antonelli. Cette affiliation permet à tous ceux qui remplissent les conditions requises, de gagner toutes les faveurs spirituelles que gagnent ceux qui visitent, à Lorette, la sainte maison de la mère de Notre-Seigneur.

Le maître-autel est en bois doré, sculpté avec ornementation d'arabesques. Il est relativement petit et élégant ; on y voit un magnifique crucifix en ivoire, apporté de Rome par sir Louis-Hippolyte Lafontaine, et donné par ce grand patriote à l'église de sa paroisse natale, en témoignage de sa reconnaissance et de sa foi.

Au-dessus de l'autel apparaît, s'élevant jusqu'à l'abside, un grand tableau un peu sombre, où l'on reconnaît, à travers des tons opaques et lourds, les personnages de la Sainte-Famille.

Deux baies ont été pratiquées sur le chœur, et

leurs vitraux coloriés produisent dans le sanctuaire, sous les rayons du soleil, les jeux de lumière les plus variés. Dans l'un, l'artiste a peint, en couleurs voyantes, Notre-Seigneur : *Jesus Salvator mundi* ; dans l'autre, la sainte Vierge avec l'inscription : *Ave Maria*. Entre les vitraux et deux niches pratiquées dans les murs, et portant les statues de la sainte Vierge et de saint Joseph, pendent à la muraille deux autres tableaux, le premier de Jésus crucifié, le second de saint Pierre aux liens, bien faits, l'un et l'autre, mais surtout le dernier, pour exciter autant l'admiration des connaisseurs que la piété des fidèles.

Les boiseries et les murs du chœur sont décorés de quelques bas-reliefs et médaillons, représentant les armes pontificales, les symboles de l'épiscopat et quelques autres sujets allégoriques.

Huit grandes statues forment le principal décor des deux côtés de la nef. Elles sont placées à égale distance au bas de la corniche, où naît le cintre de la voûte, adossées au mur et supportées par des culs-de-lampe. Celle de saint Pierre et de saint Paul se font face, placées l'une et l'autre près des angles du transept. A droite, viennent à la suite, celle de saint Louis, de saint François d'Assise,

de sainte Philomène, faisant aussi face à leurs vis-à-vis : saint Charles Borromée, saint Benoît et sainte Thérèse.

Une rosace représente en très-bas-reliefs, au sommet de la voûte, trois cœurs entourés d'anges ; une autre porte les symboles des trois Personnes de la très sainte Trinité, lançant, dans une auréole d'or, des gerbes de rayons lumineux. Quelques autres reliefs, croix, anges, cœurs, étoiles, dorés ou peints en diverses couleurs sur un fond d'azur, complètent l'ornementation de la voûte.

Parmi ces peintures décoratives, l'une d'elles attire particulièrement l'attention, moins par sa valeur artistique que par le sujet qu'elle retrace : c'est un hommage à la Vierge, *Étoile de la mer*. Au milieu des vagues soulevées par un vent de tempête, une barque légère, perdue dans le lointain d'un sombre horizon, semble sur le point de naufrager. Sur le rivage, une croix se dresse dans un jour tranquille et radieux. Le cœur de Marie y brille comme l'étoile des cieux, et en le voyant les marins guident leur barque vers cette croix, port de salut.

L'église, fermée aux exercices du culte durant les quelques semaines que dura cette restauration, fut

rouverte le 26 novembre 1879, jour où Mgr Laffèche bénit les stations nouvelles du chemin de croix.

Chacune de ces stations est le don de quelque famille pieuse, et elles comptent parmi les plus beaux ornements de l'église ¹. Les personnages de la Passion y sont représentés avec une sincérité d'aspect qui touche l'âme, en remettant devant les yeux, sous de vives couleurs, les scènes émouvantes des souffrances du Sauveur.

Après cette restauration complète, les Bouchervillois ont peu de raison d'envier la magnificence des églises voisines ; la leur est digne de leur piété.

Cependant, ce qui a été plus particulièrement l'œuvre du R. M. Primeau et fait davantage connaître son goût, c'est la construction d'un baptistère, très artistique et d'un genre nouveau dans le pays.

Il forme une petite rotonde s'ouvrant sur la sacristie. Ce qui frappe tout d'abord en entrant, ce sont des sujets sculptés, ou peints sur toile, ou à

¹ Nous énumérons, dans l'ordre des stations elles-mêmes, les noms des familles qui en ont fait présent ; les cinq premières sont dues aux familles Aubertin, Sicotte, Lachapelle, H. Dulude et Robert ; la VI^e aux dames veuves Viau et Jodoin ; les autres, aux familles Bénéard, Jodoin, O.-L. Robitaille, Desmarteau, L. Lacoste, C. B. de Boucherville et Lapointe. Le donateur de la VIII^e station a voulu demeurer inconnu.

fresque, rappelant le sacrement de baptême ou des scènes évangéliques.

A l'opposite de la porte d'entrée, est un autel dédié à saint Jean-Baptiste ; il est surmonté d'un tableau représentant dans son humble vérité, le baptême de Notre-Seigneur.

Faites mouvoir cette légère poulie, près de la fenêtre, à gauche : voilà que monte jusqu'à la voûte le voile ouvré qui recouvre les fonts baptismaux. C'est toujours une agréable surprise d'apercevoir soudain, porté sur un élégant piédestal et sur un faisceau de colonnettes, ce grand vase étincelant de dorure, aux bords recourbés en volutes, ou délicatement ciselé en forme de dentelle, et dont le couvercle hémisphérique porte à son sommet les statues, sculptées sur bois, de Notre-Seigneur et de son divin Précurseur lui conférant le baptême.

Au moyen d'une poignée d'ivoire, on fait glisser ce couvercle sur deux lames d'acier, et l'on a sous les yeux un bassin en marbre et les autres vases servant aux cérémonies baptismales.

Le pourtour de l'abside porte, à fresque, huit sujets relatifs à la vie de Jésus-Christ. Ce sont les plus jolis spécimens du pinceau de MM. Lavoie & Beaulieu. Peints d'après des photographies, que M.

le curé avait apportées de Jérusalem, ils ont le mérite d'une grande fidélité de copie. Ceux qui ont eu le bonheur de voir les paysages eux-mêmes y trouvent une ressemblance qui étonne. Un artiste, juge en peinture, y trouverait peut-être matière à des restrictions ; il critiquerait les transitions heurtées du dessin, dont les couleurs et les contours ne permettent pas assez à la vie et à l'air d'y circuler librement. Il désirerait moins de coups de pinceau hasardés et une touche plus légère. Mais qui jamais a pu satisfaire des désirs d'artistes ?

En dépit de ces exigences supposées, la voûte ne laisse pas d'être élégante, et le baptistère n'en demeure pas moins le modèle et le chef-d'œuvre du genre en Canada.

LES ASSOCIATIONS PIEUSES.

Nous venons de parler de la chapelle du Sacré-Cœur; nous plaçons immédiatement, en tête des associations pieuses de la paroisse, la *Ligue du Cœur de Jésus pour les hommes*, dont l'établissement n'a été qu'une éclatante manifestation de la piété envers Notre-Seigneur, que cette chapelle a permis de faire fleurir à Boucherville.

La Ligue du Cœur de Jésus fait partie de l'Apostolat de la prière. Fondée en Canada, il y a cinq ans, par le R. P. Hamon, S. J., elle compte aujourd'hui des milliers de membres.

Le but de la Ligue est de maintenir l'esprit catholique dans les familles par les hommes, de combattre le blasphème et l'intempérance. Pour atteindre ce but, les associés promettent: 1° de commu-

nier au moins quatre fois l'an : à Pâques, dans les mois de juin, novembre et janvier. 2^o De ne pas blasphémer et d'empêcher le blasphème. 3^o De ne pas aller boire aux auberges ¹. Entre autres pratiques, les ligueurs doivent réciter chaque matin un *Pater*, un *Ave* et trois *Gloria Patri*, " pour réparer le blasphème," et offrir, le matin, tous leurs travaux au Cœur de Jésus.

La Ligue fut établie à Boucherville en 1886, à la suite d'une retraite prêchée par le R. P. Hamon. Deux cent cinquante hommes s'enrolèrent, dès la première réception, sous le drapeau du Sacré-Cœur. Ils faisaient partie des ligues-unies de Montréal, lors de la grande démonstration du 29 juin 1888. Leur petit bataillon prenait place, fanfare et bannière en tête, dans les rangs de l'immense procession à la suite de la statue du Sacré-Cœur, triomphalement portée du Gesù à la cathédrale Saint-Pierre.

L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE.

Cette association, dont la Ligue n'est qu'une branche spéciale, ainsi que nous venons de le remarquer, est établie depuis quelques années à Boucherville.

¹ *Manuel de la Ligue.*

Elle a pour devise ces paroles de l'oraison dominicale; *Que votre règne arrive*; pour insigne, une image du divin Cœur "peinte ou brodée sur une étoffe blanche ou rouge," portant avec la devise de l'œuvre, inscrite autour de l'image, cette ancienne devise de Marseille: *Arrête! le Cœur de Jésus est là!* Une indulgence de sept ans et sept quarantaines est accordée à ceux qui, dans les processions ou adorations publiques, portent ostensiblement cette image sur la poitrine ¹.

On peut être de l'Apostolat de la prière à trois degrés différents. Dans le premier, on exerce ce qui a été appelé "la prière d'action." Cette prière, c'est l'offrande de toutes les actions, peines, contrariétés et souffrances de la journée, aux intentions du Cœur de Jésus. Elle est la pratique essentielle de l'Apostolat. Le *second degré* ajoute à cette première pratique la récitation quotidienne d'une dizaine du rosaire, pour la conservation du souverain pontife et aux autres intentions de l'Apostolat. Le *troisième degré* enfin, a pour principale pratique la communion réparatrice, hebdomadaire ou mensuelle. Ligner des âmes pieuses, afin d'étendre par elles le règne

¹ *Œuvre du Sacré-Cœur*; Annuaire pour 1880.

du Cœur de Jésus, c'est la fin de l'Apostolat de la Prière dans ses trois degrés.

Cet Apostolat, de même que la Ligue pour les hommes, a son conseil de régie. Il se compose, à Boucherville, de la présidente, Mme Louis Normandin ; d'une vice-présidente, Mme Charles Guimond ; d'une assistante et d'une secrétaire-trésorière, Mlles Marie Jodoin et Augustine Desrochers ; de quatorze zélatrices, chargées de la propagation de l'œuvre.

LA CONGRÉGATION DES HOMMES.

Nous savons que cette congrégation existait, sous le patronage de la sainte Vierge, dès l'origine de la paroisse. Il semble néanmoins, que ses exercices ont été interrompus pour un temps ; car dans son *Mémoire pour la visite épiscopale*, en 1836, le R. M. Hudon n'en fait aucune mention. " Il y a eu " autrefois, dit-il, plusieurs confréries, ou établies " ou demandées : le Sacré-Cœur, le Rosaire, l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement et de la sainte " Trinité ; aucune n'existe maintenant. La confrérie " de la Sainte-Famille est la seule qui soit en vigueur." Telle qu'elle existe aujourd'hui, sous le patronage de saint Joseph, *pour le maintien de la tempérance*, la congrégation des hommes fut réta-

blie, le 8 mars 1876, par le R. M. Pierre-Eucher Lussier.

Nous avons dit avec quelle fidélité l'honorable M. Charles B. de Boucherville en remplit la charge de président.

LA CONGRÉGATION DES ENFANTS DE MARIE.

C'est encore au zèle du R. M. Lussier qu'est due la fondation de cette congrégation. Une centaine de jeunes filles y sont agrégées.

Elle est dirigée par la révérende Mère supérieure du couvent, qui continue par ce moyen d'exercer sa religieuse influence sur les anciennes élèves. Orner l'autel de la sainte Vierge, aux grands jours de fête et pour les exercices du mois de mai, est un des devoirs des congréganistes de Marie; un de ceux qu'elles remplissent avec une édifiante émulation.

LA SAINTE-FAMILLE.

Après la confrérie du Saint-Rosaire de N.-D. de la Victoire, instituée dès l'arrivée de M. Guybert de la Saudrays à Boucherville, la plus ancienne association religieuse est celle de la Sainte-Famille. Elle fut érigée sous ce vocable en même temps que la paroisse. C'est la confrérie des mères de famille.

Son conseil se compose d'une présidente, de deux assistantes et de deux conseillères. Elle n'a pas toujours été également florissante ; en 1836, voyons-nous encore dans le *Mémoire* du R. M. Hudon, trente personnes seulement en faisaient partie. Depuis le dimanche de la Sainte-Famille jusqu'à la Toussaint, elles se réunissaient tous les quinze jours, sous la présidence du curé.

Le R. M. Pepin, plein de cette idée, que les mères, pour élever chrétiennement leurs enfants, doivent être pieuses, releva l'association de la Sainte-Famille, la rétablit dans sa ferveur première, lui donna la vigueur qui l'anime encore aujourd'hui.

Ajoutons à ces confréries, celle du *Précieux-Sang*, établie par Mgr Joseph-Sabin Raymond ; l'œuvre de la *Propagation de la foi* ; l'œuvre de la *Sainte-Enfance*, établie surtout pour les élèves du couvent et des écoles ; enfin l'œuvre du *Denier de Saint-Pierre*, fondée par Mgr Bourget, en 1867, et qui a fourni pendant longtemps une centaine de piastres, chaque année, au trésor pontifical.

DEUX MONUMENTS

“ Usque ego postera
Crescam laude recens. ”

HORACE (*Exegi monumentum.*)

I

LA STATUE DE MESSIRE ANTOINE GIROUARD.

Élever un monument à la mémoire d'un grand homme, ce n'est pas seulement rendre hommage à ses vertus et accomplir envers lui un acte de reconnaissance ; c'est encore le plus puissant moyen de lui susciter des imitateurs. On ne se contente pas, en effet, en érigeant une statue en l'honneur d'un illustre citoyen, de graver son nom sur le socle ; la parole et la plume s'unissent pour faire l'histoire de cet homme ; à côté de son monument, on déroule, aux yeux de la multitude, le tableau des vertus et des hauts faits de sa vie. Il en résulte, dans les cœurs, une généreuse émulation ; la vertu ainsi connue et récompensée engendre d'autres vertus : on est tout prêt à être l'imitateur de celui dont on est l'admirateur.

César pleure devant le buste d'Alexandre, et César devient le vainqueur des Gaules et de Pharsale.

“ Ce qu'ils ont fait, pourquoi ne le ferais-je pas ? ” dit le fils de sainte Monique, en lisant la vie des grands serviteurs de Dieu, et ce fils devient le grand saint Augustin.

La vénérable mère de Mgr Taché raconte à son enfant les courses apostoliques de Marquette, elle présente à ses yeux le tableau des sacrifices du missionnaire jésuite, et le cœur du généreux enfant s'ouvre à son tour au désir du sacrifice, *une voie éloquente comme celle d'un monument*, selon son expression, *lui indique la route à suivre, et il part*, et le Nord-Ouest a son Marquette, couronné de nombreuses années et d'un glorieux épiscopat.

Tel est, dans un grand cœur, l'effet de l'irrésistible leçon de l'exemple.

Cette leçon, les Bouchervillois l'offrirent à tous leurs concitoyens, le 19 août 1879, en érigeant une statue, acte solennel de reconnaissance et d'admiration, en l'honneur d'un des plus illustres enfants de leur paroisse : messire Antoine Girouard, fondateur du collège de Saint-Hyacinthe. Trois des anciens élèves de ce collège firent, en face du monument, l'histoire des œuvres et des vertus du pieux fondateur.

Ce jour-là aussi, Boucherville consacrait de précieux souvenirs historiques. Dans le sol où gisent encore les derniers restes des fondations de la chapelle de 1668, on planta une croix portant les noms glorieux de Pierre Boucher, de Marguerite Bourgeois et de Jacques Marquette. Et devant ce second monument, Mgr l'archevêque de Saint-Boniface, exprima les sentiments qu'inspiraient à son noble cœur, ces trois noms inscrits sur une même croix.

La fête eut lieu le dimanche après-midi.

“ On avait élevé, en face de l'église, une estrade, où l'on voyait, assis sur des fauteuils, Sa Grandeur Mgr Taché, Mgr Raymond, le R. M. Lavigne, supérieur du séminaire de Montréal, le R. M. Nantel, supérieur du petit séminaire de Sainte-Thérèse, le R. P. Lefloch, O. M. I., les RR. MM. Gravel et Trudel, anciens curés, M. Alexandre Lacoste, bâtonnier du barreau de Montréal, M. le Dr Desmarteau et plusieurs autres. Autour de l'estrade se pressait un cercle nombreux de membres du clergé et de citoyens marquants ¹. ”

Toute la paroisse était en fête et en portait les joyeuses parures. Eh ! n'avait-elle pas raison de

¹ Compte-rendu de la *Minerve* par *Un Spectateur*, le 27 août 1879,

l'être ? Pour faire l'éloge de ses gloires passées, ne voyait-elle pas réunies à l'ombre de son clocher ses plus belles gloires du présent ?

La statue du R. M. Girouard est plus que de grandeur naturelle ; elle repose sur un piédestal en pierre, devant l'église, au milieu d'un bosquet de jeunes érables. Sur une des faces du piédestal, est gravée l'inscription suivante :

ANTOINE GIROUARD
né à Boucherville
le 7 octobre 1762
FONDATEUR DU COLLÈGE
de
SAINT-HYACINTHE, en 1811
décédé le 3 août 1832.

Le statuaire a reproduit l'attitude modeste de l'humble prêtre ; on découvre dans ses traits quelque chose qui rayonne comme la vertu ; ce large front parle encore d'intelligence, ce regard recueilli rappelle la prière et la candeur ; les vieillards qui l'ont connu retrouvent l'expression de sa douceur dans le sourire qui effleure ses lèvres. C'est lui enfin,

" Et quand on parlera de ses vertus si chères
Nos enfants n'iront pas demander à nos pères
Comment souriait *le pieux vieillard.*"

M. Girouard est un des principaux personnages de Boucherville, que nous nous sommes proposé de

faire connaître. Ici notre but sera facilement atteint : nous n'avons qu'à citer. Bien mieux que nous ne saurions le faire, Mgr Joseph-Sabin Raymond redira l'histoire de celui dont il a été l'élève et le coopérateur. Le discours qu'il prononça en cette circonstance est rempli de sincérité, de traits édifiants et de reconnaissance filiale,

Immédiatement avant lui, M. le Dr Desmarteau avait esquissé, dans un langage aussi délicat qu'élevé, la vie du vénérable fondateur. Mgr Raymond compléta le tableau, dans son discours, que nous reproduisons à peu près textuellement.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Boucherville, Saint-Hyacinthe, voilà deux noms qui correspondent. La cité, jeune encore, mais en voie de progrès, qui s'élève sur les bords de l'Yamaska, salue avec reconnaissance la paroisse florissante qu'arrosent les eaux du roi des fleuves. A l'honneur de Boucherville concourent une antiquité pleine de gloire, un illustre fondateur, qui lui a donné son nom, en léguant à nos annales une de leurs pages les plus édifiantes, de nobles familles continuant jusqu'à nos jours son illustration, des membres éminents du clergé, des citoyens distingués, dont les talents et les labeurs furent consacrés à la patriotique défense de

l'Église et de l'État, enfin l'esprit de foi, d'honnêteté, de zèle pour l'éducation, qui distingue encore ses habitants.

Saint-Hyacinthe doit ses développements aux maisons d'éducation qui y sont fondées. Voilà pourquoi nous disions que la jeune cité est reconnaissante envers Boucherville. C'est à un homme de cette paroisse, en effet, qu'elle doit la fondation de ses principaux établissements. Et c'est à la mémoire de cet homme, du vénéré messire Girouard, que s'élève le monument dont l'installation nous réunit aujourd'hui.

Placé à la tête des deux institutions qu'il a fondées, j'ai compris que c'était un devoir pour moi de me rendre à l'invitation de votre digne pasteur, et d'adresser la parole en cette circonstance. Permettez-moi donc de vous rappeler les titres de M. Girouard à l'hommage que vous lui rendez aujourd'hui. Il me suffira pour cela de redire simplement ce qu'il a été et ce qu'il a fait.

De tous ses amis survivants, je crois être celui qui a eu le plus de rapports avec ce grand homme, du moins, dans la dernière partie de sa carrière. Je suis né à la porte de son presbytère ; je l'ai connu presque aussitôt que les auteurs de mes jours. Après

ma mère; c'est lui qui m'a fait connaître Dieu. Enfant, je l'ai accompagné souvent à l'autel pour le servir; toute mon éducation, je l'ai reçue dans son cher collège. Parler de ses vertus et de ses œuvres, c'est pour moi acquitter une dette sacrée, et m'accorder un bonheur toujours nouveau.

M. Antoine Girouard n'a pas eu le bonheur de connaître son père. Dieu l'en dédommagea en lui donnant un beau-père qui l'aima comme son propre enfant. Il voulut faire instruire le jeune Antoine; mais, cultivateur à peine à l'aise, il ne put subvenir seul aux frais d'une éducation classique. Quelques citoyens généreux l'aidèrent, et Antoine fut envoyé au collège de Montréal.

Ses talents l'y firent remarquer entre tous ses condisciples; ses succès furent brillants et solides, et nombreuses les couronnes qu'il y remporta. Il étudia la philosophie au séminaire de Québec, et après deux ans d'études théologiques dans cette maison, il fut jugé digne du sacerdoce et du ministère apostolique.

Envoyé d'abord en mission à la Baie-des-Chaleurs, il desservit seul pendant quelque temps toutes les paroisses disséminées sur ces côtes. Plus d'une fois, il dut affronter la mort pour porter

les secours de son ministère. L'affection qu'il y gagna fut telle, que plusieurs années après son départ, une députation de sauvages et de pêcheurs de la *Baie* venaient à la Pointe-aux-Trembles, où il était curé, le supplier de revenir au milieu d'eux et d'être encore leur pasteur et leur père.

En septembre 1805, M. Girouard était nommé à la cure de Saint-Hyacinthe. Quelques maisons groupées autour de l'église formaient alors tout le village ; mais la paroisse était immense. Seize paroisses s'en sont formées depuis. C'était le centre religieux d'un grand nombre de catholiques dispersés jusqu'à la frontière américaine. Pour visiter un malade il fallait quelquefois des jours entiers voyager à travers des forêts sans chemin.

M. Girouard a été chéri, admiré à Saint-Hyacinthe, pour sa piété, son travail assidu, son zèle à instruire son peuple, sa charité sans borne envers les pauvres, sa courtoisie et son aimable simplicité.

Je devrais rappeler ici ce qu'il fit pour l'agriculture, les sacrifices qu'il s'imposa pour le défrichement des immenses vallées des cantons de l'est, le nombre d'églises et de chapelles qu'il a vues s'élever, là même où il avait vu la forêt vierge. Mais je me hâte de parler de son œuvre principale, de

celle qui fait le mieux la gloire de son nom, de cette institution où sont venus se former tant d'illustres défenseurs de notre église et de notre patrie.

Un jour, M. Girouard dut porter les secours religieux à une famille, établie à plus de vingt milles de son église. C'était le soir, et pour parvenir à cet endroit il n'y avait point d'autre voie de communication que la rivière Yamaska. Assis dans son canot, il en remontait tranquillement le cours, quand au milieu du silence de la nuit, il lui sembla entendre des voix, partant de toutes les chaumières perdues au sein de la forêt ; les voix des vieillards touchant au seuil de l'éternité, des familles de colons soupirant, au milieu de leurs pénibles travaux, après les consolations de la religion, les voix de la jeunesse se sentant entraînée par les passions, des enfants, des malades et de tous les fidèles aimant Dieu ; il lui semblait que toutes ces voix, portées sur la brise des nuits, arrivaient à ses oreilles et, dans un triste et touchant concert, répétaient en accent suppliant : donnez-nous des prêtres.

Des prêtres ! mais il faut les former par l'éducation religieuse et littéraire. Ah ! se dit-il, s'il y avait un collège à Saint-Hyacinthe. . . . Mais, c'est un rêve de la nuit !

Cependant, il songe que ses revenus augmentent et que le défrichement s'opère. Un éclair traverse son âme : " Je bâtirai un collège ; je ferai des prêtres."

En vain M. Girouard se dit ensuite qu'il lui faudra s'imposer toutes sortes de privations ; que sa vie sera désormais vouée à de continuelles sollicitudes, que cette entreprise va lui ravir tout repos. Avec la bénédiction de Dieu, tout peut réussir.

Sans doute, établir une pépinière pour le sacerdoce a été la principale intention de M. Girouard ; mais sa pensée, dans la fondation du collège de Saint-Hyacinthe, s'est aussi portée vers un autre objet.

Il sentait que sa patrie avait besoin de défenseurs, et que l'éducation seule pouvait relever sa nation et la soustraire à l'infériorité, dans laquelle on cherchait à la maintenir. Il fallait des hommes instruits et bons chrétiens pour empêcher les Canadiens, malgré le flot envahisseur des populations étrangères, d'abdiquer leur langue, leur foi, leur caractère distinctif comme peuple. " Pour Dieu et la patrie," M. Girouard a pu écrire ces mots en toute sincérité de cœur au frontispice de son établissement

La construction lui coûta des fatigues, des sacrifices incalculables.

Les contradictions ne lui manquèrent pas. On se moqua de son entreprise ; de faux prophètes prédirent au bon curé, que sa *misérable école* se ruinerait bientôt avec lui. Rien ne le découragea. “ Si l’édifice tombait aujourd’hui,” répondait-il un jour, “ je dirais : que le nom de Dieu soit béni, et je le rebâtirais demain.”

Enfin, un jour,—j’en ai gardé en moi l’impression la plus vive,—un jour d’indicible satisfaction se lève pour M. Girouard. Debout devant le seuil de la maison paternelle, je vois défiler une procession. En tête, s’avance, à côté de notre bien-aimé curé, un vieillard vénérable, courbé par les années. On me dit : “ Ce vieillard est M. le grand-vicaire Conefroy, curé de Boucherville ; il vient bénir le collège.” Peu de jours après, cette maison s’ouvrait à la jeunesse, et j’avais le bonheur de faire partie de la première classe qui s’y est faite.

Pour soutenir sa fondation M. Girouard employa tous les moyens dictés par la prudence. Sachant que les fortunes des habitants ne permettaient d’exiger d’eux qu’une pension modique, insuffisante au soutien du collège, il acheta, à peu de frais alors, les belles propriétés, qui ont fait longtemps et font

encore aujourd'hui les abondantes ressources de cette institution.

M. Girouard vit son œuvre fortement encouragée par son vénérable ami, Mgr Plessis, et plus tard par Mgr Lartigue, administrateur du diocèse de Montréal.

Enfin, en 1826, il vit des élèves dans chacune des classes du cours classique, et douze élèves de philosophie lui adressaient, en quittant cette maison, un solennel hommage de reconnaissance. Il eut le bonheur d'assister au saint sacrifice offert par des prêtres formés dans son collège ; de les voir annoncer la parole divine et sanctifier les âmes.

A côté de son collègue, il fonda une autre maison, pour l'éducation des jeunes filles. Sa libéralité la laissa dans une voie prospère, où elle marcha, d'abord sous la direction des dignes filles de cette Mère Bourgeois, dont le souvenir est solennellement rappelé aujourd'hui, et plus tard sous la direction des sœurs de la Présentation, qui en ont fait, en ce pays, leur maison-mère.

M. Girouard pouvait dire : *opus consummavi*, j'ai accompli ma tâche. Des infirmités lui faisaient pressentir la mort. Il se tenait prêt ; il avait tout prévu, tout arrangé, car il s'attendait à être surpris.

Le 2 août 1832, il visitait une dernière fois Boucherville, sa chère paroisse natale. Un soir il passa ici, devant l'endroit où nous sommes réunis ; il salua devant cette église le Dieu qui y réside, avec une sorte de pressentiment douloureux ; il se rendait chez son ami, le vénéré M. Deguise, curé de Varennes : cette nuit-là même le ciel l'enlevait à la terre.

Ce fut une consternation générale ; l'affliction ne se borna pas à Saint-Hyacinthe et à Boucherville, le pays entier la partagea bientôt. M. Girouard était connu, estimé, respecté partout ; ses vertus et ses œuvres lui avaient acquis un nom vénéré.

Vingt-neuf ans après avoir été déposés dans l'église de Saint-Hyacinthe, ses restes furent transportés, au milieu d'un immense concours de prêtres et de citoyens, dans le cimetière du Séminaire. Il aura pour mausolée la chapelle que les anciens élèves du collège doivent élever, selon la suggestion de Mgr l'archevêque de Saint-Boniface ¹.

L'œuvre de M. Girouard, on a pu en apprécier la prospérité et l'importance à cette fête solennelle, dont elle a été l'objet l'année dernière. En ce jour,

¹ Cette chapelle est maintenant bâtie ; on la considère comme un des plus jolis édifices religieux de Saint-Hyacinthe.

en effet, le collège de Saint-Hyacinthe voyait réunis dans ses murs la plupart des quatre ou cinq mille élèves, qui ont reçu là leur éducation, avant de fournir aux professions libérales cinq cents de leurs membres, quarante aux assemblées législatives et à la magistrature, parmi lesquels six juges de la cour supérieure, cinq sénateurs de la Puissance et plusieurs ministres d'État ; avant de fournir à la religion plus de trois cents prêtres, quarante religieux, quatre évêques et un archevêque : l'illustre prélat qui préside cette cérémonie et que Boucherville et Saint-Hyacinthe réclament comme leur gloire.

La statue de bronze, modelée sur celle que vous élevez aujourd'hui en son honneur, demeure dans le parterre du collège, comme le monument de la gratitude des anciens élèves, envers le glorieux fondateur.

Maintenant, permettez-moi de vous le dire, vous vous honorez vous-mêmes, en élevant ce monument à la gloire de ce champion de l'éducation. Cette statue dit assez que vous savez apprécier ce que fait la religion pour la société, par le développement intellectuel qu'elle lui donne. Vous attestez que l'éducation, sous le contrôle du clergé, éclaire les esprits, élève le caractère, forme le cœur aux nobles

aspirations et devient, par là même, un principe actif de bonheur et de progrès pour une nation. Oui, la religion par la sublimité de ses dogmes, la pureté de sa morale, travaille à surnaturaliser l'homme, à le rapprocher de la divinité qui est son principe ; l'impiété ne peut que l'abaisser et exciter en lui les instincts d'une cruauté, dont 1871 et la Commune de Paris ont offert les tristes effets. Ah ! pourquoi faut-il qu'on oublie ces principes, sur la terre chérie d'où sont venus nos pères !

L'acte que vous accomplissez est une protestation contre le principe désastreux, qui veut une éducation sans religion, c'est-à dire une société sans Dieu. Soyez fiers de cette expression intelligente de votre foi ! Soyez fiers d'avoir si bien compris l'importance de l'union de l'ordre religieux et de l'ordre social.

Outre le souvenir de M. Girouard, je dois vous dire en terminant, que d'autres souvenirs et d'autres noms m'attachent à Boucherville. Ici, en effet, fut élevé le pieux archevêque de Saint-Boniface, que je vénère à plus d'un titre. Ici, naquit M. Trudel, mon ami de cœur, digne prêtre, digne neveu de M. Girouard, insigne bienfaiteur de notre institution. Pendant plus de trente ans, cette paroisse a été desservie par le bon et vertueux M. Pepin, dont j'eus

l'insigne bonheur d'être l'ami. En prononçant son nom, je sens votre émotion, et c'est avec peine que je puis contenir la mienne.

Aujourd'hui, je revois avec plaisir le pieux pasteur qui vous dirige. Comme vous je l'estime, comme vous j'apprécie son zèle actif et intelligent. C'est lui qui a été le promoteur de la grande réunion des anciens élèves du collège de Saint-Hyacinthe. Je suis heureux de pouvoir lui en exprimer ma reconnaissance, en le remerciant de l'hommage qu'il fait rendre, en ce jour, à notre vénéré fondateur. Ici encore, sont de respectables citoyens qui me sont unis par plus d'un lien, et qui accroissent, s'il est possible, l'intérêt que je porte à cette paroisse.

Le souvenir de ce jour et de la part que l'on a bien voulu me donner dans cette fête, vous assure à jamais et de ma reconnaissance et de mon admiration.

Le discours de Mgr Raymond fut suivi de celui de l'honorable M. Alexandre Lacoste. Le distingué jurisconsulte joignit aux considérations profondes du savant, les éloges dus aux illustres personnages de sa paroisse, et avant tout, au vénérable fondateur de son *Alma Mater*. La finesse de son esprit et la

sensible gratitude de son cœur, lui permirent de les exprimer avec non moins de délicatesse que d'éloquente sincérité.

On retrouve rarement dans les hommes livrés presque exclusivement aux questions légales et politiques, cette éloquence du cœur, cette effusion de sentiments tendres, cette note dominante et douce de la sensibilité. Habitué qu'ils sont à délibérer, à lutter dans l'arène du droit, à défendre ou à accuser, ils n'ont guère le plaisir de distribuer des louanges sincères et sans restrictions. Elles sont peu nombreuses les couronnes, que les avocats tressent dans l'accord et l'admiration unanime. Aussi s'explique-t-on leur joie expansive, quand enfin il leur est permis de parer un noble front de fleurs, que ni adversaires ni ennemis n'oseront flétrir ou effeuiller.

M. Lacoste est heureux de prendre part à la démonstration de ce jour. Il le dit, et sa joie émue le dit autant que ses paroles. "Dieu a mis dans mon cœur, dit-il, comme dans celui de tout homme, l'amour du lieu natal."

Il le proclame hautement, il aime ce théâtre des jeux de son enfance, ce village qui se mire dans le grand fleuve, témoin des courses, des

aventures et des espérances de sa jeunesse. Ici, est la maison paternelle, ce foyer de l'amour le plus pur ici-bas. Il aime ce temple, où il a éprouvé tant d'émotions diverses et où repose une part de ses plus chères affections : les restes de sa mère, *dimidium animæ suæ*.

Il est fier de Boucherville. “ Eh ! s'écrie-t-il, comment ne le serais-je pas ? Quel homme pourrait donc être orgueilleux de son village, si un enfant de Boucherville ne l'est pas du sien ? Quelle paroisse a donné à la patrie et à la religion reconnaissantes, un plus grand nombre de fils illustres ? Pour ne parler ici que des plus récents, j'aime à nommer sir Louis-Hyppolyte Lafontaine, cette large tête vraiment canadienne, ce sauveur de notre pays, qu'il retira de l'impasse ruineuse où l'avait acculé nos luttes de race et de parti ; j'aime à nommer le prêtre humble et grand, que nous glorifions aujourd'hui, comme un des plus insignes bienfaiteurs de notre nation. Vous vous hâtez d'ajouter avant moi le nom de l'archevêque vénéré qui préside cette cérémonie, l'apôtre dont le zèle a évangélisé les peuplades de l'ouest, depuis la Rivière-Rouge jusqu'aux confins du Mackensie et de l'Athabaska,

“Oui, je suis fier de mon village natal ! et en redisant ses gloires, je sens mon cœur battre d'orgueil !”

N'est-ce pas là le chaud langage de l'âme ? l'expression candide d'une vive affection ? Dans le cœur des citoyens de Boucherville, de telles paroles durent faire vibrer bien des fibres et éveiller bien des échos.

Ce n'est pas nous qui contredirons à l'enthousiasme de M. Lacoste. Nous n'y voyons pas même la trace d'une légitime exagération. Il a demandé “quelle paroisse a donné à la patrie et à la religion reconnaissantes, un plus grand nombre de fils illustres,” et nous en avons cherché une en vain. Vingt prêtres séculiers, des religieux, des religieuses en grand nombre, nos plus grands hommes d'État, nos citoyens les plus célèbres dans toutes les carrières, inscrits au catalogue de ses enfants ; c'est un titre sans pareil à l'honneur d'une petite paroisse.

Ouverte par le R. M. Nicolas B. de Boucherville, la liste de ces vingt prêtres s'est remplie, sans jamais voir pâlir son éclat.—Certes ! sa gloire n'avait pas à baisser pour arriver jusqu'à Mgr Taché. On ferait une belle moisson pour la piété, si l'on glanait seulement au passage, dans la vie des prêtres rangés sur la liste entre ces deux noms. Il suffit de nom-

mer messires Clément-Amable Boucher de la Broquerie, Jean-Baptiste Saint-Germain, décoré par Pie IX ¹, Charles-Marie B. de Boucherville, Blyth, Trudel, Huet, Birtz, Lussier, Daigneau, pour évoquer toute une série de souvenirs pieux.

Depuis la Sœur Saint-Pierre, entourée dans le cloître de ses nièces et arrière-nièces, jusqu'à Mlle de Montizambert et jusqu'à Mme Taché, la liste des femmes d'une haute vertu est longue, et elle brille par plus d'un trait d'une admirable sainteté.

Parmi les laïques, il n'est pas besoin de descendre pour passer des nobles fils et dignes successeurs du sieur Pierre Boucher, des de Sabrevois de Bleury, des de Grosbois et de Niverville, à M. Joseph-Antonin de la Broquerie, aux MM. Lacoste, père et fils, aux honorables Lafontaine, Sicotte, Viger et de Boucherville, tous quatre, à leur tour, premiers

1 M. Saint-Germain naquit à Boucherville, en 1788, et mourut à Saint-Laurent, en 1863, après avoir été curé de cette paroisse durant 34 ans. Mgr Bourget lui transmit, en 1863, de la part du Souverain Pontife, Pie IX, une magnifique médaille, qu'il accompagna des lignes suivantes : " N. S. P. le Pape, ayant appris tout ce que la charité " vous a fait faire pour les pauvres et l'éducation dans cette paroisse " et dans le diocèse, en contribuant puissamment à la fondation de " deux communautés religieuses, me charge de vous témoigner sa " satisfaction, en me donnant l'honorable commission de vous remettre " une médaille, qui sera pour vous, je n'en doute pas, un souvenir " très précieux."

ministres du gouvernement des Canadas-Unis ou de la Province de Québec.

Quelle paroisse peut se vanter d'une pareille noblesse, dignement acquise, dignement continuée, religieuse, nationale ? Non, les citoyens de Boucherville n'auront jamais trop de filial orgueil ; et la paroisse de la Sainte-Famille ne se glorifiera jamais trop de ses nobles enfants. En eux elle trouve, comme la romaine Cornélie, ses plus beaux joyaux.

Coupons court à cette digression. Nous voulions résumer brièvement un discours, et nous voilà pris en flagrant délit de commentaires. Aussi bien, c'est la faute de l'orateur lui-même, si une de ses pensées en fait naître tant d'autres. Nous revenons.

En second lieu, M. Lacoste dit qu'il est heureux de prendre part à cette solennité, en sa qualité d'élève du collège de Saint-Hyacinthe. Il a coulé dans cette maison les huit plus belles années de sa vie. La reconnaissance qu'il doit à ses dévoués directeurs, rejailit sur M. Girouard. Pour lui et pour tous ses condisciples, ce nom vénéré a été uni à toutes leurs joies et à toutes leurs peines d'écolier.

Enfin, comme canadien-français, M. Lacoste est bien aise de rendre hommage à la mémoire d'un grand patriote.

Notre partage, comme peuple, dit-il, n'est pas d'avoir un état de société à part, de poursuivre une politique séparée, de nous distinguer dans la carrière des armes. Notre pays marche dans une autre voie et réclame d'autres services.

Nous sommes entourés d'écueils et d'orages ; notre langue et nos traditions religieuses sont comme étouffées, dans un réseau toujours rétrécissant, de langues et de traditions étrangères. Cependant, à juger de l'avenir par le passé, la grande mission que la Providence nous a confiée est pleine d'espérance. Comme la France en Europe, la nation canadienne est, sur cette terre de l'Amérique du Nord, la fille-aînée de l'Église. Nous devons nous distinguer et dominer par l'intelligence, par la science, par notre adhésion à la vérité, par la haute éducation classique.

Dans la poursuite de ces nobles destinées, le clergé est notre plus ferme appui. "M. Girouard l'a compris ; il a dépensé sa vie au succès de cette grande mission. Voilà son mérite, voilà sa gloire la plus pure."

Voilà, ajouterons-nous, le triomphe préparé par la reconnaissance à ce pieux fondateur. Celui qui dormait depuis quarante-sept ans avec les morts, a

revécu dans sa paroisse réjouie, ses vertus ont relui d'une splendeur neuve, les exemples et la pieuse mémoire de sa vie continueront d'édifier et d'instruire.

LE MONUMENT DE LA BROQUERIE.

DISCOURS DE MGR TACHÉ.

Il revenait à Mgr Taché, de par tous les titres, l'honneur de rappeler l'histoire du vieux manoir où il a passé sa jeunesse, de redire les noms des plus grands personnages qui l'ont illustré, les plus beaux souvenirs qui s'y rattachent.

Nous avons de son discours mieux que des éloges ; nous avons le discours lui-même, et nous allons le citer. Il exprime fidèlement le caractère de l'auteur, c'est-à-dire la noblesse des sentiments, l'amour sincère de la vérité, l'admiration profonde du dévouement et de la vraie grandeur, l'élévation et la largeur d'une pensée, simple, vigoureuse, toujours claire, s'épanchant comme une douce lumière.

Notre histoire, surtout quand elle revêt le carac-

tère religieux, n'a pas de plus fidèle interprète que Mgr Taché. Comme un pinceau, sa parole en colore les scènes et les anime ; il sait louer les défenseurs et les apôtres de l'église du Canada, comme il sait les imiter. Nous lui devons d'en connaître plus d'un, que notre âge oublieux ignorait : il faut écartier si peu les nuages qui couvrent le ciel de notre histoire, pour montrer combien il est étoilé.

Voici quelques-uns de ces nobles sentiments, de ces pensées touchantes ; voici un de ces tableaux pleins de vie, un des coins de ce ciel étoilé.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS ET MESDAMES,

L'éloquent orateur qui vient de me précéder dans cette tribune, a fait ressortir avec une grâce charmante et une grande élévation de sentiment, les motifs qui le portent à se réjouir en ce jour. Ces motifs sont trop ceux qui m'animent, pour que je n'en répète pas la douce énumération, en me les appliquant à moi-même. Invité à l'honneur de vous adresser la parole, je vous redirai donc que la solennité qui nous réunit, me comble de bonheur, parce que je suis enfant de Boucherville, élève du séminaire de Saint-Hyacinthe, canadien-français.

Dieu n'a pas placé mon berceau ici à Boucher-

ville, mais il m'y a appelé dès ma plus tendre enfance, et, pour me consoler d'y être venu orphelin, il m'y a environné de tant d'affection et de soins, que Boucherville est, par excellence, la paroisse de mon cœur, et j'en suis l'enfant. Aussi, avec quelle joie pure et sincère, je salue la statue qui vient d'être élevée en l'honneur de mon noble et vénérable coparoissien, messire Antoine Girouard.

Après huit ans passés à Boucherville, j'allai en passer huit autres au collège de Saint-Hyacinthe. Là, des soins nouveaux, des affections nouvelles captivèrent mon jeune cœur, et s'ajoutèrent aux souvenirs précieux qui font le charme de la vie, en quelque situation que l'on se trouve. Mais Saint-Hyacinthe, c'est M. Girouard ! Aussi, avec tous les élèves de notre illustre *Alma Mater*, je suis heureux de voir inaugurer, à Boucherville, la statue du fondateur du collège de Saint-Hyacinthe.

Les desseins de la Providence nous avaient fait un sort rigoureux, en apparence, lorsque le drapeau de la vieille France cessa de flotter sur la Nouvelle. Les malheurs des temps avaient amoindri notre population, déjà si décimée. L'élite de notre société avait, en grande partie, abandonné les rives du Saint-Laurent. Les conséquences de la conquête

semblaient condamner le reste des premiers habitants du Canada, à une vie obscure et inconnue ; peut-être même, à l'anéantissement comme peuple. Pourtant notre patrie, malgré ses infortunes et même ses fautes, conservait trop de noblesse et de vertu pour qu'il en fût ainsi. Le clergé canadien resta à son poste, chargé par Dieu de maintenir notre langue, nos traditions, nos aspirations nationales. Dans ces poitrines de prêtres, battaient des cœurs de fondateurs de collèges. L'éducation de nos devanciers, l'éducation de la génération actuelle, est le moyen employé par la Providence, pour dissiper les appréhensions que durent éprouver nos aïeux en contemplant leur isolement après le traité de Paris.

Il est donc bien juste que comme canadien-français, j'éprouve un sentiment de joie, un sentiment d'orgueil national, en voyant s'élever, sur ce site si beau, près de ce grand fleuve, la statue d'un canadien-français, fondateur de collège, enfant de mon village.

Messieurs, là ne se borne pas l'intérêt de la solennité qui nous réunit. Il y en aurait, sans doute, assez pour la joie d'un jour. Mais nous avons jeté un regard sur le passé. Il est si glorieux ce passé de notre histoire, qu'on peut à peine toucher le

voile qui le cache, sans voir se multiplier les faits admirables qu'il renferme, sans voir se grouper en nombre quelques-uns des noms illustres qui l'ont ennobli, quelques-unes des gloires si pures qui l'honorent. Qu'il me soit donc permis d'offrir mes remerciements et les vôtres au digne et zélé curé actuel de Boucherville, pour la pensée si belle qu'il a eue, d'associer l'érection d'une statue en l'honneur d'un des enfants de cette localité, à l'érection d'un monument commémoratif de la fondation même de cette paroisse.

Habitants de Boucherville, vous connaissez tous la petite rivière qui se décharge dans notre grand fleuve, à vingt arpents à l'ouest d'ici. C'est la rivière Sabrevois ou ruisseau Saint-Jean. Vous connaissez tout l'antique maison qui est auprès de ce ruisseau ; dont laquelle j'ai possédé et perdu la mère que j'aimais tant, et dans laquelle habite encore aujourd'hui, mon vénérable et pieux oncle, M. de la Broquerie. Eh bien, c'est là que nous allons, dans quelques instants, planter une croix, sur la base de laquelle seront inscrits quelques-uns des titres, que ce coin de terre présente à notre reconnaissance et à notre affection.

Les hommes ont la faculté de se taire, et jouis-

sent même souvent du triste privilège d'oublier ; les pierres, au contraire, ne sauraient garder le silence, et les monuments rendent les souvenirs impérissables. Gravons des pierres pour qu'elles parlent bien haut, élevons des monuments pour qu'ils redisent aux générations futures, ce que les générations actuelles savent et admirent, ce que les générations passées ont accompli.

Mais quels souvenirs se rattachent à cet endroit de Boucherville ? Que s'est-il passé d'extraordinaire auprès de cette modeste demeure d'un noble vieillard ? Q'ont de remarquable les bords de ce ruisseau souvent desséché ?

Ces questions, si naturelles sur les lèvres d'un étranger, auront leurs réponses dans l'inscription de notre monument, comme elles l'ont déjà dans la connaissance que vous possédez tous de l'histoire de notre belle paroisse. Cette maison, c'est le manoir bâti en 1668, par le fondateur et premier seigneur de Boucherville, l'illustre Pierre Boucher. L'endroit où sera plantée la croix, tout près de la maison, est celui où fut le premier sanctuaire élevé à l'honneur de Dieu, dans la seigneurie de Boucherville. C'est là que fut solennisé le premier baptême, consigné dans nos archives, par le célèbre Père Jacques Mar-

quette. C'est là que fut la première école, et elle y fut ouverte et tenue par la vénérable Marguerite Bourgeois. Un mot sur chacune de ces grandes figures de nos annales.

Parmi les hommes les plus distingués et les plus utiles qui ont vécu dans la Nouvelle-France, on compte Pierre Boucher, seigneur de Boucherville ¹.

.....

M. Boucher avait sauvé Trois-Rivières, et il en était le gouverneur. Il abandonna les honneurs de sa position, et vint à Boucherville commencer le défrichement.

C'est cette même année, 1668, qu'il construisit la maison dont j'ai parlé il n'y a qu'un instant ; dont les murailles et la charpente n'ont point été renouvelées ; dans l'enceinte de laquelle le patriarche d'une nombreuse postérité pratiqua les actes de vertu, qu'un de ses arrière-petits-fils à la septième génération, y continue encore tous les jours.

Le seigneur du nouvel établissement ne voulait pas de demeure pour lui, sans qu'il y en eût une

¹ Nous nous permettons d'omettre la courte notice biographique qui suit ; ayant résumé dans notre premier chapitre la vie du sieur Pierre Boucher.

aussi pour le Seigneur du ciel et de la terre. Plein de l'esprit et de la sagesse qui animèrent d'abord Salomon, le sieur Boucher construisit un temple auquel il ne pouvait pas, sans doute, donner la splendeur de celui du petit-fils de Jessé, mais que le vrai Fils de David se plut à remplir de la splendeur des merveilles eucharistiques. Ce fut là la première église de Boucherville. La grâce a rendu inutile, et le temps a fait disparaître complètement le fort Saint-Louis, bâti tout près de cette église, pour protéger contre les sauvages Iroquois, ceux qui y venaient prier pour la conversion de ces barbares ; mais les murs du sanctuaire dont j'ai vu quelque chose quand j'étais enfant, ne devaient point s'effacer entièrement, et ils ont encore leurs fondations dans ce sol que doit ombrager la croix que je vais bénir. C'est donc une belle pensée que celle de marquer par un monument, cet endroit où le Dieu, ami des hommes, s'est immolé dans les commencements de cette paroisse ; où le fondateur de cette même paroisse a donné des preuves si éclatantes de sa foi et de sa piété ; où il a vécu pendant près de cinquante ans, y élevant ses seize enfants dans la crainte de Dieu et la pratique de toutes les vertus, qui sont comme héréditaires et

indispensables dans cette localité. Le sentiment chrétien a toujours excellé en ces lieux. Il est si naturel en ceux qui les habitent ou qui en sont originaires que, dans mes relations avec les B. de Boucherville, domiciliés en France et à l'île Maurice, j'ai eu le bonheur de remarquer les qualités qui ont brillé dans notre ancêtre commun, le Grand-Père Boucher.

Les âmes d'élite s'apprécient et se recherchent, c'est ce qui explique le nom que nous trouvons à la tête du premier registre de Boucherville, registre tenu dans le sanctuaire adjacent au manoir. Ce nom est celui de Jacques Marquette, écrit de la main même de l'illustre missionnaire, à côté de celui d'un fils et d'une fille de M. Boucher, à l'occasion du baptême d'une enfant sauvage. Il y a tout un monde de souvenirs dans le précieux manuscrit dont je vous parle, et ce monument sur le papier, mérite à lui seul, un monument sur le marbre ou le bronze.

Je vous avoue, Messieurs, que je ne prononce pas le nom du Père Jacques Marquette sans éprouver une vive émotion. Dans ce nom, je lis quelques-unes des plus pures gloires des enfants de Loyola : les élans généreux du zèle de nos missionnaires,

l'éclat répandu sur les travaux de nos illustres découvreurs. Et, certes, je ne suis pas seul à éprouver ce sentiment. Ces jours-ci même, les organes les plus accrédités de l'opinion publique, dans plusieurs États de l'Union Américaine, redisaient et les vertus et les gloires du généreux missionnaire, de l'intrépide découvreur dont je viens de prononcer le nom avec un profond respect.

Privilège de la sainteté, les hommes profanes eux-mêmes exaltent les mérites de l'humble missionnaire au-dessus de ceux de l'illustre voyageur. Des personnages distingués viennent de se réunir, des États de l'Illinois, du Michigan, du Wisconsin et autres, auprès du tombeau de Jacques Marquette, dans une pensée analogue à celle qui nous a conviés ici aujourd'hui. L'objet de cette réunion, c'est l'érection d'un monument, afin que notre âge frivole n'oublie pas les nobles leçons laissées au monde par celui dont la carrière fut, hélas! trop tôt brisée, mais qui vécut assez longtemps pour attacher à son nom les plus nobles souvenirs.

M. Boucher invoquait Brébeuf, et il aimait Marquette. C'est cette affection qui attira à Boucherville l'intrépide missionnaire. D'ici, Marquette partit pour aller évangéliser les Outaouais, et il se

rendit jusqu'à Mackinaw. C'est là qu'il fut rejoint par Louis Jolliet.

Déjà à cette époque la Nouvelle-France avait l'avantage de posséder une maison de haut enseignement. Jolliet, né au Canada, avait étudié au collège des Jésuites, à Québec. Son succès dans les mathématiques et autres branches, avait attiré l'attention, et le comte de Frontenac lui confia la mission honorable de poursuivre, quoique jeune, le projet de la découverte du fleuve, qui coulait, croyait-on, vers la mer de l'ouest.

Jolliet se rendit auprès de Marquette, et, au printemps de 1673, tous deux se mirent en route. L'amour de la science humaine et une légitime et juste ambition animaient le cœur du jeune hydrographe ; le désir de faire connaître la science divine et une ambition plus sainte et plus légitime encore que celle de son compagnon, faisaient battre le cœur du jeune apôtre. Ces deux intelligences d'élite, ces deux nobles cœurs se comprirent facilement : le succès le plus complet couronna leur entreprise et le Mississippi fut découvert.

Ce voyage surexcite le zèle du courageux jésuite. La vue des tribus sauvages qu'il avait rencontrées l'appelle à de nouvelles conquêtes, et l'année sui-

vante, il s'enfonce dans le pays des Illinois. La maladie l'atteint mais ne l'arrête pas ; il se traîne à peine mais il continue son voyage ; trop faible pour marcher, on doit le porter, et il avance encore. Enfin, après avoir passé l'hiver au milieu de ses heureux Illinois, il se remet en route pour revenir à sa mission de Mackinaw, pour ouvrir son cœur à un frère, lui confier son œuvre et, au besoin, recevoir les consolations du moment suprême. Ces consolations furent remplacées par celles du ciel, car le 19 Mai 1675, le Père Jacques Marquette remit son âme à Dieu, près de la plage du lac Michigan.

Moins heureux que les pèlerins au tombeau de Jacques Marquette, nous ne pouvons visiter ni le lieu où il est mort, ni celui où il repose. Suppléons à cette impuissance en allant visiter l'endroit de Boucherville où il a prié, où il a baptisé, où il a offert l'adorable sacrifice de nos autels, et où il a béni le fondateur de cette seigneurie et sa famille. Cette bénédiction de l'apôtre, j'en ai la douce conviction, a contribué à la sanctification de M. Boucher et des siens. La petite Marie Kisénta8e, ondoyée à Sorel, mais qui recevait à Boucherville l'onction sainte du baptême, était tenue sur les

fonts baptismaux, par Ignace et Marie Boucher. Ces deux enfants du vénérable seigneur ont été bénis par le Père Marquette ; aussi, l'un des deux a vu sa famille se perpétuer, de génération en génération, jusqu'à ce jour. C'est son arrière-petit-fils qui est là, sur cette île restée le domaine des fils d'Ignace Boucher, sieur de Grosbois.

La marraine de notre jeune algonquine s'était, elle aussi, inclinée sous la bénédiction du futur découvreur, missionnaire de l'Ouest ; et cette bénédiction n'a peut-être pas été étrangère à la propagation de cette double gloire dans les descendants de Marie Boucher, épouse de René Gauthier, seigneur de Varennes. Car c'est le fils de cet heureux couple, l'intrépide sieur Varennes de la Vérendrye, et ses fils, qui ont découvert la vallée de la Rivière Rouge, de l'Assiniboine, du haut Missouri et toute la Saskatchewan. C'est la petite fille de ce même couple, béni par Marquette, Madame D'Youville, qui fut la fondatrice des Sœurs de la Charité, dites Sœurs Grises, qui ont des établissements près du Missouri, sur les bords des Rivière-Rouge, Assiniboine et Saskatchewan, et jusque dans les contrées inhospitalières qu'arrosent le Mackenzie et le Mississippi du Nord-Ouest. Ils sont donc nombreux

et consolants les souvenirs qu'évoque la lecture du premier acte de baptême des registres de Boucherville. Hâtons-nous d'ériger un monument à l'endroit où cet acte a été dressé.

Permettez-moi, Messieurs, de rappeler un autre souvenir qui, à la vérité, m'est personnel mais que votre bienveillante attention ne refusera pas d'accueillir favorablement. La prière, celle des saints surtout, étend sa puissante influence au-delà des temps et des espaces. Qui sait si celle de Marquette n'a pas été pour quelque chose dans l'appel qui m'a invité à marcher sur ses traces, en allant évangéliser les sauvages de l'extrême Ouest ? Ce qu'il y a de certain, c'est que c'est dans la maison de Boucherville, d'où il est parti pour ces lointains pays, que j'ai offert à Dieu le plus pénible sacrifice que m'a inspiré ma vocation de missionnaire, et c'est en entendant parler de son courage, en ce même endroit, que j'ai senti se fortifier le mien. Enfant, adolescent, je me suis amusé sur ce lieu tout embaumé des suaves odeurs du dévouement et de l'héroïsme, et, au milieu de ces jeux, de ces amusements, une pensée grave m'a attiré, une voix éloquente, comme celle d'un monument, m'a indiqué la route à suivre et je suis parti.

Ah ! avec quel plaisir je reviens aujourd'hui assister à l'érection de ce religieux mōnument !

Messieurs, l'année qui vit naître Pierre Boucher, salua aussi la naissance de Marguerite Bourgeois. Au mois de juin 1653, le commandant Boucher repoussa les Iroquois de Trois-Rivières, et les força à une paix avantageuse pour la Colonie. Grâce à cette paix, au mois de novembre de la même année, la sœur Marguerite Bourgeois arriva heureusement à Montréal, et y commença l'instruction des jeunes personnes de son sexe. Ces rapprochements que l'on pourrait appeler fortuits, si la Providence ne dirigeait tout, donnèrent lieu à un autre incident qui contribua grandement à illustrer l'endroit que nous signalons à votre attention. A peine le fondateur de Boucherville était-il rendu dans son manoir, que la fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame l'y suivit, et commença à y instruire les enfants. C'est de là que date l'établissement de la Congrégation dans cette paroisse. Donc, depuis plus de deux cents ans, les jeunes filles de Boucherville ont l'avantage de puiser à cette source si abondante et si pure d'instruction chrétienne. Donc, nos mères, nos aïeules et leurs aïeules, ont eu l'avantage de recevoir les soins et la

direction de cette communauté admirable, qui a couvert notre chère patrie d'établissements d'éducation, de maisons dans lesquelles la science est prodiguée aux jeunes intelligences, et la vertu gravée profondément dans les cœurs. Ne nous étonnons pas si les dames de Boucherville brillent par une piété forte et sincère, aussi bien que par une grande distinction de manières, ce tact et cette aimable politesse qui font le charme de la société.

Volontiers, Messieurs, vous vous unirez à moi pour remercier Dieu de cet immense bienfait ; pour remercier la Congrégation de Notre-Dame de son zèle et de son dévouement. Volontiers, nous reconnâtrons l'à-propos et la convenance du motif qui, avec tant d'autres, a inspiré la pensée d'élever un monument près de la première maison de Boucherville, qui a abrité la sœur Bourgeois, la place de la chapelle où elle a fait l'école, sur les bords du ruisseau, près duquel elle s'est récréée avec les enfants dont elle voulait gagner les cœurs, pour mieux former leurs intelligences.

C'est là, c'est à cet endroit trois fois béni, que nous élevons un monument, que nous plantons une croix. Chaque fois que vous passerez par la voie publique, ou que, voguant sur les eaux de notre

beau fleuve, vous verrez briller cette croix, vous la saluerez avec respect, amour et reconnaissance. Vous saluerez, en elle, l'emblème du sacrifice du Dieu qui s'est immolé précisément là où elle va être plantée. Vous saluerez les vertus des patriarches de nos âges héroïques, qui ont brillé d'un si vif éclat dans la personne de Pierre Boucher, sieur de Boucherville. Vous saluerez le zèle intrépide des missionnaires qui ont évangélisé la Nouvelle-France, et qui, comme le Père Jacques Marquette, ont tout sacrifié pour faire connaître Dieu et faire du bien à leurs semblables. Vous saluerez la généreuse abnégation de nos communautés religieuses, en savourant le parfum délicieux de vertu qui s'exhale de la fleur de la Congrégation, Marguerite du Canada.

“ Cette parole soulage de l'engouement trivial,” dirait Louis Veillot, comme il disait d'un discours de l'évêque de Tulle. Elle instruit et elle rend meilleur. Elle fait chérir notre patrie catholique.

Dans la bouche de l'archevêque de Saint-Boniface, elle évoque d'autres noms dont il taît la célébrité : ce sont ceux de sa famille et le sien propre ; d'autres faits édifiants qu'on admire, d'autres sublimes dé-

vouements, que celui-là seul n'aime pas à mentionner qui pourrait en réclamer toute la gloire.

Après son discours, Mgr Taché bénit la croix ; puis la foule défila en procession jusqu'au château Sabrevois. Là fut érigé l'humble monument, planté à l'ombre des grands arbres, près de l'antique manoir, dans le sol où s'élevait l'ancienne chapelle.

Les citoyens de Boucherville aiment à en faire l'historique aux étrangers et à leurs enfants. Le passant s'y arrête quelquefois pour y lire cette inscription :

EN CE LIEU
PIERRE BOUCHER.
bâtit la 1re chapelle
1663

LE
PÈRE MARQUETTE
S. J.
fit le 1er baptême

LA VÉNÉRABLE
SŒUR BOURGEOIS
fonda la 1re école

LE 24 AOUT 1879
MONSEIGNEUR TACHE
Arch. de St-Boniface
bénit ce monument
sur la propriété de
JOSEPH BOUCHER
DE LA BROQUERIE.

III

LA VILLA DE LA BROQUERIE.

Après la fête dont elle vient d'être le théâtre, c'est le moment de faire, autant qu'il est possible, l'histoire de cette vieille relique de maison.

Villa de la Broquerie, c'est le nom que lui ont donné les RR. PP. Jésuites. Par la générosité de Mgr Taché, ils en sont les possesseurs depuis cinq ans ; ils ont voulu que le bienfait conservât le nom le plus cher au bienfaiteur.

“ Pendant un siècle,—ce sont les paroles de Monseigneur de Saint-Boniface,—ce manoir a porté le nom de Château-Sabrevois ; non pas que sa magnificence lui donnât aucun titre au nom pompeux de château, mais parce que c'était une coutume des seigneurs et des nobles familles françaises d'appeler ainsi leurs résidences. En lui donnant ce nom, le



MGR. ALEXANDRE-ANTONIN TACHÉ

noble M. Sabrevois de Bleury n'a été que fidèle à cette coutume."

Les hommes qui l'ont habité, plus encore que son vieil âge, ont fait de ce château presque un monument historique. On ne l'a pas immortalisé, il est vrai, comme les châteaux du moyen âge, par des récits chevaleresques, des légendes, des romances fantastiques ; les troubadours n'ont pas chanté sous ses fenêtres les exploits des châtelains, ou les grâces des châtelaines ; mais il a eu ses chevaliers, et depuis le jour où il s'éleva au centre des modestes fortifications du fort Saint-Louis, il a ajouté chaque année à son histoire de nouveaux feuillets remplis de vérité.

La toiture en a été légèrement réparée, mais ce sont toujours les mêmes murs et la même charpente, portant fièrement leurs deux cent vingt ans. Une pièce attenante au château fut construite en 1833 ; on y a ajouté, l'été dernier, pour ne faire des trois logis qu'une seule vaste maison de campagne, une sorte de grand cottage, à deux étages, avec mansardes qui, certes ! regardent de haut l'humble toit du vieux manoir. Le vieux manoir n'a rien à envier à cette fière jeunesse ; le premier qui s'appuiera sur l'autre ne sera pas le

vieux manoir ; je parierais pour lui qu'il pourra " compter l'aurore plus d'une fois " ¹ sur les ruines du cottage moderne.

Du château, il n'a ni l'architecture, ni les riches lambris, ni les fières allures. Point de donjons, point de créneaux ; de balcons, de portiques, point. L'art n'a rien fait pour embellir cette résidence. Ne pouvant rivaliser victorieusement avec la nature, il lui en a laissé tout le soin. Elle s'en est gentiment acquitté et en a fait, pour la belle saison, un lieu de plaisance ravissant.

Bâtie sur la côte, à vingt pas d'une grève,

D'où l'œil s'égare au loin sur les plaines voisines, 2

la villa a dans son site du pittoresque et du grand. D'un côté les champs, les prairies remplies d'arôme, les hauteurs échelonnées à l'horizon. A ses pieds, la rivière Sabrevois que bordent deux rideaux de buissons.

En face, le fleuve, ses îles, les côtes du nord, où l'œil s'en va vaguant de scène en scène jusqu'aux Laurentides. Azur ou nuages dans un vaste ciel,

1 *La Fontaine, livre XI, fable VII.*

2 *Boileau, Épitre VI.*

azur ou nuages dans l'onde du Saint-Laurent : immense miroir d'un incommensurable tableau.

Quand la "gentille alouette" pousse son cri matinal, que la brise "d'aventure fait rider la face de l'eau," ou que le vent fait danser les vagues sur les rochers, il y a sur le rivage de la Broquerie concert dans la nature, concert aux mille accords sans mesure, qui vaut bien des imitations de l'art.

Les Jésuites sont les huitièmes propriétaires du vieux manoir. Il n'est pas facile de préciser le temps où chacun de leurs prédécesseurs y a résidé ; le pourrions-nous d'ailleurs, qu'il serait de notre devoir d'épargner à nos lecteurs cette fastidieuse série de dates, de documents, d'actes notariés, de legs et de mutations. Un trop petit nombre y trouverait de l'intérêt. ¹ Malgré le respect que nous

¹ Nous renvoyons ceux qui pourraient avoir un tel souci de bénédictin, aux *Titres des Concessions, Édits et Ordonnances*, aux *Documents seigneuriaux* et aux *Actes de Foy et Hommage* collationnés avec table par l'archiviste du gouvernement d'Ottawa. Leur esprit curieux nous est garant qu'ils connaissent ou même possèdent ces livres. Nous leur conseillerions bien pour les satisfaire, de descendre même dans le greffe de Montréal, si nous avions une direction quelconque à leur donner, quelques indications précises, un fil pour les guider dans ce poussiéreux labyrinthe, mais nous n'avons rien de cela ; et tant que M. le protonotaire Longpré n'aura pas réussi à faire exécuter son projet de ranger en ordre tous ces amas de manuscrits et d'en faire le catalogue, ils seront forcés, comme nous, de chercher à peu près sur tous les rayons les notaires de Boucherville, et de feuilleter ensuite longtemps Tailhandier, Bourdon, Moreau, Loiseau, de Muy, Dumoulin, Lacoste, etc.

professons pour les vieux documents, nous allons passer vite, à tire-d'aile, à travers ces deux siècles et un quart, esquissant à peine quelques portraits et récits.

Après le fondateur de Boucherville, trois générations des Sabrevois de Bleury s'y succédèrent. M. Jacques-Charles Sabrevois de Bleury en prit possession après avoir épousé, en 1695, Mlle Jeanne Boucher, héritière de la onzième partie d'une moitié de la seigneurie des Iles-Percees. De là l'appellation de l'arrière-fief, de la rivière et du château Sabrevois.

Mme de Sabrevois mourut huit ans après son mariage. Son mari lui survécut jusqu'en 1727. Il avait pris du service dans l'armée dès son arrivée en Canada et s'était distingué en plusieurs rencontres, particulièrement dans la campagne de 1710, contre les Anglais. Il fut, neuf ans avant sa mort, décoré de la croix de Saint-Louis.

M. de Sabrevois partagea ses biens entre ses quatre enfants. Dans son *acte de foy et hommage* rendu en 1728, devant le sieur Claude-Thomas Dupuy, conseiller du roi, etc., M. Pierre B. de Boucherville déclare ne pas remplir, en cette circonstance, les devoirs de suzerain "pour lui personnellement," mais pour "les enfants et héritiers de Jeanne

Boucher, à son décès, épouse du sieur Charles de Sabrevois.”

De ces enfants, Marie-Joseph fut baptisée à Boucherville le 23 avril 1696, et eut pour parrain son grand-père Boucher et pour marraine sa tante Louise de Boucherville, qui fut pour cette enfant et pour ses frères, après la mort de Mme de Sabrevois, une seconde mère. Charles, l'aîné des fils, naquit le premier décembre 1697. Son frère, Christophe Sabrevois de Sermonville, embrassa la carrière des armes, comme son père et eut, comme lui, l'honneur d'être créé chevalier de Saint-Louis. Le dernier des fils de cette famille épousa, en 1728, Mlle Charlotte Guichard, de Villemarie, et devint par les alliances de ses enfants, uni à plusieurs nobles familles.

C'est donc entre ces quatre enfants que se fit le partage de l'arrière-fief de Sabrevois. Le domaine avait en outre subi d'autres morcellements, comme on le voit dans le *règlement* d'une dispute, au sujet d'un banc dans l'église, entre le R. M. Dufrost et M. Clément de Sabrevois, quatrième propriétaire du manoir, depuis le grand-père Boucher. M. de Sabrevois prétendait pouvoir jouir de son banc à titre de banc de coseigneur ou seigneur de fief. Or,

“ en supposant qu'il fût banc de coseigneur ou seigneur de fief, lisons-nous dans ce *règlement*, le domaine a été vendu en grande partie, ou concédé à différents habitants, et ce qui en reste est partagé en quatre. Ainsi on peut regarder cela comme un fief anéanti.”

Même après ces divisions, M. Clément de Sabrevois continua à demeurer dans le vieux manoir. Il y éleva sa famille ; et l'un de ses enfants, baptisé en 1786, eut pour parrain M. Joseph B. de la Broquerie.

Des mains de M. de Sabrevois, le manoir et la partie de l'arrière-fief demeuré en sa possession, passèrent à celles de M. François Piedmont de la Bruère, petit-fils du seigneur Pierre B. de Boucherville et beau-frère de M. Joseph de la Broquerie, depuis son mariage avec Mlle Thérèse de Montizambert. Dans la suite, M. Piedmont le céda à son neveu, M. Joseph-Antonin de la Broquerie.

A cette propriété de l'oncle et protecteur de Mgr Taché, s'en ajouta plus tard une autre, “ au moyen d'un échange fait avec Thomas-René B. de Boucherville,” comme on peut le lire à la première page du papier-terrier, confectionné avant l'*Acte seigneurial* de 1854.

Le domaine de M. de la Broquerie relevait directement de la couronne ¹.

Le cadastre abrégé fait en 1854, pour cette partie de la seigneurie de Boucherville, élève à 1266 arpents l'étendue de ses fonds en roture. De cette étendue il faut mettre à part deux fermes qui étaient la propriété exclusive du seigneur : l'une dans la première *concession*, de quatre arpents sur trente ; l'autre de cent dix-huit arpents en superficie, et généralement connue sous le nom de *grande batture de Tailhandier*.

La valeur totale des divers droits et biens lucratifs, à savoir : cens et rentes, manoir, domaine, lods et ventes, fut fixée par le commissaire du gouvernement, sous l'acte seigneurial refondu, à \$7926,41. La valeur des rentes constituées s'éleva à la somme de \$51,51, représentant un capital d'un peu plus de \$850 ².

La famille de la Broquerie demeura jusqu'en 1832, au village, sur la rue Sainte-Famille, tout près de l'endroit où l'on est à construire le nouveau

¹ *Cadastre général de la Seigneurie de Boucherville* (Notes à la p. 40).

² Cf. Extrait du Testament solennel de Joseph-A. B. de la Broquerie, dans les *Notes et documents*, XI.

couvent. Il ne reste des dépendances de sa maison, détruite par l'incendie de 1843, qu'une petite glacière en pierre, aussi bien protégée, semble-t-il, contre le temps qu'elle l'a été contre le feu. Les vieillards de la paroisse se souviennent encore de cette résidence, et surtout du magnifique jardin situé en face, à l'embellissement duquel Mme Taché mettait à contribution sa science de botaniste et ses goûts d'artiste.

Louise-Henriette de la Broquerie avait épousé, en 1820, M. Charles Taché, militaire en retraite, frère de sir Étienne-Pascal et du notaire Jean-Baptiste Taché, son associé dans le commerce, à Kamouraska. M. Charles Taché avait fait toute la campagne de 1812 à 1816. Il était d'abord capitaine du sixième bataillon; il le devint ensuite des Voltigeurs canadiens. Depuis ce temps jusqu'à sa mort, il demeura officier à demi-solde.

Ami intime de M. de Rouville et de M. de Salaberry, ses compagnons d'armes, il dut à une visite, qu'il leur rendit en 1819, de connaître celle qui, un an plus tard, devenait son épouse.

Six ans après son mariage, Mme Taché était veuve, et quittait sa résidence de Kamouraska pour

revenir chez son père, avec ses orphelins : Joseph-Charles, Louis, le tout jeune Alexandre-Antonin et une petite fille qui mourut peu de temps après.

La grand'mère Taché, veuve elle aussi depuis quelques mois, sollicita la faveur d'emmener avec elle, à Kamouraska, le jeune Joseph-Charles. C'est donc à ses côtés et, plus tard, au séminaire de Québec, que grandit, que se forma le sous-ministre des travaux publics à Ottawa, auteur d'ouvrages importants sur le Canada, statisticien savant, publiciste, collaborateur recherché de nos principales revues littéraires, historien toujours en fonds de connaissances, aussi disposé à fournir un renseignement qu'à venger la vérité outragée dans les faits, dans les hommes ou dans les principes.

C'est un fait maintenant porté au domaine de l'histoire, que la Confédération des Provinces britanniques de l'Amérique du Nord est en grande partie l'œuvre des Taché, l'œuvre de l'oncle sir Étienne-Pascal, et surtout du neveu Joseph-Charles. Si l'on excepte le mode d'élection des sénateurs et des conseillers législatifs, les Pères de la Confédération, réunis sous la présidence de sir Étienne-Pascal, adoptèrent presque en entier le projet de constitution tel qu'il avait été publié dans le *Cour-*

rier du Canada, par Joseph-Charles Taché, alors rédacteur de ce journal.

Les deux petits frères de Joseph-Charles demeurèrent avec leur mère à Boucherville.

Au moment où il les vit arriver, M. Joseph-Antonin de la Broquerie, ému de pitié, se sentit inspiré à faire en leur faveur un acte de grande vertu. Il promit dès lors à Dieu de dévouer toute sa vie au bonheur de sa sœur et à l'éducation de ses neveux. Admirable générosité, continuée avec une constance plus admirable encore !

Quand la grand'mère de la Broquerie mourut, deux ans après son époux, en 1832, la famille s'en vint résider au vieux manoir.

Sentant alors plus que jamais la responsabilité qu'il avait assumée, l'oncle des jeunes orphelins eut pour ses neveux des soins dignes du plus tendre des pères. Il concentra sur eux son affection, sa sollicitude ; homme déjà très pieux, il se fit un devoir de redoubler ses pratiques de piété pour leur édification ; il n'épargna aucune peine pour assurer leur instruction classique et leur éducation religieuse.

Mais aussi, quelle reconnaissance profonde ils ont conservée pour les soins tout paternels de leur oncle !

Comme Mgr Taché aime à parler encore de sa sollicitude, à rappeler sa piété, les sacrifices qu'il fit de si bon cœur pour lui et pour son frère ! Comme il raconte avec émotion les sages conseils que lui donnait ce second père ! Personne mieux que lui ne sait redire les actes de vertu de son pieux protecteur, ne sait mieux les réunir, les tresser un à un, ainsi que des fleurs, et les offrir comme un filial hommage à sa mémoire. Il faut l'entendre exprimer les sentiments qu'il éprouva quand, après vingt ans de dévouement et de silence, son oncle lui révéla tout bonnement au cours d'une conversation, sa sublime promesse, dont Dieu seul jusqu'à ce moment avait été le confident.

Tant de vertus ont fait bénir et le protecteur et les protégés.

La vie de M. Louis Taché, shérif de Saint-Hyacinthe, a été conforme à son éducation chrétienne. Celle de l'archevêque de Saint-Boniface est connue ; elle est écrite, on l'écrit et on la raconte chaque jour, dans nos conventions nationales, dans nos villes et jusque sous la chaumière du colon canadien, jusque sous la tente voyageuse du sauvage des Prairies de-l'ouest et des Montagnes Rocheuses. On ne pourra écrire l'histoire ecclésiastique et même

politique des Territoires du Nord-Ouest et de Manitoba, sans raconter la vie de Mgr Taché.

Mais on fera plus : l'historien de l'archevêque missionnaire aura vécu—nous le désirons pour l'édification et la gloire de notre peuple—dans son intimité ; et il découvrira à la postérité les trésors de ce cœur, plus fécond encore que son-esprit si fécond en grandes œuvres ; cœur généreux, aimant, apostolique, à jamais dévoué à son pays, à tous ses frères et fils en Jésus-Christ, à ses compatriotes, à tous ses chers Indiens, à la religion et à Dieu.

Essayerons-nous maintenant de reproduire quelques traits de la vie de sa vénérable mère ?

Dans l'impossibilité où nous sommes de le faire convenablement, nous devrions peut-être nous contenter de dire qu'elle a été, en tout, digne d'être la mère d'un tel fils ; phrase, ici, éminemment vraie, malgré sa banalité.

De Mme Taché, comme de la mère de Mgr Parisis, on a pu affirmer qu' " elle avait le sang qui engendre les successeurs des apôtres." Comme de l'humble mère du cardinal-évêque de Poitiers, l'illustre Louis-Édouard Pie, on a pu dire d'elle encore, que " la qualité qui devait être le trait caractéristique de toute son existence, c'est-à-dire la

disposition, le désir, le besoin de se dévouer pour les autres, sans aucun retour sur soi-même, éclata de bonne heure en elle, et dans de telles proportions qu'elle était vraiment au service de tous."

Dix-huit ans sont passés depuis sa mort, et cependant prononcez encore son nom à Boucherville, et les habitants de la campagne comme ceux du village vous rediront, dans l'expression spontanée de leur admiration : " Ah ! comme elle était charitable ! Que c'était une sainte personne ! "

La vertu native de Mme Taché, perfectionnée dans le malheur, s'éleva à une hauteur où ne monte pas ordinairement celle des femmes du monde. Portant encore sur son front la double auréole de la jeunesse et de la beauté, douée d'autant d'esprit que de générosité, de noblesse et de gaieté de cœur, Mme Taché eût pu voir de nouveau le monde lui sourire, l'admirer, lui apporter ses amitiés et ses joies. Elle en fit volontiers le sacrifice, de même qu'elle s'était résignée à celui que Dieu venait d'exiger d'elle, en lui enlevant son époux.

Le jour où M. de la Broquerie se vouait au bonheur de sa sœur et de ses enfants, elle, en secret, promettait à Dieu de rester à jamais dans son veuvage, de porter toute sa vie des vêtements de deuil,

de s'abstenir de toutes soirées et amusements mondains.

Comme son frère, elle vivait au vieux manoir, modestement, retirée, connaissant surtout la route de l'église et celle des pauvres logis, où elle apportait l'aumône et les consolations ; elle passait ses loisirs à cultiver des fleurs, ou dans de doux entretiens avec ses deux enfants.

Après les soins donnés à sa famille et pendant ses longues soirées solitaires, quand ses fils étaient au collège, elle aimait aussi à consacrer des heures à l'étude. Elle n'était pas seulement douée des talents d'agrément ; elle avait une intelligence supérieure ; c'était, au sens éminent du mot, une femme savante. Elle s'était livrée depuis ses années de couvent, à des études constantes d'histoire, de philosophie, de littérature, de botanique et même d'astronomie ; " elle y avait acquis, nous avouait un jour Mgr Taché, une science qui m'étonnait. "

Humble néanmoins, elle le fut toute sa vie. L'acquisition d'une nouvelle connaissance lui était une nouvelle occasion de louer Dieu. Oh ! que ne nous est-il donné de réunir toute l'admirable correspondance entre elle et ses fils : sincère épanchement d'un noble cœur, où l'on verrait briller sous l'élé-

gant abandon de style d'une Sévigné, les pieux sentiments d'une Blanche de Castille.

La volonté de Dieu était pour Mme Taché la règle de toutes ses actions. Lorsque Alexandre-Antonin eut terminé ses études, au collège de Saint-Hyacinthe, et que le moment de choisir un état de vie fut arrivé, il voulut faire part à sa mère de ses intentions ; et comme elle le voyait en proie à l'anxiété : " Mon fils, lui dit-elle en l'embrassant, sois libre ! je prie pour que Dieu t'éclaire ; sois docile au directeur de ta conscience."

Quelques jours après, quand il lui annonça sa décision d'embrasser l'état ecclésiastique, sa mère alla, devant son crucifix, s'agenouiller dans une longue prière d'action de grâce.

Le séminariste ne fut pas longtemps sans entendre un autre appel de Dieu. La vie religieuse souriait à son âme avide de dévouement ; il résolut d'y entrer.

Cette fois, l'amour maternel fut mis à l'épreuve ; mais il fut sans faiblesse, et en partant pour le noviciat des RR. PP. Oblats, Alexandre-Antonin n'eut, avec les adieux et la bénédiction de sa mère, que ces paroles : " Va, mon fils, où Dieu t'appelle."

Dieu voulait encore davantage. Un jour que le

novice Oblat de Marie-Immaculée sortait d'un exercice de piété, on vint lui dire que sa mère était gravement malade. Son affliction fut grande, on l'imagine ; il pria, il communia, il souffrit pour sa mère.

La maladie s'aggravait sans cesse, et on vint lui annoncer enfin que la mort semblait prochaine. La mort ! se dit-il, en sentant les larmes monter de son cœur ; eh quoi ! je n'obtiendrais pas de Dieu sa guérison en faisant, à mon tour, un sacrifice comme elle en a tant faits pour moi ! Entrant alors dans la chapelle, il se prosterne devant le tabernacle, et avec toute la confiance et l'amour de son âme, il dit à Notre-Seigneur Jésus-Christ : " Mon Dieu, rendez la santé à ma mère, et prenez-moi ! Je me consacre à vous, je serai votre missionnaire ; j'irai chez les nations sauvages de l'ouest, pour vous gagner des âmes et travailler à votre gloire ! "

Il fallut bien à Jésus entendre cette prière. La mère du jeune héros de l'amour filial fut guérie.

Quelques semaines après, un jour que M. de la Broquerie était en visite au noviciat, son neveu lui déclara le pacte héroïque qu'il avait fait avec Dieu. Une seule chose l'inquiétait, c'était de savoir ce qu'en penserait sa mère.

—Rassure-toi, lui dit son oncle, en comprimant sa propre émotion ; tu connais ta mère : l'épreuve sera rude, mais, tu le sais, elle ne mettra jamais le moindre obstacle à l'accomplissement de la volonté de Dieu.

L'été suivant, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, le jeune missionnaire disait à sa mère un nouvel adieu—le dernier pensait-elle—et partait pour le Nord-Ouest. Malgré sa résignation et son énergique volonté, Mme Taché ne put retenir ses larmes ; et comme elle craignait, en pleurant, d'affliger son fils : “ Ne t'étonne pas, dit-elle, de voir des pleurs ; je dois bien payer quelque chose à la nature ; mais de tout mon cœur, je veux ce que Dieu veut.”

Dans ses lointaines missions, au milieu de ses travaux, de ses courses apostoliques, Mgr Taché resta toujours étroitement attaché à sa vénérable mère. Dans ses fatigues, il se réconfortait à la pensée des sacrifices qu'elle s'était imposés, il l'aimait en Dieu de toute son âme, rattachait à elle ses reminiscences les plus chères. Il nous a lui-même communiqué, dans ses *Vingt années de missions*, l'impression qui saisit son cœur lorsque, se dirigeant vers l'ouest, il lui fallut après un long trajet quitter les bords des grands lacs, sources du Saint-Laurent.

“ Je bus de cette eau pour la dernière fois, écrit-il ; j’y mêlai quelques larmes et lui confiai quelques-unes de mes pensées les plus intimes, de mes sentiments les plus affectueux.

“ Il me semblait que quelques gouttes de cette onde limpide, après avoir traversé les chaînes de nos grands lacs, iraient battre la plage près de laquelle une mère bien-aimée priait pour son fils, pour qu’il fût un bon Oblat, un saint missionnaire.

“ Je savais que toute préoccupée du bonheur de ce fils, elle écoutait jusqu’au moindre murmure du nord-ouest, jusqu’au moindre murmure de la vague, comme pour y découvrir l’écho de sa voix demandant une prière, promettant un souvenir.”

Mgr Taché se rendait, en visite pastorale, dans une des paroisses de son archidiocèse, quand on lui apporta le message annonçant la mort de sa mère, arrivée le 23 juillet 1871. A son tour, il dut payer un tribut de douleur à la nature. Que n’eût-il du moins la consolation d’alléger ses souffrances, de l’assister à ses derniers moments !—Mais Dieu soit béni ! dit-il, ma mère jouit d’un bonheur plus grand que celui d’avoir vu et embrassé son fils avant de mourir : elle voit Dieu dans le ciel !

Mgr Laffèche, entouré de prêtres, de parents et

l'amis des familles de la Broquerie et Taché, chanta le service funèbre à Boucherville. Quelques jours plus tard, Mgr l'archevêque de Saint-Boniface offrait, lui aussi, le saint sacrifice pour l'âme de sa mère.

Encore aujourd'hui, quand un catholique, ami du vénérable archevêque, part de Saint-Boniface pour Montréal ou quelque autre endroit voisin de Boucherville, la première faveur qu'il lui demande est de vouloir bien aller réciter un *Ave Maria* sur la tombe de sa mère. Quand il a le bonheur d'y venir lui-même, il demeure longtemps agenouillé dans l'église, au-dessus de cette tombe. C'est là que toujours il fait son action de grâce, après sa messe ; il n'en part jamais sans verser des larmes.

Neuf ans après la mort de Mme Taché, le vénérable M. de la Broquerie alla la rejoindre au ciel.

Ses parents, la fabrique, les pauvres, et les âmes du purgatoire furent ses héritiers. Mgr Taché acheta des cohéritiers le vieux manoir et la ferme que son oncle avait conservée jusqu'alors ; il la fit vendre quatre ans après.

En 1884, il fit don du manoir aux pères Jésuites.

Il a mis lui-même par écrit les raisons qui l'ont engagé à cette donation généreuse : "Les deux rai-

sons, écrit-il, qui m'ont déterminé à la cession de la Broquerie, sont : 1° le désir d'y voir offrir le saint sacrifice de la messe, avec l'espoir qu'en l'offrant on prierait pour les membres de ma famille et pour moi. Cela vaut mieux, que de voir cette vieille maison tomber, pour quelque somme d'argent, entre les mains de personnes qui la feraient peut-être bientôt disparaître. 2° C'est que cette maison, si elle est une relique pieuse pour la famille, elle l'est aussi pour les RR. PP. Jésuites. Le premier prêtre qui y est entré était le jésuite Marquette, qui venait faire ses adieux au vénérable Pierre Boucher, quatriskaïeul de ma mère, avant de partir pour la découverte du Mississipi, en compagnie du sieur Louis Jolliet, quatriskaïeul, lui, de mon père. Malgré la pauvreté de cette maison, j'ai pensé que puisqu'elle était agréable aux RR. PP., ils voudraient bien y prier pour tant d'âmes qui me sont chères et pour la mienne."

C'est là, depuis ce temps, que les jeunes scolastiques Jésuites viennent chaque été passer leurs quinze jours de vacances. Quinze jours d'un religieux repos. Trêve aux études! quinze jours joyeux, certes! ça se voit et ça s'entend, surtout quand la petite flotte sort à grand'erre, au soleil couchant,

et que les scolastiques commencent les concerts du soir ; ou bien encore, dès le matin, lorsque théologiens et philosophes, gaillardement montés à bord de la *Marquette*, de la *Broquerie*, de l'*Alma Maria* et de la *Sabrevois*, voguent sur les eaux vertes du grand fleuve, humant à pleins poumons l'air embaumé, demandant la santé, l'exercice et la joie, aux vents et aux vagues, au grand courant, à l'eau calme des chenaux, aux baies où le poisson foisonne ; au ciel pur, aux brises, aux frais ombrages des îles. O ! ces quinze jours de la *Broquerie*, comme ils en ont refait des poitrines et des têtes fatiguées ! Comme ils en ont fait des cœurs reconnaissants envers celui qui *nobis hæc otia fecit !* Comme ils y ont gravé profondément le nom et la mémoire du donateur de la villa !

DEUX ANNIVERSAIRES

“O prêtre! ô pontife! soyez le bienvenu, puisque vous sacrifiant pour votre peuple, vous avez su gagner les bonnes grâces du Seigneur.”

Mgr BOURGET.



R. M. JOACHIM PRIMEAU

I

LES NOCES D'ARGENT

DU R. M. JOACHIM PRIMEAU.

Par proclamation de Son Excellence le lieutenant-gouverneur, c'était, le 9 novembre 1882, fête légale dans la Province de Québec. A Boucherville, il y avait double fête. Dans une même enthousiaste et touchante démonstration religieuse, les Bouchervillois et le clergé du diocèse de Montréal célébraient les *noces d'argent* du sacerdoce de M. Primeau, et les *noces de diamant* du vénérable doyen de l'épiscopat canadien, Mgr Ignace Bourget.

Le village était en allégresse : drapeaux, pavillons, bannières et oriflammes flottaient au vent ; des arcs de verdure couverts d'inscriptions et de *vivats*, des draperies et des fleurs formaient à la foule une voie triomphale depuis le quai du bateau jusqu'à l'église.

Les circonstances dans lesquelles eut lieu cette fête, les personnages qui en ont été l'objet et ceux qui y ont pris part ; les paroles, les actes inspirés par elle, et les effets durables qu'ils ont produits font de son compte-rendu, une des pages remarquables des chroniques de cette paroisse. Nous resterions encore dans le vrai, en disant que son influence s'est manifestée dans toute notre Province, et qu'un jour, l'histoire sérieusement écrite devra s'arrêter là, pour expliquer l'origine d'idées et d'œuvres qui ont fait, depuis ce temps, leur chemin au milieu de nous.

M. le curé de Boucherville comptait alors cinquante-deux ans d'existence et vingt-cinq de sacerdoce.

Cet anniversaire nous fournit l'occasion d'ajouter quelques détails de sa vie, à ce que nous en avons déjà dit dans le cours de notre récit. Brièvement, toutefois, car nous ne saurions faire une biographie complète ; le cadre de cet ouvrage ne permet de donner qu'une esquisse de cette existence féconde en œuvres et en vertus. Nous n'avons d'ailleurs que les renseignements, qu'ont bien voulu nous communiquer des amis intimes de M. le curé.

M. Primeau naquit à Châteauguay, le 13 octobre 1830.

A trois milles du village, sur les bords du lac Saint-Louis, une pauvre maisonnette de colon abrita son berceau et son enfance. Il est le cinquième d'une famille de douze enfants.

Ses premières années se passèrent dans la pauvreté et les rudes travaux du défrichement et de la culture des champs. Son père, M. Joachim Primeau, et sa mère, dame Marie Maheu, vrais types de notre race, aussi franchement catholiques que canadiens, lui inspirèrent dès son bas âge l'amour de Dieu, l'amour de la prière, du devoir, du travail. La nature lui donna des membres robustes, une santé inaltérable ; Dieu plaça au fond de son cœur la bonté. Elle s'est exercée sous toutes les formes, s'est répandue en des milliers d'œuvres d'un généreux dévouement, partout et en toute occasion ; loin de s'épuiser, elle s'accroît en se réparant.

D'un tempérament vif et enjoué, il se fit cependant toujours remarquer par sa docilité. Accoutumé à ne partager que les plaisirs ingénus de la famille, il lui fut facile de conserver pure sa vertu. N'eût-il eu, pour éducation, que les exemples de son père et de sa pieuse mère, il n'en eût pas fallu

davantage pour le former à l'amour et à la pratique du bien. Il put savoir par expérience, et tout jeune encore, combien cette pratique adoucit les misères de la vie.

Nul plus que ses parents ne s'imposait le lourd fardeau des labeurs, et nul pourtant n'était plus heureux. Leur piété exemplaire avait sur lui une religieuse influence et lui rendait l'obéissance agréable. Rien de plus facile, à un père et à une mère, que d'enseigner et de commander à leurs enfants ce qu'ils pratiquent d'abord eux-mêmes; et la soumission est douce aux enfants, quand on ne leur ordonne que ce qu'ils apprennent à admirer dans leurs parents. Un fils bien né n'attend pas même alors les ordres ni les conseils; il les devance.

Toute la vie des parents de M. Primeau se résume en ces deux mots, qu'ils ont réduits à la plus entière et à la plus édifiante pratique: travail et piété. M. Primeau a vécu quatre-vingt-onze ans, et son épouse quatre-vingts; ils demeurèrent unis durant soixante-deux années de ménage, servant Dieu et gagnant au prix de travaux, qui étonnent les jeunes gens d'aujourd'hui, le pain nécessaire à leur frugale existence: c'est là toute leur histoire. Et c'est sur leur vie, comme modèle, que s'est faite l'éducation

de leurs enfants. Ce fut une éducation vraiment solide.

Comme ils devaient éprouver, ces enfants, avec une sensible reconnaissance, l'amour dévoué de leur père, en le voyant à la tâche pour eux, tout le jour, depuis les premières lueurs du matin et jusque tard dans la nuit ! Parfois, il leur racontait, le soir,—et c'était son plaisir après ses rudes journées,—les travaux, les fatigues et les privations de ses premières années de ménage. Son père lui avait donné pour tout héritage, une hache. Son épouse ne lui apporta pas même en dot les meubles les plus usuels d'une maison ; elle n'avait comme lui que sa santé et son vertueux courage.

Il acheta une terre entièrement boisée, promit de la payer, et ce fut là tout le contrat ; sa parole valait tous les actes notariés. Pendant le jour, il coupait le bois ; la nuit, il le charroyait, et continuait ainsi pendant des semaines, un travail de vingt heures par jour.

Quand la saison du flottage des bois *de chantier* était venue, la digne femme de M. Primeau, et plus tard ses enfants avec elle, se chargeaient du défrichement, des semailles et des récoltes ; lui-même partait chaque matin, se rendait au *Bassin*, aux

premières lueurs du jour, descendait le sault Saint-Louis sur les trains de bois, maniant comme pas un sa lourde rame ; puis, lorsque tous les autres *voyageurs* prenaient les omnibus, à Hochelaga, pour revenir à Lachine, lui, partait seul, à pied, afin d'épargner jusqu'au dernier les cinquante sous de son salaire. Il traversait le fleuve avec les Sauvages de Caughnawaga, et de là reprenait " sa course " jusqu'à Châteauguay, où il arrivait vers neuf heures du soir. Le lendemain matin, à trois heures, il était prêt à recommencer la même besogne.

Il est bien superflu de dire, qu'il n'en fallait pas tant pour stimuler l'activité naturelle de ses fils.

Mais le travail en soi, c'est peu de chose, s'il n'est sanctifié en Dieu. Et c'est dans la fidélité à prendre tous les moyens de rendre le sien toujours méritoire par une intention droite, que le père de M. le curé de Boucherville, a le plus contribué à l'éducation sincèrement chrétienne de sa famille.

Nous n'affirmons que la vérité toute simple, en disant que ce travail, que toute cette vie de quatre-vingt-onze ans, a été une prière continuelle. Elle avait toutes les qualités requises : elle partait d'un cœur pur, et elle était envoyée droit au ciel.

A l'innocence de sa vie toute patriarchale, M. Pri-

meau ajoutait des pratiques de dévotion dignes d'un religieux. Il avait une telle horreur pour tout ce qui offense Dieu mortellement, qu'il ne pouvait être témoin du péché, sans frémir et sans faire, à sa manière, un acte d'amour divin. Entendait-il un blasphème,—et certes, les compagnons de nos flotteurs en entendent par milliers,—il lançait aussitôt vers Dieu une oraison jaculatoire. Non seulement il ne se livrait jamais à la colère, à l'intempérance, à aucune action malhonnête, mais il se gardait du mensonge, des moindres fautes, comme d'une atteinte à son honneur et à sa foi.

Il ne lui en coûtait pas plus de s'agenouiller en présence de ses compagnons de travail, souvent railleurs, pour offrir son travail à Dieu avant de le commencer, qu'il ne lui en coûtait de s'agenouiller seul, dans son champ, dans la forêt, ou sous son toit, pour faire, dans une attitude ferme et respectueuse malgré ses fatigues, sa longue prière du soir et du matin.

Lui arrivait-il un malheur, il en remerciait aussitôt Notre-Seigneur ; dans la prospérité, sa reconnaissance allait jusqu'à faire couler ses larmes. Un jour qu'il était sur une charge de foin, il tomba de tout son poids sur l'aire de la grange. On crut, tant

la chute avait été lourde, qu'il ne s'en relèverait pas. Mais faisant aussitôt un suprême effort, il se met péniblement à genoux, lève ses deux mains au ciel, en s'écriant : " Merci ! ô mon Jésus ! "

Une autre fois, il visitait, en compagnie de son petit-fils, le R. P. Primeau, S. J., alors jeune collègien, le domaine qu'il avait défriché " dans son jeune temps," et légué dans la suite en héritage à son fils aîné. A la vue de ce champ couvert de moisson, il fut transporté de reconnaissance : " Que Dieu est bon ! " dit-il, ému jusqu'aux larmes ; " mon enfant, remercions-le pour tant de dons ! " et s'agenouillant sur ce sol arrosé tant de fois de ses sueurs, il rendit grâces au Dieu qui fait pousser l'herbe des vallées, qui fait fleurir la prairie et mûrir les moissons.

M. Primeau et son épouse allaient à l'église tous les dimanches, le plus souvent à pied, communiaient tous les mois à la grand'messe et prolongeaient leur jeûne jusqu'à leur retour dans l'après-midi. C'est même ce qu'ils faisaient invariablement chaque année, le jour de Pâques, après avoir jeûné tous les jours du carême.

Les paroissiens de Boucherville savent si cette piété s'est ralentie pendant les dernières années des deux vieillards,

Les onze ans que M. Primeau a passés au milieu d'eux, et qui nous font un devoir de parler de lui comme de l'un des leurs, les ont rendus témoins de sa vie édifiante. Ils savent que, outre la pratique des devoirs ordinaires d'un chrétien fervent, il remplaçait ses longs labeurs d'autrefois par des prières vocales presque continuelles, récitant chaque jour trente et même quarante chapelets ¹.

De tels exemples parlent plus haut que les paroles ; ils produisent une impression plus profonde que toutes les leçons des sages. Et quand ces exemples sont les leçons qu'un père donne à ses enfants, ils font une éducation solidement chrétienne.

Ayant formé ses enfants à l'imitation de ses

1 Parmi les présents les plus précieux offerts à monsieur et à madame Primeau, à l'occasion du soixantième anniversaire de leur mariage, se trouvaient deux beaux chapelets envoyés par Sa Grandeur Mgr Bourget, et un autre présenté par les messieurs du village de Boucherville. Le pieux archevêque et les Bouchervillois avaient voulu rendre ainsi un hommage délicat à la tendre dévotion des deux vénérables époux envers la sainte Vierge.

Quelques années avant la mort de M. Primeau, un père jésuite lui donna un chapelet *des croisiés*, en lui expliquant toutes les indulgences dont il était enrichi. Ce fut, pour le vieillard, un véritable trésor et une des plus grandes consolations des dernières années de sa vie. A tous les étrangers qu'il voyait au presbytère, il parlait de son chapelet merveilleux : " C'est bien le temps de dire, lui répondit un jour un prêtre, que la sainte Vierge n'aura plus de repos et que le Purgatoire va se vider. " Dès lors, en effet, M. Primeau sembla devenir avare de son temps, afin de gagner, tant qu'il pouvait, les indulgences attachés à son chapelet.

la chute avait été lourde, qu'il ne s'en relèverait pas. Mais faisant aussitôt un suprême effort, il se met péniblement à genoux, lève ses deux mains au ciel, en s'écriant : " Merci ! ô mon Jésus ! "

Une autre fois, il visitait, en compagnie de son petit-fils, le R. P. Primeau, S. J., alors jeune collégien, le domaine qu'il avait défriché " dans son jeune temps," et légué dans la suite en héritage à son fils aîné. A la vue de ce champ couvert de moisson, il fut transporté de reconnaissance : " Que Dieu est bon ! " dit-il, ému jusqu'aux larmes ; " mon enfant, remercie-le pour tant de dons ! " et s'agenouillant sur ce sol arrosé tant de fois de ses sueurs, il rendit grâces au Dieu qui fait pousser l'herbe des vallées, qui fait fleurir la prairie et mûrir les moissons.

M. Primeau et son épouse allaient à l'église tous les dimanches, le plus souvent à pied, communiaient tous les mois à la grand'messe et prolongeaient leur jeûne jusqu'à leur retour dans l'après-midi. C'est même ce qu'ils faisaient invariablement chaque année, le jour de Pâques, après avoir jeûné tous les jours du carême.

Les paroissiens de Boucherville savent si cette piété s'est ralentie pendant les dernières années des deux vieillards.

vertus, M. Primeau s'est vu revivre en chacun d'eux. Tous ont fait son bonheur ¹.

M. l'abbé Primeau a, avec le sang vigoureux de son père, la même infatigable activité. Sur un autre théâtre et pour une œuvre encore plus élevée, il a la même piété tendre, mais grandie, mais perfectionnée par la vertu sublime du sacerdoce ; voilà brièvement ce qui le caractérise.

A l'âge de quinze ans, ce fils laborieux qui jusqu'alors avait fait des études élémentaires dans une école voisine, sollicita la faveur d'aller au collège. C'était demander à son père un sacrifice immense ; car l'aisance n'était pas encore entrée au foyer. Cependant le père n'hésita point ; il recon-

¹ La famille de M. Primeau se compose de douze enfants. L'aînée, Mlle Marie, mourut à Boucherville le 13 mars 1888, à l'âge de soixante-quatre ans. Elle avait passé trente-sept années de sa vie à enseigner dans les écoles, avec un dévouement que nous pouvons appeler héroïque ; les habitants de l'Île-du-Pads, qui l'ont vue longtemps à l'œuvre, ne trouveront pas l'expression exagérée.—De ses cinq sœurs, quatre se firent religieuses ; l'autre, Mme Moïse-Faubert, demeure actuellement au presbytère de Boucherville.—M. Etienne Primeau et son frère, Louis, cultivèrent les terres de leur père à Châteauguay. Leurs deux frères cadets, Alphonse et Honoré, sont tous deux médecins, le premier à Beauharnois, le second à Saint-Bruno.

M. et Mme Primeau moururent l'un et l'autre au presbytère de Boucherville, assistés dans leurs derniers moments par "leur cher curé." La mère s'éteignit le 31 janvier 1885 ; le 26 juillet 1888, c'était le tour de M. Primeau. "Quand on a vécu comme votre père, écrivait Mgr Taché à M. le curé, le départ ne se fait que pour un monde meilleur."

naissait dans son fils d'heureuses dispositions, et il considérait l'éducation classique comme le plus grand des bienfaits, le plus beau des héritages à donner à un enfant. Il conduisit le jeune Joachim au collège de Saint-Hyacinthe.

Le départ, on le conçoit, fut pénible pour la mère et le fils qui était très attaché à ses parents.

Deux ans s'écoulèrent. Joachim répondait parfaitement aux espérances de ses parents. Sa diligence, sa conduite, sa vertueuse simplicité, son empressement à aider ses parents et à leur plaire pendant les vacances, prouvaient que son cœur était à la hauteur de leurs sacrifices, et que sa reconnaissance saurait un jour les en récompenser.

L'épreuve vint soudain.

Jusqu'à ce temps le jeune élève avait été l'objet d'une généreuse protection; mais Dieu venait de permettre que cette protection dût être discontinuée.

M. Primeau partit donc, la douleur dans l'âme, se rendit à Saint-Hyacinthe, enleva son enfant à ses chères études, au grand regret de ses maîtres et supérieurs, qui l'aimaient, et tous deux reprirent tristement le chemin de Châteauguay. Ils arrivèrent à Montréal vers la fin du jour. Au moment où ils sor-

taient de la ville, M. Primeau s'aperçut que Joachim pleurait : le jeune élève ne pouvait plus contenir son chagrin, se sentant privé pour jamais des moyens de répondre à une vocation chère, dans laquelle il mettait tout le bonheur de son avenir. Son cœur était brisé.

Mais Dieu qui éprouve ceux qu'il aime, sait aussi parfois tirer leur bien de l'épreuve même. Moins grande, la douleur du pieux collégien eût peut-être été sans consolation ; c'est en débordant qu'elle fit son bonheur.

—Quoi ! est-ce que tu pleures ? dit le père, en contenant son propre chagrin.

Le fils ne répondit que par ses soupirs.

—Puis-je faire pour toi quelque chose de plus, poursuivit-il doucement ?

—Oh ! reprit son fils, en comprimant un sanglot, j'aurais tant aimé à devenir prêtre !

—Eh bien ! fit M. Primeau, avec le ton de son énergique volonté : mon enfant, console-toi, tu vas faire tes études ; je te mène immédiatement au collège. Et tournant bride, il se dirige vers le village de Sainte-Thérèse, où il arrive le soir même. Le lendemain Joachim reprenait ses classes. Les facilités de communication plus grandes avec ce village,

de nouveaux sacrifices de la part de son père et le secours dévoué de sa sœur aînée devenue institutrice, lui permirent de continuer là ses études jusqu'en rhétorique. Il revint à son cher collège de Saint-Hyacinthe pour le cours de philosophie.

L'élève philosophe eut des succès satisfaisants, tels qu'on pouvait en attendre de son application, de son esprit sérieux et droit, de son grand amour de la vérité.

Arriva enfin le moment solennel de choisir un état de vie: Après de rudes épreuves, le collégien allait atteindre le but désiré ; il était sur le seuil de la vie réelle, et devant lui s'ouvraient toutes les carrières, avec leurs illusions, leurs honneurs, leur liberté, leurs plaisirs, ou bien avec leurs sacrifices, leurs humiliations, leur obéissance et leur dévouement. Il n'hésita pas un seul instant: son ambition, nous venons de le dire, était dirigée vers le sacerdoce ; il n'eut qu'à obéir à l'attrait irrésistible qui l'y entraînait.

Pas une arrière-pensée, pas même un retour de l'imagination, ne lui fit un moment regretter la séduisante liberté que le monde présente aux regards de la jeunesse ; ne lui fit envier les joies, les triomphes, les gloires dont il l'enivre, les fleurs dont il

jonche sa route. Dans l'âpre sentier où il avait engagé ses pas, il voyait Jésus et son autel, des tristesses et des malheurs à soulager, des pauvres à secourir, des âmes à sauver ; et pour son cœur, c'était le seul spectacle séduisant.

L'élève de philosophie devint donc ecclésiastique et professeur. Il fit alors de son temps deux parts : à la régence fut consacrée la première, l'autre à l'étude de la théologie.

Quatre ans plus tard, le 9 août 1857, Mgr Bourget ordonnait le jeune ecclésiastique, dans l'église de Châteauguay.

Ce fut pour le R. M. Primeau un jour d'indicible bonheur, auquel toute sa vie n'avait été qu'une préparation. Pour son père et sa mère, ce fut le jour le plus saintement joyeux de leur vie. Quand Mme Primeau s'agenouilla aux pieds de son fils, pour recevoir sa bénédiction, des larmes de joie inondèrent ses yeux. Leur enfant était prêtre ! Ah ! comme leurs sacrifices et leurs travaux étaient bien payés ! Ils les auraient recommencés cent fois, si c'eût été possible, pour mériter une pareille faveur. M. Primeau disait encore dans sa vieillesse : " Si, après mon mariage, on m'eût dit que j'aurais plus tard un prêtre dans ma famille, j'aurais été si con-

tent, je crois, que je n'aurais plus ressenti mes fatigues et me serais fait mourir à travailler."

Ce bonheur inespéré lui était enfin venu, et dans sa vertu naïve et sa reconnaissance, il eût volontiers comme le vieillard Siméon dit son *Nunc dimittis*, pour aller en remercier Dieu au ciel.

M. l'abbé Primeau avait alors vingt-sept ans. Son premier vicariat fut celui de Berthier, où il demeura deux ans. De là, il fut envoyé à Saint-Barthélemy, puis, deux ans après, préposé à la desserte intérimaire de la paroisse de Saint-Cyprien, durant le voyage en Europe de M. le curé Morrisson. Le 30 septembre 1863, Mgr Bourget l'appela à la cure de Saint-Patrice de Sherrington, où il demeura quatorze ans.

Vicaire, M. Primeau avait gagné l'estime des curés et des fidèles, partout où il avait exercé son ministère. Il avait acquis pour lui-même une connaissance plus grande du prix des âmes ; l'exercice de ses fonctions avait développé en lui cet instinct de charité et de dévouement dont le ciel l'avait doué. Il était parfaitement préparé à l'œuvre d'un bon curé.

Cette œuvre est grande ; c'est une des plus admirables que l'homme puisse accomplir sur la terre, et

l'on a fait magnifiquement l'éloge d'un prêtre, en affirmant qu'il l'a dignement accomplie.

Dire sommairement ce qu'est cette œuvre, sera résumer la vie de M. Primeau.

Habitué que nous sommes au ministère du prêtre et à ses bienfaits, nous ne les voyons plus, souvent, qu'avec indifférence. La répétition des mêmes faveurs, comme celle des mêmes spectacles, finit par n'être plus remarquée. Le canadien élevé sur les bords du Saint-Laurent, ne remarque plus la majesté de son cours, pas plus que le colon des Laurentides ne s'étonne devant les pics élevés de ses montagnes, pas plus que nous ne nous étonnons devant les bienfaits et les beautés qu'offre régulièrement, à son tour, chacune des quatre saisons de l'année. C'est encore une de nos faiblesses, de considérer presque comme due, une faveur longtemps renouvelée. Un bienfaiteur trop assidu nous semble tenu en justice de continuer ses bienfaits.

C'est là, trop souvent, notre disposition, à l'endroit de nos curés. Ils nous ont habitués au spectacle sans cesse reproduit de leur dévouement. Leurs vertus n'ont plus souvent que des témoins indifférents; et grand nombre de chrétiens reçoivent comme leur dû, les fruits de leurs généreux apos-

tolat. D'aucuns même les reçoivent, et murmurent; d'autres les méconnaissent, d'autres les méprisent.

Que nos curés soient aujourd'hui ce qu'ont été leurs prédécesseurs, personne n'en doute. Or, il n'est pas un de nos patriotes chrétiens qui ne soit fier des premiers prêtres, dont les sueurs et le sang ont arrosé notre sol. Pas une bouche canadienne et catholique qui n'ait redit le glorieux mérite des curés, gardiens et sauveurs de notre nationalité, après la cession du Canada. Mais cette œuvre de salut, continuée aujourd'hui par d'autres prêtres et d'autres curés, excite-t-elle la même chaleureuse reconnaissance? Et pourtant n'a-t-elle pas le même mérite? Sait-on combien de temps durerait la foi de notre peuple, et notre peuple lui-même,—puisque l'un ne peut vivre sans l'autre,—si l'on éteignait, à la fois, ces foyers de charité, de morale et de vérité, que nos curés entretiennent au centre de nos paroisses? S'ils n'étaient là pour faire vivre les âmes, croit-on que notre société vivrait longtemps?

Chez nous, comme chez tous les peuples, aujourd'hui comme toujours, règne le génie du mal avec sa hideuse progéniture, l'orgueil, l'ignorance, la haine, le blasphème, l'astuce, l'injustice, l'immoralité,

A l'encontre de cette puissance de perdition, il faut celle qui fait aimer et bénir, qui enseigne l'humilité, la justice, la franchise, la pureté. Pardonner, consoler, cicatriser, guérir, sauver, sont des biens nécessaires partout où sont l'offense, l'égoïsme, les plaies, les maladies, la mort. Au chrétien qui sort de cette vie, il faut quelqu'un pour ouvrir la porte du ciel : c'est l'œuvre du prêtre. On peut s'y habituer et la voir d'un œil indifférent, on ne lui enlèvera jamais sa sublime grandeur. Une vie qui s'y est fidèlement employée, est une vie toute de dévouement et de charité ; et c'est Bourdaloue qui a dit : " Dévouement et charité, voilà ce qui fait le héros." Cet héroïsme n'exige ni l'éclat d'un grand théâtre, ni celui d'un grand nom ; il peut se trouver au fond de la plus obscure paroisse. Si le monde l'ignore, tant mieux ! Dieu le connaît, c'est assez.

Voilà la mission remplie par M. Primeau, et voilà son éloge.

Quatorze ans de ministère à Sherrington, y ont laissé des traces profondes de son zèle. Là, comme partout, il fut actif, et son ingénieuse bonté sut toujours lui charger également, et pour tous, les mains de dons, et le cœur de paroles consolantes.

Dans cette paroisse, pauvre alors, où se trou-

vaient plusieurs familles protestantes, il sut réunir les fonds nécessaires à la réparation de l'église, à la construction d'une sacristie et d'une école. Sa mémoire y reste attachée, comme elle est inscrite dans le cœur des fidèles paroissiens. Quand il retourne à Sherrington, c'est encore aujourd'hui fête de famille. On le reçoit comme un père.

A l'automne de 1869, M. Primeau partit pour un long pèlerinage en Terre-Sainte. A Noël, il était arrivé à Alexandrie et avait "le bonheur de célébrer la naissance de l'Homme-Dieu dans le pays qui donna un asile à la Sainte-Famille," contre la fureur du cruel Hérode. Six jours après, dans une lettre signée sur le tombeau même de Notre-Seigneur, il exprimait les vives impressions de son cœur dans cette visite des lieux saints et pendant le sacrifice de la messe, qu'il célébra au Saint-Sépulcre. "Quelles émotions, écrit-il, se pressaient dans mon âme! Les larmes coulent vite et avec abondance dans une circonstance semblable. Fouler de son pied la terre qui a bu le sang de Jésus-Christ, voir le marbre sur lequel son corps a été étendu pour être embaumé selon l'usage des juifs, approcher de l'endroit où il apparut à sainte Marie-Magdeleine, baiser la colonne à laquelle il était attaché pendant

la flagellation, la pierre que l'ange enleva. . . . et enfin le tombeau où fut placé le corps sacré de Jésus : voir et pouvoir vénérer tout cela, pour un catholique, pour un prêtre surtout, n'est-ce pas le comble des jouissances promises au cœur chrétien sur cette terre ? ¹ ”

A son retour de la Terre-Sainte, M. Primeau séjourna à Rome durant quelques semaines. Le 20 février, il obtint, avec ses compagnons, MM. Lussier et Doherty, une audience du Souverain-Pontife. Il en a raconté les circonstances, dans une lettre émue à ses vieux parents. “ Non, dit-il, de ma vie je ne passerai jamais un moment plus heureux ! ”

C'était à l'époque célèbre du concile du Vatican. M. le curé assista aux imposantes cérémonies de Saint-Pierre, à l'auguste procession des Pères traversant la basilique, avant d'entrer dans la salle du concile ; il put voir et entendre de près les plus illustres théologiens, écrivains, abbés, évêques et cardinaux ; voir et entendre Pie IX lui-même, l'immortel pontife de l'*Infailibilité*.

Après avoir été l'heureux témoin de ce spectacle, le plus mémorable peut-être du XIX^e siècle, M.

¹ *Le Nouveau-Monde*, février 1870.

Primeau quitta Rome, à la fin de mai ; il visita la haute Italie, la Suisse, l'Allemagne, passa une seconde fois à Paris, et s'embarqua pour le Canada, en compagnie de Mgr Bourget.

Son arrivée dans sa paroisse de Sherrington donna lieu à une chaleureuse ovation ¹. Les travaux des champs furent suspendus, ce jour-là. Les paroissiens en foule accompagnèrent leur curé sur un long parcours jusqu'au presbytère, où ils lui présentèrent leurs souhaits de bienvenue et leurs félicitations, avant de se rendre avec lui à l'église, pour offrir leurs actions de grâces à Dieu, par le chant du *Te Deum*.

M. Primeau continua pendant sept ans encore à grandir dans l'affection de ses chères ouailles de Saint-Patrice.

Le curé de Boucherville eut des critiques ; qui n'en a pas ? Ses œuvres ont été parfois censurées ; quelle bonne œuvre ne l'est pas, et quelles œuvres sont parfaites ? Peut-être même eut-il des ennemis, des ennemis obscurs ? Il a eu et il a d'innombrables amis.

¹ *L'Ordre*, 12 août 1870.

Sa bienfaisance, son hospitalité cordiale, sa franchise d'allure et de caractère, ses manières pleines d'une politesse simple et vraie comme sa charité; ses nobles qualités de prêtre enfin, rehaussées en lui par celles du gentilhomme, le font estimer de ses confrères et de tous ceux qui savent le connaître.

En l'appelant à la cure importante de Boucherville, Mgr Fabre a voulu récompenser son mérite et lui donner une preuve de sa confiance.

M. Primeau est le vingt-deuxième curé de la paroisse de la Sainte-Famille. Depuis 1877, il y déploya pour le bien toute son activité.

Outre la direction de sa paroisse, les réparations et constructions, dont nous avons parlé plus haut, il a pris part à d'autres œuvres, il a même été le promoteur de plusieurs entreprises d'un intérêt général, dans le diocèse de Montréal.

Sur l'une d'elles surtout, — sur l'*œuvre de la cathédrale* de Montréal, — se sont concentrés ses pensées et ses efforts. Il a mis à la faire réussir son influence et celle de ses amis, son temps, ses fatigues, ses prières et celles de bien d'autres âmes pieuses, toutes les ressources que peuvent fournir les plus ingénieuses industries. Pour en assurer le

succès, il a payé de sa personne plus que nous ne saurions le dire.

Le bazar de 1886, au profit de la cathédrale Saint-Pierre, a eu dans le diocèse de Montréal toutes les proportions d'un évènement ; il aura sa place marquée dans notre histoire religieuse. Or, c'est un fait connu comme le bazar lui-même, que la petite part, dans son organisation ardue et compliquée, n'a pas été celle de M. l'abbé Primeau. Ceux qui connaissent l'origine de cette entreprise avoueront même, à sa louange, qu'il y a pris toute la part que Mgr Raymond lui attribue dans la grande réunion des anciens élèves de Saint-Hyacinthe.

Il a été, avec M. l'abbé Racicot, l'âme de l'organisation du bazar. Tous deux, conspirant de zèle et d'habileté, ont marché à la tête de tous les dévouements qu'ils ont suscités, et leur ont donné le mouvement, la direction, le succès. C'est l'hommage que leur ont rendu les rédacteurs du journal *le Bazar*, dans leur numéro du 18 septembre.

On se fait difficilement une idée de ce qu'il a fallu d'abnégation, de courses, de fatigues, de sacrifices de tous genres, pour réunir tant d'objets divers, et réaliser avec eux la somme étonnante de cinquante mille piastres. Mais les motifs qui faisaient agir

M. Primeau, lui faisaient aussi aimer son travail ; et on ne se lasse point d'un travail qu'on aime. Il continuait l'œuvre de Mgr Bourget ; il ne lui en fallait pas davantage pour la croire glorieuse à Dieu, et pour y trouver un gage de succès. Son ardeur ne s'est jamais ralentie, et s'il le fallait, il recommencerait aujourd'hui avec le même joyeux courage.

A M. Primeau, de même qu'à Mgr Taché, le vénérable évêque de Montréal avait, sans doute, révélé les motifs extraordinaires qui l'avaient porté à l'érection de la grandiose basilique, au centre d'un quartier de la ville presque entièrement protestant¹. Disons immédiatement, en tous cas, qu'une des premières causes de son dévouement à l'œuvre de la cathédrale, était son attachement à la personne de Mgr Bourget.

¹ Dans son Oraison funèbre de Mgr Bourget, l'archevêque de Saint-Boniface raconta les démarches que firent les citoyens du quartier Saint-Jacques pour conserver chez eux le siège épiscopal. "Le saint évêque, dit Mgr Taché, se recueille devant Dieu. Il est frappé d'une lumière divine ; il voit ce que nous ne pouvons pas voir, et il se décide à refuser cette offre. Ses raisons, il me les a confiées : je ne violerai pas son secret, mais je vous dirai mon appréciation. Dans sa carrière, rien ne m'a frappé plus que la détermination qu'il a prise de venir ici. Les considérations qu'il m'a données m'ont paru d'un ordre si élevé, si au-dessus de ce que l'homme ordinaire conçoit, que je me suis dit : Ah ! qu'il est grand ! Ah ! qu'il est héroïque ! Quel acte d'inspiration !" (*L'Étendard*, juin 1885).

M. Primeau a toujours professé pour lui une sincère vénération ; et rien ne lui fait plus d'honneur que l'amitié de Mgr de Martianapolis. Avoir gagné la confiance spéciale du pieux archevêque est, en sa faveur, un témoignage précieux et qui lui tient au cœur. Il renoncerait volontiers à bien d'autres ; pas à celui-là. Cette amitié, où s'échangeaient de sages conseils et une bienveillance affectueuse, le respect filial et l'admiration, ne datait point de quelques années seulement ; elle remontait jusqu'à la jeunesse du père de M. Primeau.

Il y a de cela soixante et quinze ans. Mgr Bourget, alors jeune collégien, venait passer ses vacances chez son frère, curé de Châteauguay. Il y vit souvent à l'église un jeune homme, à peu près de son âge, dont la piété et la modestie l'édifièrent : c'était le père du curé de Boucherville. Ils se connurent, partagèrent quelquefois les mêmes amusements, et par cet attrait naturel que deux cœurs vertueux sentent l'un pour l'autre, ils s'aimèrent mutuellement.

Lorsque, en 1837, le jeune collégien de Lévis, devenu secrétaire à l'évêché de Montréal, fut consacré évêque de Telmesse, M. l'abbé Primeau n'avait que sept ans, et déjà plusieurs récits de son père lui

avaient fait admirer, dans Mgr Bourget, les qualités du jeune homme et du jeune prêtre. Cette admiration s'est transmise comme une tradition de famille. Et si Mgr Bourget a manifesté en toutes rencontres, aux fils comme au père, ses bienveillants égards, la famille lui a rendu en retour tout ce que l'on peut puiser dans des cœurs généreux, qui aiment et vénèrent profondément.

Quelques jours après les solennités du cinquantième anniversaire de prêtrise de Mgr Bourget, les enfants et les petits-enfants de la famille Primeau se rendirent à l'évêché. Ils offrirent, avec leurs vœux, au vénérable évêque, un gracieux bouquet portant, suspendues à ses fleurs, des pièces d'or de cinq, dix et vingt piastres. Rien, pensaient-ils, ne pouvait être plus agréable à Sa Grandeur que l'offrande de ce don, au profit de l'œuvre de la cathédrale. Ils ne furent point déçus.

De tous les honneurs, dont il venait d'être l'objet, dans sa ville épiscopale, aucun, leur dit-il, ne l'avait ému plus tendrement, que cet hommage d'une famille estimée, "que ce cadeau des représentants d'une triple génération, où les vertus se transmettent si intactes et se multiplient si admirablement, avec le nombre croissant de ses membres."

Plus tard, l'évêché étant engagé dans des difficultés financières, il se forma dans le diocèse, un "comité des finances" chargé de le tirer de cet embarras. M. Primeau fut élu membre de ce comité. "Je seconde volontiers ce vote de pleine confiance," écrivait Mgr Fabre, en lui annonçant sa nomination, dans une circulaire du 24 février 1880.

Dès lors, commencèrent pour lui des travaux, des combinaisons, des aumônes, des démarches, dont la statistique ferait une page édifiante. Ils eurent les résultats attendus.

Mais ces nouvelles difficultés avaient absorbé toute l'attention, et l'œuvre de la cathédrale était abandonnée. Les échafauds et même les murs de l'édifice en construction se détérioraient. L'achèvement semblait pour longtemps impossible, et les pluies, et les vents, et les gelées devaient avoir de longues années pour faire des ruines de ce monument.

Monseigneur de Martianapolis entreprit de remédier à ce triste état de chose.

Un jour que M. Primeau causait avec lui, dans sa résidence de Saint-Janvier, l'illustre archevêque lui fit part de son héroïque intention : "Afin, lui dit-il, de faire reprendre les travaux de la cathé-

drale, j'irai encore une fois, avant de mourir, demander l'aumône à mes charitables diocésains d'autrefois. Dieu nous tiendra compte, j'espère, à eux et à moi, de contribuer à une œuvre divine."

M Primeau sentit dans ces paroles la fermeté d'une décision arrêtée devant Dieu. Il en fut touché profondément. Dans son émotion, il se hâta d'offrir à Monseigneur de l'accompagner et de lui porter tous les secours en son pouvoir.

Ce dernier acte public du prélat octogénaire est apprécié comme un des plus admirables de sa vie. Caché dans sa chère solitude du Sault-au-Récollet, il pouvait y attendre la mort, tranquille, sans autre occupation que la prière, sans autre distraction que d'assister quelquefois les malheureux qui venaient lui demander de les consoler ou de les guérir ; il choisit de parcourir son immense diocèse, pendant les froids et les tempêtes d'une rude saison d'hiver. A l'âge de quatre-vingt-trois ans, épuisé par des infirmités, des souffrances continuelles, c'était, semble-t-il, s'offrir à la mort en martyr.

Quand il reparut dans toutes ces paroisses si catholiques, qui se plaisaient à entourer son front de l'auréole de la sainteté, ce fut un véritable enthousiasme religieux. On l'acclama partout.

Les aumônes qu'il recueillit furent abondantes ; plus abondantes encore les faveurs qu'il sema sur son passage.

M. le curé de Boucherville lui avait promis son secours, et il tint parole. L'œuvre de l'archevêque devint la sienne. Non seulement il réalisa des sommes considérables, mais en récompensant par des bienfaits spirituels la générosité des donateurs, il exerça une œuvre apostolique en même temps qu'une œuvre de dévouement à l'entreprise de Mgr Bourget. C'est à lui que sont dus ces précieux souvenirs, portraits du vénérable archevêque ou objets de piété bénits par lui, que la plus grande partie des familles du diocèse conservent comme des reliques.

II

LES NOCES DE DIAMANT DE MGR BOURGET.

Boucherville fut la première paroisse qui eut le bonheur de recevoir l'archevêque *mendiant*; et c'est elle aussi qui lui offrit, après sa longue tournée, la dernière aumône.

C'est dans cette paroisse, disait Mgr Fabre, dans son sermon, à l'occasion de ce soixantième anniversaire, que le vénérable archevêque a commencé cette entreprise héroïque en faveur de l'évêché. Parti de Boucherville sous la protection de Jésus, Marie et Joseph, il revient en ce jour terminer son long pèlerinage, en rendant des actions de grâces à Jésus, Marie et Joseph.

Il y avait là une double circonstance, dont voulut profiter M. Primeau pour offrir à l'illustre prélat, une manifestation éclatante de l'estime, de la recon-



MGR. IGNACE BOURGET

naissance et de la vénération du clergé et des fidèles.

Ceux qui se sont étonnés si mal à propos de voir les *Noces de Diamant* fêtées à Boucherville, et non pas à Montréal, ignoraient ou se sont plu à travestir les raisons qui ont déterminé cette décision. Ils n'ont pas voulu savoir surtout que Mgr Bourget lui-même, comme le disait la *Minerve* dans son compte-rendu de cette fête, avait choisi de préférence aux églises de la ville, celle de Boucherville, ne voulant pas d'une manifestation trop éclatante. Mais ce qui afflige encore davantage, c'est que certain imposteur se soit emparé de cette circonstance pour s'exercer à ternir la pure renommée de Mgr Bourget, de M. Primeau et de quelques autres vénérables curés. Parlons-en le moins possible ; car si l'on nous demande pourquoi il a eu l'insolente prétention de croire qu'en partant de sa bassesse, il pourrait lancer ses injures jusqu'à la face de ces hommes, nous répondons que c'est pour nous un mystère dont nous ne voulons pas du tout soulever le voile odieux. Lui-même le sait-il pourquoi ? S'est-il bien rendu compte de son action, ou n'a-t-elle pas été, chez lui, l'effet d'une sorte d'instinct ? A-t-il bien compris que sous la pression de

l'envie, son cœur s'est ouvert comme s'ouvre un ulcère ? Nous ne savons.

Ce que tout homme sait bien, c'est que partout où la vérité triomphe, il y a des scribes qui la méprisent. On serait tenté vraiment de dire comme Veillot : "Bah ! c'est la loi des contrastes, c'est l'ordre établi." Pourquoi s'en étonner ? S'étonne-t-on de voir le charençon ronger les blés ? "N'y a-t-il pas la chenille sur l'arbre en fleur ?"

Cependant la fête eut plus d'éclat à Boucherville que ne l'aurait voulu l'humilité du saint vieillard. Elle fut un véritable triomphe à la gloire de ses œuvres et de sa vie.

M. Primeau déploya en cette circonstance une activité généreuse, telle qu'on pouvait l'attendre de sa reconnaissance pleine d'amour envers Mgr Bourget. Ce qu'il voulait exalter en cette fête, n'était pas seulement l'homme qu'il vénérât, mais en lui les vertus épiscopales, l'amour de la vérité et du bien, l'esprit de sacrifice porté jusqu'à l'héroïsme, toutes vertus dont il reconnaissait dans Mgr de Martianapolis une admirable personnification.

Sur son invitation, se rendirent à cette fête plus de cent cinquante prêtres, les supérieurs des divers

ordres religieux de la Province et de presque toutes les maisons d'éducation, des sénateurs, des conseillers législatifs, des représentants du peuple aux Parlements fédéral et local, une multitude de citoyens distingués des villes et de la campagne.

Ceux qui ne purent se rendre à l'invitation, en exprimèrent leur regret dans les lettres les plus sympathiques. Toutes nous font connaître l'approbation chaleureuse qu'a rencontrée partout l'initiative de M. Primeau, et nous prouvent une fois de plus, que l'on ne comptait pas les admirateurs de Mgr Bourget seulement dans le diocèse de Montréal, mais aussi parmi les membres les plus éminents du clergé des diocèses voisins. Plusieurs laïques exprimèrent aussi par écrit les sentiments que vinrent affirmer par leur présence tous ceux qui, le 9 novembre 1882, eurent le bonheur d'entourer Mgr Bourget.

La réception de Sa Grandeur eut lieu le mercredi soir, veille de la fête. Un salut solennel fut chanté à l'église ; puis, après une touchante allocution de M. le chanoine Lussier, les paroissiens offrirent leur seconde aumône pour l'évêché. Elle s'élevait à \$3,200, outre \$1,500 qu'ils donnèrent pour l'œuvre de la cathédrale.

De l'église, Monseigneur se rendit au couvent, où il fut l'objet d'une autre charmante réception. Les Sœurs de la Congrégation firent exécuter à leurs élèves, en son honneur, des scènes dialoguées et plusieurs morceaux de chant composés pour la circonstance.

Le soir, il y eut dans le village illumination et feu d'artifice. Ce fut un vrai succès dans le genre.

“ Rien de plus beau, disait, le lendemain, une des “ gazettes de Montréal, que cette illumination de “ toute une campagne. Les démonstrations de ce “ genre dans les villes n'en donnent pas la moindre “ idée. Les savantes combinaisons du gaz et de “ l'électricité sur les façades régulières de nos édifi- “ ces, n'ont rien de comparable en poésie et en fraî- “ cheur à ces illuminations champêtres.

“ Ici ce sont des bosquets, des jardins, des villas, “ des touffes d'arbres ou de simples chaumières dis- “ sémées à l'aventure, et s'étageant depuis le fleuve “ jusque sur les côteaux de l'intérieur.

“ De chaque endroit, de chaque place, surgissaient “ des gerbes enflammées, des lanternes aux mille “ couleurs, inscriptions en lettres de feu, des por- “ traits transparents, des dessins allégoriques, etc.”

Le lendemain matin, Mgr Fabre débarquait à Boucherville, et venait payer son large tribut d'honneur à son illustre prédécesseur sur le siège épiscopal de Montréal. Lui-même officia à la grand'messe. Mgr Bourget prit place dans le chœur, sur un trône spécial, ayant à ses côtés M. le chanoine Lussier et le R. P. Cazeau, S. J.

Le sermon prononcé par Sa Grandeur l'évêque de Montréal, fut l'éloge délicat, bref, touchant, des travaux et des vertus de Mgr de Martianapolis.

« Immédiatement après la messe, M. Champeau, curé de Berthier et président du Comité des finances de l'évêché de Montréal, présenta, au nom du comité, à Mgr Bourget, une adresse remarquable.

« C'est l'historique d'une vie précieuse devant Dieu et devant les hommes. Les commencements d'un apostolat glorieux, les combats incessants de la vérité contre l'erreur, les travaux surhumains du saint évêque, ses œuvres pieuses, ses généreuses fondations de communautés religieuses, son zèle pour la gloire de la maison de Dieu, sa tendre sollicitude pour le troupeau confié à sa houlette pastorale et, tout dernièrement encore, cette admirable abnégation du digne prélat qui refuse pour lui-même la rente bien légitime, que lui donnait le diocèse, pour

la consacrer toute entière au rachat de la dette de l'évêché : tout est raconté dans cette adresse qui témoigne, en même temps, de la vive affection du diocèse de Montréal pour son ancien évêque.

“ Profondément ému, Mgr Bourget répond. Il a des larmes dans la voix : il bénit le Seigneur d'avoir accordé à ses cheveux blancs ce spectacle si touchant de tout un diocèse, de tout un peuple réuni, une dernière fois, dans une admirable manifestation de respect et de dévouement. Bientôt, son grand âge l'indique assez, il va quitter ce monde pour un meilleur, mais il ne veut pas abandonner ses amis, dire un éternel adieu à ses coopérateurs dans le bien, sans leur affirmer une dernière fois, aux célestes clartés de l'éternité qui s'avance, les immuables principes qui sont la sauvegarde de la société et le salut des peuples.

“ La voix du prélat prend de l'ampleur, elle domine l'assemblée, et la chaude effusion de son cœur pénètre, réchauffe, transporte tout l'auditoire.

“ Il était vraiment beau à voir, le saint vieillard ! C'était un patriarche des temps antiques, le vrai prêtre selon l'ordre de Melchisedech, et sa parole était suave et douce à entendre lorsqu'elle proclamait, au nom de Jéhovah, dans le sanctuaire, même

de sa divinité, les immuables principes de la vérité éternelle.

“ Oui, il était beau à voir le vénérable octogénaire lorsque, les mains tournées vers le ciel, il supplia le Tout-Puissant de bénir ce peuple qui avait été son peuple, de le maintenir toujours dans les sentiers de la vertu, de le conduire à travers les mille dangers de la vie jusqu'à cette patrie, où pasteur et troupeau sont éternellement unis dans le sein de la divinité.

“ Le peuple tout entier mit genoux en terre, et sur les têtes inclinées tomba, comme une rosée céleste, la bénédiction d'un saint ¹.”

Une seconde adresse fut présentée par le R. M. Lussier, au nom de Boucherville, sa paroisse natale. Nous citons, au moins en partie, cette adresse, aussi remarquable par la chaleur des sentiments que par l'élévation des pensées qu'elle exprime.

“ Permettez, Monseigneur, qu'un enfant de cette paroisse, si joyeuse de vous posséder en cette circonstance, anticipe sur cet anniversaire béni (le soixantième de son ordination) et vous présente à l'avance les félicitations et les vœux de tous.

¹ *Le Canadien*, novembre 1882.

“ En agissant ainsi, il croit être l'interprète fidèle de tout le clergé de votre ancien diocèse.

“ Nous nous réjouissons, disait naguère une voix plus autorisée que la nôtre, nous nous réjouissons tous dans le Seigneur, de ce qu'il daigne conserver encore au milieu de nous celui qui a supporté pendant tant d'années le fardeau de la sollicitude pastorale et qui, comme une sentinelle vigilante, a veillé constamment au maintien de l'ordre au sein du peuple soumis à sa juridiction.

“ Cette parole, Monseigneur, est à elle seule un éloge complet de votre longue et laborieuse carrière. Dire, en effet, que vous avez toujours travaillé au maintien de l'ordre, c'est affirmer que vous avez fait régner Dieu dans les intelligences par la pureté de la foi, dans les cœurs par la soumission aux saintes lois de la morale, dans la société par la subordination légitime des pouvoirs ; partout enfin, par le triomphe de Jésus-Christ et de cette sainte église, hors de laquelle il ne saurait y avoir que désordre et confusion.

“ Pour atteindre ce but si noble et si élevé, vous n'avez cessé, dans votre attachement inviolable au Vicaire de Jésus-Christ, et dans votre docilité parfaite à ses directions, d'organiser, de développer

et d'affermir toutes les œuvres catholiques. Vous avez surtout donné votre constant appui à celles que le Saint-Siège recommande comme un besoin spécial de notre époque.

“ Votre Grandeur n'a pas seulement excité l'ardeur des défenseurs de la vérité et dirigé leur marche avec lumière, fermeté et douceur, mais elle a encore su faire comprendre à tous la nécessité de supporter ceux qui consacrent leurs veilles et leurs lumières à la diffusion des saines doctrines et à la réfutation de l'erreur.

“ Il ne faut donc pas s'étonner, Monseigneur, si dans cette nouvelle œuvre de zèle, à laquelle vous avez consacré deux années entières, et qui vient d'être couronnée d'un si beau succès, vous avez été, comme on l'a dit, accueilli avec ivresse, avec amour, avec vénération. C'est qu'en effet tout le monde voyait en vous un bienfaiteur commun ¹.”

Avec cette adresse fut présenté un superbe bouquet s'étalant en vingt-quatre branches, dont chacune était enrichie d'une pièce d'or de cinquante piastres. C'était le don de plusieurs prêtres, dési-

1 Les aumônes que Mgr Bourget recueillit pour la cathédrale, dans sa visite des paroisses du diocèse, s'élevèrent à la somme de \$84,000.

reux de fournir à Mgr Bourget les moyens de satisfaire sa charité envers les pauvres, qui venaient tous les jours lui demander l'aumône.

Le saint vieillard ne put cette fois maîtriser son émotion. Sa voix frémissait comme ses membres, et ce fut moins en paroles qu'en larmes que son cœur s'épancha pour remercier et bénir. . Spectacle touchant ! avec lui, l'on vit pleurer toute cette foule de fidèles attendris, jeunes gens, vieillards, hommes d'État, jeunes prêtres, curés à cheveux blancs.

De l'église, les deux évêques, les prêtres et tous les invités se rendirent dans la grande salle de la fabrique, où les dames de la paroisse avaient préparé un splendide banquet.

Les murs de la salle, inaugurée pour cette fête, se dérobaient sous des guirlandes de fleurs et de verdure, sous les draperies et les écussons. Tout s'était fait dans un concours de goût et de libéralité ; le banquet généreusement donné par les dames, était gracieusement servi par elles.

Mme de Boucherville avait assumé les dépenses du menu de la table d'honneur. Mgr Fabre y présida, ayant à sa droite Mgr Bourget et à sa gauche l'honorable M. de Boucherville. A leurs côtés prenaient place le R. P. Cazeau, S. J., le supérieur des

MM. de Saint-Sulpice, celui des RR. PP. Oblats, MM. les chanoines, les supérieurs du collège de Montréal et de celui de Sainte-Thérèse, les honorables MM. J.-J. Ross, L.-O. Taillon, président de l'Assemblée législative, Beaubien et Landry, membres du Parlement.

Vers cinq heures, Mgr de Martianapolis et Mgr Fabre remontaient à bord du *Terrebonne*, et revenaient à Montréal.

Telle est cette fête : expression spontanée de la reconnaissance d'une paroisse envers son curé ; tribut d'hommage payé à un saint vieillard, à l'occasion d'un anniversaire mémorable et d'une de ses dernières œuvres héroïques ; spectacle consolant d'un clergé nombreux, unanime à acclamer son bien-aimé chef d'autrefois, et encore prêt à marcher sur ses traces ; acte religieux d'une foule unie pour prier dans la vénération et dans l'amour de la religion qui donne de tels ministres. Ce jour ne repasse pas dans la mémoire, sans faire renaître une multitude de religieuses pensées.

CONCLUSION.

Notre tâche est achevée.

Si le lecteur a pu trouver, en parcourant ces pages, seulement le quart du plaisir que nous avons éprouvé en les écrivant, il est superflu de rechercher des excuses pour les lacunes, les longueurs et tous les autres défauts qui s'y trouvent. Du reste, avouer aux lecteurs les fautes qui leur déplaisent dans un ouvrage, est une coutume à laquelle nous dérogeons bien volontiers.

Les faits racontés sont édifiants par eux-mêmes ; ils nous feront pardonner d'avoir voulu trop souvent les rattacher aux idées et aux principes qui les ont fait naître. Quant au reproche d'avoir donné intempestivement dans l'éloge des personnes vivantes, il nous viendra certainement de plusieurs côtés et appuyé sur des motifs divers. Nous le recevrons sans mot dire, sans regret et sans remords si, sans

blessé du moins ceux qui en sont l'objet, ces éloges toujours justifiés par les actions, paraissent à quelques-uns un juste tribut d'hommage rendu au mérite, s'ils peuvent éveiller dans les cœurs, selon notre espérance, quelques bons sentiments, inspirer quelques pieuses résolutions. A ce prix nous nous pardonnerons d'avoir parlé avec abondance de cœur.

Nous avons dit aux citoyens de Boucherville ce qu'a été le passé de leur paroisse ; un souhait pour leur avenir sera notre dernier mot.

Au milieu de l'affaiblissement moral de notre âge, puissent-ils rester fermes chrétiens comme leurs ancêtres. Ils se doivent à eux-mêmes ce bonheur, et ils le doivent à leurs enfants.

L'héritage du sol qu'ils ont reçu de leurs pères est précieux : qu'ils le gardent avec amour ; mais qu'ils gardent intact surtout l'héritage plus précieux d'une foi toujours vive, toujours pratique, toujours florissante. Qu'elle soit dans leur cœur, dans leurs paroles, dans leurs actions, que leur vie toute entière en soit une éclatante manifestation. C'est tout notre souhait.

Il s'échappe spontanément de notre cœur, en récapitulant dans notre pensée les événements dont se compose cette modeste histoire. Dans les hommes

et les faits nous avons retrouvé l'esprit vivifiant du christianisme ; cet esprit a été pour les pères une source de vie, d'honneur et de progrès ; il sera pour les fils l'unique moyen de conservation, le secret de la vraie grandeur. Rien n'est plus haut, dit Tertulien, rien n'est plus grand que le chrétien :

Nemo major nisi christianus.

NOTES ET DOCUMENTS.

I

COMMISSION DE GOUVERNEUR AUX TROIS-RIVIÈRES POUR LE SIEUR BOUCHER,

DU VINGT-HUITIÈME OCTOBRE, 1663 l.

Nous, sieur de Mézy, lieutenant-général et gouverneur pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, étendue du fleuve Saint-Laurent, au sieur Pierre Boucher, salut.

Le pays de la Nouvelle-France étant maintenant en la main et sous la protection du roi, par la démission des sieurs de la compagnie, qui en étaient ci-devant seigneurs, et Sa Majesté nous ayant établi gouverneur et son lieutenant-général dans toute l'étendue dudit pays, nous avons cru qu'il était du bien de son service de pourvoir de personnes capables pour commander sous son autorité, dans les lieux éloignés, et notamment aux Trois-Rivières, et que pour cet effet, nous ne pouvions faire un meilleur choix que celui de votre personne ; et étant bien informé des services que vous avez rendus audit lieu :

Pour ces causes, à plein confiant en votre fidélité au service du roi, valeur, expérience et sage conduite au

fait des armes, nous vous avons commis et député, com-
mettons et députons pour exercer la charge de gouver-
neur et commander sous l'autorité du roi en tout le pays
des Trois-Rivières ; pour jouir de ladite charge aux
gages, droits et honneurs y appartenans, tant et si lon-
guement que nous le jugerons utile pour le service du
roi.

Mandons à tous sujets de Sa Majesté de vous obéir, en-
tendre et reconnaître au fait de votre charge, à peine de
désobéissance. En témoin de quoi nous avons signé les
présentes, à icelles fait apposer le cachet de nos armes et
contresigner par notre secrétaire.

Donné au château Saint-Louis de Québec, ce vingt-
huitième octobre, mil six cent soixante-trois.

Signé : MÉZY.

Et plus bas, par Monseigneur,

Signé : ANGOVILLE.

*Et à côté, scellé en cire rouge d'Espagne, du sceau de
ses armes.*

Signé : AUGUSTIN DE SAFFRAY MÉZY.

Signé : PEUVRET, greffier.

II

CONCESSION AU SIEUR PIERRE BOUCHER, SUR LA RIVIÈRE A MACHIS.

Jean Talon, conseiller du roy en ses conseils d'estat et
privé, intendant de la justice, police et finances de la
Nouvelle-France, Isle de Terre-Neuve, Acadie et autres
pays de la France septentrionale ; salut :

Sçavoir faisons qu'en vertu du pouvoir à nous donné
par Sa Majesté, nous avons accordé, donné et concédé,

accordons, donnons et concédons par ces présentes au sieur Boucher, une lieue et demie de terre de front sur deux lieues de profondeur à prendre, sçavoir : trois quarts de lieue au-dessus de la rivière à Machis et autant au-dessous de ladite rivière ; pour jouir de ladite terre en fief et tous droits de seigneurie et justice, lui, ses hoirs et ayans cause, à la charge de la foi et hommage que ledit sieur Boucher, ses hoirs et ayans cause seront tenus porter au Chasteau de Saint-Louis de Québec, duquel il relèvera aux droits et redevances accoutumés et au désir de la coutume de la prévosté et viconté de Paris, qui sera suivie à cet égard par provision et en attendant qu'il en soit ordonné par Sa Majesté ; et que les appellations du juge qui pourra être établi audit lieu ressortiront devant à la charge qu'il continuera de tenir ou faire tenir feu et lieu sur ladite seigneurie, et qu'il stipulera dans les contrats qu'il fera à ses tenanciers qui seront tenus de résider dans l'an et tenir feu et lieu sur les concessions, qu'il leur accordera ou aura accordées, et que faute de ce faire, il rentrera de plein droit en possession des dites terres : que ledit sieur Boucher conservera les bois de chesnes qui se trouveront sur la terre qu'il se sera réservée pour faire son principal manoir ; même qu'il fera la réserve des dits chesnes dans l'estendue des concessions particulières faites ou à faire à ses tenanciers qui seront propres à la construction des vaisseaux ; pareillement qu'il donnera incessamment avis au roy, ou à la compagnie royale des Indes Occidentales, des mines, minières ou minéraux, si aucuns se trouvent dans l'étendue dudit fief ; et à la charge de laisser les chemins ou passages nécessaires ; le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu prendre la confirmation des présentes dans un an du jour d'icelles.

En témoin de quoy nous avons signé ces présentes, à icelles fait apposer le cachet de nos armes, et contresigner par notre secrétaire,

A Québec, ce troisième novembre, mil six cent soixante-douze. 1

Signé : TALON.

Et plus bas, par mon dit seigneur,

VARNIER.

III

TITRE DE LA SEIGNEURIE DE BOUCHERVILLE 2.

Jean Talon, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé, intendant de la justice, police et finances de la Nouvelle-France, Isle de Terre-Neuve, Acadie et autres pays de la France septentrionale :

A tous ceux que ces présentes lettres verront, salut :

Sa Majesté désirant qu'on gratifie les personnes qui, se conformant à ses grands et pieux desseins, veulent bien se lier au pays en y formant des terres d'une étendue proportionnée à leur force et le sieur Boucher ayant déjà commencé de faire valoir les instructions de Sa Majesté, nous ayant requis de lui en départir ; nous, en considération des bons, utiles et louables services qu'il a rendus à Sa Majesté et en vertu du pouvoir par Elle a nous donné, avons accordé, donné et concédé, accordons, donnons et concédons audit sieur Boucher cent quatorze arpents de front sur deux lieues de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, bornés des deux côtés par le sieur de Varennes ; avec les îles nommées Percées, marqués dans notre carte figurative C. D. E. F. . . . 3

1 *Documents relatifs à la tenure seigneuriale du Bas-Canada*, t. I, p. 311.

2 *Doc. relatifs à la tenure seigneuriale*, t. I, p. 84.

3 La dernière partie de ce *Titre* est la même que dans le *Titre* précédent.

A la page 85 du tome I des *Documents seigneuriaux* est l'acte de concession à M. Boucher d'une île "contenant quarante à cinquante arpents," située près de Trois-Rivières. Cet acte remonte à 1655 ; il est signé par M. de Lauzon et par l'intendant Bégon.

A la page 88 du même volume se trouve le titre d'une concession "au-dessus de Trois-Rivières, joignant le fief de Labadie," faite au fils aîné de M. Boucher.

Dans le même volume encore, nous retrouvons une concession *de 1 lieue de terre de front sur 3 lieues de profondeur, entre la rivière Yamachiche et la rivière du Loup, sur le lac Saint-Pierre.* Elle date du 30 juillet 1695, et est accordée à M. Pierre Boucher sieur de Grand Pré. Vers le même temps, M. René Boucher de Laperrière recevait *une seigneurie de 2 lieues de front sur 3 lieues de profondeur, située sur les bords du lac Champlain.*

Les îles en face de Boucherville ne furent accordées au sieur Boucher qu'en 1698. En voici le *Titre* :

TITRE DE CONCESSION DES ILES DE BOUCHERVILLE

LOUIS DE BUADE, etc.

JEAN BOCHIART, etc.

Sur la réquisition à nous faite par le sieur Boucher, père, de vouloir lui accorder les islets, battures et grèves qui se trouvent devant sa terre et seigneurie de Boucherville jusqu'au milieu du fleuve Saint-Laurent, soit au sud soit au nord des islets déjà concédés par M. Talon, cy-devant intendant en ce pays, avec le droit de pesche jusqu'au milieu dudit fleuve, le long de la devanture de sa dite terre, à quoy ayant égard, Nous, en vertu du pouvoir à Nous conjointement donné par Sa Majesté, avons donné, concédé..... lesdits islets, battures et grèves qui se trouvent devant sadite terre, avec droit de

pesche jusqu'au milieu dudit fleuve Saint-Laurent, le tout en la manière qu'il est cy-dessus désigné, pour en jouir par luy, ses hoirs et ayans cause en propriété à toujours aux mêmes droits et charges portés au titre de concession de sa dite terre de Boucherville et à condition de prendre de Sa Majesté notification des présentes dans un an.

En foy de quoy nous les avons signées, à icelles fait apposer le sceau de nos armes et contresigner par nos secrétaires.

Fait et donné à Montréal le dix-sept aoust, mil six cent quatre-vingt-dix-huit l.

IV

DÉCRET DE L'ÉRECTION DE LA PAROISSE DE LA SAINTE-FAMILLE DE BOUCHERVILLE.

Joannes, etc. Ad perpetuam rei memoriam. Sollicitudinis Pastoralis et Episcopalis est in locis ubi multus populus fidelis existit Ecclesias ædificare, Parochias constituere, et ibi ad exemplum Apostolorum operarios in vineam et in messem Domini mittere, Rectores ac Presbyteros constituere ad vineam excolendam et messem colligendam, verbum Dei scilicet annunciando, Sacramenta Ecclesiæ administrando et cætera alia munera divina et ecclesiastica lege, juxta sacrosanctum Jesu Christi Evangelium, sacros codices divinitus inspiratos, Sanctos Canones Spiritu Dei conditos et totius orbis reverentia consecratos, et secundum traditiones patrum ad cultum divinum regimen Ecclesiæ et salutem animorum ordinata perficiendo. Sane cum in loco vulgo nuncupato Boucherville, multus jam extat populus fidelis et ecclesia

ædificata, Parochiam constituere decrevimus, accedente præsertim desiderio Christianissimi Ludovici XIII, Francorum Regis, et ad id Nos moventibus precibus votisque incolarum. Ideo invocato Nomine Divino dictam Parochiam sub titulo Sanctæ Familiæ, cum suis locis et dependentiis sub omnimoda jurisdictione nostra et successorum nostrorum Quebecensium Episcoporum, supra dictam ereximus, et per præsentés erigimus. Curam autem dictæ parochiæ ejus electio, nominatio, collatio et provisio ad Nos et successores Nostros pleno jure attinebit, magistro P. R. Guybert de la Saudrays, presbytero orthodoxo, digno, capaci et idoneo reperto concessimus et concedimus, volentes et statuantes ut parochiani sumptibus suis dictam parochiam debite perpetuoque ornent et decorent, necnon omnia vasa, omnes libros, omnia ornamenta et quidquid opus erit ad divinum officium implendum suppeditent et administrent. Et ut dictus Rector victum et vestitum debite et honeste habeat, illi decimas omnes cujuscumque generis, oblationes quascumque intra missarum solemnias facta, cæteraque alia jura parochialia a Nobis decernenda et constituenda adjudicavimus. Datum et actum Quebeci, anno millesimo sexcentesimo nonagesimo secundo.

(Signé) JEAN, ÉVÊQUE DE QUÉBEC.

PREMIER MARIAGE A BOUCHERVILLE.

L'an de N.-S. 1670, 21^e du mois d'octobre, Pierre Caumont, ay marié ensemble en présence de tesmoins sans aucune proclamation de band, par permission de Mgr l'évesque de Pétrée, Mathieu Binet habitant de Vercher avec Marie-Anne Leroy, ce que j'ay fait après avoir reçu leur mutuel consentement, et leur ay donné selon la coutume de l'église la bénédiction, célébrant la messe en présence de

René Oudin, habitant de Vercher, René Fezeret, habitant de Montréal, François Rabellant serviteur dudit sieur de Vercher, Jacques de la Porte, habitant de Contreccœur.

(Signé) PIERRE DE CAUMONT, prestre missionnaire.

PREMIÈRE SÉPULTURE.

—15 février, l'an de N.-S. 1671, Charlotte Lamarque, femme de Jacques Luyssier, habitant de Mr de Varennes, est morte en sa maison dans la communion de notre sainte mère l'église catholique, apostolique et romaine. Son corps a été enterré dans la chapelle de la paroisse de Boucherville, sans estre assistée et aydée d'aucun sacrement, faute de prestre.

(Signé) PIERRE DE CAUMONT, prestre missionnaire.

V

EXTRAIT DE L'ACTE DE DONATION DE LA
PLACE DE L'ÉGLISE ET PRESBYTÈRE
DE BOUCHERVILLE 1.

Pardevant Antoine Adhémar, notaire royal.....fut présent en sa personne Pierre Boucher, écuyer seigneur de Boucherville, lequel a dit et déclaré que dans le pieux dessein qu'il a toujours eu que l'église paroissiale dudit Boucherville fût bâtie et située sur sa terre seigneuriale et domainiale, il avait dessein projeté de donner et délaissier, en pur don, à toujours, sept à huit arpens de

1. Expédition du greffe. (Monk et Morrogh, prot.)

terre, sur lesquels est actuellement bâtie ladite église du dit Boucherville avec le cimetière, en attendant qu'il passât contrat de donation . . . et que voulant et souhaitant encore contribuer à l'avenir, à la subsistance du curé ou prêtre qui fera les fonctions curiales en ladite église, à cet effet et pour cette cause, il reconnaît et confesse donner, céder et délaïsser . . . par ces présentes, en pure et pleine propriété du tout, dès maintenant et à perpétuité par donation pure et simple et irrévocable entrevifs, sans aucune charge ni redevances quelconques en aucune manière que ce soit, au curé ou prêtre faisant les fonctions curiales de ladite église et à ses successeurs

VI

FOY ET HOMMAGE DE M. BOUCHER DE BOUCHERVILLE, 16 AOUT 1728 1.

CLAUDE-THOMAS DUPUY, chevalier, conseiller du roy en ses conseils d'Etat et privé, maître des requestes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances dans toute l'étendue de la Nouvelle-France, isles et terres adjacentes et dépendantes.

CEJOURD'HUI quinziesme aoust mil sept cent vingt-huit, est comparu en nostre hôtel Pierre Boucher, escuier, sieur de Boucherville, ancien officier des troupes du détachement de la marine en ce pays, fils aîné et héritier de feu Pierre Boucher escuyer sieur de Grosbois et de Boucherville, et de feu Dame Jeanne Crevier, cy-devant veuve

1 Ce document nous faisant connaître ce qu'était l'acte de foy et hommage des censitaires et comment a été partagée la seigneurie des Iles-Perceés, après la mort du sieur P. Boucher, nous avons cru bon de le reproduire en entier, malgré sa longueur.

dud. feu Sieur Boucherville et décédée le 9 xbre 1727, led. sieur Boucher en qualité de fils aîné propriétaire pour moitié du fief de Boucherville cy-après expliqué, faisant aussy non pas pour la foy et hommage qu'il n'entend rendre que pour lui personnellement, mais pour ce qui touche l'aveu et le dénombrement qu'il entend nous donner pour Jean Boucher, escuyer sieur de Montbrun, Nicolas Boucher, prestre curé de Saint-Jean en l'Isle d'Orléans escuyer, René Boucher escuyer Sr de la Périère, lieutenant de la compagnie dud. détachement de la marine, Jean-Baptiste Boucher, escuyer sieur de Niverville enseigne de compagnie dud. détachement, Louise Boucher, fille âgée de quarante-six ans, les enfants et héritiers de Lambert Boucher, escuyer Sr de Grandpré, major des Trois-Rivières, les enfants et héritiers d'Ignace Boucher, escuyer sieur de Grosbois, Magdeleine Boucher Ve de Pierre Noël le Gardeur, escuyer sieur de Tilly capitaine de compagnie dud. détachement, les enfants et héritiers de feu Nicolas Daneau escuyer sieur de Muy gouverneur du Mississipy et de Marguerite Boucher, sa femme, leur père et mère, et les enfants et héritiers, de Jeanne Boucher, à son déced espouse du sieur Charles de Sabrevois capitaine de compagnie, tous héritiers tant de leur chef que les d. Veuves et héritiers par représentation, chacun pour un onzième dans l'autre moitié de lad. moitié de fief avec feu sieur Philippe Boucher, prestre curé de la paroisse St-Joseph, coste de Lauzon, et les sieurs Jean, Nicolas, René et Jean-Baptiste Boucher avec les enfants mâles représentant Lambert et Ignace Boucher, héritiers chacun pour un septième dans la onzième partie avenue aud. sieur Philippe Boucher dans lad. moitié de la moitié dud. fief, lequel d. sieur comparant, esd. nom accompagné de Mre Hiché, Nre royal en la prévosté de cette ville, nous a dit qu'il comparoissoit pour rendre et porter entre nos mains la foy et hommage qu'il est tenu rendre et porter au roy au Château St-Louis de Québec, à cause dud. fief et à cet effet nous a

représenté les titres de propriété d'Iceiuy qui sont les mesmes désignés par l'acte de foy et hommage qu'il a rendu pour led. fief entre les mains de monsieur Bégon, notre prédécesseur, le treize juin mil sept cent vingt-trois, nous suppliant, led. sieur comparant, esd. noms, qu'il nous plaise le recevoir à lad. foy et hommage ; à l'instant s'étant mis en devoir de vassal, teste nue, sans épée ni éperon et un genoux en terre, auroit dit à haute et intelligible voix qu'il rendoit et portoit entre nos mains la foy et hommage qu'il est tenu rendre et porter au roy au Château St-Louis de Québec, à cause dud. fief et desd. isles au-devant d'iceiuy à laquelle foy et hommage nous l'avons reçu et recevons par ces présentes sauf les droits du roy, et de l'autrui en toutes choses ; et a fait le serment entre nos mains de bien et fidèlement servir Sa Majesté et de nous avertir et nos successeurs, s'il apprend qu'il se passe quelque chose contre son service ; l'avons dispensé pour cette fois seulement d'aller aud. Château St-Louis de Québec, à la charge de bailler et fournir son aveu et dénombrement dans les quarante jours, suivant la Coutume de Paris ; à quoy étaient présents, avec le notaire Sr Guillaume Gaillard et le Sr Louis Rouer Dartigny, tous deux conseillers au Conseil supérieur de Québec, étant déprésent logés avec nous dans le Palais du roy ; après quoy ledit Sr comparant, nous représentant que les Srs ses frères et neveux sont ou absens ou mineurs, mais que n'estant pas chargé d'aucune procuration il nous supplie d'office de leur accorder souffrance, sur lesquelles excuses avons donné souffrance auxd. absens jusques à ce qu'ils puissent venir en personne faire la foy et hommage chacun pour les parts et portions qu'ils ont aud. fief de Boucherville, ce qu'ils seroient tenus de faire dans l'espace de six mois au plus tard, lesquels expirés, nous leur déclarons que nous nous pourvoirons pour le roy, par voye de saisie féodale de chacune des portions dud. fief, pour lesquelles n'aura pas été faite dans led. temps la foy et hommage à Sa Majesté ;

après lequel devoir de foy et hommage rendu, led. comparant nous a fourny l'aveu et dénombrement, tel qu'il l'avoit foit le 24 du mois d'aoust 1724, ayant avoué et déclaré que luy, d. Sr comparant et les cy-devant nommés, tiennent de Sa Majesté led. fief de Boucherville et qu'il a seulement à adjouter aud. aveu et dénombrement les concessions cy-après qu'il a données depuis le dit aveu et dénombrement fait led. jour, vingt-quatre aoust 1724, sçavoir :

Dans le Quatrième Rang.

Est Gilles Papin qui possède quatre arpens de front sur trente de profondeur, chargés d'un sol par arpent, ce qui fait six livres pour le tout avec six deniers de cens pour lesd. quatre arpens, et quatre chapons vifs, sans bâtiment, en bois debout.

Ensuite le Sr de la Duranthaye, deux arpens de front sur vingt-cinq de profondeur chargés des mesmes cens et rentes et sans bâtiment.

Ensuite est le nommé Maillou qui possède trois arpens de front sur trente de profondeur, chargés un sol par arpent, ce qui fait quatre livres dix sols, avec six deniers de cens et trois chapons vifs, sans bâtiment.

Ensuite Laframboise possède deux arpens de front sur vingt-cinq de profondeur chargés des mesmes cens et rentes et sans bâtiment.

Ensuite est le nommé Montarville qui possède quatre arpens de front sur vingt-cinq de profondeur chargés des mesmes cens et rentes et sans bâtiment.

Ensuite est le nommé La Bruère, qui possède quatre arpens sur vingt-cinq de profondeur chargés des mesmes cens et rentes et sans bâtiment.

Cinquième Rang d'Enhaut.

Le sieur Boucherville, fils, possède quatre arpens et demy de front sur vingt-cinq de profondeur, chargés des mesmes cens et rentes, sans bâtiment et en bois debout.

Ensuite est le nommé Chico qui possède deux arpents sur vingt-cinq de profondeur, chargés des mesmes cens et rentes, sans bâtiment.

Ensuite est le nommé Saladin qui possède deux arpents de front sur vingt-cinq de profondeur, chargés des mesmes cens et rentes et sans bâtiment et en bois debout.

Ensuite est le nommé Mesayer qui possède deux arpents de front sur vingt-cinq de profondeur, aux mesmes cens et rentes sans bâtiments et en bois debout.

Ensuite est Joseph Rivière qui possède deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, aux mesmes cens et rentes, sans bâtiment et en bois debout.

Cinquième Rang d'Enbas.

Est le nommé Depin qui possède trois arpents de front sur vingt-cinq de profondeur, chargés d'un sol de rente par arpent, six deniers de cens et dix sols pour le chapon de chaque arpent, sans bâtiment et en bois debout.

Est mademoiselle Boucherville qui possède quatre arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, aux mesmes cens et rentes, sans bâtiment et en bois debout.

Est La Verronneau qui possède deux arpents de front sur vingt-cinq de profondeur, aux mesmes cens et rentes, sans bâtiment en bois debout.

Est Langevin qui possède deux arpents de front sur vingt-cinq de profondeur aux mesmes cens et rentes, sans bâtiment et en bois debout.

Est Thomas qui possède deux arpents de front sur vingt-cinq de profondeur, aux mesmes cens et rentes sans bâtiment et en bois debout.

Est Donay qui possède deux arpents de front sur vingt-cinq de profondeur, aux mêmes cens et rentes, sans bâtiment et en bois debout.

Est Pinard qui possède deux arpents de front sur vingt-cinq de profondeur, aux mesmes cens et rentes, sans bâtiment et en bois debout.

Est Frenière qui possède deux arpens de front sur vingt-cinq de profondeur, aux mesmes cens et rentes, sans bâtiment et en bois debout, dont et du tout il nous a requis acte, que nous lui avons octroyé en présence des Srs Boucherville, Gaillard, et Louis Rouer Dartigny, signé avec ledit notaire à la minute des présentes et à icelle fait apposer le cachet de nos armes et contresigner par l'un de nos secrétaires, les jour et an susdit.

(Signé) Dupuy,

Gaillard.

D'artigny,

Boucherville

Hiché, N. R.

L. S.

Par monseigneur

Baune.

Lors de l'abolition de la tenure seigneuriale, la seigneurie de Boucherville était partagée entre une trentaine de seigneurs et coseigneurs. Tel était même le morcellement des différentes parties, que le même cultivateur payait quelquefois, pour une terre d'une certaine d'arpents, des droits à trois ou quatre seigneurs. On peut voir la valeur totale de la seigneurie, à cette époque, dans le résumé du cadastre que nous citons ici :

VII

RÉSUMÉ DU CADASTRE DE LA SEIGNEURIE DE BOUCHERVILLE.

PROVINCE DU CANADA }
BAS-CANADA }

Je, soussigné, Henry Judah, un des commissaires en vertu de l'acte seigneurial de 1854, certifie avoir fait le présent cadastre général de la seigneurie de Boucherville, pour résumer en un seul tous les cadastres particuliers que j'ai faits conformément à la loi, pour les diverses parties de ladite seigneurie, possédées séparément par les divers propriétaires d'icelles et pour servir à l'intelligence desdits cadastres particuliers.

La valeur totale des divers droits et biens lucratifs de ladite seigneurie de Boucherville se compose des sommes suivantes, savoir :

1 ^o Valeur des cens et rentes.....	\$ 7,588.01
2 ^o Valeur du droit de lods et ventes et valeur du droit de quint sur les fonds tenus en arrière-fief.....	26,208.52
3 ^o Valeur des droits de quint des seigneurs dominants sur les fiefs des seigneurs servants, ainsi que constaté aux cadastres particuliers.....	105.98
4 ^o Valeur des manoirs et domaines seigneuriaux, ainsi que porté aux cadastres particuliers.....	27,110.00
	\$61,012.51

Les seigneurs n'ont droit à aucune autre indemnité, et il n'y a aucuns autres droits ni biens lucratifs à estimer dans cette dite seigneurie, outre ceux qui apparaissent et qui sont énumérés ci-dessus.

De sorte que la valeur totale de ladite seigneurie de Boucherville se trouve être de la somme de soixante et un mille douze piastres et cinquante et un centins.

Daté ce 1er juin 1859.

HENRY JUDAH,
Commissaire.

VIII

TITRE DU FIEF DE MONTARVILLE.

PHILIPPE DE RIGAULT, etc.

JACQUES RAUDOT, etc.

A tous ceux que les présentes lettres verront, salut :
Sçavoir faisons que sur la requête qui nous a été pré-

sentée par Pierre de Boucherville, enseigne d'une compagnie de détachement de la marine en ce pays, tendant en ce qu'en considération des services qu'il a rendus et rend actuellement en ce pays, depuis plusieurs années, il nous plust lui vouloir bien accorder une concession d'une lieue et trente arpens de front sur une lieue et demie de profondeur de terres non concédées dans les profondeurs, entre les seigneuries de Boucherville et Chambly, joignant au nord-est la seigneurie de Varennes, et au sud-ouest la seigneurie du Tremblay, le tout à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, avec droit de chasse, pesche et traite avec les Sauvages, dans l'estendue de ladite concession, à quoy ayant égard et aux services qui ont esté rendus par ledit sieur Boucher en ce pays : Nous, en vertu du pouvoir à nous conjointement donné par Sa Majesté, avons donné, accordé et concédé, donnons.....

(Signé)

VAUDREUIL et
RAUDOT.

IX

ACTE DE FOI ET HOMMAGE A M. DE BOUCHERVILLE.

“ Aujourd’huy, le douze obre 1736, s’est présenté devant nous, Pierre Boucherville, écuyer, Seigneur principal de la terre et seigneurie de Boucherville, le nommé Jaques Le Beau, tenant des papiers en main, nous disant : Monsieur, je me présente devant vous, pour vous dire que j’ay acheté un arrière-fief relevant de la seigneurie et domaine de Boucherville ; je vous apporte tous les contrats pour la vérification de ce que je vous dis, et vous prier de les voir et lire, après quoy me réserve à vous faire la foy et hommage et le serment de fidélité,

comme enseigne la coutume ; je me présente à vous pour vous dire que je suis prest à faire ce qu'il faut faire en tel cas requis et accoutumé. Ensuite de quoy nous avons lu ses contrats où nous n'avons rien trouvé à redire ; après quoy ayant été payé au droit de l'achat, et ainsy, étant content et satisfait, je tins quitte ledit Jaques Le Beau de tous les droits dus au seigneur pour la présente vente. Ensuite nous l'avons reçu à la foy et hommage qu'il a fait, tout sur le champ, en la manière qui suit : En mettant un genoust en terre, teste nue, en disant : Monseigneur je vous rends et vous fais la foy et hommage, et vous fais le serment de fidélité comme un bon vassal doit à son seigneur féodal. Nous l'avons relevé et embrassé, après quoy il nous a requis de lui donner acte pour luy servir au besoin, ce que nous lui avons accordé. Luy ayant donné acte de notre main, fait le jour et an que dessus, en présence de nos enfants Boucherville et de Montarville et nous l'avons dispensé des autres servitudes pour cette fois seulement : fait le jour et an que dessus et signé de nous ;—

Signé : DE BOUCHERVILLE.

X

POUR MICHEL MOREAU.

COMMISSION POUR LES OFFICES DE NOTAIRE,
GREFFIER ET SERGENT.

Nous, Pierre Boucher, esquier, Seigneur de Boucherville, à tous ceux que ces présentes lettres vairont, Salut. Étant nécessaire de pourvoir d'une personne pour exercer les offices de greffier, notaire et sergent de la juridiction de nostre Seigneurie, n'agréant pas de nous servir

davantage de la personne du Sieur Jacques Bourdon que nous avons insialé aux dites offices il y a quelques années, ayant pleine confiance à la probité, suffisance et capacité de Michel Moreau, nous avons y-celuy sieur Moreau pourvu desdites charges de greffier, notaire et sergent de nostre dite seigneurie pour faire et passer tous actes nécessaires et faire généralement tout acte dependant desdits offices et desdites charres, dans toute l'estendue de notre dite seigneurie, dudit lieu de Boucherville, pour en jouir aux honneurs, droits, prérogatives appartenant aux dites charges tant et si longuement que le jugeront à propos, sy prions et requérons M. Royuinet lieutenant-général des Trois-Rivières que informations préalablement faite de l'âge, vie, meurs et religion catholice, apostolice et romaine, il institue et établisse en ladite charge de greffier, notaire et sergent de ladite Seigneurie de Boucherville, enjoignons à tous les habitants dudit lieu de reconnoistre ledit sieur Moreau en ladite qualité ; en tesmoin de quoy nous avons signé la présente, à y-celle apposé le cachet de nos armes en nostre maison seigneuriale dudit lieu, ce mardy 15 juin 1683.

L. S.

(Signé) BOUCHER.

(Armes de M. Boucher.)

Veü les lettres de l'autre part, après que nous nous sommes informé des bonnes vie, meurs, religion catholique, apostolique et romaine de Michel Moreau, et attendu qu'il a exercé les charges de notaire, greffier et sergent en d'autre seigneurie, nous l'avons reçu aux dites charges et au serment en tel cas requis, pour en jouir suivant le contenu aux dites lettres. A Boucherville, ce vingt-quastre juillet 1683.

(Signé) ROYUINET.

XI

EXTRAIT DU TESTAMENT SOLENNEL DE JOSEPH BOUCHER DE LABROQUERIE, écuyer, reçu par M. Louis Normandin, notaire, et les témoins y-nommés, le vingt-sept de janvier mil huit cent quatre-vingt.

“ Je donne et lègue à Messire Joachim Primeau, prêtre, curé de la paroisse de Boucherville et à ses successeurs dans cette cure, à perpétuité, les rentes constituées représentant les cens et rentes seigneuriales, tant en capital qu'intérêts, dans cette partie de la seigneurie de Boucherville et du Fief Tremblay, que je possède, tel que le tout se trouve constaté par les cadastres desdites seigneuries, légalement faits, et qui deviendront dues à compter du onze du mois de novembre suivant mon décès exclusivement; lesquelles rentes constituées s'élèvent à la somme de cinquante et une piastres et cinquante et un centins, du cours actuel, représentant un capital de huit cent cinquante-huit piastres et cinquante-deux centins, dit cours; à la charge par ledit Messire Primeau, ou son successeur dans ladite cure de Boucherville, de faire célébrer dans l'église de Boucherville, par chaque année, à perpétuité, dans l'octave de la Toussaint, une grand'messe pour le repos des âmes de mes père et mère et de leurs descendants, et d'employer le résidu desdites rentes constituées en aumônes, en le distribuant aux pauvres de ladite paroisse de Boucherville, comme il le jugera à propos. ”

(Pour véritable extrait)

LS NORMANDIN.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

DÉDICACE.....	V
LETTRE DE MGR TACHÉ A L'AUTEUR.....	VII
AVANT-PROPOS	1

BOUCHERVILLE ET SON FONDATEUR.

I.—Site,—Étendue,—Population	7
II.—M. Pierre Boucher.....	10
III.—Ambassade,—Lettres de noblesse,—Concession de la Seigneurie des Iles-Perçées	24
IV.—Fondation de la paroisse.....	31
V.—Le Fort Saint-Louis,—La première chapelle,—Érection canonique de la paroisse,—Première église,—Le président de la Congrégation de la Sainte-Vierge.....	40
VI.—Dernières œuvres du fondateur de Boucherville,—Histoire véritable et naturelle de la Nouvelle-France,—Les adieux du Grand-Père Boucher.....	48
VII.—Généalogie de la famille de Boucherville.....	72
VIII.—L'honorable Charles-Eugène B. de Boucherville.....	86

ŒUVRES RELIGIEUSES.

I.—L'esprit chrétien des Bouchervillois.....	99
II.—La deuxième église,—La chapelle des congréganistes,—Le presbytère,—Le R. M. Tabaco.....	104
III.—Quelques faits et quelques noms.....	115
IV.—La troisième église,—Projet de démembrement de la paroisse,—Lettre de Mgr Plessis.....	124

MASSACRE ET INCENDIE,

I.—Le massacre de 1695.....	133
II.—1837.—Mission des RR. PP. Oblats de Marie-Immaculé.— L'incendie.....	137

L'ÉDUCATION.

I.—Le couvent des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame..	151
II.—Les écoles.....	159
III.—L'école des Clercs Paroissiaux de Saint-Viateur.....	166

ŒUVRES CIVILES,

I.—Autrefois et aujourd'hui.—De quelques anciennes cou- tumes.....	179
II.—L'autorité municipale.....	198
III.—L'honorable Louis Lacoste.....	207

APRÈS 1843.

I.—Le R. M. Thomas Pepin.....	219
II.—Seconde mission des RR. PP. Oblats.—Dernières années de M. Pepin.....	227
III.—Œuvres principales de M. le chanoine Lussier à Boucher- ville.....	241
IV.—Restauration de l'église.—Le Baptistère.....	252
V.—Les associations pieuses.....	262

DEUX MONUMENTS.

I.—La statue de messire Antoine Girouard.....	271
II.—Le monument de la Broquerie,—Discours de Mgr Taché... ..	294
III.—La villa de la Broquerie.....	312

DEUX ANNIVERSAIRES.

I.—Les noces d'argent du R. M. Joachim Primeau.....	337
II.—Les noces de diamant de Mgr Bourget.....	366
Conclusion.....	373
NOTES ET DOCUMENTS.....	381